3 1761 07062033 1

LA
GARDE ROYALE

PENDANT LES ÉVÈNEMENS

DU 26 JUILLET AU 5 AOUT 1830.

Librairie de C. A. Dentu.

RELATION FIDÈLE

DU VOYAGE DU ROI CHARLES X,

depuis son départ de Saint-Cloud

JUSQU'A SON EMBARQUEMENT.

PAR UN GARDE-DU-CORPS.

APPEL A L'OPINION PUBLIQUE,

SUR LA MORT

DE LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON,

PRINCE DE CONDÉ.

147

LA GARDE ROYALE

PENDANT LES ÉVÈNEMENS

DU 26 JUILLET AU 5 AOUT 1830.

PAR UN OFFICIER
employé à l'état-major.

Poncet de Berrmond

FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA.

SECONDE ÉDITION.

PARIS.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE G. A. DENTU,
RUE DU COLOMBIER, N° 21;
et Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 13.

M D CCC XXX.

119 H.

LIBRARY
JUN 13 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
261
P78
1830

PRÉFACE.

La première édition de cet ouvrage ayant été épuisée en peu de jours, nous en faisons une seconde, à laquelle nous ajoutons, par des notes nouvelles, les renseignemens que nous avons pu nous procurer depuis la première publication. Il en est qui ne portent que sur des détails; mais toutes confirment ce que nous avons écrit.

Enfin, un état de mouvemens de l'hôpital du Gros-Caillou, pendant et à la suite des journées de juillet, prouve que nous ne nous étions pas trompé dans notre évaluation sur les pertes de la garde.

Si le prompt débit d'un livre était toujours le garant de son mérite, nous aurions lieu d'être flatté du rapide écoulement de cette édition; mais, ne nous faisant pas illusion, nous savons que c'est à l'intérêt qu'inspirent les évènemens que nous racontons que ce succès est dû : nous pouvons tout au plus en attribuer une partie à l'impartialité dont nous nous sommes fait une loi.

En nous défendant de nos propres impressions

pour ceque nous avons vu nous-même, comme dans le choix des documens pour ce qui s'est passé hors de notre portée, nous pensons bien n'avoir pas satisfait tous nos lecteurs; mais écrivant si près des évènemens qui ont changé le gouvernement de notre pays et ébranlé le monde, on doit apprécier nos motifs.

Si nous n'avons pu éviter de citer ou désigner par leurs fonctions des personnes dont les actions appartenaient déjà à l'histoire, et d'autres que cette époque mettait en scène pour la première fois, nous n'avons fait qu'exprimer sur les unes l'opinion publique; et les réflexions qui s'appliquent aux autres sont bien moins l'expression de notre propre jugement que de celui des troupes.

Nous avons entendu dire qu'on aurait désiré plus de détails. En satisfaisant sur ce point la curiosité, il eût été difficile de ne pas tomber dans les personnalités; et si nous n'avons, en conscience, rien omis de ce qui pouvait faire comprendre ces évènemens, nous n'avons dû parler que des faits qui les expliquent. Il nous a été pénible d'avoir quelque blâme à déverser; nous aurions été plus heureux de pouvoir raconter une foule de traits si honorables pour leurs auteurs, mais que le cadre de cette brochure ne com-

portait point. Plus de détails eussent fait une biographie de notre ouvrage, et ce moment serait mal choisi pour l'exécuter.

Nous aurions désiré pouvoir consulter, pour cette édition, quelque relation qui nous eût fourni des renseignemens plus complets sur ce qui s'est passé du côté de nos adversaires. C'est dans ce dessein que nous avons lu, depuis notre première édition, tout ce qui a été écrit sur les évènemens de juillet; mais ces livres nous ont paru si rempli d'erreurs, si loin de toute vérité, même pour les circonstances les plus simples, qu'il nous a été impossible de nous en servir.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu avec quelle audace on a pu abuser de la crédulité ou de la confiance des lecteurs de la capitale la plus éclairée de l'Europe. Nous renvoyons à la fin de cet ouvrage l'indication des mensonges les plus saillans de ces écrits, et qui en donneront une connaissance suffisante.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est de voir des personnes remplissant aujourd'hui des fonctions importantes, prendre pour texte de leurs rapports et de leurs discours, des narrations dont le public français et étranger a déjà fait justice.

On s'explique comment ces ouvrages ont été faits.

C'est la dernière classe du peuple qui seule, ou à fort peu d'exceptions près, a pris part aux combats; et cette classe ne fournit ni les historiens ni les orateurs.

Après l'évacuation de Paris, beaucoup d'autres personnes, soit pour régulariser l'insurrection, soit pour s'en préserver, soit enfin pour s'en faire un mérite, se mêlèrent avec ceux qui avaient combattu; alors on ne dut pas être difficile sur le *crescendo* des bulletins. L'agitation et souvent les dangers dans lesquels les uns avaient vécu pendant trois jours, l'ignorance des autres sur ce qui s'était passé dans les rues pendant qu'ils étaient retenus dans leurs demeures par des sollicitudes de famille ou par d'autres considérations, rendirent faciles les fonctions d'historien. On exagérait, on outrait les faits, on les dénaturait même; mais tout le monde y trouvait sa place; les derniers venus, surtout, avaient intérêt que cela fût ainsi.

Les journaux de l'époque firent un peu justice des *trois mille six cents* aides-de-camp du général Lafayette. Les procès du *général* Dubourg, du sieur Moineau, marchand de vin, et C., ont, il est vrai, égayé le public désintéressé; le rapport de la commission des récompenses a bien établi que ce ne sont, en général,

que les ouvriers des divers établissemens industriels et des faubourgs, parmi lesquels se trouvent aussi d'anciens militaires et beaucoup d'étrangers, qui prirent part aux combats; ce rapport confirme encore que la majeure partie des combattans n'appartenait pas même à la capitale ni au département de la Seine : cependant, il est des individus qui, à force de se proclamer des héros, ont fini par se le persuader à eux-mêmes et à le faire croire aux autres.

La commission ne nous paraît pas avoir encore une opinion bien fixée sur ceux qui ont droit à des récompenses pour des actions autres que les blessures reçues. Nous avons parlé de quelques individus revêtus d'uniformes de garde national; mais on voit qu'ils prirent une part peu active aux combats. Nous ne savons ce qui a pu donner lieu au rapport transmis par le colonel de la 1re légion, sur la conduite héroïque des gardes nationaux qui s'étaient établis à la mairie du 1er arrondissement, où aucun combat n'eut lieu. Notre sûreté exigeait qu'ils fussent désarmés, et ils le furent, mais on ne les maltraita pas; on se borna à les renvoyer dans leur domicile : les crosses de leurs fusils furent, il est vrai, brisées; on ne pouvait faire ni plus ni moins.

On n'a pu attaquer notre brochure sur les faits qui

y sont racontés : seulement un journal a blâmé nos maximes sur le serment militaire ; mais il ne nous paraît pas une autorité telle qu'il soit nécessaire de relever ses sophismes. Nous pensons pourtant que le gouvernement actuel lui-même s'efforcera de détruire dans l'armée des principes qui tendraient à en faire un corps délibérant. Qu'on y prenne garde ! le pays où l'armée ne sera pas rigoureusement soumise à l'observation du serment militaire et à des lois d'exception qui doivent la régir, ce pays, quelle que soit du reste la forme de son gouvernement, perdra bientôt cette liberté envisagée de tant de manières différentes, mais que tous les hommes désirent : là il n'y aurait non plus ni indépendance nationale ni sécurité personnelle. Il est si difficile de soutenir une opinion contraire à la nôtre, que nous voyons un président de tribunal torturer le sens commun pour présenter les maximes à l'ordre du jour, et y faire cependant une exception unique. Voici son discours :

« Anciens gendarmes de Paris, vous avez vu les « prodiges qu'a faits l'amour de la liberté. . . . . .

« Gendarmes, vous ne devez obéissance à vos chefs « et aux magistrats qu'autant qu'ils vous commandent « ou vous requièrent au nom de la sainte volonté de « la loi. Votre soumission n'est donc point passive-

« ment aveugle, mais éclairée et réfléchie. Les baïon-
« nettes aujourd'hui sont intelligentes; elles ne peu-
« vent sans crime servir à fonder la tyrannie. Mais
« si, dans cet arrondissement, d'absurdes agitateurs
« cherchaient à rappeler les temps affreux de nos
« discordes civiles, c'est alors, nous en sommes sûrs,
« que, fidèles à vos sermens, on vous verrait tourner
« vos armes contre les véritables ennemis de la pa-
« trie. »

Nous laissons aux pauvres gendarmes l'embarras d'en tirer une conclusion.

Mieux vaudrait n'avoir point d'armée permanente, que d'en avoir une dont les obligations seraient si vaguement exprimées. « On peut s'en passer, dira-t-on, avec deux ou trois millions de gardes nationales. Voyez Jemmapes, Valmy, Fleurus, etc. » Mais cet exemple est appliqué à tort. Du moment où la garde nationale devra être mobilisée, elle sera, si on veut en tirer un bon parti, soumise à des lois plus ou moins rigoureuses.

Cette campagne de 1792 à 1793, tant célébrée aujourd'hui, que vingt-cinq autres et les plus glorieuses de l'histoire et quarante ans avaient fait oublier, et dont beaucoup de personnes parlent sans l'avoir lue, fut entreprise contre toutes les règles, sur

les plans de l'aventurier Dumouriez, qui était soutenu par le club des jacobins : Jemmapes en fut le seul trophée.

Cette bataille avait été précédée par les déroutes honteuses de Lille, de Quévrain, etc., etc., et fut suivie par les désastres de la Roër et la perte de la bataille de Nervinden, qui mit la république à deux doigts de sa perte. La bataille de Jemmapes elle-même ne fait que confirmer ce que nous ne craignons pas d'avancer ici, qu'il n'y a pas de succès possible sans discipline et sans une bonne organisation, puisque dans cette occasion ce qui manquait de ces conditions fut suppléé par le nombre, et qu'un coup de fortune fut la cause principale du succès. Nous renvoyons aux auteurs classiques Mathieu Dumas et Jomini, et à l'excellent ouvrage de M. de Rocquancourt, qui ont jugé cette campagne et la bataille elle-même, ceux de nos lecteurs qui pourraient croire que nous avons l'intention d'atténuer la gloire de cette époque.

Les militaires instruits ne comptent l'ère de nos succès, et plusieurs ne font commencer réellement qu'à partir de la campagne de Fleurus les guerres que la France soutint pour son indépendance. A cette époque, les armées de la république, composées de

vieux cadres et de nouvelles levées de volontaires et de réquisitionnaires, avaient été organisées par les Kilmaine, les Custines, les Jourdan.

En voici assez sur cette campagne de Jemmapes et de Nervinden, si loin de nous, mais redevenue tellement de mode que nous n'avons pu nous-même éviter d'en parler.

Si l'amour du pays, si une discipline rigoureuse, si l'obéissance envers ses chefs et une instruction soignée constituent les seules troupes, à notre avis, essentiellement nationales, l'ex-garde royale, nous pouvons le dire, avait toutes ces qualités, et jamais des militaires ne furent mis à une plus terrible épreuve. Leur conduite dans ces circonstances, qui ne ressemblent à aucune de l'histoire, fera, nous n'en doutons pas, l'admiration de tous, lorsque les passions seront calmées.

Quelques régimens de cette garde, surpris par un ouragan politique que l'impéritie avait laissé s'amonceler, se trouvèrent abandonnés pour ainsi dire à eux-mêmes dans la capitale, contre une grande partie de sa population ameutée, et ivre de rage et de haine, mais que ces militaires étaient habitués à traiter en frères, jusqu'au moment où il leur fallut en repousser l'agression.

La garde, pour se défendre de ces attaques, a-t-elle usé de tous les moyens qui étaient en sa puissance? A-t-elle employé son instruction si parfaite, et naguère admirée par ses adversaires, pour les écraser de la rapidité de ses feux et de la justesse de son tir? A-t-elle poursuivi ses ennemis dans les maisons dont ils feront des positions d'où, sans danger, ils vont l'accabler de nouveaux coups? Privée de subsistances, tourmentée par la soif horrible qu'augmentaient 28 à 30 degrés de chaleur, a-t-elle contraint, par des menaces ou par des mesures d'exécution, les habitans de Paris de réparer l'imprévoyance de l'administration?

Non. La garde, elle seule, dans ce conflit de toutes les passions, n'oublie pas qu'elle est française et qu'elle combat des Français; elle s'expose à plus de dangers pour éviter de plus grands malheurs. Tandis que Paris semble vouloir renouveler les moyens d'attaque employés à Saragosse, et que la capitale de l'empire français n'essaya pas même contre les hordes de Baskirs et de Kosaques, les obusiers, ces moyens si terribles de destruction dans une ville et contre les flots tumultueux du peuple, ont été renvoyés; la garde a fait une partie de ses décharges en l'air : ce n'est que contre des adversaires armés comme elle

qu'elle se sert de ses armes ; et trop souvent, pour ne pas confondre le combattant qui a des armes ordinaires avec celui qui n'en a pas d'apparentes, elle est victime de sa générosité, dont on ne lui tient pas compte, ou qu'on attribue à d'autres motifs.

La garde respecte l'inviolabilité du domicile des citoyens, qui bientôt, moins scrupuleux, iront y poursuivre le soldat blessé ou surpris loin de son bataillon. La garde, enfin, à l'emportement de ses ennemis, n'oppose que le calme de la discipline et du devoir ; rien ne peut l'ébranler. Après un combat de sept à huit heures, une compagnie a épuisé les trente cartouches dont chacun de ses soldats était approvisionné ; c'est en restant trois quarts d'heure l'arme au bras qu'elle termine cette lutte.

Mais qu'a donc fait cette garde, pour qu'on s'attache même à jeter une teinte odieuse sur le souvenir qu'elle laisse ? elle ne voulut rendre ses armes et ses drapeaux qu'au prince qui avait reçu ses sermens ! Quels étaient ces guerriers que n'ébranlèrent point les exemples qu'on leur oppose aujourd'hui ? de vieux soldats de Fleurus, de Marengo, d'Austerlitz, des grenadiers de l'île d'Elbe, des militaires de tous les départemens de la France, beaucoup de Paris même, où tous avaient des amis ou des parens ! De quelle

faveur insigne les comblait cette cour aujourd'hui déchue? elle les avait appelés à la servir de plus près! De grands avantages étaient-ils attachés à cette position? point d'autres que ceux attribués aux troupes d'élite, et qui n'égalaient pas ceux que Paris vient d'accorder à sa garde municipale, au moment où l'on proclame de toutes parts qu'il ne faut plus de corps à priviléges!

Si notre faible voix s'élève seule aujourd'hui pour défendre nos camarades, elle sera entendue par les militaires de toutes les époques, et par ceux qui nous suivront dans la carrière; les soldats français ont toujours été solidaires les uns pour les autres. Les évènemens dont nous traçons l'esquisse ne manqueront pas d'historiens. Nous désirons que ceux qui voudront rechercher les causes et peindre les passions qui poussèrent et agitèrent nos adversaires, trouvent leur tâche aussi facile que la nôtre nous l'a paru.

LA

GARDE ROYALE

PENDANT LES ÉVÈNEMENS

DU 26 JUILLET AU 5 AOUT 1830.

Lorsqu'une révolution vient de s'accomplir, on ne s'étonne pas que la tourbe des adulateurs qui encensait le pouvoir déchu, s'attache au char du vainqueur, et dénigre aujourd'hui ceux qu'elle exaltait hier; de même alors une foule d'écrivains toujours prêts à saisir l'idée du jour et à l'exploiter à leur profit, s'empressent de satisfaire l'engoûment d'une nation aussi impressionnable que la nôtre; les gens raisonnables des différens partis apprécient à leur juste valeur ces opinions et ces écrits éphémères.

Mais si une autorité importante, si des hommes d'un caractère d'ailleurs honorable se laissent entraîner à l'exagération de l'esprit de parti, il est alors du

devoir de ceux qu'on cherche à accabler, d'en appeler devant le jury de l'opinion publique.

L'ex-garde royale est surtout en butte aux attaques les plus violentes; non content de la condamner en tous points sous le rapport de sa conduite politique, on ne veut pas même lui accorder cette bravoure qui jusqu'ici a été le partage de tous les Français. Les ménagemens et la modération de la grande majorité des individus qui la composaient, leur répugnance à soutenir des combats funestes à la patrie, sont attribués à la pusillanimité. On la dépeint, dans tous les rapports, comme forcée à une fuite honteuse. Si, abandonnée dans des positions qu'elle avait l'ordre de garder, elle les défend contre un ennemi quelque fois centuple, *c'est pour se donner le plaisir barbare de tirer contre les citoyens qu'elle s'y maintient.*

Enfin, lorsque protégeant la retraite de princes déchus qu'elle avait servis dans la prospérité, elle se refuse cependant à toute idée de guerre civile, et se retire en dernier lieu devant une poursuite imprudente à laquelle elle pouvait opposer l'égalité du nombre, la supériorité de la tactique et des armes, on la représente commme *fuyant glacée de terreur.*

Et ce n'est point dans un pamphlet obscur qu'on lit une pareille chose; c'est dans un rapport présenté au roi par la commision municipale de Paris; et en bas de ce rapport se trouve la signature d'un lieutenant-général dont la réputation militaire semble

donner plus de force encore à des expressions qui n'avaient été appliquées jusqu'ici qu'à nos ennemis étrangers.

Nous aurions voulu attendre que les passions fussent refroidies pour entreprendre la défense de nos camarades; mais il ne nous est pas permis de garder le silence après de semblables injures : nous aurions désiré qu'un officier d'une position plus élevée que la nôtre, et qu'une plume plus exercée se chargeât d'expliquer notre conduite à nos compatriotes; mais le motif qui nous guide servira d'excuse à notre infériorité. Nous renfermerons notre défense dans le simple exposé des faits, ne parlant que de ce qui s'est passé sous nos yeux, ou de ce dont nous avons acquis une parfaite certitude.

Nous croyons nécessaire de rappeler aux lecteurs étrangers à l'état militaire, que jusqu'aujourd'hui l'armée française, comme les armées des peuples les plus libres, a été soumise à des lois d'exceptions, et qu'on n'aura pas à l'avenir d'armée sans qu'elle rentre plus ou moins dans cette condition.

Au 25 juillet, tous les devoirs de l'armée étaient définis dans la subordination graduelle, textuellement exprimée dans les ordonnances encore en vigueur, et dans le serment militaire ainsi conçu : *Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir aux chefs qui seront donnés en son nom, et de ne jamais abandonner mes drapeaux.*

L'accomplissement de ce devoir a dirigé ceux qui

n'ont quitté leur drapeaux que lorsque la main qui les avait confiés les a repris. Quelque prévention qu'on s'efforce d'établir, certains que toujours le mot d'honneur retrouvera en France sa véritable acception, ils ne concluèrent pas comme ce Romain : *La vertu n'est qu'un nom.*

A l'époque du 25 juillet, la garnison de Paris se composait, savoir (1) :

	bataillons.	hommes.	escadrons.	hommes.
GARDE ROYALE.				
Infanterie, 3 rég., 1er, 3e et 7e suisse.	8	3800	»	»
Cavalerie, 2 rég., lanciers et cuirasrs.	»	»	8	800
Artillerie, 2 batteries (12 pièces) .	»	150	»	»
LIGNE.				
5e, 50e, 53e et 15e léger	11	4400	»	»
Fusiliers sédentaires, 11 compagnies.	»	1100	»	»
Gendarmerie d'élite et municipale .	»	700	»	600
	19	10,150	8	1400

Effectif de la garnison. . . . . 11,550 hommes.

(1) Sont défalqués des corps toutes les non-valeurs, hommes aux hôpitaux, ouvriers d'ateliers, etc., qui ne pourraient ici figurer que pour mémoire, et les pompiers de Paris, ayant un service spécial.

Les gendarmes d'élite étaient répartis dans les différentes résidences royales.

Le séjour de la cour à Saint-Cloud y amenait les gardes-du-corps, les gardes ordinaires à pied, qui étaient censés de service à Paris. Dès le 27, ils furent tous à Saint-Cloud.

D'autre part, effectif de la garnison. . . . . 11,550 hommes.

Mais pour avoir le nombre exact des militaires qui ont pu prendre part aux journées de juillet, il faut déduire, savoir :		
La ligne, qui, par l'attitude qu'elle prit dès le 27, se sépara de la garde.	4,400	
Les fusiliers sédentaires, qui livrèrent leurs armes aux premières sommations. . . .	1,100	7,350 hommes.
Le service ordinaire fourni par la garde à Paris, Saint-Cloud, etc.	1,300	
Postes fournis par la gendarmerie, qui eurent le même sort que ceux de la garde, et gendarmes désarmés dans leurs casernes, de 5 à 600.	550	

Restèrent disponibles le 28 au matin. . . . . 4,200 hom. (1), infanterie, cavalerie et 12 pièces d'artillerie.

Les autres régimens de la garde étaient, savoir :

INFANTERIE.		CAVALERIE.	
Caen	3 bataillons.	Compiègne . . .	1 escad. de dépôt.
Rouen.	3 *id.*	Meaux	6 escadrons.
Versailles.	3 *id.*	Melun	1 escad. de dépôt.
Saint-Denis.	2 *id.*	Fontainebleau. .	6 escadrons.
Vincennes, avec le régiment d'artillerie.	1 *id.*	Corbeil	6 *id.*
		Versailles. . . .	12 *id.*
Orléans.	3 *id.*	Sèvres.	2 *id.*

La maison militaire du Roi à Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Paris, 1000 cavaliers et 300 hommes d'infanterie.

Nota. La caserne de Courbevoie ne contenait que le dépôt du régiment qui était à Caen.

---

(1) Ce chiffre 4,200 a paru bien petit à quelques personnes, même à des militaires. Nous l'avons vérifié de nouveau, et l'avons trouvé exact. Si la garnison présentait un effectif de 11,550 hommes, ce qu'on ne conteste pas, il faut nécessairement en défalquer les 7,350 qui n'entrèrent pas en ligne contre le peuple ; car on sait le rôle que prit la ligne dès le 27. Les fractions du 15e léger et du 50e qui furent jusqu'à

Ainsi, en rassemblant tous leurs moyens, la garde et la maison militaire du Roi pouvaient présenter un effectif de 19 à 20,000 hommes.

Ci	19,500	25,900, et 36 pièces attelées, qu'on pouvait avoir à Paris en moins de sept ou huit jours.
La ligne	4,400	
Fusiliers et sous-officiers sédentaires.	700	
Gendarmerie.	1,300	

En s'y prenant quinze jours d'avance, on pouvait y ajouter les troupes des camps de Lunéville et de Saint-Omer, et ce qu'on aurait pu distraire des garnisons des départemens du Nord et de l'Est : on aurait eu 36 à 40,000 hommes, et 50 pièces d'artillerie.

Mais pour un rassemblement aussi considérable de troupes dans les conditions où on allait les placer, il fallait quelques prévisions en subsistances et ustensiles indispensables de campement; car le défaut d'ordre et l'oubli des premiers rudimens de l'administration, autant que les mauvaises dispositions militaires, ont rendu nuls les efforts du peu de troupes qu'on a eues sous la main au moment de la crise.

Enfin, quoi qu'il en soit, *le Moniteur* du 26 publia les fameuses ordonnances; leur effet immédiat fut une baisse de 3 francs sur les fonds publics. Tous les Français, de quelque parti qu'ils fussent, en frémi-

---

Saint-Cloud, n'y changèrent rien. Les postes de garde (dont la force était bien telle que nous la présentons), furent également désarmés et dispersés dès le 28 au matin. Les fusiliers sédentaires livrèrent leurs armes : ainsi tout est vrai dans le tableau ci-dessus.

rent, et plus encore ceux qui étaient à portée de bien savoir que puisqu'on recourait à la force, cette force n'avait été rassemblée nulle part; qu'il résulterait les plus grands désastres de la lutte de la faible garnison de Paris contre une population aussi nombreuse, aussi facile à émouvoir, et préparée peut-être à résister; et puis 30,000 individus dans Paris, vivant de l'imprimerie, de la librairie, des journaux et d'autres professions mécaniques, qui furent licenciés par leurs chefs d'ateliers, se virent tout à coup réduits à l'inactivité, et par conséquent à la perspective d'une misère absolue qui devait les porter au désespoir.

Ce jour-là, les rassemblemens commencèrent à se former sur divers points de Paris. Des vitres furent brisées à l'hôtel du ministre des finances, et sur le boulevard chez M. de Polignac. Mais aucune mesure de police, aucune précaution de la part de l'autorité militaire; c'est au point que des officiers qui avaient sollicité des congés temporaires les obtinrent.

Le 27, les journaux qui avaient essayé de paraître ayant été saisis, l'exaspération du peuple de Paris augmentait d'heure en heure. Le journal *le Temps*, qui donnait la déclaration de tous les gérans des journaux, échappa aux perquisitions de la police. *Le pacte social est à présent déchiré*, disait cette déclaration, *on doit résister par tous les moyens possibles.*

L'homme le plus insensible, et qui a vu Paris ce jour-là, a dû juger que le peuple allait prendre cette

déclaration au pied de la lettre. Un autre journal qui s'était abstenu de paraître, fit tenir à ses abonnés un avertissement qu'il terminait ainsi : « Entre le droit et la violence la lutte ne peut être longue; bientôt, sans doute, on verra flotter encore notre *pavillon national.* » (Paris, le 26 juillet, etc.) A quatre heures cependant, les troupes n'avaient pas d'ordres encore; quelques régimens avaient été consignés par les colonels, à cause des désordres qui avaient eu lieu la veille dans la rue de Rivoli et sur les boulevards. Les postes de police, les gardes pour les monumens publics, les postes d'honneur, les plantons, etc., tout avait défilé comme à l'ordinaire. A quatre heures et demie arrive tout à coup, dans les casernes, l'ordre à toutes les troupes de prendre les armes, et de se rendre au Carrousel, à la place Louis XV et sur les boulevards. Beaucoup d'officiers manquèrent à ce rassemblement, dont ils ne furent pas prévenus.

Les régimens de la ligne fournirent un bataillon plus ou moins fort; les régimens de la garde deux bataillons de six pelotons de seize files sur deux rangs. Les régimens de cavalerie, deux escadrons chacun. La force des escadrons était de cent hommes. L'artillerie conduisait quatre pièces (1).

---

(1) Beaucoup de soldats, comme les officiers, qui ne purent être prévenus, et qui étaient dans la ville, ne se trouvèrent pas au rassemblement des bataillons. Le régiment qui occupait les casernes de la rue Verte et de la Pépinière présenta plus de monde, parce qu'il fut prévenu de meilleure heure que ceux qui étaient à l'Ecole-Militaire.

Les troupes prirent les positions suivantes : M. de Polignac fit garder son hôtel par un bataillon de la garde et deux pièces de canon. Dès le matin, un détachement de voltigeurs du 5e de ligne formait la garde intérieure de cet hôtel.

Les lanciers patrouillaient sur les boulevards adjacens. Trois bataillons de la garde étaient sur la place du Carrousel et du Palais-Royal. Deux bataillons avec deux pièces sur la place Louis XV.

La ligne, sur la place Vendôme, les boulevards Saint-Martin, Saint-Denis, place de l'Eléphant. Le 15e léger ce jour-là ne fournit qu'un piquet sur la place du Panthéon.

Vers six ou sept heures, la foule était tellement considérable dans les rues Richelieu et Saint-Honoré, qu'on ne pouvait plus y circuler. La gendarmerie de Paris, qui était sur pied aussi, essaya vainement de rétablir la circulation. On craignait surtout que la foule ne pillât les boutiques d'armuriers qui sont aux environs du Palais-Royal. Des détachemens de la garde furent requis pour appuyer les efforts de la gendarmerie. Ils parvinrent, non sans peine, ne voulant pas d'abord faire usage de leurs armes, à déblayer un peu ces rues; mais bientôt ils furent assaillis à coups de pierres et de tuiles. Un de ces détachemens, commandé par un sous-lieutenant, et composé de dix-huit hommes de la garde, voulant déboucher par la rue du Duc de Bordeaux, dite aujourd'hui du 29 *Juillet*, se trouva tellement pressé près

de l'hôtel Meurice, tandis qu'une grêle de pierres tombait sur lui, qu'il fut quelque temps sans pouvoir avancer ni reculer. Le chef de ce détachement espérait toujours pouvoir éviter de faire feu, lorsqu'un coup de fusil parti de l'hôtel Royal, rue des Pyramides et rue Saint-Honoré, n° 193, le décida à laisser tirer ses soldats. M. Fox, de la famille du ministre de ce nom, habitait cet hôtel; au moment où le détachement passait, il s'arma de son fusil de chasse, et fit feu par la fenêtre. Les soldats alors firent une décharge sur la maison, et M. Fox fut tué dans sa chambre, ainsi que deux domestiques qui y travaillaient (1).

Ainsi, la première victime de ces sanglantes journées serait un de ces insulaires qui, à l'aurore de notre première révolution comme aujourd'hui, parurent applaudir aux élans de la nation française.

Un autre détachement plus nombreux, précédé par des gendarmes et quelques ordonnances de lanciers, et conduit par un général, s'avança de la rue de l'Echelle dans la rue Saint-Honoré; celle-ci était aussi encombrée par la foule qui s'y était accumulée; les uns avaient été refoulés de la place du Palais-Royal, les autres voulaient s'y porter : c'est là qu'on rencontra la première barricade, faite avec une voi-

---

(1) Cette circonstance fut vérifiée sur le champ. Il ne reste pas le moindre doute sur l'exactitude du rapport de l'officier. Ce fait était trop important pour qu'il n'ait pas donné lieu à une enquête, et elle eut lieu.

ture *omnibus*. Le général fit faire une sommation, à laquelle il ne fut répondu que par des pierres et des tuiles. Ce général mit pied à terre, fit écouler ses hommes à cheval par le passage Delorme, et ordonna à l'infanterie de repousser la force par la force. L'officier d'infanterie s'avança avec sa troupe par section; une seconde, et même une troisième sommation furent faites, et accueillies comme la première. Le général passa lui-même la barricade, et le premier feu de peloton eut lieu : il fut dirigé en l'air. La foule commença à rétrograder. Le détachement, après avoir rechargé, s'avançait lentement l'arme au bras; mais au-delà de l'église Saint-Roch, près la rue de la Sourdière, on recommença à lui jeter des pierres avec plus de force que jamais. Un second feu eut lieu comme le premier, mais il ne fit qu'enhardir les assaillans. Une troisième décharge, dirigée en partie cette fois sur les groupes qui s'avançaient, blessa grièvement un homme du peuple. Ses camarades le relevèrent et l'emportèrent : il paraît que c'est celui qui fut promené mourant ou mort pendant la nuit, dans différens quartiers de la capitale, pour les exciter à se lever. Après cette troisième décharge la foule s'écoula assez rapidement; une partie prit par la rue du Marché-des-Jacobins.

Le détachement arriva jusqu'à la rue Castiglione, ayant rallié celui qui avait passé par la rue du 29 juillet, et rentra par la rue de Rivoli. Une garde fut placée près de l'*omnibus*. Dans la rue de Richelieu, une

compagnie avait rétabli la circulation, et bientôt les rues furent assez libres. Des patrouilles assez nombreuses parcouraient toutes les directions, et se relevaient de demi-heure en demi-heure (1).

Sur les boulevards il ne se passa rien de bien remarquable. Le faubourg Saint-Germain fut paisible. Le corps-de-garde de la place de la Bourse fut incendié, mais ce poste fut réoccupé pendant la soirée. Les assaillans paraissaient du reste ce jour-là n'appartenir qu'à la dernière classe du peuple.

Les divers rapports des officiers qui avaient commandé les patrouilles, furent unanimes sur ce point; plusieurs aussi signalaient des maisons d'où on leur avait jeté des pierres, du verre, etc. Mais toutes ces maisons étaient du domaine de la police; le numéro 28 de la rue de Rohan était cité six ou sept fois. Ainsi, ce n'est pas sans quelque justice que les recluses de Saint-Lazarre furent rendues le 29 à leurs compagnes.

La nuit étant survenue, une partie des réverbères ne fut ou ne put être allumée; beaucoup furent brisés. Presque toutes les rues restèrent dans une obscurité complète, ce qui contribua plus que toute autre chose sinon à calmer, du moins à remettre la lutte au lendemain. La soirée n'en était que le prélude.

La presque totalité des forces de la garnison avait

---

(1) Une patrouille commandée par un capitaine fut également assaillie à coups de pierres, près la rue du Coq Saint-Honoré. Là eut lieu aussi une décharge dirigée en l'air, qui suffit pour disperser les assaillans.

été déployée; il était évident que le lendemain elle aurait devant elle de soixante à quatre-vingt mille individus, dont une partie serait armée. Il existait dans Paris quarante mille anciens équipemens de gardes nationaux; les tentatives qui avaient eu lieu pour enlever les armes chez les armuriers n'avaient pas toutes échoué; à la pointe du jour elles pourraient être renouvelées, et enfin les postes de garde, qu'il était aisé d'enlever, en fourniraient encore; l'arsenal en renfermait, ainsi que des munitions. La poudrière des Deux-Moulins n'était pas gardée. Cette nuit devait porter conseil et être mise à profit; il y avait plusieurs partis à prendre pour prévenir des évènemens qui se présentaient avec toute la gravité possible; on n'en choisit aucun. Tout ce que nous citons ici fut représenté, mais rien ne fut écouté; l'aveuglement, l'ineptie ou la fatalité l'emportèrent.

A onze heures les troupes reçurent l'ordre de rentrer dans leurs quartiers. Les rues qu'elles traversèrent pour s'y rendre étaient désertes et silencieuses. La capitale avait une physionomie en quelque sorte immobile.

La voix de la grande ville ne se faisait plus entendre; c'est, dit-on, précisément cette tranquillité apparente qui contribua à la sécurité de M. de Polignac, sécurité que le maréchal peut-être finit par partager.

Le 28, les rassemblemens commencèrent avec le jour; bientôt ils furent plus nombreux que la veille.

Des individus vêtus en gardes nationaux, parurent

dans les rues, et se réunirent par quartier. On se porta chez les armuriers, qui livrèrent leurs armes; les boutiques, qui avaient commencé à s'ouvrir, furent refermées; et les marchands fournisseurs de la cour s'empressèrent de faire disparaître les armoiries du Roi et des princes, qui surmontaient leurs enseignes, dans la crainte que ce ne fût contre eux des prétextes d'insulte et de pillage. La même précaution fut prise par les notaires et huissiers, qui firent enlever leurs panonceaux. Ce qui fut fait d'abord par les particuliers eux-mêmes, mus par un sentiment de crainte, devint bientôt comme le signal de destruction de tous les emblêmes du gouvernement royal. Enfin, le drapeau tricolore parut, aux acclamations de *vive la Charte!* Le désarmement des corps-de-garde, la prise de l'Arsenal, des poudrières, de la manutention, le désarmement des compagnies de sous-officiers et fusiliers sédentaires, etc., tout eut lieu comme on l'avait prédit la veille. Le peuple, qui se réunissait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, s'en empara; tout cela s'opéra sans opposition, et était fini à huit heures, les troupes étant encore dans leurs casernes. A neuf heures, cinq bataillons français de la garde, dont trois à six pelotons de seize files, et sur deux rangs, comme la veille (ce qui donnait, sous-officiers et tambours compris, environ deux cent vingt hommes par bataillon) (1), se formèrent en bataille sur

(1) C'est tout ce que les régimens pouvaient présenter lorsqu'ils eurent

la place du Carrousel. Deux bataillons suisses (environ 800 hommes) sur la place Louis XV; trois escadrons de lanciers sur la place du Carrousel, et enfin l'artillerie conduisant huit pièces de canon de 8, les seules qu'on ait employées dans ces journées. Par un sentiment facile à apprécier, on ne voulut pas faire servir les quatre obusiers qui complétaient l'armement des deux batteries de service; ils furent laissés à l'Ecole-Militaire. Les pièces étaient approvisionnées à quarante-cinq coups, dont quatre à mitraille et le reste à boulet. Les soldats de la garde en service à Paris, avaient toujours *onze cartouches* dans leur giberne. Cet ordre existait depuis la formation de la garde; ils s'en servaient lorsqu'ils étaient de garde au château, pour charger leurs armes tous les soirs après l'ordre. Dans quelques bataillons on compléta ce nombre à trente; mais la plupart ne les reçurent de l'artillerie que sur la place du Carrousel, entre autres les bataillons qui allaient au marché des Innocens (1).

---

renforcé la garde du Palais-Royal, et fourni celle de la Banque et de leur caserne.

(1) On a parlé de soixante cartouches que les soldats auraient reçues. C'est encore une des exagérations de l'époque. Premièrement, les gibernes ne pouvaient contenir cette quantité, et il est prouvé au contraire que le 6e régiment de la garde n'en avait que 12 à 15 par homme, que son colonel fit distribuer de l'approvisionnement du tir à la cible. Enfin, aucun ordre ne prescrivit de se munir de cartouches. C'est au moment ou les troupes allaient quitter la place du Carrousel, qu'on de-

Les 5e, 50e et 53e de ligne devaient occuper la place Vendôme et les boulevards jusqu'à la place de la Bastille, et se lier avec les cuirassiers de la garde, qui étaient casernés aux Célestins. Le 15e léger devait garder la place du Panthéon, le Palais-de-Justice et l'Hôtel-de-Ville; ce dernier mouvement devait avoir lieu de très-bonne heure. Enfin, on avait ordonné au régiment de la garde qui occupait Saint-Denis et Vincennes d'envoyer à Paris ce qu'il aurait de disponible, sans dégarnir cependant Vincennes. Ce régiment fournit environ 500 hommes, qui arrivèrent aux Champs-Elysées à onze heures. Trois escadrons de grenadiers à cheval y étaient aussi venus de Versailles.

Le maréchal Marmont avait été investi du commandement de Paris, mis en état de siége. Le quartier-général était à la place du Carrousel; l'état-major, ordinairement complet aux levers de cour, aux revues, aux parades, ne put fournir, par fatalité, que six à sept officiers. Les uns n'avaient pu trouver de chevaux, d'autres ne pouvaient se procurer leur uniforme; mais ils offraient de servir en bourgeois. Quelques officiers étrangers à cet état-major, et même au corps, s'y rendirent.

Le duc de Raguse fut cependant secondé par

---

manda aux officiers si les soldats en avaient. Cette question ne fut pas faite au 6e régiment, qui partit avec celles que le colonel avait fait distribuer à Saint Denis.

quatre maréchaux-de-camp, par neuf ou dix officiers, et par ses quatre aides-de-camp. Sur les chefs d'état-major des divisions de la garde, un seul se trouva à son poste. Il eût été de la plus grande urgence qu'un des intendans militaires de la division ou de la garde, au moins, eût pu prescrire quelques mesures pour faire arriver des vivres aux Tuileries pour les troupes, qui, selon toute apparence, allaient rester sous les armes plusieurs jours de suite, et qui étaient à jeun depuis la veille : il y en avait une toute naturelle; c'était de faire garder la manutention par un fort détachement. Cet établissement était suffisant pour le service, puisque la garnison n'était pas augmentée. Il y avait dans les magasins de campement, rue Vaugirard, des marmites et des bidons; on pouvait en faire apporter aux Tuileries. A défaut d'intendant, personne autre n'y pensa, et la manutention resta sous la sauve-garde de quatre fusiliers.

A neuf heures un quart, le duc de Raguse, impatient de savoir si le 15e léger avait occupé les positions qui lui avaient été assignées, et qu'il devait tenir de très-bonne heure, fit donner l'ordre à un officier d'y aller avec quinze hommes. La mission que reçut cet officier montre parfaitement l'ignorance où était le maréchal de la situation de Paris; car si le 15e n'était pas arrivé, une si faible patrouille devait être infailliblement enlevée.

Un quart d'heure après, on se ravisa; on donna l'ordre à un bataillon de faire une reconnaissance de

ce côté; mais par une singulière négligence, on ne parla point des quinze hommes à l'officier qui le commandait; on lui prescrivit seulement de se rendre au Palais-de-Justice, d'y attendre le 15e léger, et de s'en retourner quand ce régiment serait arrivé.

Ce bataillon trouva à la hauteur de la place du Louvre une espèce d'avant-poste où figuraient deux gardes nationaux en uniforme. Ils dirent qu'ils étaient sous les armes pour le maintien de l'ordre, et qu'il leur était permis de tirer sur les troupes qui voudraient se porter vers *la ville*. Ces deux hommes furent envoyés au quartier-général. Le bataillon, arrivé au Pont-Neuf, aurait dû se diriger par ce pont et par le quai de l'Horloge; mais l'avant-garde de ce bataillon ayant commencé à filer sur le quai de la Mégisserie, on ne voulut pas la faire retourner. Le reste suivit cette direction, quitte à prendre le Pont-au-Change. Cette circonstance sauva la patrouille des quinze hommes, qui, arrivée sur la place de Grève, la trouva remplie de peuple en armes. L'officier s'avançant pour parlementer reçut une décharge à bout portant, fut grièvement blessé, et eut un de ses hommes tué, et quatre autres blessés. Il se retirait comme il pouvait, mais allait être coupé, lorsque la tête du bataillon qui était arrivée sur la place du Châtelet, le dégagea.

Ce bataillon de la garde rentra aux Tuileries, lorsqu'il se fut assuré que le 15e arrivait au Palais-de-Justice.

Tel était l'état des choses à dix heures trois quarts.

Il paraît que les intentions du maréchal avaient été de se garder en force aux Champs-Elysées, aux Tuileries, de tenir l'Ecole-Militaire, le Panthéon, le Palais-de-Justice, l'Hôtel-de-Ville, les boulevards intérieurs, qui assuraient la position des casernes dégarnies de troupes. La défense du Palais-Royal, confiée à un bataillon de la garde, se liait avec celle de la Banque, gardée par cent hommes, et était aussi appuyée par le Louvre, qui s'y maintenait en communication par les rues du Coq, etc .

Mais par les mouvemens que le maréchal prescrivit, et qui vont être indiqués, on voit qu'il voulait aussi avoir libres les grandes perpendiculaires de la porte Saint-Denis au Panthéon, des Tuileries aux boulevards par la rue Richelieu, et la ligne intérieure de la rue Saint-Honoré au marché des Innocens; et, par la place du Châtelet, l'Hôtel-de-Ville à la place Saint-Antoine. Les troupes dont on disposait ne correspondaient pas à ce plan; le retard que le 15e mit à se rendre à l'Hôtel-de-Ville le dérangeait tout à fait, et puis, il faut le dire, l'attitude que prit la ligne devait seule le faire échouer, et même tout autre système de défense mieux entendu. On verra que non seulement cette *neutralité* de la ligne amena le résultat des journées des 28 et 29, mais que, le 28, elle fut la cause de la lutte terrible qui s'engagea à l'Hôtel-de-Ville et sur d'autres points. Il en résulta que la garde, isolée et sans appui, ne put sortir de ce qu'elle regardait comme un trop funeste duel, qu'en

usant de tout le courage que les individus qui la composaient regrettaient d'employer contre des concitoyens; ils avaient, en outre, la certitude que la conservation des positions ou leur abandon ne pouvaient avoir aucune utilité militaire.

C'est au moment où les troupes se rassemblaient sur la place du Carrousel, que les députés de Paris se présentèrent à l'état-major.

La démarche de ces messieurs fut celle de bons citoyens; et les Français, de quelque opinion qu'ils soient, doivent le reconnaître.

Le maréchal, tout en l'approuvant, ne crut pas devoir, comme militaire, traiter avec eux, et malheureusement il pensa à en référer à M. de Polignac. Il nous semble que la responsabilité dont était investi le duc de Raguse, sa haute dignité de maréchal, son titre de *ministre d'Etat*, ses fonctions de major-général de service, tout lui faisait un devoir, ou du moins lui permettait de s'adresser directement au Roi. On sait quelle fut la réponse du ministre; là, encore, le maréchal devait insister pour que la proposition des commissaires fût soumise au Roi, et envoyer avec M. de Polignac, à Saint-Cloud, s'il ne pouvait y aller lui-même, un de ses aides-majors. Mais rien de tout cela n'eut lieu.

Le maréchal, informé enfin que l'Hôtel-de-Ville n'était pas occupé, et que le 15e ne faisait aucune disposition pour s'y rendre, ordonna les mouvemens suivans.

Une colonne d'un bataillon de la garde française, un peloton de lanciers et deux pièces de canon appuyés par le 15e léger, devaient se porter sur l'Hôtel-de-Ville, sous les ordres d'un maréchal-de-camp.

Deux autres bataillons de la même garde, deux pièces de canon et trente gendarmes se seraient rendus au marché des Innocens. Là, un de ces bataillons devait aller jusqu'à la porte Saint-Denis, et revenir sur le marché, où le second bataillon, après avoir été à la place du Châtelet, serait venu l'attendre. Cette colonne n'aurait quitté cette position qu'après avoir reçu de nouveaux ordres.

Une troisième colonne, composée de deux bataillons de garde française, de deux pièces de canon et de deux escadrons de cavalerie, devait suivre la rue Richelieu, les boulevards jusqu'à la place Saint-Antoine, et revenir par la rue Saint-Antoine sur l'Hôtel-de-Ville, où elle se serait réunie à la première, venue par les quais.

Enfin, une quatrième colonne, formée d'un bataillon, de deux pièces et de deux escadrons de grenadiers, dut se porter des Champs-Elysées à la Madeleine, suivre le boulevard jusqu'à la rue de Richelieu, et revenir aux Champs-Elysées.

Ainsi, le maréchal engageait toutes ses troupes à de grandes distances, sans qu'elles pussent se prêter un appui mutuel. Il les engageait dans des quartiers qui ne sont percés que de rues très-étroites et tortueuses, bordées des maisons les plus hautes; dans les

quartiers les plus peuplés, et dont la population est la plus mobile de Paris; et il dégarnissait le Louvre, les Tuileries et les Champs-Elysées, où il resta à peine pendant ces mouvemens la force numérique d'un bataillon. En faisant ces dispositions, contre toutes les règles possibles, il fit croire à sa trahison. C'est à tort cependant que quelques personnes purent avoir un instant cette opinion : il avait perdu la tête. Car enfin, si l'on voulait répéter un *treize* vendémiaire, il était convenable d'imiter celui de l'homme qui appelait le duc de Raguse LE ROI MARMONT. Mais aujourd'hui ce fastueux maréchal de l'Empire n'était plus que le lieutenant de M. de Polignac.

La colonne qui partait des Champs-Elysées commença son mouvement, vers midi, par l'avenue Marigny, parcourut la rue du faubourg Saint-Honoré, et en arrivant vers celle de la Madeleine, elle envoya quelques hommes à la mairie du premier arrondissement; ils y désarmèrent un détachement de la garde nationale. Le bataillon qui suivait la rue Royale fut assailli par une fusillade assez vive, partie de l'église de la Madeleine. Le général fit avancer une compagnie de voltigeurs; elle franchit une barricade en planches qui entourait cet édifice en construction, et débusqua ceux qui s'y étaient retranchés.

La communication des boulevards, vers les Bains-Chinois, qui avait été interrompue par le peuple après le passage de la 2e colonne, fut rétablie par des postes

détachés. Ces troupes restèrent dans ces positions, sans autre évènement remarquable. Elles n'eurent aucun blessé dans cette journée.

La colonne qui devait suivre la rue Richelieu (1) et les boulevards y rencontra une foule considérable, mais qui ne commit envers ces troupes aucun acte d'hostilité, jusqu'à la hauteur de la porte Saint-Denis, où un coup de fusil fut tiré sur la tête de la colonne des lanciers. L'adjudant-major de ce corps tomba de cheval, grièvement blessé. L'individu qui avait tiré se perdit dans la foule, qui s'écarta pour laisser passer les troupes; on tira aussi du haut de l'arc de triomphe. Le général qui commandait ces troupes laissa à la porte Saint-Denis un détachement pour attendre le bataillon qui s'avançait par la rue Saint-Denis, et continua avec le reste sa route vers la place de la Bastille. Près de la porte Saint-Martin, il fut assailli par une vive fusillade : il fit passer alors sa cavalerie derrière l'infanterie, qui, démasquée, fit un feu de peloton. Ce fut là le premier feu de cette colonne. L'artillerie tira aussi deux coups de canon, et la colonne franchit la barricade qu'on commençait à élever sur le boulevard.

C'est lorsque ces troupes eurent dépassé les portes Saint-Denis et Saint-Martin, que le peuple, qui, depuis

---

(1) Cette colonne, qui, au lieu de suivre la rue de Richelieu, alla prendre les boulevards à la Madeleine. Elle commença son mouvement à 11 heures.

le matin, occupait ces positions, où il avait désarmé ou dispersé les faibles détachemens de la gendarmerie, commença à élever des barricades pour s'opposer au retour de la colonne de la garde, laquelle continuant son chemin, ne trouva plus au Château-d'Eau le 50e régiment, placé dès le matin dans cette position.

Arrivé vers la place de l'Eléphant, le général trouva une quantité considérable d'habitans du faubourg réunis, et dans une grande agitation. Le général parla à plusieurs, chercha à les persuader de rester paisibles, leur représenta qu'ils n'auraient rien à gagner à troubler la tranquillité. Ils lui répondirent qu'ils n'avaient point de pain ni d'ouvrage. Dans le nombre de ces interlocuteurs étaient beaucoup de femmes et d'enfans. Il leur distribua de l'argent; ils crièrent : *Vive le Roi* (1)! Ce cri se mêlait aussi à ceux de *vive la Charte!* et *à bas les ministres!*

Le général fit déblayer la place pour y former ses troupes en bataille. La foule reflua vers les rues St.-Antoine, du faubourg, de la Roquette, et le long du Canal. Ce mouvement s'exécuta moitié de gré moitié de force, le général distribuant de l'argent, et les soldats écartant petit à petit le peuple. Des barricades avaient été élevées à l'entrée de la rue Saint-Antoine,

---

(1) C'est le rapport fait par le général qui produisit la lettre de M. de Polignac qui a été publiée dans les journaux; car ce fut de son propre mouvement que M. de Saint-Chamans vida sa bourse dans les mains des habitans du faubourg; il n'avait reçu à cet égard aucune instruction.

et vers la place de Birague. Un détachement d'infanterie, en s'approchant de cette dernière barricade, y fut reçu par une fusillade partie des fenêtres, qui blessa plusieurs hommes, dont un officier supérieur. Cette décharge servit comme de signal à ceux qui avaient évacué la place, pour tirer de tous les angles des rues sur les troupes de la garde, qui répondirent à ce feu, et se maintinrent sur cette place sans perte notable (1).

Le général étant informé que plusieurs barricades s'élevaient dans la rue Saint-Antoine, pensa qu'il ne pourrait traverser cette rue sans être retardé par son artillerie, qui éprouverait des difficultés à les franchir, et faciliterait par-là le genre de défense dont ces rues étaient le plus susceptibles. Appréciant, du reste, l'inutilité militaire de ces promenades à travers ces quartiers, il prit la résolution de retourner aux Tuileries par les boulevards du Sud, et alla passer la Seine au pont d'Austerlitz.

Un détachement de cuirassiers fut laissé près de la place, avec ordre de se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour avertir les troupes qui devaient l'avoir occupé, de ne pas attendre la colonne des boulevards. Le capitaine chargé de cette mission s'en acquitta comme on verra ci-après. Il fut rejoint, avant de quitter la

---

(1) Un détachement commandé par un colonel, fut dirigé dans la rue du faubourg Saint-Antoine; il alla jusqu'à la barrière du Trône, il rencontra six barricades, qu'il fit franchir et défaire; au retour, il en trouva deux que le peuple avait déjà rétablies.

place de l'Eléphant, par le 50e, qui voulait se retirer dans sa caserne, mais qui la trouvant occupée par les gens du faubourg, qui s'y étaient établis, se dirigea aussi sur l'Hôtel-de-Ville.

Le général qui était chargé d'aller occuper le marché des Innocens, y fut reçu par une fusillade assez vive, partie surtout des fenêtres, d'où on jetait aussi des pierres, des meubles qui blessèrent quelques hommes; mais le feu de la troupe eut bientôt éteint sur la place celui des assaillans. On saisit ce moment pour envoyer le premier bataillon vers la porte St.-Denis. Cette troupe trouva une première barricade près la Cour Batave, et elle la franchit sans difficulté, mais elle eut à passer sous le feu du peuple qui garnissait la grille et les fenêtres de la Cour Batave. Le général maintint sa position avec le second bataillon; l'artillerie ne put être mise en batterie dans le prolongement de la rue Saint-Denis; ce mouvement exposait trop les canonniers sans utilité réelle. On voit que le général modifia l'ordre du maréchal, et fit bien. Pourquoi aurait-il promené son artillerie à travers des rues si étroites et barricadées? Son intention était d'attendre le retour de son premier bataillon avant de faire opérer son second mouvement vers la place du Châtelet. A quelque distance de la Cour Batave, et avant l'église Saint-Leu, le colonel qui commandait le bataillon fut très-grièvement blessé, et son cheval tué : ses soldats lui improvisèrent un brancard, et se mirent à le porter. Cet incident ralentit

la marche de cette troupe, qui n'arriva qu'à travers de grandes difficultés à la porte Saint-Denis (1). Le colonel jugea que ce ne serait qu'avec plus de peine encore qu'on pourrait retourner au marché des Innocens, et comme, par le temps qu'on avait perdu, il pouvait arriver que le second bataillon et le général ayant fait un mouvement, on courût risque alors de trouver ce marché occupé par le peuple, il se disposa à prendre une autre direction. On lui proposait de revenir par le boulevard; mais il fit observer que depuis le passage de la colonne qui était venue par la rue Richelieu, et qui avait continué son mouvement vers la rue Saint-Antoine, les boulevards n'étaient plus libres, et que les troupes de la ligne ne s'opposaient plus, à ce qu'il paraissait, au mouvement du peuple, puisque chaque instant augmentait le nombre des assaillans. Enfin, le colonel se décida,

---

(1) Le colonel de Pleineselve fut dangereusement blessé; il est mort à la suite de l'amputation de la cuisse. Cet officier avait fait avec distinction les guerres de l'empire en Hollande, en Espagne, à la grande armée, dans la garde impériale, et comme aide-de-camp du général Desmoustier. Il fit prisonnier de sa main, à la bataille de Leipsick, le général autrichien Merfeldt, chef d'état-major-général de l'armée des alliés. M. de Pleineselve était un des meilleurs colonels et des plus honnêtes gens de l'armée. Dans cette dernière circonstance, il ne cessa de diriger sa troupe. Malgré ses souffrances, le sang-froid et l'esprit d'ordre qui le caractérisaient ne se démentirent pas un seul instant. Le trajet du marché aux Champs-Elysées dura sept à huit heures. Il fut le dernier à vouloir être pansé de ses blessures, et ne le fut réellement qu'à 1 heure du matin, par le docteur Larrey, à l'hôpital du Gros-Caillou, où ses soldats le portèrent.

pour mieux assurer le transport des blessés, à remonter la rue du faubourg Saint-Denis, et à gagner les boulevards extérieurs, ce qui lui réussit parfaitement.

Ce bataillon, pendant cette longue marche, n'eut qu'une vingtaine d'hommes hors de combat et sept tués. Quoique résolu à prendre la direction du faubourg, le bataillon attendit cependant plusieurs heures à la porte Saint-Denis : on put y mettre un premier appareil aux blessures les plus graves : c'est pendant ce temps qu'un caporal de voltigeurs et trois hommes montèrent dans l'arc de triomphe, et en firent descendre quelques hommes qui avaient tiré de cette position, toute la matinée, sur les patrouilles et les colonnes de troupes.

Cependant, le bataillon qui était resté au marché des Innocens n'avait pas quitté sa position. A quatre heures, les cartouches commençaient à manquer, quoiqu'on les eût beaucoup ménagées. Le premier bataillon ne revenait pas; le général ne pouvait communiquer avec les Tuileries; des barricades, la foule toujours plus épaisse et toujours mieux armée, s'accumulaient sur ses communications. Sa situation pouvait devenir très-critique. Son aide-de-camp lui offrit d'aller la faire connaître au maréchal. Dans un clin-d'œil il eut coupé ses moustache et pris la veste d'un homme du peuple, et se dirigea vers les Tuileries, où il arriva heureusement.

Au même moment, un message semblable était

apporté au maréchal, par un détachement de cuirassiers qui arrivait de la place de Grève; il n'y avait de disponible au Carrousel qu'un bataillon suisse; il fut envoyé au marché des Innocens. L'officier qui commandait ce bataillon augmenta les difficultés et perdit du temps; il arriva à la place des Innocens en passant par la Pointe-Saint-Eustache, après avoir parcouru les rues Montorgueil, Saint-Sauveur, etc. Il paraît qu'il ne savait pas le chemin du marché; ce fut un capitaine de son régiment qui l'avertit de son erreur.

Ces deux troupes réunies se dirigèrent alors, par la rue Saint-Denis, sur la place du Châtelet, et de là sur les quais, jusqu'à celui de l'Ecole, où elles prirent position. Elles rencontrèrent plusieurs barricades qui pouvaient présenter des difficultés pour le passage de l'artillerie, mais les pièces les franchirent facilement. Au quai de l'Ecole, vis-à-vis du Louvre, où ces troupes prirent position, on fit sur elles un feu assez nourri de la rive gauche; mais deux coups de canon tirés vers l'Institut dispersèrent les tirailleurs du peuple (1).

---

(1) Nous croyons que ce fut la seule fois que cette colonne fit usage de son artillerie, et ces deux coups de canon furent tirés pour effrayer; ils avaient été dirigés de manière à n'atteindre personne. Une des pièces était chargée à boulet, et l'autre à mitraille. Les traces de dette décharge se voient au fronton de l'Institut. Le regrattage de cet édifice a failli donner lieu à une émeute. L'autorité a été obligée de suspendre ou de contremander des réparations jugées nécessaires depuis long-temps, parce qu'elles *effacent les traces de la conduite héroïque des Parisiens et du vandalisme des Suisses.*

Nous voici à la colonne qui devait se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Elle avait suivi les quais des Tuileries, du Louvre et de l'Ecole; arrivée au Pont-Neuf, elle trouva le colonel et deux bataillons du 15e léger; il occupait les rues de la Monnaie et Dauphine. Le général lui transmit l'ordre du maréchal, qui prescrivait que ce régiment appuierait les mouvemens de la garde, et qu'un de ses bataillons la soutiendrait immédiatement. Le bataillon de la garde, après avoir passé le Pont-Neuf, prit par le quai de l'Horloge. Un bataillon du 15e le suivit. Arrivé au marché aux Fleurs, le général décida qu'on se porterait à la place de Grève par le pont Notre-Dame, et qu'une diversion aurait lieu par le nouveau pont suspendu. Deux pelotons de la garde y furent destinés. Le 15e devait laisser deux pelotons sur le marché aux Fleurs, pour barrer la rue de la Juiverie; le reste devait soutenir la garde.

Pendant ces dispositions, les rassemblemens, qui depuis le matin s'étaient formés dans les quartiers et la place de Grève, s'ébranlèrent avec un certain ordre pour venir occuper le pont Notre-Dame, et probablement le Palais-de-Justice; ils arrivaient par la rue des Arcis, tambours en tête, et précédés de quelques individus qui paraissaient les diriger. Les deux pièces étaient arrêtées à l'entrée du pont, du côté du marché aux Fleurs; on les poussa en batterie au milieu du pont. Un officier supérieur de la garde s'avança près du quai de Gèvres, dit aux individus qui pré-

cédaient cette colonne qu'ils allaient se faire broyer par l'artillerie, et les conjura, au nom de l'humanité, de retourner; les tambours cessèrent de battre, et la colonne se jeta à droite et à gauche; mais des coups de fusil en partirent, et tuèrent un adjudant qui avait accompagné l'officier. C'est alors que les deux premiers coups de canon furent tirés. Les quais de Gèvres et Pelletier furent occupés par la garde. On tirailla un peu des fenêtres de la rue des Arcis et des encoignures de la rue de la Tannerie.

Le détachement destiné à passer le pont suspendu n'aurait dû déboucher de l'arche-portique qui soutient ce pont qu'au même instant que l'on serait arrivé sur la place par le quai Pelletier. La vivacité d'un officier hâta ce mouvement, et laissa ce détachement exposé pendant quelque temps à tout le feu qui partait des fenêtres et de la place. Enfin la place fut occupée; les défenseurs s'écoulèrent par les rues et ruelles qui y aboutissent; ceux qui étaient dans les maisons s'y tinrent tranquilles. On tirait encore par les angles de la rue du Mouton, où il y avait une barricade; elle fut enlevée.

L'artillerie fut mise en batterie sur la place, et prête à tirer dans la direction du quai de la Cité vers le pont de la Cité et sur la tête de ce pont au débouché de la rue Saint-Louis (en l'île). C'était le seul parti qu'on en pût tirer; la hauteur du parapet empêchait de la diriger sur d'autres points : en général, ces huit pièces, réparties dans les quatre colonnes, ser-

virent fort peu, et embarrassèrent partout. On a parlé de la mitraille : nous répétons, avec toute certitude d'exprimer la vérité, qu'il n'y en avait que quatre coups par pièce. La position des troupes n'était assurée, sur la place, que par le 15e léger, qui occupait le quai aux Fleurs et le quai de la Cité, et qui devait, sur ce quai, observer les petites rues de la Colombe et de Saint-Landri. Le 15e avait été chargé aussi de soutenir le peloton de la garde qui barrait la rue des Arcis; on y comptait. Lorsque plusieurs hommes furent atteints par des balles venues de la rive gauche, on envoya en prévenir le chef de bataillon du 15e; il répondit qu'il allait y remédier, mais il n'en fit rien. Nouveau message, et refus formel cette fois de la part de cet officier. Bientôt le quai de la Cité fut rempli de tirailleurs, qui firent, sous la protection du 15e, un feu très-nourri sur la place. C'est dans ce moment que le bataillon du 50e de ligne, qui avait jugé à propos de quitter le boulevard pour retourner à sa caserne de l'*Ave-Maria*, la trouvant occupée, arriva par le quai de la Grève, précédé de quarante cuirassiers (1).

---

(1) Ce détachement avait quitté la rue Saint-Antoine, avant d'arriver à la hauteur de l'église Saint-Gervais, pour éviter le passage de rues étroites qu'il aurait rencontrées aux approches de l'Hôtel-de-Ville. Le capitaine de cuirassiers détacha son trompette, pour prévenir les troupes qui étaient à l'Hôtel-de-Ville. Ce brave jeune homme se dévoua seul pour tâcher d'obtenir une diversion en faveur de ses camarades. Il parvint à la place de Grève à travers les barricades et tous les dangers pos-

Il paraissait certain, alors, que la colonne qui devait venir par la rue Saint-Antoine, n'arriverait pas. Les cartouches manquaient. On se détermina à faire occuper l'Hôtel-de-Ville; on fit entrer la cavalerie et l'artillerie dans la remise, pour les garantir du feu plongeant qu'on faisait en toute sécurité de la rive gauche. Le bataillon de ligne fut placé dans la cour de l'hôtel, le colonel l'ayant désiré : ce n'était que sous la condition d'une espèce de neutralité avec les Parisiens, que cet officier avait pu se faire suivre de sa troupe.

Enfin, un détachement de 200 Suisses, qui avait été envoyé des Tuileries, releva une partie du bataillon ou détachement (220 hommes) de la garde française, qui depuis cinq heures se battait, et avait déjà 40 hommes hors de combat. Ce mouvement fut mal exécuté à la barricade de la rue du Mouton, et sur le quai Pelletier, aux encoignures de la rue des Arcis, qui, par un malentendu, furent abandonnées. Mais il convenait de réoccuper la barricade; on s'y disposait, lorsque dans ce moment, par toutes les avenues de la place, le peuple chercha à faire un effort décisif. Il fut repoussé, et la barricade réoccupée. Les Suisses perdirent du monde. On les avait fait soutenir

---

sibles, et remplit sa mission. On fit faire une charge sous l'arcade Saint-Jean et dans la rue Saint-Gervais, par douze lanciers secondés par quelques voltigeurs, qui y attirèrent l'attention des Parisiens, pendant que le détachement de cuirassiers gagnait la Grève, suivi du 50e de ligne.

par une compagnie de grenadiers et des voltigeurs de la garde française : ces derniers, absolument dépourvus de cartouches, allèrent barrer le pont suspendu, et y restèrent, pendant trois quarts d'heure, avec une constance remarquable.

Occupant l'Hôtel-de-Ville, il fallut réduire la défense à ce poste : cet édifice embrasse tout un pâté, qui est entouré par les rues de la Tixeranderie, du Monceau-Saint-Gervais et de la Mortellerie. On fit ouvrir les appartemens qui ont vue sur les rues et sur la place, et on y disposa des tirailleurs de la garde. On obtint les cartouches des soldats de la ligne; et lorsque tout fut disposé, on fit retirer les Suisses de la place, ainsi que les grenadiers de la garde. On fit garder la barricade de la rue du Mouton par un poste de voltigeurs français de la garde : ce mouvement fut mal interprété par les assaillans, qui essayèrent encore d'arriver sur la place; mais le feu des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, dont on se servit pour la première fois, rendait cette tentative inutile, et les positions mêmes des rues du Monceau-Saint-Gervais et autres, qui les avaient abrités pendant toute la journée, leur furent funestes, puisqu'on y plongeait des appartemens qu'on avait ouverts à cet effet.

A la nuit, un sous-officier déguisé vint annoncer que la colonne qui devait arriver de la place Saint-Antoine, avait pris une autre direction (ce qu'on savait déjà), et que les troupes qui étaient à l'Hôtel-de-

Ville devaient faire leur retraite sur les Tuileries, comme elles pourraient (1).

Il restait à exécuter avec ordre et ensemble cette retraite, qui, du reste, n'était rendue difficile que par le nombre de blessés, qu'on ne devait ni ne voulait abandonner (environ 50 à 60) (2), et par l'artillerie, qui aurait à franchir des barricades : on s'en rapporta, pour cela, à l'excellence et à la mobilité du nouveau matériel. Les blessés étaient ce qu'il y avait de plus embarrassant; mais leurs camarades se chargèrent de les emporter. Il n'y avait plus qu'à fixer l'heure et la route à suivre; la direction la plus convenable était précisément celle qu'on avait suivie pour venir : le quai aux Fleurs est fort large; le quai

---

(1) C'était la réponse d'un message envoyé à 4 heures du soir, par un détachement de dix cuirassiers. L'officier qui les commandait avait été chargé de la rapporter à 6 heures. Ayant fait observer qu'il lui serait impossible de retourner sans infanterie, on lui donna *vingt soldats* suisses; mais ils ne purent, non plus que lui, franchir une barricade élevée sur le quai de la Mégisserie, un peu en avant du 15e léger. Ils y furent en partie tués ou blessés, en présence de ce régiment.

(2) M. Charpentier, lieutenant, qui était de ce nombre, et qui est mort de sa blessure, avait pu être évacué le matin à l'Hôtel-Dieu. Cet officier, fils d'un colonel, et recueilli sur un champ de bataille où son père succomba, avait été adopté par le général Bellavène, qui le fit élever au Prytanée, et de là à l'Ecole militaire. Il avait fait plusieurs campagnes avec distinction, et donnait les plus grandes espérances. Il est pénible de penser qu'elles furent détruites dans une guerre civile.

M. Noirot, autre lieutenant, avait été tué en arrivant sur la place. Cet officier, d'une bravoure remarquable, avait été décoré en 1813 par le prince Eugène, dans une des redoutes de Caldiero (Italie), où il était entré à la tête de quelques voltigeurs.

de l'Horloge est abrité, pendant un grand espace, par les bâtimens de la Conciergerie, du Palais-de-Justice; enfin, les maisons sont habitées par peu de locataires.

On savait que les Parisiens ne se *desheurent* jamais; ils s'étaient bien battus toute la journée; à onze heures, la lune serait couchée; les réverbères étaient brisés; on ne reste pas volontiers à causer dans l'ombre, quand on a beaucoup à raconter; il était évident que le chemin serait libre à minuit : ce fut le moment qu'on choisit.

Une circonstance assez singulière faillit déranger ce plan, ou en augmenter les difficultés. Par excès de précaution, on voulut faire occuper une boutique de marchand de vin qui fait le coin du quai Pelletier: on y destina vingt-cinq grenadiers. On crut d'abord nécessaire de faire tirer sur ce bâtiment deux coups de canon; peu s'en fallut que le pilier de l'angle ne fût renversé : il avait déjà souffert d'un coup tiré, le matin, du pont Notre-Dame. Si ce pilier fût tombé, il eût entraîné une partie de la maison, qui se serait écroulée sur le quai. Du reste, la boutique était à jour, et les grenadiers ne pouvant se tenir debout dans l'entresol, on les fit rentrer.

Depuis la nuit tombante, les hommes n'avaient plus de cartouches; cependant, quelques paquets avaient été réservés pour l'avant-garde de la colonne, pendant la retraite. Quand la nuit fut close, les individus qui étaient dans les maisons de la place pour

tirer sur les troupes, et qui n'y logeaient pas, en sortaient successivement : les postes d'observation sur la place les voyaient fort bien ; mais on les laissa s'esquiver en silence : on ne troubla pas davantage les habitans de ces maisons qui voulurent y rentrer. Les marchands de vin qui en avaient encore, et plus particulièrement celui qui est à l'angle de la place et de la rue du Mouton, en vendirent aux soldats : celui-là fit fort bien ses affaires. Quelques bouteilles, étendues d'eau, furent d'un grand secours à la troupe et aux blessés : ce fut même le seul aliment qu'ils prirent pendant cette journée.

A minuit, comme on en était convenu, les troupes quittèrent l'Hôtel-de-Ville. Le détachement de voltigeurs qui les précédait de quelques pas, courut s'emparer d'une barricade qui obstruait le quai Pelletier : quelques pavés qu'on fit ébouler, permirent que l'artillerie pût la franchir. Le bruit de cette opération attira dans cette direction quelques coups de fusil, tirés au hasard de la rive gauche de la rivière, mais qui n'atteignirent personne. On trouva le 15e léger au Palais-de-Justice et au Pont-Neuf. Nous devons dire que les militaires qui avaient combattu pendant douze heures à l'Hôtel-de-Ville, furent étonnés de rencontrer encore ce régiment dans ces positions ; car il est toujours plus aisé de comprendre l'opinion contraire, dans une guerre civile, que de pouvoir apprécier la longanimité de ceux qui restent neutres,

ou qui attendent que la fortune se soit déclarée pour l'un ou l'autre parti (1).

Telle est la relation du 28 juillet, sauf quelques épisodes assez peu importans que ce cadre ne comporte pas, mais que la renommée, dans ces momens de troubles, a augmentés ou mal rendus. Nous croyons aussi qu'elle a singulièrement exagéré le nombre des victimes, déjà trop grand en réalité.

Parmi les écrits qui, jusqu'à ce jour, ont paru sur les évènemens, et qui tous, plus ou moins, les racontent d'une manière confuse et outrée, on remarque *Une semaine de l'histoire de Paris*. L'auteur, romancier fécond, y est devenu historien à la manière de quelques anciens : il n'épargne ni les harangues, ni les conversations, ni les portraits; il fait livrer une bataille en toutes règles, par le duc de Raguse, dans les rues Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs, place des Victoires, où ce maréchal, suivi de trois aides-de-camp, de l'escorte ordinaire et des ordon-

---

(1) Il paraît que le bataillon de ce régiment qui devait occuper la place du Panthéon, rentra dans sa caserne, et qu'il livra ses armes aux premières injonctions du peuple; du moins on y comptait, puisqu'on avait affiché et écrit à la craie en différens endroits, sur la place de l'Hôtel-de-Ville : *A 2 heures, sur la place du Panthéon,* 2000 *fusils seront livrés au peuple.* Quoi qu'il en soit de l'heure où ces armes furent rendues, les sous-officiers sédentaires, qui étaient casernés sur cette place, livrèrent les leurs dans l'après-midi. Le capitaine de cette compagnie faisant des difficultés, on lui annonça que le 15e léger avait rendu les siennes.

nances de service, alla faire, dans l'après-midi, une visite des postes de la Banque et du Palais-Royal, qui se liaient au Louvre par les rues Croix-des-Petits-Champs et du Coq. Le passage du maréchal dut exciter sans doute l'ardeur de quelques tirailleurs parisiens, mais ne changea rien aux positions que les troupes devaient garder ou observer.

Quant à l'énergie qu'a déployée le peuple, elle est incontestable ; les versions que nous avons entendues par les militaires, tous les rapports que nous avons eus en font foi. Mais il est des vérités qu'il faut aussi admettre : par exemple, le genre d'attaque ou de défense qui a été le plus efficace aux Parisiens, et qu'on n'a pas assez apprécié, parce qu'au fait il n'offre pas beaucoup de danger, c'est la guerre par les fenêtres. Toutes les barricades, par trop célèbres, ont été franchies par les troupes. Les attaques essayées en masse par le peuple, ne pouvaient l'être qu'en pure perte ; et enfin, à l'Hôtel-de-Ville, où il vint se heurter de tous les points, où de nouveaux combattans se renouvelèrent toujours, ses tentatives furent sans résultat : car il est bien démontré à présent que cet hôtel ne fut jamais repris le 28 par le peuple, et même qu'après avoir été évacué par la garde, il resta désert de minuit au 29 matin.

Il n'en est pas moins constant qu'aux efforts qui furent faits pour le reprendre, on reconnut l'instinct militaire et le courage de la plus vaillante nation du monde. Et il faut encore consacrer ce fait : ce furent

les classes les moins aisées de Paris qui prirent *seules* part aux combats de cette journée. Quelques élèves des Ecoles de médecine et de droit parurent sur le quai de la Cité, vers la fin; mais ce fut particulièrement dans les quartiers de la rue Dauphine qu'ils se réunirent le soir. Le 15e léger occupait l'entrée de cette rue et le pont Saint-Michel.

Le 29 juillet, les colonnes de la garde, si mal à propos engagées le 28, étaient rentrées dans la nuit aux Tuileries. Leurs pertes s'élevaient à plus de trois cents hommes tués ou blessés, en y comprenant celles qu'on avait éprouvées sur d'autres points de la défense. Ces troupes avaient fait et firent tout ce qui est humainement possible; depuis quarante-huit heures elles n'avaient pris un moment de repos; depuis le 27 au matin elles n'avaient reçu aucune distribution. Une chaleur peu ordinaire (28 degrés Réaumur) se faisait sentir seulement depuis trois jours; et sans les occupations d'un combat si soutenu, cette température si élevée, augmentée dans les rues par la réverbération, n'aurait pas été tolérable. Cependant la garde, qui venait de terminer un combat de douze à treize heures, n'était pas ébranlée. On lui promit du pain à la pointe du jour; mais tout manquait; et les soins de l'aide-major-général de service ne parvinrent qu'à faire distribuer un quart de ration à deux ou trois bataillons; c'était ce que les boulangers qui avoisinent le quartier des Tuileries avaient pour leur commerce particulier.

Au retour des troupes, on disait, et tout le monde croyait que le Roi et les princes étaient arrivés pendant la soirée; mais quand le jour fut venu, et que l'absence du drapeau sur le donjon indiqua que le Roi n'avait pas quitté Saint-Cloud, peut-être même Rambouillet, où l'on savait qu'il avait été le 26, les soldats éprouvèrent un sentiment d'inquiétude et de dégoût; quelques-uns l'exprimaient dans leur langage énergique. L'instinct du soldat ne raisonne pas, mais il est juste. Les officiers eux-mêmes ne concevaient pas non plus que le Roi et le dauphin eussent tout à fait abandonné le sort de la capitale à M. de Polignac; car personne dans la garde ni dans l'armée ne partageait les illusions du petit nombre de ses partisans de la cour.

Le duc de Raguse, sans être tout à fait aussi impopulaire dans la garde, n'avait pas sa confiance; les uns, c'étaient les plus bienveillans, redoutaient le malheur attaché à toutes ses entreprises; les autres ne jugeaient pas favorablement ses actions politiques. Cette dernière opinion était partagée par la majorité des sous-officiers et par beaucoup de soldats; c'était pour les premiers une tradition militaire; les seconds l'avaient puisée dans les souvenirs du chaume sous lequel ils avaient passé leur enfance; le nom de *Raguse*, à tort ou à raison, sera long-temps mêlé à ceux de *Cosaques* et de *Prussiens*. Enfin, ceux qui l'avaient vu depuis à l'armée, à la cour ou dans le monde, lui accordaient de l'esprit, des connaissances, mais ne voyaient en lui qu'un homme tout de théories, n'ayant

jamais su les appliquer dans les affaires de l'Etat ou dans les siennes propres, non plus qu'à la guerre, où il n'était réellement connu que par des défaites.

Les positions qu'occupaient les troupes à la pointe du jour, sauf les boulevards jusqu'à la rue de la Paix, abandonnés par les régimens de ligne, dont les casernes avaient été occupées par le peuple, ainsi que celles des Célestins, étaient les mêmes que la veille au matin.

Un bataillon gardait l'Ecole-Militaire. Il y avait à la caserne Babylone, commandée par le major, un dépôt de cinquante à soixante recrues, que renforcèrent quelques petits détachemens (des 7e et 8e suisses) qui étaient à l'école Normale gymnastique. Le vaste espace des Invalides était livré à la défense de ses vétérans et aux élèves de l'Ecole d'état-major. Le Palais-Bourbon était gardé par la ligne. Le Louvre était occupé par deux bataillons suisses; la Banque par cent hommes de la garde; le Palais-Royal par un bataillon; la rue Saint-Honoré par un bataillon; la rue de la Paix, la place Vendôme et la rue Castiglione par les 5e et 53e de ligne. Sur la place du Carrousel il y avait un bataillon suisse arrivé la veille au soir de Ruel; dans le jardin, le 50e et le 15e léger, et trois bataillons de la garde (1).

Aux Champs-Elysées, dans la rue Royale et sur le

---

(1) Lorsque nous nous servons de l'expression de *bataillon*, on doit se rappeler que cela signifie un cadre de 220 à 240 baïonnettes au plus excepté les Suisses, qui avaient 400 hommes par bataillon.

boulevard des Capucines, il y avait deux bataillons de la garde; ils étaient arrivés de Versailles dans la soirée du 28. Les chasseurs y furent placés dans la matinée, arrivant de leur garnison; ce qui augmentait les forces d'environ 1200 hommes d'infanterie, y compris le bataillon suisse venu de Ruel, et de 500 chevaux, augmentation qui ne compensait pas les pertes de la veille, en hommes tués, blessés, ou pris dans la quantité de petits postes qu'on eut l'imprévoyance de laisser subsister après les évènemens de la soirée du 27, et qui furent tous enlevés, comme nous l'avons dit, le 28, avant que les troupes fussent sorties de leurs casernes. Ce qui restait de gendarmes, car beaucoup avaient été désarmés la veille au matin dans leurs casernes ou dans leurs postes, était sur la place du Palais-Royal et à l'état-major de la place Vendôme. C'est à l'espace compris dans ces positions que l'on eût dû borner la défense dès le 27, ayant le dessein de se défendre dans Paris; et en acceptant toutes les conséquences, il ne fallait pas s'étendre davantage. C'était à peu près l'enceinte qu'occupaient les troupes du Directoire, au 13 vendémiaire, et où les sections furent vaincues par le général Buonaparte. En s'y établissant et y attendant les masses parisiennes, on avait au moins cette tradition pour soi.

Le total des troupes dont on disposait pour la défense de cet espace était, savoir:

Garde :	Infanterie,	11 bataillons,	3000 hommes.
	Cavalerie,	13 escadrons,	1300 *id.*
		Total,	4300 hommes.

Il restait de la ligne huit bataillons, environ 2400 hommes, portés seulement pour mémoire ; mais environ 600 hommes de la garde gardaient l'Ecole-Militaire, la Banque, le Palais-Royal et les maisons de la rue Saint-Honoré. Il n'y avait réellement de disponibles que 3700 hommes sur lesquels on pût compter, et huit pièces de canon.

Pendant la nuit, le tocsin, qui la veille n'avait cessé de retentir dans les quartiers des halles, Saint-Antoine, Saint-Marceau, Saint-Jacques et la Cité, ne discontinua guère de se faire entendre ; et au jour, les habitans s'occupèrent d'augmenter et perfectionner les barricades. Quelques nouveaux combattans se réunirent à ceux de la veille ; les rassemblemens purent encore mieux se former, une très-grande partie de la ville étant entièrement libre. Mais, à cette heure encore, beaucoup de gens qui se sont proclamés les défenseurs de la cause populaire, quand Paris fut évacué le 29 au soir, ou le 30, et même le 31, ou plus tard, ne s'étaient pas même montrés. Soixante élèves de l'Ecole polytechnique parvinrent à forcer les portes de leur Ecole, ou à en escalader les murs, et se réunirent au manége du Luxembourg, dans la matinée du 29.

Si le peuple vit survenir beaucoup d'individus qui voulurent se mêler dans ses rangs quand il eut tout fait lui-même, il faut convenir aussi que, de notre côté, il n'y avait que des officiers et des soldats; et on verra qu'à Saint-Cloud, à Rambouillet, la turpitude des courtisans fut mise dans toute son évidence. Là, des hommes que nous avions vus, seize ans auparavant, abandonner à Fontainebleau, avec non moins de promptitude, celui qu'ils avaient perdu, malgré son génie immense, par leur bassesse ou leur lâche complaisance; ceux-là mêmes qui n'avaient cessé de préconiser les coups d'Etat, qui avaient laissé méconnaître les droits et les intérêts du pays, et les services de l'armée, sur laquelle ils s'étaient élevés, furent les plus empressés à venir assiéger les avenues du Palais-Royal.

En attendant, le commencement de la matinée se passa en placemens et déplacemens de troupes; et toutes ces rectifications de postes ne firent qu'en confondre davantage les commandemens. La garde, par exemple, embrigadée depuis sa formation, et qui, la veille, avait été distraite du commandement de ceux de ses généraux qui étaient présens, fut mise sous les ordres de nouveaux chefs. Les officiers de cavalerie passèrent aux commandemens de l'infanterie, et réciproquement ceux de l'infanterie à la cavalerie. Les 5e et 53e régimens de ligne seulement furent réunis, sous le commandement de M. de Wall, à la place Vendôme; ce qui restait du 50e et du 15e léger, et

que nous avons dit avoir été placé dans le jardin, fut mis nominativement sous les ordres de deux généraux différens, qui commandaient aussi des régimens de la garde. A chaque mouvement, une nouvelle mutation dans les commandemens. L'état-major-général, toujours établi au Carrousel, transmettait tous ces changemens par des ordres verbaux. Il aurait été impossible aux généraux de se faire reconnaître par les troupes qu'ils étaient censés commander momentanément; et si eux-mêmes s'établissaient quelque part, leurs troupes avaient souvent changé de place sans qu'ils en fussent prévenus.

Pendant toutes ces singulières manœuvres, qui annonçaient l'irrésolution du maréchal Marmont, on l'avait vu lui-même faire quelques tours de promenade près de son logement, comme pour respirer l'air frais du matin, et rentrer ensuite sans parler à personne.

Vers huit heures, les troupes reçurent l'ordre du jour suivant:

Le Roi a chargé M le maréchal duc de Raguse de témoigner aux troupes de la garde et de la ligne sa satisfaction, etc., *et leur accorde en témoignage de sa satisfaction un mois et demi de solde*, etc.

Pour le major de service,

L'aide-major-général de service (1).

---

(1) On a parlé, dans les journaux, de cette gratification, qui a donné lieu a beaucoup de récits inexacts, que la sottise et la calomnie ont ex-

L'inconvenance de témoigner de cette manière sa satisfaction aux troupes ne leur échappa point; cette promesse, qui ne put être suivie d'aucun effet réel, ne laissa pas que d'en avoir un très-fâcheux sur les officiers et les soldats. Quelques chefs de corps eurent le bon esprit de n'en pas donner connaissance à leur régiment. Ce que les troupes étaient en droit d'attendre, c'était leur pain de munition, et on n'y avait pas pourvu! Il paraît que cet ordre donné au nom du Roi, fut encore une de ces funestes inspirations du maréchal (1).

Pour pouvoir suivre avec attention les évènemens de la journée, il est nécessaire que nous revenions sur le placement des troupes, qui avait subi quelques changemens. L'Ecole-Militaire était gardée,

---

ploités. En admettant que cette gratification eût pu être payée à tous les militaires de la garde (ce qui n'eut pas lieu), qui se trouvèrent dans le plus grand dénument après la retraite de Paris, elle n'eût été qu'un faible dédommagement du pillage complet de leurs effets. Les propriétés de l'Etat ne furent du reste pas plus respectées dans les casernes, que celles des soldats. A l'Ecole-Militaire, une grande partie des couchettes des militaires furent enlevées; une bibliothèque considérable appartenant à un régiment, disparut de même. C'était la propriété collective des officiers, qui ont vainement fait des recherches pour découvrir le voleur. Les archives des corps et la comptabilité furent détruites; on en a rassemblé des fragmens; mais tout ce qui pouvait avoir quelque valeur fut soigneusement emporté, et on n'en a pas retrouvé les traces.

(1) Il est à notre connaissance qu'un seul régiment de la garde toucha cette gratification. S'il fut donné quelques à-comptes à Saint-Cloud et à Rambouillet par la liste civile, ce fut sur la solde des soldats et des officiers, qui était due aux soldats, dans plusieurs régimens, depuis le 27, et à tous les officiers, au 1er août.

comme nous l'avons dit, par un bataillon de la garde. Cette vaste caserne renfermait du matériel, des munitions, la comptabilité de trois régimens. Elle était, du reste, importante comme position militaire, et un bataillon était insuffisant : encore ce fut le chef du régiment d'infanterie qui prit sur lui d'y placer un bataillon, car on ne lui avait rien prescrit à cet égard ; il en rendit compte, et on l'approuva. Les Suisses, en quittant leur caserne de Babylone, y avaient naturellement laissé des recrues arrivées au corps depuis peu. Le major fut chargé de commander ce dépôt de cent et quelques hommes. Le palais Bourbon et la Chambre des députés furent confiés à un fort détachement du 5e de ligne, à ce que nous croyons. Le Louvre était occupé par deux bataillons suisses : l'un garnissait la colonnade et les fenêtres, l'autre était en réserve dans la cour : un troisième bataillon de ce corps était au Carrousel, ayant derrière lui dans la cour du château deux escadrons de lanciers qui étaient placés de manière à ne pouvoir agir, ayant un défilé devant la grille de l'arc de triomphe, et, pour toute retraite, le passage de l'horloge.

Cette mauvaise disposition n'aurait pas dû au moins échapper au maréchal, puisqu'il l'avait sous les yeux. Malgré cela, la défense du Louvre et des Tuileries de ce côté était suffisamment assurée. On verra ce qui la fit échouer.

Au Palais-Royal et à la Banque, il n'y avait rien de changé On avait seulement placé quelques hom-

mes et un officier dans les étages de la dernière maison de la rue de Rohan, qui forme l'angle à gauche de la rue Saint-Honoré. Cette maison est en saillie, et a vue sur la rue Richelieu, et flanquait par conséquent le Théâtre-Français. Dans le Palais-Royal, il y avait toujours un bataillon. Place Vendôme, rue de la Paix, le 5e et le 53e, comme nous l'avons dit. Trois bataillons de la garde bordaient la terrasse des Feuillans. Le 50e et le 15e, la terrasse du bord de l'eau. Des pièces d'artillerie placées sur cette terrasse battaient les avenues du Pont-Royal. Il y en avait aussi dans la rue de Rivoli et la rue Castiglione. Jusqu'à dix heures et demie les troupes restèrent dans cette position. Dans ce moment on fit sortir deux bataillons de la garde et le 15e léger, et on les établit sur la place Louis XV, faisant face aux Champs-Elysées; les rues Royale, de la Madeleine, St.-Honoré étaient occupées par deux bataillons de la garde et deux escadrons de grenadiers.

Cinq escadrons de chasseurs de la garde et des gendarmes gardaient les Champs-Elysées; l'Elysée-Bourbon avait son poste ordinaire.

Les Parisiens ne firent, dans la matinée, aucune tentative sérieuse; la chose n'était pas possible. Il fallait arriver à découvert pendant de longs espaces, et se présenter devant des positions qui ne pouvaient être enlevées par un coup de main, et difficilement par des combattans sans organisation. On tiraillait du côté des quais Malaquais et Voltaire, et de la rue

du Bac. Ces combats étaient bien loin d'avoir la vivacité de ceux de la veille. Les rôles étaient changés. Les masses de Parisiens se portaient cependant vers les débouchés qui pouvaient conduire le plus à couvert vers les positions que nous venons de décrire. Les quartiers Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Honoré en réunirent le plus.

La journée qui vit finir dans Paris le pouvoir de Charles X était loin de se présenter comme décisive. Des généraux dont le jugement et le coup-d'œil militaire ne peuvent être révoqués en doute, le virent ainsi. Nous pourrions en citer plusieurs; un seul suffit, le général Excelmans, qui vint à onze heures près du maréchal de Raguse offrir ses services pour la cause royale.

Un prince étranger qui habite Paris, et qui a combattu long-temps et avec distinction, fit la même démarche; et nous avons trop haute opinion de ces messieurs, pour penser un seul instant que tout autre sentiment que celui qu'ils exprimaient les ait conduits au milieu des troupes. Nous doutons même que dans la partie de la ville qui était abandonnée par elles, on fût bien rassuré non seulement à l'égard des évènemens de la journée, mais même pour la cause entière que le peuple de Paris avait embrassée avec tant de force. Ce mouvement était parti du cœur; les gens qui agissent ainsi, ne réfléchissent pas aux suites de leur entreprise.

A onze heures et demie environ, des pourparlers

ayant eu lieu entre le peuple et l'officier qui commandait au palais Bourbon, il promit de rester neutre, et fit placer sa troupe dans l'angle rentrant du jardin du prince de Condé. Alors des barricades furent élevées sur la place du Palais, au coin de la rue de Bourgogne, près de la rue Bourbon, et dans la rue de Bourgogne, vis-à-vis la place. Des tirailleurs du peuple se placèrent dans la colonnade de la Chambre des députés et derrière les balustrades de la toiture du pavillon du prince de Condé, et commencèrent à tirer sur les troupes qui étaient sur la place Louis XV. Le 15e léger, qui était placé au bout du quai de la Conférence, se retira dans un des quinconces. Ce régiment avait eu, avant ce changement, près des parapets du pont, un de ses hommes blessé; mais bientôt le feu fut dirigé sur les troupes de la garde qui étaient en bataille sur la place : les inégalités du terrain mettaient cette troupe assez à l'abri. Cependant on crut devoir envoyer une section de voltigeurs pour débusquer les tirailleurs qui occupaient le palais. Elle s'y rendit en passant par la rue de Bourgogne, franchit la première barricade, et entra dans le palais; ceux qui l'avaient occupé s'esquivèrent par les différentes cours. Les voltigeurs eurent deux hommes blessés, et s'établirent dans la cour des députés : c'est alors que le capitaine qui les commandait apprit qu'il y avait un détachement de la ligne dans le jardin (1).

---

(1) Les journaux ont cité le sieur Voisin, limonadier, café des bureaux

Pendant cette circonstance, assez peu importante en elle-même, mais qui montre le véritable esprit des troupes, les 5e et 53e, qui étaient à la place Vendôme, ôtèrent enfin leurs baïonnettes et mirent la crosse en l'air, et la réunion s'opéra avec le peuple. M. de Wall, qui les commandait, disparut au milieu de ce mouvement, dont le maréchal fut cependant assez promptement averti. Il ordonna qu'un bataillon suisse irait barrer la rue Castiglione, pour remédier à la défection de ces deux régimens; et par une de ces aberrations d'esprit difficile à concevoir, il fit chercher au loin un de ceux du Louvre, lorsqu'à côté du point où il voulait le porter il en avait deux de la garde, près du ministre de la marine, et qui y étaient tout à fait inutiles.

Le maréchal voyant enfin qu'il ne pouvait plus se fier à la ligne, jugea à propos de proposer une suspension d'armes. Cette proposition était portée, sur les différens points que les troupes occupaient, par des officiers d'état-major et des commissaires de police, qui avaient repris leurs écharpes; mais rien n'était communiqué aux généraux ni aux chefs de corps (1).

---

de la guerre, au bout de la rue de Bourgogne, qui prétendit avoir tué *quatorze* voltigeurs du 3e de la garde. Le détachement dont il est ici question appartenait effectivement à ce régiment; mais il n'y eut réellement que ces deux voltigeurs blessés. Nous laissons à d'autres le soin de constater la part réelle qu'eut le sieur Voisin à cette affaire.

(1) C'est dans cette circonstance que M. Hutteau d'Origny, maire du 10e arrondissement, montra un dévouement à la chose publique et à ses

Si de notre côté rien ne se faisait avec ordre, il ne pouvait guère y en avoir de celui du peuple. Cependant, on cessa de tirer sur quelques points du Palais-Royal, tandis que les troupes qui occupaient les environs de la place Louis XV ignoraient tout à fait ce qui se passait sur leurs derrières; car nous devons rappeler que, par une disposition assez singulière, ces troupes étaient placées en face des Champs-Elysées, vis-à-vis la cavalerie, dont le front était dirigé vers la place.

Mais revenons au Louvre. Le maréchal avait donc envoyé chercher un des bataillons suisses qui étaient sous les ordres du même officier qui avait si singulièrement manœuvré la veille pour se porter du Carrousel à la place des Innocens, et qui mit à la disposition du maréchal celui de ses bataillons qui précisément défendait la position, puisqu'il garnissait la colonnade et les fenêtres des Musées, dont toutes les communications intérieures avaient été ouvertes. Il resta avec l'autre dans la cour.

Quand les Parisiens virent qu'on ne tirait plus des fenêtres du Louvre ni des Musées, soit que la suspension d'armes ne leur eût pas été proposée, ce que nous croyons cependant sans pouvoir l'assurer, ou soit qu'elle n'eût pas été maintenue, ils se rappro-

---

concitoyens, qui ne manquera pas d'être apprécié un jour, mais qui malheureusement n'eut alors guère d'imitateurs dans les autorités civiles de la capitale.

chèrent des murs; et rien ne s'y opposant, ils s'y furent bientôt introduits par les fausses portes qui conduisent du jardin de l'Infante dans l'intérieur. Ils garnirent les fenêtres de la cour intérieure du Louvre, et firent feu sur le bataillon : d'autres coururent au Musée de peinture, et furent bientôt à même de tirer sur la place du Carrousel. La nouvelle de la défection des régimens de la ligne, peut-être aussi les souvenirs du 10 août, joints à cette apparition des Parisiens au-dessus de leurs têtes, agirent activement sur l'imagination des officiers et soldats suisses : ils quittèrent le Louvre, après avoir vainement essayé de faire accepter la suspension d'armes, et leur mouvement pour se retirer sur les Tuileries s'exécuta sans ordre. Arrivés sur la place du Carrousel, ils trouvèrent leur troisième bataillon qui depuis quelque temps était en présence des postes de Parisiens qui en garnissaient les avenues, mais où la suspension d'armes était observée. Le bataillon qui arrivait par la rue du Carrousel était suivi par des Parisiens qui le poursuivaient à coups de fusil; ceux qui étaient déjà aux fenêtres du Musée, près du pavillon de Flore, commencèrent à tirer aussi sur les lanciers qui étaient dans la cour : cet exemple fut suivi par la portion de Parisiens qui observait la suspension d'armes.

Ce sont très-souvent des momens comme ceux-là, où le danger est minime, qui déterminent les déroutes ; mais un homme de tête, convenablement placé,

les arrête avec un commandement fait à propos, ou en y remédiant par quelque disposition improvisée : un tel homme manqua ce jour-là ! Les Suisses se précipitèrent par l'arc de triomphe ; ils s'y pressèrent, et poussèrent les lanciers, qui, ayant gagné le passage sous l'horloge qui conduit au jardin, leur obstruèrent cette issue, et force fut alors aux Suisses de faire un peu volte-face. Enfin, ces deux défilés furent franchis dans le plus grand désordre. Deux pelotons convenablement commandés, auraient suffi pour arrêter ce mouvement singulier, et auraient contenu sur ce point les Parisiens, qui n'étaient ni en ordre ni en nombre. La perte des Suisses, dans cette échauffourée, ne fut que de trois ou quatre hommes tués ou blessés (1).

---

(1) On nous a assuré, sur l'observation d'un capitaine de la garde française, M. de C***, que l'officier supérieur qui commandait les Suisses arrêta un instant sa troupe. M. de C*** dit au colonel qu'il n'était suivi que par 25 Parisiens (ce qui était vrai); mais l'hésitation des Suisses à se former enhardit ces Parisiens, qui se mirent à tirer, et le mouvement confus de ceux-là continua.

Nous devons faire observer que le duc de Raguse s'était réservé le commandement direct des troupes du Louvre et du Carrousel; il avait cependant à sa disposition un maréchal de camp de la garde qui n'avait pas de commandement, et qui certainement aurait prévenu la *bévue* du Louvre et du Carrousel.

Un officier suisse, le capitaine Coutau, qui a écrit une relation de l'affaire de la caserne de Babylone, paraît attribuer à d'autres causes qu'aux mauvaises dispositions du maréchal, l'issue des évènemens de Paris. Tout en respectant le sentiment qui peut avoir égaré M. Coutau, nous ne partageons pas ses opinions; nous n'avons pas attendu son écrit

Le maréchal, qui réellement ne pouvait s'attendre à cette bagarre, fut obligé de quitter précipitamment le quartier-général, où l'on dit que 120,000 fr., renfermés dans des sacs, furent abandonnés : il se retira par la rue de Rivoli, et rentra dans le jardin des Tuileries. Deux coups de canon, tirés de la terrasse du bord de l'eau, continrent ceux qui poursuivaient les Suisses; les bataillons se reformèrent dans le jardin. Le maréchal ordonna de l'évacuer, et de se retirer sur Saint-Cloud.

Revenons aux troupes de la place Louis XV. A la nouvelle de la défection des 5e et 53e, qui y fut apportée par des soldats de ces régimens, on avait fait retirer les voltigeurs du palais Bourbon (1); les troupes rompirent leurs faisceaux, et se tinrent prêtes à tout évènement. Différens bruits circulaient : *la paix*

---

pour apprécier la défense de la caserne de Babylone; mais c'est surtout sous le rapport militaire que nous avons entrepris cette narration; et la justice que nous serons toujours disposés à accorder aux Suisses, n'exclut point la critique; la nôtre s'appuie même sur la différence qui existe entre les scènes du Louvre et du Carrousel, et la belle conduite du dépôt de Babylone.

(1) L'officier de santé qui avait été appelé pour panser les deux blessés, y fut oublié. Revenu à la place Louis XV avec un blessé qui pouvait se soutenir, ils gagnèrent un des jardins qui bordent les Champs-Elysées, et furent demander un refuge au propriétaire de l'hôtel, qui se présenta à eux en robe de chambre, les garda chez lui, et leur fournit les moyens d'en sortir déguisés. Ils ignoraient d'abord chez qui le hasard les avait conduits, mais ils eurent lieu de se féliciter de leur bonne fortune, quand le général Sébastiani, en se nommant, leur eut promis sa sauve-garde.

était faite, le maréchal avait abandonné le commandement, le dauphin arrivait, etc. Peu d'instans après, des voitures du service des écuries, avec un fourgon, traversèrent la place, venant du jardin : c'étaient les ministres et l'inspecteur du trésor de la liste civile, qui gagnaient Saint-Cloud.

Les premières troupes qui sortirent du jardin se dirigèrent sur les Champs-Elysées; celles qui étaient sur la place se mirent en mouvement sur cette direction. Les Parisiens qui s'étaient glissés le long des Champs-Elysées, essayèrent de tirailler sur les colonnes; mais une compagnie de voltigeurs placés en flanqueurs du côté des jardins les fit taire. La cavalerie gagna l'avenue de Neuilly, et s'y forma. Les bataillons de la garde venus des rues Saint-Honoré et de la Paix formèrent l'arrière-garde. Le 15e léger et un bataillon du 50e suivirent, entremêlés avec la garde. Cette partie des troupes fut dirigée sur les barrières de Passy et de Chaillot, les autres sur celle de Neuilly (l'Etoile). Deux pièces de canon et deux pelotons de la garde restèrent à la hauteur de la rue des Vignes, pour protéger le passage de tout ce qui se retirait par la rue de Chaillot; du reste, il est facile de concevoir que les Parisiens n'étaient pas en mesure de troubler sérieusement la retraite des troupes. Les habitans de Chaillot et de Passy voulurent disputer le passage des barrières. Le colonel du 15e léger s'avança avec son mouchoir à la main pour leur parler; ceux-ci le laissèrent avancer

et passer; mais la tête de son régiment arrivant avec confiance d'après sa démarche, fut assaillie par une décharge faite des rampes qui dominent le pont d'Iéna. Un capitaine de carabiniers fut tué, deux officiers et une dixaine de soldats blessés; mais une autre partie des troupes qui quittaient Paris arrivait par les rue des Batailles et de Longchamp pour gagner cette barrière; elles firent lâcher prise aux habitans de Chaillot. Un capitaine de la garde fut également tué par un jeune homme qu'il avait voulu ménager (1), près de la nouvelle barrière.

On voulait, à ce qu'il paraît, diriger la cavalerie et une partie des troupes par le pont de Neuilly, mais les habitans de ce village et ceux de Courbevoie, qui s'étaient levés après le départ du dépôt du 4e régiment, avaient barricadé ce pont. La cavalerie passa à la porte Maillot. Dans ce moment aussi arrivèrent par la route de la Révolte les batteries de la garde qui étaient à Vincennes; elles avaient tourné Paris. Les troupes

---

(1) Le capitaine Lemotheux. Cet officier avait donné sa démission dès l'apparition des ordonnances, et quitté de suite son régiment; mais il y rentra le 28, voulant encore, malgré ses opinions, partager les dangers de ses camarades. Il confirma ce qu'un des grands caractères et des grands talens de notre époque avait si bien exprimé pour un autre Waterloo : *Que dirait-on de moi à mon régiment?*

On nous a dit qu'une personne à Chaillot se pare des épaulettes arrachées sur le cadavre de M. Lemotheux. Nous aimons à penser que c'est avec le même sentiment qui porta ce grenadier de 1793, lorsqu'on viola les tombeaux de Saint-Denis, à couper les moustaches d'Henri IV.

d'infanterie et l'artillerie, qui étaient sorties par la barrière de Neuilly, suivirent la nouvelle route dite de *Charles X*.

On a vu que le maréchal, dès que la défection de la ligne lui fut connue, songea à évacuer Paris. Il est fâcheux alors qu'on ne lui ait pas rendu un compte exact des dispositions de ces troupes depuis la veille; il n'y avait pas à s'y tromper.

En faisant sa retraite plus tôt, il ne compromettait pas le moral des régimens, qui n'étaient pas ébranlés, tandis que le mouvement, tel qu'il s'opéra, les humilia. Ils pensèrent bien qu'ils supporteraient leur part du blâme, que les fausses mesures du maréchal Marmont et l'inexpérience de l'officier suisse qui commandait au Louvre méritent seules.

L'accident du Louvre, en précipitant l'évacuation de Paris, fit perdre les communications de la Banque, du Palais-Royal et des maisons de la rue de Rohan et de l'Echelle, où on avait placé quelques soldats. La caserne Babylone, l'Ecole-Militaire, les Ecuries du Roi, où l'on avait assez mal à propos armé les pages et les gens de service, et le poste de l'Elysée-Bourbon, ne furent pas prévenus de la retraite des troupes. Le bataillon de l'Ecole-Militaire parvint cependant à gagner le pont de Grenelle, en passant par la barrière Desaix. Le major suisse, à Babylone (1), ne

(1) M. Dufay. Il servait en France depuis vingt-huit ou trente ans, et avait fait les campagnes d'Italie, des Calabres et de Russie.

voulut écouter aucune proposition. Voyant que la caserne allait être incendiée, il périt dans la sortie, qui réussit à une partie de son détachement de recrues, lequel rejoignit le régiment à Saint-Cloud.

La poignée de soldats de la garde qui occupait les deux maisons de la rue Saint-Honoré, s'y défendit long-temps après que Paris eut été évacué; quelques-uns furent massacrés après avoir déposé les armes : le courage dont ils avaient tous fait preuve aurait dû les préserver d'un pareil sort.

Les gens de service du Palais-Royal et les employés de la Banque suivirent les détachemens qui avaient été abandonnés dans ces édifices. C'est après l'entière évacuation de Paris et la prise des postes abandonnés par le maréchal, quand tout fut fini, en un mot, que la commission provisoire municipale fut organisée à l'Hôtel-de-Ville, qui avait été paisiblement occupé à la pointe du jour par le peuple.

Les troupes de la garde qui avaient suivi la route Charles X, ou pris par la porte Maillot, traversèrent le bois; les deux colonnes se réunirent au rond-point de la porte du village de Boulogne : elles y rencontrèrent le dauphin, accompagné par deux de ses aides-de-camp, les ducs de Guiche et de Lévis, les seuls, pendant ces évènemens, qui ne l'aient pas quitté. Les troupes se formèrent pour recevoir le prince. On croyait qu'il allait à Paris. Cette démarche paraissait tardive, mais naturelle : cependant, après avoir parcouru rapidement le front des batail-

lons et des escadrons, le prince rentra à Saint-Cloud. Après cette revue, les troupes continuèrent leur route sur ce même endroit.

Il paraît qu'on avait été à la cour dans une illusion complète, ou affectée, jusqu'au 28 soir fort tard. Le Roi, néanmoins, avait commencé à concevoir quelques inquiétudes dans l'après-dînée. Trente-huit personnes avaient été admises à la table des premiers officiers, chez M. de Cossé : la plupart de celles qui dînaient là pouvaient, par leurs fonctions et leur rang à la cour, assister au jeu du Roi, qui fit encore ce soir sa partie habituelle; et Charles X ne put cependant trouver un de ces courtisans qui voulût bien se charger de la mission d'aller explorer Paris! Après avoir éprouvé plusieurs refus évasifs, il rentra dans ses appartemens, et fit appeler un officier de son fils, qui s'en chargea de suite, et vint lui faire son rapport dans la nuit. Cet officier, qui put voir toute la vérité, puisqu'alors le mouvement du peuple n'était plus équivoque, dut juger aussi des dispositions des troupes de ligne. La loyauté de caractère de cet envoyé, qui ne peut être contestée, nous donne l'assurance qu'il ne cacha rien de ce qu'il avait vu; mais les seules dispositions que provoqua ce rapport furent la réunion, pour le 29, des quatre compagnies de gardes-du-corps à Saint-Cloud, du bataillon des élèves de Saint-Cyr avec leur batterie d'école. Ces troupes furent rendues à la pointe du jour. On détermina les capitaines des gardes présens à faire placer deux es-

cadrons à Sèvres, pour éclairer les deux rives de la Seine; les élèves fournirent aussi quatre pièces au pont de Sèvres; les gardes firent des patrouilles sur les routes de Grenelle, du bois de Boulogne, de Versailles, où des rassemblemens commençaient à se former : du reste, aucune prévision pour faire vivre ces troupes et celles qui pouvaient être appelées encore. Le *premier chambellan de service* donna cependant quelques ordres à cet égard aux maires de Versailles et de Sèvres, mais ils ne furent suivis d'aucune exécution.

L'arrivée de la garde, l'évacuation complète de Paris ne produisirent pas des mesures plus actives : on ne s'occupa point des lignes télégraphiques, qu'il était si aisé de rompre, et qui allaient porter dans toute la France, avec la rapidité de la pensée, la nouvelle d'évènemens inouis, et transmettre de même les actes du gouvernement provisoire; les routes furent laissées libres; courriers, voyageurs, malles-postes, tout passa librement. Quelques escadrons convenablement placés, auraient suffi pour intercepter la communication, ou du moins la rendre incertaine; mais c'en était fait : le 29, à cinq heures, toute l'action du gouvernement de Charles X fut bornée à l'enceinte du parc de Saint-Cloud; aucune mesure, aucunes dispositions pour atténuer, s'il était possible encore, l'effet qu'allait produire sur les départemens la correspondance à laquelle on laissait un libre cours. On donnait quelques ordres pour faire

arriver des troupes, et l'on agglomérait dans un parc de chasse celles qu'on avait : ces ordres furent interceptés. Le croirait-on ? c'est par la voie ordinaire de Paris qu'on les expédiait !

Le dénuement des troupes qui sortaient de Paris après trois jours de combats, et le désordre de leur tenue, ne produisirent d'abord sur les courtisans que de l'étonnement. Ils ne concevaient pas qu'avec un peu plus de quatre hommes et un caporal, qui, lorsque l'autorité était respectée, suffisaient pour la police, on ne pût venir à bout de deux cent mille individus qui se croyaient aujourd'hui en droit de détester et de combattre cette autorité jusque-là si bien obéie.

Il s'en fallait beaucoup que, dans les temps ordinaires, les rapports de la garde avec les courtisans fussent bienveillans ! En ce moment, ceux qui descendirent du château, pour voir les troupes qui arrivaient, furent accueillis plus que froidement. Dans la soirée, les chaises de poste, les voitures particulières commencèrent à vider les antichambres du Roi et des princes ; le jour suivant, le service pour le cortége de la messe fut bien incomplet ; et peu d'heures après, la cour fut presque déserte.

Les troupes de toutes les armes furent provisoirement établies dans les grandes allées du parc inférieur ; de là, on les envoya occuper différentes positions. On leur dit qu'elles ne pouvaient recevoir ce jour-là qu'une ration de vin et une de pain, et encore on ne put les leur procurer. On annonça aussi

que MM. de Semonville, de Vitrolles, et le comte de Girardin, premier veneur, étaient partis pour Paris, chargés de pleins-pouvoirs : le nom du troisième plénipotentiaire semblait là une mauvaise plaisanterie. Il était très-connu des soldats, qui le voyaient dans les grandes chasses, où il dirigeait les évolutions des traqueurs; service payé par la maison du Roi, que les soldats de la garde étaient appelés à faire quelquefois : ils avaient surnommé M. de Girardin, qui du reste était aussi lieutenant-général de cavalerie, *le général des lapins*. M. de Girardin eut peut-être une autre mission, que l'on confondit avec celle des deux premiers; car ce furent MM. de Semonville, de Vitrolles, et M. d'Argout, dont on ne parlait pas, qui allèrent faire des propositions à l'Hôtel-de-Ville.

Pendant cette halte, les gardes du parc, fidèles à l'étiquette des contre-allées et des pièces vertes, vinrent se plaindre aux chefs de corps de ce que leurs troupes ne *respectaient pas les gazons*.

A sept heures, les régimens de la garde prirent les positions qui leur étaient assignées. Trois bataillons et trois pièces de canon occupèrent le bas et le pont de Sèvres; trois autres, les bois de la Garenne et la manufacture de porcelaine; cinq bataillons restèrent à Saint-Cloud, gardant le parc et observant la route de Boulogne et de Surène; le 50e (environ un bataillon) fut placé à Ville-d'Avray; le 5e léger observa la route de Villeneuve. L'artillerie fut parquée dans les grandes allées, entre Saint-Cloud et Sèvres.

Le régiment des lanciers fut placé dans la grande allée du parc supérieur; celui des chasseurs aussi dans les allées du parc.

Les deux régimens de grenadiers à cheval, les deux cent cinquante hommes du dépôt du 4e régiment d'infanterie de la garde qui était venu à Saint-Cloud de Courbevoie le 27 (ce régiment était à Caen), une batterie d'artillerie, et les débris de la gendarmerie à pied et à cheval de Paris (1), sous les ordres d'un lieutenant-général de cavalerie de la garde, furent dirigés sur Versailles, où des rassemblemens nombreux s'étaient formés. Arrivés près de Versailles, ces troupes bivouaquèrent. Le général convint avec le commandant de la garde nationale et un des adjoints, qu'ils n'entreraient que le lendemain matin dans la ville, pour éviter les désordres qui pourraient survenir dans la nuit de la part d'une quantité d'individus que la garde nationale voulait avoir le temps d'écarter de ses rangs.

A la pointe du jour les grilles furent ouvertes, la garde nationale céda ses postes à mesure que les troupes entraient; elle se réserva seulement celui de la mairie. Les troupes de la garde se rendirent dans leur ca-

---

(1) Du reste, la gendarmerie avait perdu fort peu de monde en tués ou blessés. Sa perte en ce genre ne fut peut-être pas de dix hommes pendant les trois journées des 27, 28 et 29 juillet.

Les lanciers et les cuirassiers eurent des blessés, mais nous ne croyons pas que les premiers aient eu un seul homme tué. Les cuirassiers en eurent un très-petit nombre, mais perdirent quelques chevaux.

serne. La tranquillité ne fut nullement troublée. La garde nationale et la garde royale y veillèrent concurremment. La garde nationale et les bourgeois continuèrent à porter les couleurs nationales, qu'ils avaient prises la veille.

A Saint-Cloud, les généraux présens, ceux qui avaient dirigé les troupes dans Paris, furent rendus à leur commandement respectif.

Si nous devions considérer la position de Sèvres et Saint-Cloud sous le rapport militaire, nous dirions qu'elle est des plus mauvaises. Ce rideau de hauteurs boisées, n'est traversé que par une route qui est un long défilé de villages, de parcs et de bois; les autres chemins ne sont pas des communications raisonnablement praticables pour des mouvemens de troupes.

La vallée de Sèvres serait le tombeau ou les Fourches caudines d'une armée qui voudrait de là observer Paris. En 1815, l'armée alliée en eût fait la cruelle expérience, si Fouché, par son traité, n'eût réparé la faute de Wellington : déjà l'armée française allait déboucher par Châtillon et Velési sur Chaville et Viroflai.

Mais, sous le rapport politique, où l'on occupa ces villages en 1830, la position n'était pas meilleure. Les deux ponts gardés, celui de Neuilly repris, il restait la route d'Issy et les bois de Meudon, où il était difficile d'exercer une surveillance exacte, ce qui, du reste, ne fut pas tenté. Il était même défendu d'in-

tercepter la communication des routes par où passait une partie de l'approvisionnement de la capitale, devant des troupes qui manquaient de tout.

Dans une guerre ordinaire, où l'imprévoyance de l'administration a pu se faire sentir, ou dans des circonstances indépendantes de toutes les prévisions, comme la poursuite rapide d'une armée battue, une retraite, etc., les troupes ont recours à la maraude, qui, quelquefois, organisée par les généraux, a été le seul moyen de les faire vivre, mais n'en a pas moins été toujours funeste à la discipline; dans les circonstances où nous nous trouvions, ce moyen n'eût pas été praticable, et même, loin d'être obligé de l'empêcher, on n'aurait pu y décider les soldats; mais espérant se procurer des vivres, ceux qui avaient touché leur solde (car dans quelques corps et fractions de corps, elle n'avait pu être acquittée exactement) se répandirent dans les villages après les rangs rompus, pour en acheter : de là, de l'inexactitude dans le service, et un commencement de désorganisation. D'ailleurs, cette ressource fut bientôt épuisée à Sèvres, à Saint-Cloud et dans les environs, où, à prix d'argent, on ne pouvait trouver du pain; soit malveillance, soit qu'il manquât réellement.

Les troupes de la garde étaient sorties à la hâte de leurs casernes, et dans différentes tenues, comme pour un service momentané; et n'y étant plus rentrés, les soldats n'étaient munis d'aucun des ustensiles nécessaires pour s'approprier ou réparer leur vêtement et

équipement, qui avaient nécessairement souffert beaucoup pendant trois jours passés dans les rues. Indépendamment des incommodités qui en résultaient, la mauvaise tenue des troupes a un effet moral non moins incontestable.

Voilà donc dans quelle situation ces troupes arrivèrent dans les positions de Saint-Cloud, et nous devons ajouter que les officiers et les soldats, quels que fussent du reste leurs sentimens particuliers sur les actes du gouvernement, étaient humiliés qu'on eût, par des manœuvres d'une inconcevable folie, compromis l'honneur de leurs armes. Il faut le dire encore, le petit nombre de ceux qui avaient voulu paraître partisans des ministres, tombèrent dans un tel découragement dès les premiers jours, et se montrèrent tellement pusillanimes, que leur position vis-à-vis leurs camarades ne fut plus tenable, et plusieurs même s'en séparèrent.

Le 30 juillet, l'ordre du jour suivant fut lu aux troupes :

« Le major-général de service prévient MM. les « généraux et chefs de corps sous ses ordres, que le « Roi a donné le commandement général des troupes « à Son Altesse Royale M. le dauphin.

« Sa Majesté a chargé le major-général de témoi- « gner aux troupes sa satisfaction de leur conduite; « elle n'attendait pas moins de leur bravoure et de « leur dévouement. »

Les communications n'étant pas interceptées, beau-

coup d'individus de Paris venaient soit pour voir leurs connaissances dans les troupes, soit avec la mission secrète d'observer, ou de les engager à rentrer dans Paris. Rien ne fut négligé à cet égard ; argent, promesses d'avancement, et un moyen quelquefois plus efficace encore, les femmes. Des vêtemens bourgeois étaient apportés aux soldats qui se laissaient séduire. Des proclamations manuscrites, imprimées, les actes de la commune de Paris furent colportés presqu'aussi facilement que dans les rues de la capitale.

Le zèle seul de quelques officiers et sous-officiers fit éloigner quelques-uns de ces envoyés, et rendit les autres plus circonspects ; mais les généraux ne donnèrent eux-mêmes et ne reçurent aucun ordre à cet égard de l'état-major-général. Aussi, quelques désertions eurent lieu, mais en petit nombre : ce fut naturellement les plus mauvais sujets des corps qui prirent ce parti, comme cela arrive toujours.

Mais si les moyens tentés pour entraîner les soldats loin de leurs drapeaux ne réussissaient pas, l'insouciance des généraux à cet égard les inquiéta beaucoup. Il vint à Saint-Cloud des officiers chargés par leurs chefs de s'en plaindre à l'état-major-général ; on leur demanda à quel état-major ils voulaient parler, parce qu'il y en avait deux, celui du dauphin et celui du maréchal. Ils s'en retournèrent encore plus mécontens qu'ils n'étaient venus, n'ayant pu être écoutés.

Ces deux commandemens, en quelque sorte parallèles, du prince, général en chef, et du maréchal

Marmont, major-général de service, ne faisaient que rendre moins immédiate l'action du commandement, et auraient retardé l'exécution des ordres, si on en avait donné.

Le château de Saint-Cloud ne présentait, vers le soir, que des visages tristes et mornes; l'étiquette commençait à y déchoir : malgré la prétendue nomination de M. de Mortemart, M. de Polignac s'y montrait encore en habit de ministre; ses frères, en grande tenue, promenaient leur inquiétude au milieu de quelques officiers de service ou curieux venus des bivouacs. Du reste, on ne voyait pas que la cour eût pris un parti qui fût en rapport avec les circonstances. On n'ignorait pas qu'un gouvernement provisoire s'était organisé à Paris : on y annonçait la prochaine arrivée du duc d'Orléans. On comprenait bien dès lors que Charles X ne pouvait maintenir sa dynastie qu'en abdiquant. Ceux qui espéraient le plus, comptaient sur une régence avec le duc de Bordeaux; on donnait cependant à entendre que le dauphin serait roi à la place de son père.

Sur ces entrefaites, le 50e régiment, qui occupait Ville-d'Avray, abandonna ses armes aux faisceaux, et se dirigea par derrière Meudon, afin d'éviter les postes de la garde, pour se rendre à Paris. Le colonel excepté, qui se saisit de son drapeau, avec un sous-lieutenant et douze ou quinze soldats qui restèrent avec lui, les officiers suivirent leur troupe. On fit les honneurs de cette défection à un sergent-major; il est plus pro-

bable que ce furent deux capitaines de ce régiment, arrivés de Paris déguisés, et qu'on vit à Saint-Cloud et à Sèvres, qui déterminèrent le départ de ce corps. Un de ces officiers avait été aussi remarqué, le 28, à l'Hôtel-de-Ville, à Paris, où il était venu en bourgeois, sous prétexte d'avoir des nouvelles de son colonel, mais très-probablement dans un autre but.

Vers la fin de la soirée, les troupes de Sèvres étaient très-inquiètes; elles étaient les plus travaillées, à cause de la communication de Paris à Versailles, et de Vaugirard, par Issy, à Sèvres, et par des individus qui se détachaient des rassemblemens qui se formaient à Meudon, Bellevue, etc. C'est là encore qu'étaient les bataillons qui avaient été si fortement engagés dans Paris, et les Suisses, peu remis de leur aventure du Louvre.

A la nuit, un des aides-majors-généraux envoya un ordre du jour, espèce de proclamation : on y faisait entendre que tout était terminé; que les ordonnances étaient rapportées, les ministres changés, etc.

Les soldats en accueillirent la lecture par les cris de *vive le roi!* Ils déchargèrent et nettoyèrent leurs armes; les apprêts de la soupe, la confection d'abris pour la nuit (car enfin on ne respecta plus les charmilles) les occupèrent pendant le reste de la soirée: leur gaieté revint.

Un changement si prompt dans leur humeur était un indice non équivoque de leurs dispositions.

Cet ordre du duc de Raguse n'avait pas été soumis

au Roi, non plus qu'au dauphin, commandant en chef les troupes : ce dernier en fut fort piqué. Tel est le véritable motif des arrêts du maréchal, qu'on a voulu attribuer à d'autres causes.

Les formes que le prince mit à les infliger, se ressentaient peut-être aussi du mécontentement qu'on éprouvait de la conduite du duc de Raguse pendant les affaires de Paris.

Cet ordre n'était au reste que la proposition que MM. de Sémonville, d'Argoult et de Vitrolles avaient été faire verbalement à Paris, et qui avait été ajournée par MM. Mauguin, de Schonen, etc., d'une manière équivalente à un refus; renouvelée le 30 par M. de Mortemart, elle n'avait pas mieux été accueillie.

Ainsi, lire cela aux troupes était une déception d'autant plus sotte, qu'une heure après on ordonna de barricader les ponts et de se tenir sur ses gardes, en avertissant que les avant-postes pourraient bien être inquiétés.

En général, si l'organisation des corps n'avait pas souffert d'une manière irréparable, la confiance était totalement perdue : la cour, l'état-major général avaient tout fait pour cela, et ne se donnaient aucun soin pour le réparer.

Les liens de l'obéissance n'étaient pas rompus, mais la discipline était relâchée; nous en avons déduit les causes. Dans la cavalerie et l'artillerie, le soldat était plus occupé; ces causes avaient moins agi.

On voyait encore à Saint-Cloud M. de Polignac; il était près du Roi, malgré la proclamation qui était la condamnation évidente du fatal système de ce ministre : sa présence donnait donc une forte teinte de fausseté aux arrangemens qu'on venait de publier.

Si toute direction, si toute impulsion avaient manqué à Paris pendant les combats, on ne les retrouvait pas davantage à Saint-Cloud. Quatre généraux commandaient les troupes, qu'ils connaissaient peu, quoique depuis plusieurs années ils en fussent nominativement les inspecteurs d'armes : le dauphin avait passé devant quelques bataillons; mais quand un souverain n'a plus qu'un camp pour royaume, il faut qu'il connaisse la langue de ses sujets, qu'il soit soldat lui-même. Charles XII, Henri IV avaient été réduits à cette extrémité; mais combien l'histoire offre-t-elle d'exemples de ce genre?

Il y avait certainement à Saint-Cloud des généraux, notamment ceux qui avaient conduit les troupes dans Paris, dont les capacités, l'énergie et l'influence auraient pu être très-utiles; mais ils n'étaient pas en position de remédier au mal.

Du reste, les troupes de la garde en masse pensaient que si elles avaient dû résister à une émeute populaire, leur devoir n'était pas terminé aux barrières de Paris; qu'une honte éternelle atteindrait ceux qui, par leur abandon, pourraient être la cause d'une insulte ou de quelque plus grand attentat encore envers la personne du Roi et des princes : elles

étaient décidées à accomplir toutes leurs obligations. Cette résolution ne pouvait être commandée ; c'était le résultat d'un sentiment individuel, et ceux qui y manquèrent auraient été désignés d'avance par leurs camarades : c'étaient des hommes sans moralité, sans conduite.

Ce qui ne put étonner que les courtisans, ce fut de voir des officiers qu'on avait cherché à perdre, à cause de leurs opinions constitutionnelles, être toujours, dans cette occasion, au-dessus des circonstances ; ils suppléèrent quelques chefs insuffisans : enfin, ils firent tout ce qui dépendait d'eux pour maintenir les principes militaires, dont ils restèrent pénétrés au milieu de cette dissolution générale.

Le 31, à l'aube du jour, les gens de service au château traversèrent le bivouac avec leur famille éplorée, demandant à passer le pont de Sèvres; ils disaient qu'on les avait congédiés, que le roi était parti à trois heures et demie du matin, et qu'on ne savait pas où il se dirigeait.

Cette nouvelle, qui se répandit assez promptement, agit sur l'esprit des soldats; ils se calmèrent quand ils furent convaincus que le dauphin était resté, et quand ils le virent lui-même venir visiter les positions qu'ils occupaient. Nous pensons que les intentions de ce prince étaient de rester à Saint-Cloud jusqu'à deux heures.

Les malles-postes de la Bretagne arrivèrent à Sèvres entre cinq et six heures du matin; on les fit rétro-

grader, la communication devant être interceptée jusqu'au départ des troupes. Celle de Nantes contenait un officier qui insista beaucoup pour pouvoir se rendre à Paris. Il fit voir une passe du général qui commandait à Versailles; il disait aussi être chargé par ce général d'une lettre de la plus grande importance, et qu'il devait lui-même remettre à Paris. Comme ce général ne pouvait point de Versailles donner des ordres à Sèvres et à Saint-Cloud, où était encore le grand quartier-général, ce colonel n'obtint point le passage. Si, comme le confirmèrent les journaux, ce message pour Paris n'était relatif qu'aux intérêts que s'y ménageait le général, cette circonstance de la lettre n'aurait pas été trop mal interprétée par les soldats, puisque tous crurent que ce général (qui fut même plus loin investi du commandement de toute la garde) avait fait son adhésion au gouvernement provisoire dès le 30 juillet.

Pendant la matinée, les hauteurs qui dominent Sèvres, les jardins, les terrasses de Bellevue et la route d'Issy, commencèrent à se garnir d'hommes du peuple en armes. Ils se mirent à tirer sur le poste de la garde qui occupait la route d'Issy. La garde fut très-long-temps sans y répondre; ils s'approchèrent alors davantage, et un soldat de ce poste fut blessé. Mais après quelques coups de fusils du poste, le feu cessa de part et d'autre.

Les avenues des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres étaient gardées par de l'infanterie et de l'artillerie;

on ne pouvait certainement avoir aucune inquiétude pour ces passages de la rivière, et quoique la route de Sèvres à Versailles fût déjà observée par les rassemblemens dont nous venons de parler, on n'avait rien à craindre non plus pour la communication avec cette ville; il restait, si on ne voulait pas être obligé de débarrasser cette route de quelques tirailleurs, le chemin de Saint-Cloud à Ville-d'Avray, qui suffisait dans cette circonstance.

Tel était l'état des choses; on commençait à faire les apprêts du mouvement sur Versailles, lorqu'une partie des troupes de Parisiens qui avaient couché au pont de Grenelle parut sur les routes du Point-du-Jour au pont de Saint-Cloud. Ils se réunirent à Boulogne avec les habitans de ce village, et une autre partie sur la route du Point-du-Jour au pont de Sèvres. Il en arrivait en même temps d'autres de Vaugirard qui renforcèrent le rassemblement de Bellevue.

Dans ce moment, le capitaine qui commandait à l'avant du pont de Sèvres, qui le matin avait paru avoir des craintes pour la sûreté de son poste, craintes qui n'avaient pu être partagées par les chefs, abandonna cette position avec une partie de ses soldats (1), et se dirigea au-devant des Parisiens. Cette défection

---

(1) Dans le rapport de cet évènement pénible pour le corps auquel appartenaient ce détachement et l'officier, on indiquait que ce capitaine était Suisse, mais qu'il servait dans un corps français, parce que son canton avait fait partie autrefois du territoire de la France.

entraîna une pièce de canon, laquelle fut amenée par un maréchal-des-logis d'artillerie (1).

La défection du capitaine et d'une partie des hommes qu'il commandait dans une partie aussi essentielle, à l'instant où les Parisiens y arrivaient, pouvait engager une affaire, et on voulait l'éviter.

Les troupes de Sèvres et Saint-Cloud ayant commencé leur mouvement sur Versailles, on avait à craindre que l'arrivée des déserteurs et de la pièce de canon ne donnât une fausse opinion de la résolution du reste aux Parisiens, qui ne manquèrent pas de faire retourner la pièce vers le pont.

On fit porter un bataillon en masse sur ce pont avec deux pièces, et on envoya dire aux Parisiens que la garde ne tirerait que si elle était attaquée. Ils convinrent de ne commettre aucune hostilité jusqu'à l'évacuation de St-Cloud et de Sèvres, qui s'effectuait. Alors les bataillons continuèrent leur mouvement; et, précédés de l'artillerie, rentrèrent dans le parc par l'avenue de Breteuil.

On avait laissé un bataillon suisse et un détachement de lanciers près la grille de Breteuil pour faire l'arrière-garde. Quelques minutes après que la garde

---

(1) Nous avons entendu parler des pièces prises à la garde pendant le évènemens de Paris. D'après les rapports de l'artillerie, il n'y aurait que cette pièce de perdue; car on ne peut compter non plus comme pièce prise un canon de 16 pour l'instruction, qui fut laissé à l'Ecole-Militaire D'ailleurs, cette pièce n'était pas approvisionnée.

fut rentrée dans le parc, le peuple de Sèvres, augmenté d'étrangers qui s'y étaient introduits et qui regardaient défiler les troupes, se rapprocha des Suisses, et les entoura. Ceux-ci, enveloppés par la foule, qu'ils n'avaient pas eu la précaution d'écarter, perdirent la tête; une partie jeta ses armes et chercha à fuir; les lanciers se mirent au trot pour les dégager, et poussèrent cette charge jusque sur la place; la foule s'écarta. Il y eut quelques coups de fusils tirés par le peuple, et le lieutenant-colonel des lanciers fut blessé.

Mais peu de Suisses se rallièrent; les officiers eux-mêmes ne le tentèrent pas; il rentra cependant dans le parc une soixantaine de soldats et de sous-officiers avec le chef de ce bataillon, et le reste se dispersa.

Cette troupe était tout à fait démoralisée par la fuite du Louvre, tant il est vrai que la valeur des soldats dépend souvent de ceux qui les commandent; on avait vu, le même jour du 29 juillet, une poignée de recrues de cette nation se faire jour sous les ordres d'un brave et vieil officier, et sortir d'une porte incendiée par laquelle les Parisiens voulaient entrer dans leur caserne.

L'humanité autant que la raison prescrivait de ne plus avoir de combats, mais on voit que toutes les précautions qu'on avait prises pour cela furent au moment d'échouer.

La retraite de Saint-Cloud s'effectua sans accident. On fit passer les fourgons de la cour et l'artillerie par Ville-d'Avray, que les troupes suivirent aussi. Une

compagnie de voltigeurs contint les Parisiens pendant le temps que les voitures mirent à monter la côte.

La garde traversa Versailles, où le drapeau tricolore était arboré, et la garde nationale faisait le service conjointement avec la garde royale, comme nous l'avons dit. Les troupes arrivèrent de Saint-Cloud et de Sèvres, prirent position dans le parc de Trianon. Le 4e régiment, qui arrivait de Caen par Saint-Germain, fut rangé sur la place royale.

Le général qui commandait à Versailles fit dire aux postes fournis par le dépôt de ce régiment de rentrer à leur corps; soit que cet ordre ait été mal transmis, soit qu'il fût mal conçu, on ne prescrivait pas à la garde d'attendre d'être relevée par la garde nationale, qui de son côté ne reçut aucun ordre à cet égard, de manière que la grille de l'avenue de Paris resta sans garde. Une certaine quantité d'individus de Sèvres et des environs mêlés à des Parisiens, tout cela sans chef, s'y présentèrent et s'y établirent; de là ils se disposaient à entrer dans Versailles. On en fut prevenu; les troupes de la place royale prirent les armes; le général se porta à l'avenue de Paris; ceux qui s'y étaient établis firent mine de l'attaquer, mais un officier s'avança, et parvint à leur faire entendre qu'il y aurait plus que de la folie à eux de vouloir passer outre; en se retirant, un des leurs tira cependant un coup de pistolet à l'officier qui était venu pour parlementer, mais il le manqua. On plaça une

garde à cette porte, et cet incident n'eut pas d'autre suite.

Une heure après les troupes, on vit arriver madame la dauphine de son voyage à Vichy. Cette princesse n'apprit les évènemens qu'aux portes de Paris; les dépêches qui les lui annonçaient avaient été interceptées.

A ces nouvelles elle quitta ses équipages, et se servit de diverses voitures pour se rendre à Saint-Cloud, qu'elle dut encore éviter à cause de notre retraite pour rejoindre sa famille à Trianon.

M. de Polignac passa encore la journée à Trianon, mais il paraît que ce fut à cet endroit qu'il se sépara du Roi.

L'embarras pour certains courtisans qui avaient suivi le Roi jusque-là, avait été de trouver quelque prétexte honnête pour s'éloigner, et de pouvoir le faire avec sécurité. Plusieurs allèrent à Versailles attendre le moment de retourner à Paris ou dans leurs terres.

Le Roi partit avec sa famille, dans la soirée, pour Rambouillet, et le dauphin resta encore à Trianon. Il fit distribuer aux soldats qui étaient campés près du pavillon, tout ce qui restait de comestibles et de vin. C'était une faible ressource pour huit à dix mille hommes. Quelques chefs de corps parvinrent cependant à faire acheter des vivres à Versailles pour leurs troupes.

A huit heures un quart du soir, les troupes se mirent en marche dans la direction de Trappes. Le 5e

léger, qui était venu jusque-là, ne suivit pas le mouvement, il resta pour retourner à Paris.

Au départ des troupes de la garde, on fit l'appel; il y eut des manquans; ce furent surtout des sous-officiers qui étaient dépositaires d'argent à leur compagnie. Ces corps n'avaient ni caisse, ni officier comptable; tout était resté dans leur caserne, la solde n'était pas à jour, on faisait le prêt avec quelques à-comptes qu'on avait reçus sur la gratification promise par l'ordre du jour du 29. Ces sommes avaient été payées en billets de la Banque, on n'avait pu les échanger à Sèvres. On envoya à Versailles pour chercher à le faire. Plusieurs sous-officiers qui reçurent cette mission ne parurent plus. Les soldats furent encore suivis à Versailles par des individus qui, comme à Saint-Cloud, les sollicitaient vivement de revenir à Paris; on s'adressa même aux officiers, mais avec plus de circonspection.

On ne donna aucun ordre général pour la route; les troupes ignoraient le rang qu'elles devaient tenir dans les colonnes; les brigades, les régimens en prirent et en changèrent, selon le pas de celui qui les conduisait. La cavalerie suivait son allure, dépassait l'infanterie, faisait ses haltes à part; il en résulta beaucoup de fatigue et de désordre dans les rangs; cela semblait fait exprès pour donner l'occasion ou le prétexte aux soldats, qui tombaient de lassitude ou de sommeil, de rester en arrière. Bientôt les corps, les différentes armes marchèrent confusément; enfin,

à minuit, on s'arrêta à Trappes, on s'établit tant bien que mal sur plusieurs lignes à droite et à gauche de la route. Le dauphin et le lieutenant-général qui avait pris le commandement de la garde à Versailles, couchèrent dans une maison en arrière de ce village.

Le lendemain, 1er août, le prince continua sa route sur Rambouillet, et les troupes de la garde restèrent dans la position qu'elles avaient prise pendant la nuit.

Les démarches qui furent faites pour procurer des vivres aux troupes, même avec de l'argent comptant, ne purent avoir aucun résultat; le village ne pouvait réellement en fournir pour huit mille hommes environ qui y avaient été agglomérés. Les généraux présens cherchèrent vainement le lieutenant-général qui, depuis la veille, était censé commander la garde; on ne put le découvrir : il paraît qu'il était au pavillon des Clefs avec trois régimens de cavalerie.

Le désordre de cette marche de nuit, qui avait semblé plus que de la négligence de l'état-major-général, ne laissa pas que de décourager encore les soldats, et d'agir sur l'esprit de plusieurs officiers. Des imaginations actives voyaient le Roi parti non seulement de Rambouillet, mais de Chartres sur les routes de Tours ou d'Angers. Plusieurs ne purent renoncer tout à fait à cette idée que lorsqu'ils furent arrivés à Rambouillet.

A onze heure on se mit en route sur un simple rappel, et quelques soldats qui s'étaient éloignés sans

armes pour aller acheter du pain dans les hameaux des environs, retournant aux positions où ils avaient laissé leur bataillon, furent massacrés sur la grande route par des paysans. Il est à remarquer cependant que la garde par sa conduite n'avait pas provoqué de pareils actes : les propriétés, les biens de la campagne avaient été religieusement respectés; les militaires avaient payé ce qu'on avait bien voulu leur vendre au prix souvent triple de sa valeur réelle. On avait fait prévenir les propriétaires des champs où les troupes avaient bivouaqué, qu'ils eussent à se présenter à Rambouillet, qu'ils y seraient indemnisés d'après leur propre estimation, et ils le furent effectivement des dégâts qu'avait pu occasionner ce campement momentané.

Les soldats assassinés n'étaient pas des Suisses, comme on le pourrait croire peut-être, mais bien des Français dont nous pourrions citer les régimens et les compagnies. Des personnes qui ont vu sur les routes des soldats de différens corps marchant pêle-mêle, ont publié que la garde était en déroute, mais il n'a échappé à aucun homme sensé d'attribuer ce désordre momentané, qui a existé réellement, à la nécessité absolue de se procurer des vivres.

En arrivant près de Coignières, les colonnes de la garde virent passer le colonel du 15e léger, qui rapportait son drapeau au Roi. Charles X ne voulut pas recevoir ce drapeau : il avait aussi refusé celui du 50e.

L'infanterie de la garde prit position derrière les

étangs du Peray. Il fut distribué à cette troupe une ration de pain, fournie en partie dans ce village, et le reste envoyé de Rambouillet, ainsi que la viande.

La maison militaire du Roi (1) et les dragons de la garde étaient à Rambouillet; on y dirigea aussi le 7e suisse.

L'artillerie était parquée à la Rue-Verte, hameau en arrière du Peray.

La cavalerie de la garde prit des positions entre les Essars et Saint-Hubert, et des cantonnemens dans les villages ou hameaux environnans. Vieilles-Eglises, etc., en reçurent.

C'est ce jour-là que fut définitivement prise la résolution du Roi et du dauphin d'abdiquer en faveur du duc de Bordeaux; mais on fit seulement connaître aux troupes que M. le duc d'Orléans était lieutenant-général du royaume, et que les Chambres s'assembleraient le 3 août.

Ces notifications insignifiantes ou incomplètes produisaient l'effet contraire à celui qu'on se promettait. Les officiers et les soldats qui restaient présens à leurs drapeaux étaient bien convaincus de ce qu'ils avaient à faire; la cour ne le comprenait pas.

---

(1) La maison militaire avait été placée sous les ordres d'un lieutenant-général étranger à ce corps, mais qui sut inspirer beaucoup de confiance aux gardes du corps, qui, en général, n'en avaient pas dans leurs officiers supérieurs titulaires. Quelques-uns de ces derniers avaient abandonné leur poste, entre autres un qui avait eu en Espagne une mission de faveur. Du reste, le dévoûment et la conduite des gardes du corps furent exemplaires.

Les officiers, par dévouement ou par devoir; les soldats, par devoir et par attachement pour leur chef, étaient venus jusque là : tous, depuis leur sortie de Paris, sentaient que les évènemens étaient tels, qu'il ne leur restait qu'à s'interposer entre la famille royale pendant les négociations qui devaient décider du sort de la France, et les populations qu'on pourrait soulever contre les Bourbons.

Ces conditions, la garde les avait acceptées; mais elle voyait aussi bien clairement que ce n'était plus à la force des armes (dont on s'était si mal servi) à décider des questions politiques qui se traitaient à Paris.

Tous les régimens d'infanterie de la garde étaient réunis au Peray ou à Rambouillet, sauf le 5e, qui était à Rouen, et qui n'en bougea point (1). Les cadres de ces corps étaient beaucoup réduits, non seulement par les évènemens de Paris, mais encore par toutes les causes que nous avons rapportées : celle qui avait le plus agi, était la difficulté de faire vivre cette infanterie, qui avait toujours été à peu près réunie.

La cavalerie, qui se rassembla aussi dans les environs du Peray et de Rambouillet, était bien loin d'a-

---

(1) C'est à ce régiment qu'appartient M. Feisthamel, major, aujourd'hui colonel d'état-major de la garde nationale, colonel en même temps du 10e léger. On serait étonné de tant de faveur, si on ne connaissait le mérite et les talens de cet officier. Il avait déjà été distingué d'une manière particulière par les princes, avait été fait baron sous le ministère de M. de Peyronnet : on a dû être surpris seulement de le voir inspecteur de la construction d'une prison, et en devenir le geôlier.

voir éprouvé les privations de l'infanterie. Les régimens avaient été cantonnés; ceux qui étaient à Paris avaient peu souffert : aussi cette arme était-elle à peu près intacte. Le 1er août soir, par exemple, il ne manquait pas un homme dans le régiment de dragons; les hussards, les chasseurs étaient dans un état aussi satisfaisant. Trois régimens de grosse cavalerie n'avaient fait, pour ainsi dire, qu'une marche; le quatrième de cette arme avait eu quelques pertes à Paris; mais il était, du reste, en ordre.

L'artillerie avait toutes ses batteries réunies et très-bien attelées, à l'exception de la pièce de Sèvres.

Les fourrages n'avaient point manqué; les chevaux n'avaient pas souffert, non plus que les hommes, dans ces deux armes.

Malgré cette situation, dans la nuit du 1er au 2, trois régimens de la grosse cavalerie abandonnèrent leur position, et prirent par escadrons le chemin de leurs anciennes garnisons; dans la matinée suivante, le 2e de grenadiers, qui restait à Rambouillet, partit en masse, après avoir rapporté son étendard chez le Roi.

La cavalerie légère mêlée avec la grosse cavalerie ne bougea point : cette différence de conduite est notable, et peut difficilement s'expliquer, surtout quand on réfléchit qu'à la taille près des soldats, les élémens de ces deux armes étaient en tout semblables. Nous ne chercherons point à découvrir les causes qui déterminèrent ces régimens, nous nous bornerons à ajouter que ceux qui étaient partis par escadrons,

comme celui qui était parti en masse, rentrèrent dans le meilleur ordre dans leur garnison.

Le départ de cette division, dont une partie traversa l'infanterie, dut nécessairement étonner cette dernière.

Le dauphin vint au jour visiter les troupes du Peray, et se borna encore à passer devant le front des troupes, puis s'en retourna à Rambouillet. Il rencontra sur sa route le régiment de grenadiers qui s'en allait : cette troupe se forma en bataille pour rendre au prince les honneurs ordinaires, et continua son chemin quand il l'eut dépassée.

Le lieutenant-général qui commandait la garde alla à son tour visiter les régimens qui étaient au Peray. Il assembla les corps d'officiers, leur fit à chacun une allocution, les engagea à persévérer dans leur dévouement, et termina en leur disant que sa division de grosse cavalerie était partie. Dans un régiment, ayant appris que quelques officiers avaient paru désirer aller à Rambouillet, il donna l'ordre à toute cette infanterie de s'y rendre, et ne laissa au Peray qu'un régiment pour garder la position.

Ces troupes vinrent à Rambouillet, et furent établies dans les prairies près du parc, où un régiment suisse était déjà.

Les dragons, chasseurs, lanciers et hussards de la garde étaient dans le parc; l'artillerie rentra aussi à Rambouillet.

Il paraîtrait que ce mouvement de l'infanterie, qui

s'était fait, comme on l'a vu, sans la participation du dauphin et du major-général, aurait déplu beaucoup, et que ce fut la cause ou le prétexte d'une vive altercation entre ce dernier et le lieutenant-général, qui en avait donné l'ordre.

Quoi qu'il en soit, celui-ci cessa toute fonction dans la garde, et partit pour Paris. La faveur dont jouissait ce lieutenant-général, les bontés particulières dont il avait été l'objet pendant quinze ans, devaient lui faire une loi d'une fidélité inviolable. Mais ses protestations de dévouement qu'il renouvela en prenant congé du Roi, ne purent effacer les préventions des soldats et des officiers, très-peu rassurés, par tout ce qu'ils avaient vu, sur les véritables dispositions de quelques généraux pour cette famille, que ceux-ci entouraient de tant d'hommages avant les jours de calamités.

A trois heures le maréchal Marmont, accompagné de son état-major, vint dans les bivouacs, et fit former les divisions par carrés en masse; il leur donna connaissance de l'abdication du Roi et du dauphin. La pièce dont il fit lecture est connue; nous ne la rapporterons pas : c'était une ampliation de la lettre de Charles X au lieutenant-général du royaume.

Les vivres furent mieux assurés à Rambouillet; les distributions furent portées aux troupes trop éloignées par les fourgons et attelages du Roi; et l'on se décida même à abattre les mérinos de la ferme, pour compléter les rations. L'intendant de la liste civile donna

des à-comptes pour la solde, mais toujours en billets de banque, qui offraient là, comme sur la route, les mêmes difficultés d'échange.

C'était tout ce qu'on pouvait faire; nous avions vu toutes les peines qu'on avait encore à se procurer cela. Les communes des environs, qui offraient quelques ressources, étaient encore assez éloignées; et l'action des autorités qui auraient pu être animées de quelque bonne volonté, était paralysée par la crainte. On offrait de payer comptant, et l'on payait ainsi en effet tout ce qui était apporté; mais cette certitude de paiement ne les engageait pas davantage à fournir les objets demandés.

Enfin, le service des vivres n'était pas assuré pour le 4; et nous ne croyons pas exagérer en disant que M. de la Bouillerie n'avait plus le soir la moindre somme : tout avait été dépensé pour les troupes, par ordre du Roi (1).

Plusieurs personnes de la maison du Roi et des princes quittèrent encore Rambouillet ce jour-là, les unes sans donner aucune excuse, d'autres sous divers prétextes; quelques-uns sous celui d'aller siéger aux Chambres dont ils étaient membres : mais enfin cette malheureuse famille n'avait plus autour d'elle que des officiers et des soldats. Leçon qui devrait profiter aux

---

(1) On sent bien que la caisse de M. le comte de la Bouillerie ne pouvait être bien considérable; elle n'était destinée qu'aux dépenses ordinaires de la maison.

princes que ce cortége de courtisans rassure sur leur puissance!

Les troupes gardèrent les mêmes positions que la veille : un régiment était toujours en avant sur la route du Peray, poussant ses avant-postes jusqu'à l'Obélisque, à la sortie de la forêt, derrière le village; un escadron de gardes-du-corps y avait aussi été posté la veille.

Lorsque la garde eut quitté le Peray, des habitans de cette commune prirent les armes, et placèrent un piquet sur la route de Rambouillet : un M. Poque, venu de Paris, prit le commandement de ce rassemblement, du reste peu considérable. Il se présenta une ou deux fois, sous divers prétextes, au poste avancé de la garde; on finit par le prier de s'abstenir de ses visites; on le prévint même que, s'il revenait, on tirerait sur lui; que ni la convenance ni la sûreté du poste ne comportaient ces rapports. Malgré cette défense, il vint encore, et cette fois accompagné d'un brigadier appartenant à un des régimens qui avaient quitté Rambouillet; il se présentait en outre avec un drapeau tricolore. On lui fit signe, on lui cria de ne pas avancer, il n'en tint compte; le factionnaire de la garde, après avoir réitéré son avertissement, tira, et M. Poque fut grièvement blessé; la vedette des gardes-du-corps courut arrêter le cuirassier. M. Poque fut transporté, avec tous les ménagemens que comportait sa situation, à Rambouillet, où tous les soins lui furent prodigués. On s'empressa

aussi de vérifier ce fait; et il fut prouvé à M. Poque qu'il n'y avait aucun tort de notre côté. Ordinairement les parlementaires, s'il réclamait ce titre, se présentent avec un trompette; mais à défaut de trompette, avec un drapeau *blanc*, qui est le drapeau parlementaire de tous les peuples.

D'ailleurs, le factionnaire ne pouvait le reconnaître lui-même; il fallait, dans tous les cas, que le chef du poste eût le temps d'arriver.

Cette circonstance a été encore présentée d'une manière inexacte dans le rapport de la commission centrale. Il y est dit : *M. Poque eut la mission périlleuse de faire rentrer au Trésor cette propriété nationale* (les diamans de la couronne). *M. Poque fut investi par le général* (M. de La Fayette) *et par nous, du droit de requérir toutes les autorités civiles et militaires. Il lui était recommandé de s'emparer, même par force, des diamans de la couronne, mais en même temps, de protéger la retraite de la famille royale hors du royaume. Ce brave officier s'est acquitté de sa mission avec autant de dévouement que d'intelligence. Il était déjà parvenu à réunir un corps de gardes nationaux assez considérable près de Rambouillet. Il a été blessé grièvement, contre le droit des nations, dans le moment où il s'avançait en parlementaire.*

Cet évènement n'eût-il pas eu lieu, il était, comme on le voit, impossible que M. Poque parvînt à remplir aucun des objets de sa mission; et, si elle était

telle que la représente ce rapport, on s'était étrangement mépris sur la force des troupes qui étaient avec le Roi.

On ne cessait de prendre toutes les précautions possibles pour prévenir non seulement des affaires générales, mais les plus légers engagemens partiels. On fut affligé de l'accident que M. Poque s'était attiré par entêtement ou par ignorance. Dans le premier cas, c'était une insulte pour la garde; mais elle aima mieux croire que M. Poque, qui probablement n'est pas militaire, ne connaissait pas un usage qui n'a jamais d'exception.

Nous nous sommes étendu un peu sur cette circonstance, où fut tiré le dernier coup de fusil. On remarquera que la première scène, comme la dernière de ce grand drame, ont toujours été provoquées par nos adversaires.

Mais revenons aux évènemens généraux. On savait que les dernières propositions de Charles X ne seraient pas mieux accueillies que les premières. On voyait que le sort de la dynastie serait réglé par les Chambres. Peu de personnes dans la garde pouvaient croire qu'elles lui fussent favorables.

On savait aussi que Charles X, en attendant une réponse à son message, avait refusé d'admettre les personnes envoyées par la commission provisoire pour lui servir de sauve-garde, soin tout au moins superflu tant qu'il était entouré de ses troupes.

Mais on ignorait de quelle manière la cour pren-

drait la réponse attendue de Paris. De là put naître l'idée d'une retraite sur la Vendée; si elle avait eu lieu dans cette direction, nous croyons que beaucoup d'individus de la garde n'auraient pas passé la Loire. Nous ne pensons pas cependant que leur détermination ait eu de l'influence sur ce qui fut fait, mais ces dispositions de quelques officiers et soldats furent assez hautement exprimées.

Si à la cour on avait été long-temps dans l'erreur sur le véritable esprit de la France, nous devons faire remarquer que dans ce moment d'un succès inoui, on se trompait étrangement à Paris sur le nombre et les sentimens des troupes de la garde qui restaient encore près de Charles X, lorsqu'on fit partir, en fiacres et en voitures de toute espèce, six ou sept mille individus pour venir les disperser.

Il restait à Rambouillet, le 3 août, les cadres de vingt bataillons de la garde, réduits il est vrai, mais présentant un effectif de. . . . . 5500 hommes.

La division de cavalerie légère à peu près intacte (4 régimens, 20 escadrons). 2000

Maison militaire : cavalerie, infanterie. 1300

Total. . . . . 8800 hommes.

Il y avait sept batteries attelées, 42 pièces.

Ces troupes, qui étaient venues jusque-là tout en repoussant l'idée de la guerre civile, étaient plus résolues que jamais de périr jusqu'au dernier homme,

plutôt que de ne pas remplir honorablement jusqu'à la fin leurs obligations vis-à-vis de la famille qu'elles avaient servie dans des temps plus prospères.

Nous croyons que c'est ici le lieu de présenter encore quelques observations sur le personnel de cette garde, à laquelle il serait difficile, du reste, de disputer son excellente organisation, et le degré d'instruction où elle était parvenue. Ces corps étaient commandés par des officiers dont la majorité servait depuis long-temps; les officiers supérieurs, et presque tous les capitaines, avaient fait les guerres de l'Empire; le plus ancien chef de bataillon, par exemple, était entré au service comme volontaire, en 1792, et avait servi sans interruption. Le dernier officier de ce grade était chef de bataillon de 1812 ou 1813; le plus ancien capitaine avait fait la campagne d'Egypte. La plupart des officiers de ce grade dataient leur brevet de 1810, 1812, 1814, etc. Les lieutenans et sous-lieutenans sortaient aussi de la ligne ou de sous-officiers des corps de la garde : beaucoup avaient fait la guerre.

Les officiers entraient dans la garde sur la présentation des inspecteurs-généraux de la ligne, qui portaient toujours les officiers les plus méritans par leurs services et leur conduite.

Les sous-officiers étaient, en général, très-anciens de service; beaucoup venaient de l'ex-garde impériale. Les soldats étaient choisis par les inspecteurs-généraux dans les compagnies d'élite de la ligne, et

parmi les sous-officiers qui désiraient passer dans la garde. Il y avait un huitième environ de l'effectif rempli par les engagemens volontaires. On était fort difficile pour cette admission ; ceux-là étaient soldats de seconde classe, avec une solde inférieure.

Pour les officiers, le passage dans la garde équivalait à un tour d'avancement. Ainsi, le rang supérieur qu'ils avaient sur ceux de la ligne était conforme aux lois établies, et en harmonie avec la Charte. Les ordonnances qui avaient rapport à la garde avaient été rendues sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et étaient datées de 1818 et 1819. On voit que l'avancement que les officiers obtenaient en entrant dans la garde n'était pas un privilége, mais bien un droit acquis, en raison de leur service.

Si nous croyions nécessaire de répondre aux reproches d'émigration, etc., adressés aux officiers de ces corps par des personnes sans doute peu instruites, nous les renverrions à l'*Annuaire militaire :* elles y verraient que si les régimens, à leur formation en 1815, présentaient quelques officiers de cette première catégorie, ils s'étaient tellement renouvelés depuis cette époque, qu'on n'y voyait plus figurer, en 1830, quarante des officiers qui y entrèrent en 1815 ou 1816 ; et l'on se tromperait encore étrangement, si l'on pouvait croire que, même dans ces années, il s'y trouvât beaucoup d'officiers qui avaient servi dans l'émigration.

Quelques individus, dans la garde comme ailleurs,

avaient peut-être sacrifié à la vanité de la particule; mais cette manie fut de tous les temps, de tous les pays, et même de tous les partis. Depuis Jérôme de Prague jusqu'à feu le général Guillaume de Vaudoncourt, on a vu des personnes inféoder à leur nom celui du lieu de leur naissance.

Mais laissons les catégories, toujours injustes, sinon absurdes.

Voilà les élémens qui composaient cette garde qu'on représente comme *fuyant, glacée de terreur, à l'aspect de*..... sept à huit mille hommes, pleins d'enthousiasme sans doute, remplis de courage (ils étaient Français), mais sans organisation et mal armés. Les troupes qui venaient de combattre étaient françaises aussi; et, tout en déplorant leur position, celles qui s'étaient battues à Paris n'avaient pas montré que la crainte entrât pour beaucoup dans leurs sentimens. Il y avait à Rambouillet, comme on l'a vu, trois mille cavaliers supérieurement montés, et quarante-deux pièces de campagne.

A présent, veut-on savoir ce que pensèrent réellement ces troupes, quand elles surent qu'on avait envoyé des Parisiens à Rambouillet? Elles imaginèrent que le gouvernement provisoire, ne sachant comment se débarrasser de beaucoup d'individus auxquels les évènemens avaient mis les armes à la main, saisissait ce moyen pour les faire sortir de Paris, espérant qu'il en reviendrait peu.

Mais il paraîtrait, d'après le rapport de la commis-

sion, que c'était bien sérieusement, et sans arrière-pensée, qu'on avait envoyé ces sept à huit mille hommes. Eussent-ils été dix mille, ce que nous ne croyons pas, en arrivant à Coignières, ou même plus nombreux encore, que pouvait cette cohue? il y avait une différence énorme entre les positions de Rambouillet, les troupes qui les occupaient, et les rues du quartier des Halles, à Paris, où l'on avait si sottement engagé quinze cents hommes. Ici, toutes les armes de la garde pouvaient être utilisées; mais, heureusement, soit prudence de la part de ceux qui commandaient les Parisiens, ou retard dans leur marche, ils n'arrivèrent pas à Rambouillet lorsque nous y étions encore.

Vers neuf heures du soir, les envoyés du gouvernement provisoire furent reçus par Charles X : leur but était de le déterminer à partir pour Cherbourg. Nous tenons d'une personne digne de foi qu'avant de se décider, le Roi voulut entretenir en particulier un des commissaires, et l'interpella, sur sa parole d'honneur, de lui dire si effectivement *quatre-vingt mille Parisiens* étaient en marche sur Rambouillet; que celui-ci, embarrassé, avait répondu : « Sire, je « ne les ai pas comptés; mais il y en a beaucoup. — « Enfin, croyez-vous qu'il y en ait quatre-vingt mille? « — J'ai l'honneur de répondre à Votre Majesté que « je ne les ai pas comptés; mais il y en a beaucoup..... « Ils peuvent être ce nombre. »

A la suite de cette conversation, Charles X aurait

fait rentrer toute la députation, et lui aurait dit qu'il était décidé à accepter l'itinéraire proposé, et qu'il allait donner l'ordre du départ. En effet, le Roi et sa famille partirent de suite pour Maintenon, où ils allèrent coucher au château de M. Just de Noailles.

A dix heures, on fit lever les soldats de leurs baraques; on fit sonner à cheval, et les troupes se placèrent selon les ordres du major-général : la cavalerie et l'artillerie de réserve, vers le château, de manière à déboucher sur la grande route de Rambouillet à Maintenon; l'infanterie se forma en colonne en masse sur la route de Paris, et dans la grande avenue du parc qui y fait face : elle devait se mettre en marche, quand on la ferait prévenir que l'artillerie et la cavalerie auraient pris leur distance de colonne en route; elle devait suivre les avenues du parc, et aller rejoindre la route de Maintenon, sans passer par Rambouillet. Le régiment de la garde et l'escadron de gardes-du-corps qui étaient sur la route de Paris, reçurent l'ordre de rentrer à leur division.

L'ordre de marche était en colonne renversée, la gauche en tête, pour être à même de se déployer si cela devenait nécessaire.

A onze heures environ, l'infanterie et les pelotons de gardes-du-corps, qui faisaient l'arrière-garde, se mirent en route.

Nous ignorons à quelle heure les Parisiens arrivèrent; mais nous pouvons assurer, d'après nos propres observations, ayant eu à remplir une mission qui nous

fit rester avec le dernier peloton, qu'au départ de cette dernière troupe, rien n'annonçait l'arrivée de la colonne parisienne. Nous remarquâmes seulement quelques bourgeois qui observaient nos mouvemens, mais avec une certaine circonspection. Etaient-ce des habitans de Rambouillet ou des affidés envoyés de Coignières?

Si on était loin dans la garde d'appréhender une attaque, nous ne sommes pas fâché que leurs rapports aient pu détourner ceux qui les envoyaient, d'une poursuite qui ne pouvait que leur être bien fatale.

On laissa à Rambouillet les voitures de la cour qui furent jugées superflues pour le voyage de Charles X; sa suite, comme celle des princes, était si réduite, que les princesses n'avaient plus une seule de leurs femmes : la domesticité imitait les courtisans. Les cinq pompeux services de la maison civile n'étaient plus représentés, pas même celui du grand-aumônier (1).

---

(1) Nous serions injuste d'oublier cependant un des officiers des cérémonies dont les fonctions ne pouvaient guère être utilisées par un roi déchu. Un héraut d'armes suivait depuis Saint-Cloud : c'était un vieux soldat des armées de la république et de l'empire, le lieutenant colonel Lainé. Ce dernier représentant des Mont-Joie-Saint-Denis de l'ancienne France avait commencé sa carrière par la guerre contre les Vendéens; mais son dévouement dans cette dernière circonstance ne fut pas, malheureusement pour lui, mis à une longue épreuve. On lui avait procuré un cheval de troupe qui se trouva être fort rétif; il se cabra à peu de distance de Rambouillet, et en s'abattant il tua son cavalier.

Après une heure de marche, hors des défilés que forme la route, la cavalerie et l'artillerie se mirent en bataille. On fit halte pendant une demi-heure, puis on continua la marche. Un peu avant d'arriver à Epernon, un individu, monté sur un cheval de poste, et précédé par un postillon, demanda à traverser la colonne des troupes; il se disait porteur d'un sauf-conduit pour les Suisses. On l'envoya au maréchal, qui était à la tête : il put mieux encore remplir le but de sa mission, qu'on supposa être d'observer nos forces; car le prétexte avoué de sa mission parut plus ridicule qu'impertinent.

Les habitans des villages et hameaux qui bordent la route, et de ceux que nous traversions, étaient restés levés; ils regardaient avec un singulier étonnement ce nombreux passage de troupes.

Au-delà d'Epernon, on fit encore une halte d'une demi-heure : enfin, vers six heures, on arriva à Maintenon. La garde traversa cet endroit et prit la route de Dreux, où elle s'arrêta en arrière du village de Pierre. On fit former les faisceaux à l'infanterie, et dans la cavalerie on donna l'avoine aux chevaux, comptant partir bientôt pour Dreux.

Mais les commissaires du gouvernement provisoire ayant été demander au Roi qu'il se séparât de sa garde, et qu'il continuât sa route sous leur sauvegarde, après quelques difficultés, Charles X y consentit, et toutefois obtint que les gardes-du-corps et une section d'artillerie l'accompagneraient encore.

Après cet arrangement, il fit écrire l'ordre du jour suivant :

« Aussitôt après le départ du Roi, tous les régi-
« mens d'infanterie de la garde et de la gendarmerie
« se mettront en marche sur Chartres, où ils rece-
« vront tous les vivres qui leur seront nécessaires.
« MM. les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs
« régimens, leur déclareront que Sa Majesté se voit,
« avec la plus vive douleur, obligée de se séparer
« d'eux ; qu'elle les charge de leur témoigner sa sa-
« tisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir
« de leur belle conduite, de leur dévouement à sup-
« porter les fatigues et les privations dont elles ont
« été accablées pendant ces circonstances malheureu-
« ses. Le Roi transmet pour la dernière fois ses ordres
« aux braves troupes de sa garde qui l'ont accompa-
« gné, c'est de se rendre à Paris, où elles feront leur
« soumission au lieutenant-général du royaume, qui
« a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur
« bien-être à venir. »

Maintenon, le 4 août.

Pour ampliation,

Le chef d'état-major-général, etc.

A dix heures, Charles X quitta le château de M. de Noailles. La garde prit les armes, et se forma en bataille sur les bords de la route, pour rendre les derniers honneurs à cette famille malheureuse, qu'elle servait depuis seize ans.

Ce dernier adieu de soldats, qui ne pouvaient retenir leurs larmes, est probablement le plus sincère hommage que ces princes reçurent jamais; et s'ils ont commis des fautes, des infortunes si grandes et si imprévues ne pouvaient cependant trouver les cœurs insensibles, surtout chez une nation dont l'amour pour ses rois avait été si long-temps une sorte de passion, et, de nos jours même, avait encore éclaté par des transports presque unanimes.

Mme la duchesse de Berri, ayant dans sa voiture Mme de Gontaut et ses enfans, précédait Mme la dauphine, que son mari escortait à cheval.

Venait ensuite Charles X, suivi par les commissaires du gouvernement, puis quelques voitures de suite et fourgons. On avait effacé les armoiries des voitures, même de celles du Roi.

Le duc de Raguse était à la portière de Charles X. Les gardes-du-corps et les dragons de la garde, qui allèrent encore jusqu'à Dreux, précédaient et suivaient ce triste cortége, qui passa très-lentement devant les rangs. Les princesses en larmes faisaient leurs adieux aux officiers et aux soldats. Mme la dauphine dit à plusieurs officiers supérieurs : *Croyez-bien, messieurs, oh! croyez-bien que je n'ai été pour rien dans ce qui s'est fait.*

Le duc de Bordeaux et sa sœur saluaient tristement; ils semblaient n'être pas exempts des peines morales, qui rarement atteignent l'enfance.

Charles X, abattu, et des larmes dans les yeux,

rendait le salut à ces drapeaux qui allaient cesser d'être les couleurs des troupes qu'il voyait pour la dernière fois.

Là finissaient toutes les obligations qui liaient la garde aux Bourbons. Elle les avait accomplies comme elle le devait, et comme elle se l'était promis, en se disant : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Après le passage de Charles X, on fit des dispositions pour le départ des troupes ; les rangs se trouvèrent dégarnis de beaucoup de sous-officiers et de soldats, qui étaient partis de suite après la lecture de l'ordre du jour. Tous les efforts humains n'auraient pu, dans ce moment, arrêter ceux qui s'éloignaient. Les anciens officiers s'affligeaient de ce qu'ils regardent comme une maladie morale de l'armée ; ils prétendaient que les évènemens de 1814 et 1815 avaient produit des effets semblables dans les corps; ils virent avec peine que ces époques avaient laissé une tradition.

Le 5, le général baron Gérard transmit à Chartres les ordres de route aux divers régimens de la garde, qui durent rentrer dans leur garnison. Ils y ont été licenciés, conformément à l'ordonnance du Roi Louis-Philippe Ier, en date du 11 août. Nous ne pouvons nous empêcher de dire que cette ordonnance, en

faisant perdre l'ancienneté des grades, blesse des droits acquis, et que son exécution, dans quelques autres cas, est contraire à la loi du 10 mars. Mais les militaires qui composaient la garde comprirent la nécessité des circonstances; ils surent s'y soumettre.

FIN.

POST-SCRIPTUM.

Pendant que nous essayons de raconter la part que prit la garde aux derniers évènemens en France, une révolution qui se fait dans un pays voisin, à l'imitation de la nôtre, montre la différence qu'il y avait entre cette troupe et celle du royaume des Pays-Bas.

Dans quelle circonstance les militaires de l'ex-garde ont-ils tiré sans avoir été provoqués d'abord par le feu de leurs adversaires ou par des attaques d'un autre genre? Ont-ils, pour se défendre de celles-ci, essayé de forcer des portes? ont-ils usé de toute leur adresse et de l'instruction qu'on ne leur contestera pas, pour tirer sur des groupes où étaient souvent mêlées des personnes sans armes? Si quelquefois des individus, se disant non combattans, ont été atteints dans ces malheureuses affaires, on ne peut y voir qu'une suite inévitable du désordre que présentaient les attaques tumultueuses du peuple. Mais dans quel lieu a-t-on vu achever ou mutiler des blessés, des prisonniers? Bien au contraire, les officiers de santé qui

se trouvaient avec les troupes pansaient également peuple et soldats.

A l'Hôtel-de-Ville, toutes les maisons de la place étaient garnies d'une foule de combattans; ils y restèrent douze heures : les a-t-on troublés dans ces positions, qui avaient fini par leur servir seulement de refuge? non, certes; on a favorisé leur évasion.

Si enfin quelques faits de ce genre ont pu réellement être reprochés à des militaires de la garde, ce qui n'est point parvenu cependant à notre connaissance, des exceptions aussi rares ne feraient que mieux ressortir la conduite de cette troupe, à laquelle, nous en sommes persuadé, on rendra toute la justice qu'elle mérite, dès que nous serons un peu plus éloignés des évènemens.

Il ne nous appartenait pas de relever l'invraisemblance d'une foule de détails erronés qu'on a publiés sur ces évènemens, et qu'on ne cesse de reproduire sous toutes les formes possibles; le bon sens du public finira par en faire justice.

Mais dans les renseignemens que nous avons cherché à nous procurer, il en est un qui répond à bien des erreurs. Le nombre des tués ou blessés des troupes de l'ex-garde, gendarmerie, etc., ne s'élève pas à 375 militaires de tous grades, et dont les morts ne forment qu'un cinquième (1).

---

(1) *Voir* l'état des mouvemens de l'hôpital du Gros-Caillou, à la fin de cet ouvrage.

Les Suisses figurent pour le quart environ du nombre total; ce qui se rapporte encore à leur effectif, comparé à celui des autres troupes engagées.

Les pertes de la cavalerie ont été insignifiantes celles de la gendarmerie encore moindres.

Ce nombre de 375, que nous portons ici, est encore plus fort que celui qui ressortirait des contrôles des régimens; mais ces contrôles présentent quelques hommes dont on ne connaît pas bien la dernière mutation, et nous les comprenons dans les pertes.

Nous n'avons aucun renseignement qui établisse d'une manière approximative les pertes du peuple; mais nous pensons que, lorsque la commission des récompenses fera connaître son travail, il en résultera que le nombre des victimes de ces journées a été au moins triplé par la renommée.

On verra nécessairement aussi, à la suite d'un travail consciencieux, que les bulletins populaires, comme les autres, sont des documens historiques qu'il ne faut admettre qu'avec la plus grande précaution. Par exemple, ces pauvres Suisses! tout le monde en a tué; et si on voulait compter ce qu'il en a dû succomber, non seulement le nombre de 50 à 60, qui est leur perte réelle, ne suffirait pas, mais il se trouverait que tous ceux qui prirent part aux journées de juillet auraient été tués au moins une fois et demie.

Nos lecteurs seront nécessairement surpris de l'énorme différence qu'il y a entre le nombre des blessés et tués de la garde et celui que présentent les au-

tres écrits qui ont paru jusqu'à ce jour sur ces évènemens. Si nous nous étions attaché au détail des faits, la différence n'eût pas été moins grande; nous en jugeons par un ouvrage qui nous tombe pour la première fois sous la main : c'est l'*Histoire de la révolution de* 1830, par M. Rossignol, etc., ouvrage dédié au Roi.

A la page 301, nous voyons que M. Paul Caffe, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, pansa et sauva de la fureur du peuple *un officier et quinze grenadiers de la garde royale, tous blessés; dix autres étaient morts*, et n'avaient plus besoin de ses soins; et tout cela pour avoir négligé l'avis de M. Caffe, qui aurait prévenu l'officier qu'en arrivant à l'Hôtel-de-Ville, lui et les siens seraient massacrés. *Mais le malheureux officier aurait vécu encore une demi-heure, et assez pour remercier plus d'une fois son jeune et intrépide libérateur, et lui demander pardon d'avoir négligé ses conseils.*

Cette circonstance, qu'on aura peine à reconnaître, se rapporte à la patrouille des quinze hommes envoyés par le maréchal à l'Hôtel-de-Ville. On sait qu'un homme seulement fut tué, mais que ce détachement ni l'officier ne tombèrent dans les mains du peuple. Ils ne reçurent pas davantage les soins du sieur Caffe. Enfin, les trois hommes blessés furent conduits à l'hôpital du Gros-Caillou; là seulement ils furent pansés, et l'officier et ses hommes furent promptement guéris. Le lieutenant qu'on fait mourir se

porte très-bien actuellement. Nous croyons du reste inutile, après ces renseignemens, de le nommer.

Nous ajouterons seulement qu'il n'y a de vrai, dans ce récit, que l'avis donné par M. Caffe; car l'officier nous dit lui-même qu'un bourgeois l'avait averti que l'Hôtel-de-Ville était occupé par le peuple, mais qu'il avait suivi ses ordres, qui étaient positifs.

En continuant de parcourir ce livre, nous trouvons, page 180 : « Le sieur Pérard a présenté au général Lafayette un drapeau pris à Saint-Cloud sur les Suisses, etc. » Ce général peut bien avoir embrassé le sieur Pérard, comme la relation le dit, mais cette troupe ne perdit point de drapeau.

Page 199 : « Vingt-cinq soldats de la garde royale furent fusillés à Saint-Cloud, par ordre du duc d'Angoulême, pour avoir refusé de tirer. »

C'est une insigne calomnie contre ce prince et contre la garde, et notre narration prouve assez que si un exemple avait été jugé nécessaire, il n'aurait pas fallu le faire dans les soldats. Même page : « La dauphine aurait proposé de faire bombarder Paris par les hauteurs de Montmartre, genre d'attaque dont il aurait été aisé de se défendre, disent les judicieux auteurs, en faisant sauter Montmartre, avec l'artillerie et les assiégeans, au moyen de quelques barils de poudre que les Parisiens auraient introduits dans les carrières. »

On se rappelle que le comité de salut public découvrait toujours quelque conspiration des aristocrates.

Un mauvais plaisant fit vendre un jour un extrait du *Moniteur:* « Horrible, épouvantable conspiration contre la ville de Paris! Il ne s'agissait rien moins que faire sauter la rivière pour priver d'eau la capitale du peuple français; mais le complot a été heureusement découvert! » Et les badauds d'acheter l'extrait du *Moniteur.*

Serait-on aussi crédule en 1830 qu'en 1794?

Nous croyons qu'il suffit de transcrire les passages suivans, pour que nos lecteurs puissent en apprécier la véracité:

Page 311. « Cet enfant, rue Charles X, qui a tué le porte-drapeau en s'enfuyant à toutes jambes en emportant le drapeau. »

Page 325. « Les Suisses du Louvre égorgent leurs prisonniers en évacuant ce palais; les auteurs tiennent ce fait d'un témoin oculaire. »

Page 340. « Le jeune Auguste Rivaux, voyageur de Reims, qui sur huit coups de fusil a tué sept Suisses. »

Page 341. « Le sieur Bernard Guichat, horloger, qui a tant tiré, que son arme a crevé entre ses mains: heureusement qu'il n'a pas été blessé; mais l'explosion l'a renversé. On ne peut douter de l'héroïsme du sieur Guichat; le fusil est déposé au *Constitutionnel.* »

Plus loin, à la page 353, sont les détails des munitions de guerre, poignards, etc., trouvés à l'Archevêché, qui furent la cause du pillage de cet hôtel. On sait qu'il a fallu une proclamation du préfet

de police pour détruire ce mensonge, qui allait devenir le prétexte de nouveaux désordres.

Nous n'avons rien rencontré qui puisse colorer le sac des Tuileries, où l'on dit qu'un homme profana, par une horrible orgie, le trône de tant de Rois.

Voici une anecdote plus simple. Page 354. « Le marchaud de coco, qui, entouré sur le boulevard par des ouvriers, dans la journée du 29, leur laissa boire sa limonade sans en exiger de paiement. »

Page 358, nous voyons un brave ouvrier charpentier qui, moins heureux que le sieur Voisin, puisqu'on tait son nom, tua aussi *quatorze* gardes royaux.

Page 370. « Le colonel Zimmer, chef provisoire de l'état-major, qui s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance de la nation, » mais on ne dit pas comment; et les personnes qui ont connu M. Zimmer en 1809 et en 1817, à deux époques où cet officier fut destitué, ne nous paraissent pas disposées à lui accorder leur admiration, en 1830, sans savoir pourquoi.

Page 384. « Ce brave (anonyme), qui, couvert d'une blouse bleue et le pistolet au poing, a sommé les Suisses d'ouvrir la grille du Louvre et de l'évacuer; ce qu'ils firent. » Ce dernier trait termine le livre. Nous avions oublié le dénombrement des troupes de la garde à la place de Grève : « Cette place était couverte de troupes. On y voyait deux régimens suisses, le 3e de la garde, un corps considérable de lanciers, un escadron de cuirassiers, un grand nom-

bre de gendarmes, le tout soutenu par quatre pièces de canon, etc.; poste pris et repris plusieurs fois, et qui finit par rester au peuple. » C'est la description des enseignes du sieur Moineau et de son confrère, marchands de vin sur cette place.

Une autre relation historique, mais sans nom d'auteur, et dont le sieur Langlois est éditeur, donne un état de situation des troupes de la garnison de Paris au moment des évènemens. On y fait figurer *les carabiniers*, corps qui depuis quarante ans n'est peut-être pas entré à Paris, indépendamment de ceux qui ne s'y trouvèrent pas non plus à cette époque, mais qui rejoignirent à Saint-Cloud et à Rambouillet. La cavalerie y est portée, par exemple, a neuf cents hommes par régiment, etc.

Il y est dit qu'on gorgeait d'or les soldats; que des baquets remplis de vin suivaient les soldats, pour les exciter à se battre; que les Suisses montrèrent un acharnement féroce. Pauvres Suisses!

C'est le duc de Raguse qui fait de vains efforts pour s'emparer de l'Hôtel-de-Ville.

Page 70. « Les casernes de Paris furent *visitées* par le peuple, qui respecta les effets appartenant aux soldats. »

« Les Tuileries, le Louvre ne souffrirent aucun dommage, etc. »

Page 71, commence le bulletin de l'attaque de la caserne de Babylone; elle contenait trois cents hommes et deux pièces de canon. On sait qu'il n'y avait

dans cette caserne qu'un dépôt de cent et quelques hommes, et aucune pièce d'artillerie, du moins du côté des Suisses.

Mais on y apprend le nombre, peut-être très-exagéré aussi, des assaillans, trois à quatre mille; ils étaient conduits par un neveu de M. B. Constant : les pompiers de Paris, montés sur les toits des maisons voisines, contribuèrent beaucoup à cette attaque. Du reste, l'historien convient que les Suisses s'échappèrent dans une sortie; mais il veut absolument qu'on y ait pris du canon.

Ce que ne dit pas la relation, c'est que le cadavre du brave Dufay fut livré à des outrages que la plume se refuse à transcrire. Il fut tué, à ce qu'il paraît, au moment de la sortie, par un épicier voisin de cette caserne, qui lui tira un coup de fusil de sa boutique, qui était particulièrement achalandée par les Suisses.

Page 97 : « Près la porte Saint-Denis, un jeune homme de quinze ans dit à un officier de cavalerie de crier *vive la Charte!* L'officier n'y faisait pas attention; l'enfant renouvelle son injonction d'une voix énergique : alors l'officier commanda à l'enfant de s'éloigner; mais loin d'obéir, il arma un pistolet, et cassa la tête du militaire, etc. »

Il est ici question de l'adjudant-major des lanciers, qui fut blessé, et non tué. On sait que les troupes de la garde, pour ne pas confondre avec cet assassin ceux qui ne tiraient pas, ne firent pas feu sur la foule, qui s'était ouverte pour le laisser passer. Un fait de

ce genre ne devrait pas être recueilli par ceux qui prétendent que les militaires de la garde ont été les agresseurs.

Page 99. « Le sieur Puran, courtier en vins, etc., avait fait mettre bas les armes à une compagnie du 1er régiment de la garde, etc. Un général s'apercevant de ce mouvement, délivre la compagnie, et ordonne à un bataillon de fusiller le sieur Purran; il est délivré, etc. » Ce trait est attesté par Louis Roland, marchand de vin.

Page 145. « Parmi les citoyens qui souffrirent le plus pendant les mémorables journées est le sieur F. Larque, qui, ayant revêtu le 28 le costume de garde national de son frère, marchand de vins, fut arrêté par la garde près du Louvre, et détenu au violon de la place du Carrousel, etc. » Les mémoires de Latude sur sa détention à la Bastille donneront une idée des dangers et des souffrances du sieur Larque, qui fut enfin mis en liberté le 29, mais à qui on fit quitter son habit d'emprunt.

Nous voyons dans *la Liberté reconquise*, par Ames: « Lorsque les troupes de la garde quittèrent l'Hôtel-de-Ville et se retirèrent dans le plus grand désordre (le 28), une pièce de canon leur fut enlevée dans cette retraite par M. Garay de Montglave, ex-chef de bataillon au service du Brésil, maintenant aide-de-camp du général Guillaume de Vaudoncourt. Cette pièce fut mise en batterie contre la garde par Joseph Valan, ouvrier de port; ce dernier a continué à poin-

ter toute la nuit. » Tout est faux dans ce conte, excepté peut-être les noms des deux héros, que nous ne garantissons pas du reste.

Page 119. « Le nommé Levi Abraham, Israélite, a rapporté un morceau du drapeau des Suisses, et ne veut accepter que dix francs. » Encore un drapeau suisse !

Page 123. « Il ne faut pas oublier le civisme de M. Laveune, tenant le café Lyonnais, qui porte à boire aux soldats du 50e, en les conjurant de ne pas tirer sur le peuple. Il chargeait même les armes de ceux qui tiraient sur les cuirassiers. »

Page 126. « On assure que M. Bourgeois a reçu plusieurs balles dans son chapeau. Ce M. Bourgeois est de Brie-Comte-Robert, et commis de commerce, etc. »

Page 128. « Et cet Anglais qui dit aux ouvriers : Messieurs, la bravoure que montrent les Français fait l'admiration de tous les peuples. — Et le respect des rois, répond l'un d'eux. »

Page 131. « Le sieur Lillias a fait rendre sans effusion de sang un détachement de soixante hommes de la garde et une pièce de 8, le 31, au pont de Sèvres. » C'est le détachement de ce capitaine qui déserta cette position au moment de l'arrivée des Parisiens, et nous lui laisserons ce conte. Peut-être aujourd'hui a-t-il déjà intérêt à ce que son action soit prise comme l'explique cette brochure.

Des évènemens de Paris, par plusieurs témoins

oculaires. Audot, éditeur, qui est à sa septième édition, contient des faits du même genre que ceux que nous venons d'extraire, mais raconte avec grand détail les tribulations du sieur Moineuu : c'est l'honnête marchand de vin de la place de l'Hôtel-de-Ville, qui, malgré son ridicule, fut très-utile aux troupes de la garde le 28, en leur vendant quelques bouteilles de vin, comme nous l'avons raconté.

Les barricades mémorables, par L. C...sin, dédié *au duc d'Orléans*, présentent une lithographie où sont représentées les prétendues balles *mâchées* et balles en *cuivre* fondues par les *soldats du despotisme*, pour faire des *blessures* mortelles *aux défenseurs de la liberté*. L'ouvrage, du reste, ne donne aucun texte qui ait rapport à ce mensonge absurde. Un médecin qui a fait une histoire médicale des évènemens de Paris, a pris la peine de le réfuter. Il prouve, au contraire, que le peuple s'est servi lui-même de toutes sortes de projectiles, ce qui a rendu difficile la guérison de quelques blessures des militaires. Le docteur Larrey avait déjà constaté ce fait dans un rapport à l'Académie des sciences.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse, dans la crainte d'abuser nous-même de la complaisance de nos lecteurs. Nous avons été étonné que dans le grand nombre de personnes qui ont profité des évènemens, il ne se soit pas trouvé un historien plus exact ou plus adroit.

C'est avec non moins de surprise que nous voyons

aujourd'hui des personnes qui, après avoir encombré les antichambres de la famille déchue, se proclament les sauveurs, les défenseurs du peuple, et proposent de consacrer à la mémoire des journées de juillet des monumens qui rappellent la belle époque de notre gloire militaire. On conçoit que le peuple, dans son enthousiasme ou son délire, ait donné le nom d'*Arcole* au pont suspendu de la Grève, à cause des vains efforts qu'il fit pour le passer; qu'il ait personnifié cette idée dans un prétendu jeune d'Arcole qui n'exista jamais; mais peut-on croire sincère le rigorisme républicain de ces lieutenans de l'Empire qui, repoussant les cendres de leur général, veulent aujourd'hui effacer tout ce qui reste de souvenirs d'un grand homme. Chacune de ces paroles semble demander au peuple et du pouvoir et la confirmation des dignités léguées dans le testament de celui envers lequel ils montrent si peu de gratitude.

En lisant toutes ces pages, dont nous venons de présenter des extraits, nous avons pensé qu'il était fort heureux qu'elles aient nom d'auteur; dans un moment de réaction, on aurait pu, si elles fussent restées anonymes, les attribuer à quelques officiers de l'ex-garde royale, qui auraient voulu flétrir ou rendre ridicules les grandes journées.

A cause de ces évènemens si singulièrement racontés, la tête a tourné à tant de personnes, que nous croyons ce que rapporte un journal du dépouillement des actions d'éclat, qui donne 2000 pièces de canon

prises à la garde royale, et qui porte ses pertes à 150,000 hommes tués ou blessés.

Mais ce qui est plus satisfaisant, c'est que le nombre des morts et blessés, du côté du peuple, est bien moindre qu'on ne l'avait annoncé, même dans les rapports les moins exagérés; il est démontré qu'un assez bon nombre ont été atteints par les leurs, dans ces attaques tumultueuses qui étaient faites par des personnes peu habituées à manier les armes; beaucoup tiraient à travers la foule, sans faire attention à ce qui était devant elles.

Il nous resterait à parler de l'écrit attribué au maréchal duc de Raguse; il est facile de voir que c'est une pièce apocryphe. Quel que soit le motif qui a fait publier cette brochure, elle n'a pas moins rendu un très-mauvais service à ce maréchal. Sa conduite en 1814 est une question de haute politique qui est sujette à controverse. La question toute militaire de 1830 ne peut être envisagée que de deux manières; ou le maréchal avait perdu la tête, ce que toutes ses dispositions et son inconcevable négligence prouvent, ou il trahissait, ce que nous ne croyons point; vouloir l'excuser aujourd'hui par des assertions entièrement contraires à la vérité, est plus que de la maladresse. Tout est faux dans cet écrit, excepté la teinte du chagrin profond que l'auteur a su mettre dans son style. Le duc de Raguse aurait pu peindre ainsi le mécontentement qu'il doit éprouver de lui-même.

Etat numérique et par corps des Officiers, Sous-Officiers et Soldats de l'ex-garde entrés à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, par suite de blessures reçues dans les journées des 27, 28 et 29 juillet.

RÉGIMENS.	ENTRÉS.			MORTS.		
	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et soldats.	TOTAL.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et soldats.	TOTAL.
1er régiment d'infanterie. . . .	2	37	39	»	1	1
2e *idem* (1).	»	6	6	»	1	1 (7)
3e *idem*.	3	39	42	1	5	6 (8)
5e *idem* (2).	»	1	1	»	»	»
6e *idem*.	3	24	27	»	3	3
7e *idem*.	1	101	102	»	3	3
1er rég. de grenads à cheval (3).	»	1	1	»	»	»
2e *idem*.	»	1	1	»	»	»
1er régiment de cuirassiers. . . .	»	5	5	»	»	»
Régiment des dragons (4). . . .	1	1	2	»	»	»
Chasseurs à cheval.	»	4	4	»	»	»
Lanciers.	1	9	10	»	»	»
Artillerie.	»	3	3	»	1	1
	11	232		1	14	
		243	243 (5)		15 (6)	15

(1) Ce régiment n'arriva à Paris que dans la nuit du 28 au 29. Il avait deux bataillons.

(2) Ce régiment était à Rouen. Cet homme était probablement en congé à Paris.

(3) Ce régiment était en route pour revenir de Caen.

(4) Les dragons rejoignirent le Roi à Rambouillet. Les dragons blessés ne purent l'être à Paris.

(5) Dans ce nombre sont compris les militaires de la garde évacués des ambulances et des hospices civils. Le nombre de ceux qui ne purent souffrir le transport est de quatre pour l'Hôtel-Dieu.

(6) Un nombre si minime de morts, en comparaison des blessés, est à remarquer. En le comparant à l'Hôtel-Dieu, par exemple, qui reçut cinq cents blessés, presque tous du peuple, il en mourut trente-huit le premier jour, douze le deuxième, huit le troisième. A Beaujon, sur quatre-vingts blessés, seize étaient déjà morts dans les premiers jours d'août.

(7) Ce militaire a été apporté mort.

(8) Un de ces six militaires a été apporté mort.

MÉMORIAL

DE L'HOTEL-DE-VILLE.

1830.

IMPRIMERIE DE BETHUNE ET PLON,
36, Rue de Vaugirard.

MÉMORIAL

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS;

1830.

PAR HIPPOLYTE BONNELLIER,

ANCIEN SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS,

HOUDAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

11, RUE DU COQ-SAINT-HONORÉ.

M DCCC XXXV.

293 H.

JE FAIS HOMMAGE DE CE LIVRE

A MESSIEURS

MAUGUIN, **AUDRY DE PUYRAVEAU**,
LOBAU, **DE SCHONEN**,
ODILON-BARROT, **BAUDE**,

MEMBRES ET SECRÉTAIRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE,

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE 1830.

A MM. LES MEMBRES

DE LA

COMMISSION MUNICIPALE,

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

MESSIEURS,

Vous avez, au temps de votre existence comme pouvoir dans l'État, institué, *par arrêté*, un historiographe de la révolution de juillet.

Ayant eu l'honneur de vous être attaché par un titre réel, j'ai craint long-temps de paraître manquer de déférence pour vos décisions, en cédant au sentiment de justice historique qui me pressait de formuler une tradition de l'Hôtel-de-Ville de Paris en 1830....

Mais pendant le long silence de votre officiel historien, j'ai eu le loisir de me rendre un compte exact de l'importance de l'ouvrage dont votre haute confiance l'avait chargé, et de la nature du livre que m'inspire *inofficiellement* ma sympathie désintéressée et sincère pour les membres de la commission municipale.

Je me suis dit que l'*Histoire* de Juillet serait une œuvre imposante, compacte, et lente à s'accomplir (l'événement le prouve) : intimidé que doit être l'écrivain par la belle

et grave responsabilité résultant de l'illustration *anticipée* qu'il reçoit de votre arrêté.

Dès-lors je me trouvai affranchi de cette crainte que la malveillance accusât, dans la publicité de mon livre, le fait d'une imprudente rivalité avec l'histoire que vous avez décrétée.

Vienne cette histoire..... elle sera ce que vous aviez voulu qu'elle fût : Voici le *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville*, il est du moins ce que devaient le rendre ma mémoire certaine et ma conscience politique invariable.

Puisque je prends la liberté de vous dédier mon ouvrage, permettez, Messieurs, que je vous rende compte du moment où me vint la volonté de le publier.

J'avais sous les yeux votre *Rapport au Roi*.

Ce document officiel est signé par vous, Messieurs; si ce dernier fait n'établit pas la part que vous auriez eue à sa rédaction, il lui imprime le cachet de votre responsabilité. Cela m'a suffi pour me déterminer à examiner le *Rapport* avec une scrupuleuse attention, avec la lucidité, conséquence naturelle de mes relations avec vous.

J'ai d'abord pensé avec joie, en apprenant qu'un compte-rendu avait été adressé par vous au nouveau chef de la nation, que sous forme conciliante de *rapport* vous aviez pu, avec la puissance de vos talents et de vos convictions, avec l'autorité de votre mandat populaire, poser, fût-ce sommairement: — la situation morale et politique du pays au moment où le roi Charles brisa le pacte d'union avec sa race, pendant le temps où vous aviez exercé le gouvernement de la France, et au moment où

vous le déposiez aux mains d'un nouveau roi.

De cet exposé naissait la consécration historique de la révolution de Juillet, la manifestation authentique de votre pouvoir révolutionnaire et l'indication des devoirs qu'avait à remplir votre *successeur* pour entrer dans une solidarité complète avec vos actes et les sympathies du peuple.

Car, si votre titre fut insuffisant, vos services ne le furent pas; si vous eûtes à agir comme *commission municipale*, vous avez réellement agi comme *gouvernement* : il était utile de poser une classification chronologique qui vous désignât, pouvoir distinct et réel, aux souvenirs de l'histoire.

Par là, vous dominiez la malveillance ou la pusillanimité, disposées à pousser sur votre passage les brouillards de l'équivoque, afin de

mieux rendre indécise l'expression de la volonté nationale, afin de se préparer les moyens d'appeler, bientôt après, un *événement* ce qui fut une révolution.

Par là aussi vous ne paraissiez pas avoir rempli, au nom d'un pouvoir encore inconnu, un pouvoir que vous aviez reçu du peuple, et dont vous ne deviez compte qu'à lui.

La tenue des idées que j'aimais à prévoir dans votre rapport contribuait à prouver au prince, élu au trône par le cri de juillet, que les autorités démocratiques ne sont pas essentiellement ennemies de l'ordre et du bonheur des nations; et cette preuve lui devenait un enseignement qui l'invitait à pratiquer la royauté avec les formes simples et usuelles, seules capables de maintenir sa puissance en harmonie avec l'indépendance progressive

de l'esprit public, avec cette expression hardie et mémorable qui appartient à Louis-Philippe : *Un trône entouré d'institutions républicaines.*

Me permettrai-je de vous dire, Messieurs, que le rapport signé par vous ne m'a point paru une émanation directe du caractère que je vous ai connu.

Dans le pêle-mêle des paragraphes, j'ai bien retrouvé la narration modeste des éminents services que vous avez rendus au pays ; mais l'attitude générale de ce document, mais beaucoup de choses qu'il dit, et beaucoup de choses qu'il ne dit pas, me représentent une commission municipale chargée d'un *intérim* et me laisse chercher le gouvernement provisoire que j'ai vu, que j'ai entendu.

Possible, Messieurs, que satisfaits d'avoir

rempli votre tâche, comme il convenait à de grands citoyens, vous restiez insoucieux d'employer le formulaire du rang que vous avez occupé; mais votre dignité personnelle, qui vous eût fait dédaigner les vanités du costume, ne peut vous rendre indifférents à la sanction nationale que vous avez reçue.

Sans doute, le roi des Français n'oubliera pas qu'entre Charles X tombé et vous, c'était le vide; il n'oubliera pas que le pouvoir qui fit ouvrir pour lui, dans l'Hôtel-de-Ville, les rangs de la foule, ne se présenta point à lui en *sujet*, mais en souverain.....

Souffrez que j'insiste, Messieurs; le gouvernement provisoire, inaperçu dans le *rapport*, doit se retrouver dans nos annales.

Eh! pourquoi redouteriez-vous *ce face à face* avec l'histoire?

Pourquoi, bien plutôt, purs de vanité, comme vous le fûtes d'ambition, ne vous poseriez-vous pas, devant vos concitoyens, tels que vous avez été ?

Si, en arrière, dans un lointain de vingt années, au milieu de la poussière des armées ennemies, — poussière aujourd'hui couverte par les décombres de la restauration, — si l'historien va déblayer, de là, *deux gouvernements provisoires* qui ont régné (1814 — 1815), et tente un parallèle entre eux et vous, Messieurs, — vous savez bien tout ce que ce parallèle peut établir pour votre illustration civique.

Vous ne vous êtes point constitués, vous, comité de conspiration ;

Vous n'avez point enterré tout vivant un

souverain, — dont, aussi, vous n'aviez point été les ministres;

Vous n'avez point commissionné un misérable (17 avril 1814), afin que, comme voleur ou comme assassin, il pût requérir main-forte, fut-ce de *Sacken* ou de *Broken-Hausen;*

Vous n'avez point porté les flambleaux devant l'étranger; vous n'avez point abattu les broussailles qui eussent embarrassé la route;

Vous n'avez point fait dire à un Wellington que tout l'honneur *de la réussite de l'invasion sur la France vous était due;*

Vous n'avez point favorisé la livraison de nos places fortes à l'étranger (23 avril 1814);

Peu de généraux sont venus à vous; mais

ceux qui se sont présentés, vous n'en avez point fait des traîtres à la patrie;

Ce n'est point *lord Castlereagh* qui vous a dissous, Messieurs;

Lorsque vous avez été déposer le pouvoir entre les mains du nouveau chef de l'État, les *Prussiens* ne bivouaquaient pas sur le Carrousel;

Lorsque vous êtes descendus de l'Hôtel-de-Ville, la nation n'était pas mutilée, muselée, ni avilie..... elle était libre!

Au peuple qui vous demandait des vivres et des munitions, vous avez donné du pain blanc et de la poudre, non du pain *noir* et de la *cendre*!

Vos prédécesseurs se cachaient aux yeux du peuple; vous, Messieurs, vous viviez avec lui;

Vos prédécesseurs (1) sont attachés au pilori de l'histoire, ils ont trôné pendant les mauvais jours de la France, pour en augmenter la misère et la honte; votre règne, Mes-

---

(1) Il est douloureux de penser qu'entre plusieurs membres de ces deux gouvernements provisoires de 1814 et de 1815 — qui peuvent être recommandés à l'indulgence de l'histoire, se trouve un noble caractère, une puissante illustration, le général *Carnot*.

Mais les commissions de gouvernement sont comme les ministères; celui qui en est le chef en détermine et en formule l'expression. M. de Talleyrand fut *le président* du gouvernement de 1814, *Fouché* fut le président de celui de 1815. —

Le célèbre membre du *comité du salut public*, l'homme de génie qui, en 1793, *organisa la victoire*, Carnot — en 1815 — se laissa tromper par Fouché, et contribua, sans le savoir, à la désorganisation de la France.

Il eut, cependant, un instant lucide : à l'une des dernières séances du gouvernement, devinant l'infamie dont on le rendait complice, il voulut brûler la cervelle à l'infâme qui organisait la trahison. Le pistolet, chargé de deux balles, était sur la table : Fouché entra..... Carnot ne tira pas!

Destinée!

H. B.

sieurs, fut bien court, mais il eut lieu sous l'influence d'un beau ciel, et au bruit des chants commémoratifs de la délivrance et de la victoire.

L'histoire vous devra une belle page, et c'est pour éclairer son enquête que j'ai résolu d'écrire le *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville.*

Quant à l'historiographe de votre choix, lorsqu'il arrivera à l'heure de votre intronisation municipale, il peindra, — on doit l'espérer, -- avec la supériorité de talent que vous lui avez reconnue, vos physionomies et votre puissance, qui ne put être éphémère, parce qu'elle a été utile; mais j'aurai la douce satisfaction d'avoir devancé, par sentiment, quant à cette partie de son travail, l'exécution de son mandat.

Après cela, Messieurs, si une susceptibilité bien honorable venait à vous faire penser que le public pourrait voir dans mon livre *une histoire en double emploi* suscitée par vous, deux raisons concluantes vous dispenseront de vous arrêter à cette crainte : le public reconnaîtra bien dans mon œuvre l'unique et modeste intention de tracer un document ; le public se refusera à croire que vous ayez chargé d'une mission spéciale l'homme dont *vous aviez déjà oublié* le dévouement, même le nom, lorsque vous avez nominativement et officiellement remercié tous ceux qui *vous avaient consacré leur temps et leurs lumières.... et dont la collaboration vous avait été si utile.* — Expressions de *votre rapport au roi.*

Et à vous, Messieurs Odilon-Barrot et Baude, mes deux collègues, j'adresse les derniers

mots de cette lettre. La confraternité du danger double la valeur du temps et des sentiments; cette confraternité, j'en ai joui auprès de vous; le souvenir m'en est cher; il m'a inspiré le désir de vous faire agréer une part dans la dédicace d'un livre où vos noms sont inscrits par une plume passionnée pour la vérité.

Je confie le livre à votre examen, et son auteur à vos bons sentiments.

Je suis, Messieurs, avec respect, votre dévoué serviteur.

HIPPOLYTE BONNELLIER,

Ancien secrétaire de la commission municipale,
Gouvernement provisoire.

Opus aggredior opimum casibus,..... ipsâ etiam pace sævum. . . . . .

. . . . multi auctores retulerunt. . . . . Simul veritas pluribus modis infracta; primum inscitiâ,... mox libidine assentandi, aut rursùs odio adversus dominantes. Ita neutris cura posteritatis, inter infensos, vel obnoxios.

CORNELII TACITI,
Annal., lib. I.

MÉMORIAL

DE L'HOTEL-DE-VILLE.

1830.

Entre plusieurs scènes qui seraient de nature à servir d'introduction à l'hôtel-de-ville de 1830, de prologue à son drame, je choisis celle-ci...

. . . . . .

... Huit jours avant la signature des ordonnances, un dignitaire de la restauration rendait à M. de Vitrolles, récemment élu pair du royaume, la visite qu'il en avait reçue.

On parla politique.

— .....« Il se prépare quelque chose de

grave, dit l'auteur de la *note secrète*... , je crains que la mesure ne soit inopportune... , que les moyens de la soutenir ne manquent. »

... Le dimanche 25, notre dignitaire arrive à Saint-Cloud, voit des figures très-allongées ; les habitués de la *maison*, principalement les ministres, l'évitent ;... il va s'asseoir entre deux fauteuils vides, espérant qu'un des membres du cabinet viendra lui tenir compagnie.... Personne n'y vint. Le duc *de Castres osa* cependant s'approcher et lui dit à demi-voix.

— Cousin, vous voilà bien seul,... oh! on est très-occupé ici ; tous les fourneaux sont chauffés!

Le roi entra.

Sa figure était très-soucieuse ; il dit quelques mots à M. de Castres, en regardant son voisin ; quelques mots au voisin, en regardant M. de Castres ; et celui-ci dit tout bas au dignitaire :

— Est-ce que vous n'avez pas quelque grâce à lui demander? le moment paraît favorable.

On gratta du doigt à la porte du cabinet.

Comme il n'est pas d'usage d'entrer après le roi, Charles fit un mouvement de surprise. C'était M. de Chantelauze.

Il s'avança et dit :

— Sire, veuillez m'excuser, je n'ai pu venir plus tôt.

— Oui, oui, M. de Chantelauze, je sais cela, votre retard est tout naturel.

Il venait de rédiger le *rapport*, préambule des *ordonnances*.

Le ministère se trouvait au complet; Charles entra dans son cabinet particulier d'un air à la fois sombre et empressé; la porte se referma, après que les ministres l'eurent suivi.

M. de Vitrolles aborda le dignitaire.

— « Je vous avais bien dit que quelque

chose se préparait... je n'y peux rien... je n'y suis pour rien. »

Et de l'autre côté, le roi Charles X, entraîné par le vertige, prenant son exaspération pour de la force et sa *légitimité* pour un droit, jetait sur le tapis sa destinée et les ordonnances, en criant d'une voix émue :

— J... F..... qui ne signe pas !

Et M. de Peyronnet répliquait, en appuyant sa plume sur le papier.

— « Sire, en signant ceci, je sais bien que c'est ma tête que je vous donne. »

... Et, à deux jours de là, comme conséquence de cette offre d'une tête de ministre, soldats et peuple s'entretuaient !

C'est dans les bureaux du journal le *National* que s'établit, dès le 26, ce que l'on peut appeler le quartier-général de l'insurrection. Là, se montra spontanément cette foule d'hommes, travaillant depuis quinze ans au progrès des idées sociales et de la raison politique; hommes, pour la plupart, purs de toute participation directe aux affaires publiques, sous le règne de la restauration.

La presse eut, comme en 92, l'honneur d'arriver, tête de colonne insurrectionnelle, en face du pouvoir. En 92, Camille Desmoulins, journaliste, arrachait les feuilles des ar-

bres du Palais-Royal et les semait sur la foule pour qu'elle en fît des cocardes révolutionnaires ; — les plus petits moyens servent à l'accomplissement des grandes choses. — En 1830, des journalistes courageux signèrent une protestation contre l'ordonnance liberticide ; en cela, ils firent mieux que de distribuer des feuilles d'arbres ; ils livrèrent leurs noms à l'inquisition politique : c'était livrer leurs têtes à la vengeance.

La réunion des journalistes nomma, pour formuler la protestation, une commission composée de MM. *Chatelain*, *Cauchois-Lemaire et Thiers ;* M. Thiers fut désigné par ses collègues pour rédiger cette pièce importante. Aussitôt décidé, aussitôt écrit. Suivirent les signatures. La *récompense nationale* leur a été déjà décernée ; mais, lorsqu'il s'agit d'un acte de courage et d'un beau dévouement civique, l'histoire n'a pas le droit de retenir l'expression de son estime ; je répèterai donc des noms déjà signalés à la gratitude du pays :

MM. Gauja, gérant du *National*. Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National*. Leroux, gérant du *Globe*. De Guizard, rédacteur du *Globe*. Sarrans, jeune, gérant du *Courrier des Electeurs*. B. Dejean, rédacteur du *Globe*. Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier*. M. Auguste Fabre, rédacteur en chef de la *Tribune des Départements*. M. Année, rédacteur du *Constitutionnel*. M. Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel*. Santy, du *Temps*. Haussmann, du *Temps*. Avenel, du *Courrier Français*. Dussard, du *Temps*. Levasseur, rédacteur de la *Révolution*. Evariste Dumoulin. Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier Français*. Chatelain, l'un des gérants du *Courrier Français*. Plagnol, rédacteur en chef de la *Révolution*. Fazy, rédacteur de la *Révolution*. Buzoni, Barbaroux, rédacteurs du *Temps*. Chalas, rédacteur du *Temps*. A. Billiard, rédacteur du *Temps*. Ader, de la *Tribune des Départements*. F. Larreguy,

rédacteur du *Journal de Commerce*. J. F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier Français*. Ch. de Rémusat, du *Globe*. V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier Français*. Bohain et Roqueplan, du *Figaro*. Coste (1), gérant du *Temps*. J.-J. Baude, rédacteur du *Temps*. Bert, gérant du *Commerce*. Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris*. Vaillant, gérant du *Sylphe*.

Le 27, commença l'œuvre d'oppression, et, aussitôt, l'œuvre de résistance. Aux journalistes se joignirent des électeurs notables; aux électeurs, des citoyens qui, à défaut d'une valeur métallique et censitaire, se hâtaient d'offrir leur existence pour la défense de la liberté.

Parmi ces hommes, électeurs ou non, réunis pour assurer la cause, devenue *sainte*, de l'insurrection, l'histoire conservera les noms de MM. Gisquet, Dèquevauvillier, Chevalier, J. Tascherau, Brissot, Cadet-Gassicourt, C. Comtes, de Schonen, Lamy, etc.

A quatre heures de l'après-midi,—les presses du *National* étant déjà saisies, — cent cinquante personnes environ se trouvèrent assemblées dans les bureaux de ce journal; MM. Dèquevauvillier et Chevalier présidèrent tour-à-tour; on n'y entendait qu'un cri : l'*Insurrection !* les moyens? la fermeture des ateliers; les ressources? le courage; le résultat? au peuple à faire, à Dieu à décider. Plus loin que la révolte on ne cherchait, on ne distinguait rien; jusqu'où serait poussée la révolte? peu l'osaient dire; de si vieille date que fût la *répugnance*, si vive que fût la colère, il en coûtait à la *majorité* de briser un trône; car il est dans la nature humaine de sacrifier moins promptement une habitude qu'une affection. Toutefois, certaines opinions se manifestèrent avec une redoutable énergie; un jeune homme demanda la *mise hors la loi* de la famille entière des Bourbons; cette proposition fut repoussée, autant parce qu'elle était sanguinaire, que parce qu'il est de règle que les insurrections combattent ou vengent les lois, mais ne

les font pas. La *mise hors la loi* voulait un décret; et qui se serait arrogé le droit de le rendre ?

«D'ailleurs, dit *quelqu'un*, ne nous privons pas, par une mesure violente, de l'assistance de gens qui refuseraient leurs bras, s'il leur fallait frapper les Bourbons. N'effarouchons pas les timides; l'insurrection d'abord; ne songeons qu'à l'insurrection; le combat fini, nous verrons bien.... »

Cette *personne*, remarquant le caractère électoral que s'était donné la réunion, et craignant que cela n'eût pour résultat de comprimer le zèle des citoyens en dehors des *listes*, demanda que le titre d'électeur ne fût point un privilége, à l'exclusion de tout autre, pour entrer dans les voies de la révolte. . . . puis, appréciant où pouvait conduire le respect pour la consistance légale des députés, *le même individu* s'écria :

—«Trop long-temps le formulaire législatif, le style parlementaire ont contribué à compromettre le progrès de nos institutions. . . .

l'insurrection veut les pensées franches et les coudées libres... il faut proclamer que tout député, s'associant à la révolte, sera le bienvenu. . . . mais, que les députés, considérés comme pouvoir de l'état, seront regardés comme non avenus.... »

Des applaudissements répondirent à cette proposition. M. Thiers dit quelques mots sur le danger de se séparer du corps législatif et engagea à ne rien précipiter... La réunion décida que les députés, convoqués chez M. Casimir Périer, seraient avertis du projet de révolte décisive et à main armée. M. Thiers, M. Chevalier et moi, nous fûmes désignés pour être les interprètes de cette décision; nous nous rendîmes — il était plus de cinq heures — au domicile de M. Périer: les députés l'avaient déjà quitté; nous trouvâmes, au haut de l'escalier, dans une grande salle dégarnie, espèce d'antichambre, MM. Guizot, de Broglie, Puyraveau prêts à sortir; M. Périer les reconduisait. C'est sur le seuil même de la porte que MM. Thiers et Chevalier énoncè-

rent, tour-à-tour, le but de notre mission.... les émotions de la rue avaient déjà pénétré jusque-là; le cri du peuple avait déjà frappé les oreilles de ces hommes, puissants pour la délibération, incapables pour l'action.

... MM. Guizot et Périer n'eurent qu'une voix:

— Pourquoi vous presser?... attendez le 3 août...

— Avec vous, Messieurs, ou sans vous, m'écriai-je.

— Mais, malheureux jeune homme, me répliqua vivement M. Guizot, où voulez-vous nous mener?

— A l'insurrection, dit M. Chevalier.

Et on se quitta comme gens qui n'ont pas le droit de compter les uns sur les autres... M. Rémusat, en habit d'officier de la garde nationale, nous rejoignit dans la rue Neuve-du-Luxembourg... près de l'Hôtel des affaires étrangères, où stationnaient le peuple et la troupe, je quittai ces messieurs, et, à sept heures, j'étais au rendez-vous donné au do-

micile de M. Cadet-Gassicourt, rue Saint-Honoré... et à neuf heures, la garde royale, marchant en colonnes serrées, faisait dans cette rue des feux de pelotons... et à onze heures, lorsque notre réunion se sépara, après la nomination de commissaires par arrondissement, une nuit profonde enveloppait le quartier; les lanternes étaient brisées; le peuple était debout; la troupe apprêtait ses armes dans ses casernes.... l'insurrection était commencée... la guerre allait suivre...

. . . . . Le peuple parisien pendant la journée du 28, criait sur tous les points du combat : *un chef!* et n'en trouvait pas... La Providence servait, en cela, l'œuvre de l'insurrection, car les masses en fermentation sont antipathiques aux symétries de la discipline; rebelles à l'obéissance passive, elles n'auraient pu s'aligner sous le feu de leurs adver-

saires en attendant les ordres de ce chef, si imprudemment demandé.

Que cela soit dit pour l'acquit de conscience de ceux qui n'ont point répondu à l'appel du peuple.

29 JUILLET.

Le 29, les combattants, enfants qui savaient se battre, mourir sous la mitraille ou vaincre, et qui croyaient encore ne savoir pas marcher seuls, criaient comme la veille *un chef!* mais l'armée royale avait perdu l'offensive; ses bataillons ne se développaient plus dans nos rues; elle en était, dès le matin, à se maintenir dans quelques positions, à peine favorables à sa retraite, insuffisantes pour une *occupation*... Paris semblait évacué par *l'ennemi*. Le juste orgueil du peuple élevait sa taille à quinze coudées... Pour ceux qui osè-

rent s'approcher de leurs fenêtres, et, à travers les vîtres, le virent allant, marchant libre, tête haute et la voix forte, c'était à en prendre confiance.

En effet, ceux-là furent rassurés, se donnèrent un maintien ferme et accommodèrent leur physionomie avec l'enthousiasme de la victoire.

Par suite, beaucoup de *chefs* se présentèrent.

Non qu'il n'y eût encore péril à le faire; non qu'il ne faille tenir compte des sympathies qui attendirent même ce moment pour se manifester! le triomphe dans les rues de la capitale n'assurait pas le triomphe dans toute la France, et d'ailleurs plusieurs de ceux qui avaient si lâchement stipulé en 1814, étaient encore dans Paris!...

Si on ne vit pas aussitôt tous ces chefs qui lancèrent leurs noms par les rues, on les applaudit beaucoup sans les voir, et sur la foi des *listes*.

Quelques-unes de ces listes sont dans mes

mains ; il y en a de singulières : du moins servent-elles à témoigner que si des chefs manquent au peuple lorsqu'il se bat, les *gouvernants* ne lui manqueront jamais lorsqu'il aura vaincu.

Vers onze heures, j'entendis retentir autour de moi ces mots : *nous avons un général.*

— Son nom?

— Je ne sais pas.

— Où est-il?

— Sur la place de la Bourse.

J'y courus.

Là! la foule! un homme sur chaque pavé! et ce cri :

Vive le général Dubourg !

— Quel est ce général?

— Je ne sais pas.

— Est-ce une célébrité?

— Je ne crois pas.

— Mais, qui l'a désigné?

— Je ne sais pas.

— Où est-il?

— Là haut, derrière le vitrage.

Je montai, je me hissai, je vis sortir de l'intérieur du palais de la Bourse, un homme ayant passé quarante ans; sa taille était moyenne; son visage portant l'empreinte d'un caractère aventureux, n'était pas sans noblesse ni sans agrément; ses traits paraissaient altérés. On pouvait aussitôt reconnaître un homme lancé de bas en haut, encore étourdi du jet, et cherchant à prendre équilibre dans une région d'air où les courants sont capricieux et terribles.

Du reste, aucun insigne ne révélait un chef militaire; M. Dubourg était vêtu d'une grande redingotte bleue. M. *Évariste Dumoulin*, l'un des rédacteurs-gérants du *Constitutionnel* vint auprès de moi, en costume de capitaine de la garde nationale; il me dit à la hâte :

— Le général Dubourg se met à la tête du peuple; nous allons marcher sur l'Hôtel-de-Ville... c'est là qu'est le trône!... venez avec nous.

Je suivis, la foule s'ébranla, lançant au ciel d'une voix formidable, ce cri :

— Vive le général Dubourg!.. à l'Hôtel-de Ville!

Quelques pas faits, la tête de la colonne s'arrêta dans la petite et infecte rue Jocquelet; je cherchai près de moi M. Dumoulin, le général; ni l'un ni l'autre. La bizarrerie de cette disparition subite, le lieu où elle se faisait, donnèrent lieu aux propos les plus grotesques ou les plus inconvenants (1).

---

(1) J'en demande pardon à la *poésie de l'histoire* en faveur de la vérité, mais je ne crois pas inutile de dire le bizarre incident qui donna, pendant quelques heures, à Paris révolutionnaire, un *Mazaniello* sous le costume d'un général.

M. Dubourg, on le sait, était adjudant-général au moment de la chute de l'empire. 1830 le trouva disgracié, mécontent, et livré aux ennuis que suscite aux esprits entreprenants un mauvais état de fortune et la non-réussite de leurs spéculations.

M. Dubourg dut saisir la première occasion qui s'offrait à lui pour tenter la fortune; le mécontentement politique était un beau prétexte. Il eut, dès l'apparition des ordonnances, de nombreuses entrevues avec des officiers comme lui réformés, comme lui disgraciés. M. Evariste Dumoulin, l'un des propriétaires du *Constitutionnel*, homme sans talent mais non sans courage personnel, était aussi un homme d'action; *créancier* de M. Dubourg, il put exercer sur lui la double autorité de l'homme qui a le droit de demander

Après vingt minutes d'attente, un houra retentit; c'était M. Dubourg, sous l'uniforme improvisé de général de brigade. Nous nous remîmes en marche.

... Il était une heure, environ, lorsque nous arrivâmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'accès en était libre ; car, bien qu'on nous eût dit: « les Suisses occupent les quais, » nous ne rencontrâmes ni Suisses ni troupes royales. Les portes de *l'Arche* communale étaient ouvertes, offrant le passage au premier pouvoir qui voudrait franchir leur seuil ensanglanté.

Aussitôt que la foule eut débordé par les petites rues et se fut répandue sur cette place, qui vit bien des têtes se dresser et tomber depuis le temps où les graviers de la rivière

---

et qui promet beaucoup. Il fallait oser ; M. Evariste Dumoulin osa nommer un général ; il fallait, sinon un brevet, du moins un habit. M. Evariste Dumoulin déboursa encore *quatre-vingts* francs ; c'était le prix de l'habit que fournit un fripier. Il faut aux brusques besoins des révolutions, des habits tout faits.

Le temps que l'on mit à chercher ce costume, fut celui que nous passâmes dans la rue Joquelet.

lui firent perdre son nom de la place *Saint-Jean* pour celui de la place de *Grève;* aussitôt, dis-je, que l'armée populaire, venue de la Bourse, eut fait face au vieux monument de *Dominique Cartonne*, une fusillade joyeuse, mais chargée à balles, fit claquer les vitres et sillonna les murailles.

Les vieux soldats saluent le boulet; je saluai les balles avec autant de respect que *mon général*, car nous nous trouvâmes exactement à quatre pattes sur les marches du grand hôtel, et un sifflet mortel bruissait à nos oreilles. La sensation de ce moment m'est encore présente; j'entends encore le général me criant : « Vous allez voir que leur joie va nous tuer. »

Le feu cessé, nous montâmes rapidement le grand escalier : personne devant nous, le fait est remarquable; l'hôtel était complètement vide!

Tournant à droite, dans la grande salle de Henri IV, M. Dubourg marcha vers le cabinet de M. de Chabrol, qui était la dernière pièce de l'aile nord. Cartons, papiers, pape-

rasses, plumes et poudre, c'était un fouilli à ne pas s'y reconnaître; la bataille avait passé par là.

La porte de ce cabinet fut aussitôt fermée; je me trouvai la plume à la main près d'un jeune homme (dont j'ignore le nom, que je n'ai jamais revu), en face du général Dubourg, qui, monté une fois sur le pavois populaire, montra dans cette première partie de la journée, je le déclare avec l'autorité du témoin et de l'historien, une présence d'esprit, une dignité, un aplomb, tout-à-fait à la hauteur du rôle qu'une intrigue conçue, à bonne intention, le portait à jouer, du consentement du peuple

Le premier ordre, donné par le *général*, fut relatif à la protection des monuments français; le second concerna les mairies, le troisième les blessés. J'écrivis ces différents ordres sous la dictée de M. Dubourg, puis ils furent placardés dans Paris.

Le cabinet voisin, aujourd'hui cabinet de M. de Rambuteau, s'encombra, après notre

installation, de scribes, dirigés spontanément par M. *Baude.* Ce rédacteur du journal le *Temps* communiqua deux ou trois fois avec le général.

On a écrit que l'honorable M. Baude avait pris pied à l'Hôtel-de-Ville, avec l'ascendant d'un homme qui disait représenter le *gouvernement provisoire;* ce qui va suivre établira que le zèle de M. Baude lui fut propre et n'avait rien d'officiel : il en mérite plus d'éloges.

Un brave officier, colonel dans notre ancienne armée, M. *Zimmer,* s'était, à la même heure, installé dans le même salon ; et, avec la rapidité de l'esprit militaire, avec l'esprit d'ordre et d'à-propos, dotation des intelligences supérieures, il avait réalisé, au milieu même du chaos, les mesures imposées à la prudence d'un chef d'état-major.

M. le général Lafayette le trouva familiarisé avec les devoirs de cette position ; il entendit mille fois répéter le nom de Zimmer; il consentit l'homme et ses fonctions. Il eût été impossible de mieux faire que n'a fait M. Zim-

mer; le corps fatigué par l'âge et les traces de la guerre, il paraissait jeune à force d'activité et de présence d'esprit : l'emploi de ses journées, de ses longues veillées, eut toujours un résultat utile; c'était merveille de voir ce digne et brave officier imprimer à la foule de jeunes gens dont il était entouré une direction conforme aux exigences du moment : aucun n'avait de *précédent* pour le service des états-majors; tous le comprirent, tous le secondèrent...., car il était vraiment paternel.

Lorsque se présentèrent, frais et dispos, les hommes du lendemain, ils furetèrent dans l'Hôtel-de-Ville pour trouver où s'y asseoir; et la généreuse insouciance des hommes du jour, leur accordant la moitié du siège, ils prirent bientôt le siége tout entier. Un nouvel état-major se forma..... un nouveau chef d'état-major prit l'épaulette que n'avait pas portée M. Zimmer.....

L'historien devait un salut à un digne serviteur du pays, oublié aussitôt que ses services ne furent plus utiles : il avait espéré que la re-

connaissance nationale attacherait deux étoiles sur ses épaulettes vieillies dans les champs de bataille.... il était colonel, il resta colonel.

Cependant le peuple de la place, fatigué de regarder en l'air et de ne voir personne aux fenêtres, commença à craindre une mystification; il cria à la *trahison*, chargea et tira ses armes, comme afin de maintenir dans l'esprit des arrangeurs de pouvoir le caractère de sa force et de son droit. M. Dubourg, averti de l'émotion du *forum*, quitta le cabinet et alla se montrer à l'une des croisées de la grande salle. Jamais élu du peuple ne fut salué de plus d'acclamations.

On se disait vainqueur sur la Grève, tandis qu'on poursuivait encore la victoire devant les Tuileries : les roulements de la mousqueterie venaient jusqu'à nous. Notre cabinet, ambulance politique, ne désemplissait pas de soldats, de sous-officiers royaux qui, travestis, venaient me donner leurs noms, la désignation de leur arme, abjurant leur dra-

peau, et demandant à la patrie de leur tenir compte de leur soumission.

La prise du château nous fut révélée par une grande quantité de joyaux qui fut déposée en mes mains. — Je citerai principalement un grand coffre en vermeil, ciselé à jour, pris dans l'appartement de la duchesse de Berri, et à l'occasion duquel bien des contes ridicules furent faits.

Vers les deux heures, un officier de la garde nationale, M. Degousée, je crois, pénétra dans notre cabinet, et dit à M. Dubourg, textuellement, ces paroles : « *Mon général,* un gouvernement provisoire est nommé, il est en marche vers l'Hôtel-de-Ville; M. de Lafayette le devance, l'illustre général me charge de vous en prévenir et de vous offrir à l'avance le commandement d'une légion de la garde nationale. »

Voici non moins exactement la réponse de l'homme qui, seul maître au palais communal, se voyait sur un simple avis renversé du pavois et repoussé dans le rang :

« Monsieur, personne ne prenait la tête de la colonne, je l'ai prise. Fils de la liberté, j'obéis à ma mère; dites au général que, lorsqu'il se présentera, je lui remettrai l'Hôtel-de-Ville. »

En effet, les députés réunis chez M. Laffitte venaient de jeter cinq noms dans une urne de scrutin; ces noms devaient composer une *commission municipale*, *gouvernement provisoire*. Ce furent MM. *Casimir-Périer*, *Laffitte*, *Lobau*, *Odier* et *Audry de Puyraveau*.

Avant ce scrutin, la proposition de faire partie de ce *gouvernement* avait été faite à MM. Lafayette et Gérard; Lafayette s'étant proposé pour régénérer la garde nationale, et s'étant constitué principe d'action militaire de la révolution, refusa. Le général Gérard, désigné au commandement militaire de Paris, dit que ce service ne serait pas compatible avec ses devoirs à l'Hôtel-de-Ville. Après que le scrutin eut parlé, M. Odier, dont une inconcevable complaisance avait signalé

le nom, se rendit justice, et refusa à son tour. M. de Schonen fut promu à sa place. C'est M. de Schonen qui aurait représenté à ses collègues l'insuffisance du titre de commission municipale « juste assez pour avoir le droit d'être pendu sans avoir le pouvoir de se défendre. »

L'intelligence politique de chacun de ces Messieurs était grosse d'arrières-pensées : *commission municipale* disait assez pour qui craignait trop dire ; *gouvernement provisoire* renfermait un sens formel et décisif : le mot, par ses conséquences, pouvait devenir plus fort que la chose ; on le craignit, et on fit un non-sens plutôt que de s'engager par une expression consacrée dans la voie officielle d'une révolution.

La commission municipale se mit donc en route, et une demi-heure après qu'elle nous eut été annoncée, une vive fusillade nous avertit de sa venue. M. de Lafayette marchait avec elle ; son entrée dans le cabinet fut tout uniment celle de gens qui viennent en comité

sans autre apparat que celui de la *presse* et des *noëls* du peuple. Je restai seul, pour la recevoir, auprès de M. Dubourg ; celui-ci se mit modestement à la disposition du général Lafayette, qui le remercia en termes pleins de convenance. Pour moi, m'adressant aux membres de la commission, je leur dis : que, monté dans l'Hôtel-de-Ville avec le peuple, j'avais déjà recueilli des notes importantes. « J'aurai l'honneur de vous les communiquer, ajoutai-je ; et si mes services peuvent vous être utiles, je suis heureux de vous les offrir. »

— Le patriotisme vous avait conduit ici, me dit M. de Lafayette, veuillez y rester.

— Assayez-vous et reprenez votre plume, me dirent les membres de la commission.

M. Dubourg se retira. Des factionnaires placés à la porte du cabinet en défendirent l'accès.

Paris..... la France avait un *gouvernement !*

Alors, le regard vigilant, l'oreille tendue,

la plume à la main, je regardais, j'écoutais, j'attendais, j'étudiais le caractère de cette influence dominatrice qui allait se répandre sur les masses..... *Dieu menait la France*, et grâces lui en soient rendues.

Des allées, des venues, des conversations, des mots, pas un fait.

M. de Lafayette se retira comme *afin de ne pas gêner l'action du pouvoir civil*, et alla s'installer dans un arrière-cabinet de M. de Chabrol.

Des visiteurs, des nouvellistes, des curieux se présentaient nombreux devant le gouvernement. M. Girod (de l'Ain) a dit qu'il descendait de chaise-de-poste ; Benjamin-Constant de sa chaise-à-porteur ; puis, MM. Bavoux et Chardel, puis enfin M. Casimir-Périer ; il arrivait du Bois de Boulogne : sa présence mit un terme à des conjectures sérieuses.

Benjamin-Constant écoutait, regardait; n'entendant rien, ne voyant rien, il abrégea sa visite et rejoignit Lafayette.

A trois heures, M. Mauguin, que M. Laffitte avait désigné pour le remplacer, lui, retenu par une foulure au pied, en même temps que par ses projets et sa prévoyance ; — M. Mauguin entra dans le cabinet. Doué d'un esprit actif et de facultés exécutives, M. Mauguin pensa que la moins gouvernementale des *commissions* ne pouvait se contenter de montrer la force d'inertie d'un fonctionnaire ; il demanda :

— Qu'y a-t-il de fait ?

— Rien, lui répondit le général Lobau.

— Rien ? et il est déjà trois heures ! Avez-vous un secrétaire ?

— Je me nommai.

Une proclamation pour la conservation des monuments français me fut dictée. — (J'en avais déjà écrit une au nom du général Dubourg.) Puis une circulaire aux douze municipalités ; les scribes qui emplissaient le cabinet voisin eurent à copier ma minute. M. Baude reconnut que l'esprit de cette circulaire était inapplicable. — Je ne me rappelle plus par

quel motif. — A refaire. Et alors, comme il s'agisssit de prendre qualité, de poser un préambule:

— Ecrivez, me dit M. Mauguin. La commission municipale, *gouvernement provisoire*, arrête.....

— Je ne signe pas cela, interrompit M. Lobau.

— Pourquoi, général?

— Nous ne sommes pas gouvernement provisoire.

— Nous en avons les pouvoirs.

— J'en doute, mais je suis assuré que nous n'en avons pas le titre.

— Qu'importe ; prenons-le, s'il peut donner une garantie de plus à nos actes.

— Je m'y refuse absolument, dit M. Lobau.

Malgré la judicieuse observation de M. Mauguin, que la commission municipale allait avoir à agir dans des termes tout-à-fait en dehors de sa qualité, il fallut en passer par la *consigne*.

Au moment où nous écrivions aux municipalités de s'organiser, la onzième mairie nous donnait officiellement l'avis qu'elle était constituée sous la présidence de M. Népomucène Lemercier.

La commission lui adressa aussitôt des remercîmens et des éloges pour son civisme ; je contresignai cette pièce officielle.

Peu après, on vint avertir que le peuple armé manquait de pain; que dans les faubourgs des femmes, privées depuis plusieurs jours de leurs maris, de leurs pères et du produit de leur travail, manquaient d'aliments. La manutention militaire n'offrait pas de ressources, car elle n'avait pas travaillé depuis vingt-quatre heures; M. Audry-de-Puyraveau dit qu'il fallait acheter toute la cuisson des boulangers.

— Et de l'argent? objecta quelqu'un.

— J'en prêterais volontiers, dit M. Casimir-Périer; *mais il est plus de quatre heures, ma caisse est fermée*; j'aurais tout au plus mille écus chez moi.

— Eh bien, répliqua M. Mauguin avec vivacité, il y a de l'argent à la police ;..... Bavoux, vous êtes préfet de police, partez vite et donnez-nous avis de ce que vous trouverez en caisse.

M. Bavoux sortit aussitôt.

— Chardel, allez vous emparer de la poste ; vous en êtes le *directeur*, reprit l'actif M. Mauguin.

M. Chardel fit la réflexion modeste qu'il était tout étranger à cette administration.

— Elle a été, lui dis-je, cruellement travaillée par les partis depuis 1815.

— Auriez-vous des notions sur la poste? me demanda M. Chardel.

— Oui, mais interrompues depuis longtemps.

— N'importe ; venez avec moi, vous m'aiderez.

Je motivai mon refus sur ce qu'il ne m'était pas possible de quitter mes fonctions auprès de la commission, puisqu'il y avait encore quelque danger à courir avec elle.

M. Chardel sortit seul.

A propos de la circulaire dont M. Baude avait indiqué la rectification, M. Mauguin lui dit : « Alors, refaites-la, et vous pourrez la contresigner. »

J'ai noté ce dernier fait parce qu'il fut antérieur à la nomination définitive des secrétaires de la commission municipale, gouvernement provisoire. Vers le déclin de la journée, M. Mauguin dit à ses collègues :

— M. Laffitte m'a chargé expressément de vous inviter à nommer M. Odilon Barrot pour votre secrétaire.

C'était en effet chose convenue avec le jeune et illustre avocat.

— Nous nommons donc, dit un membre, M. Odilon Barrot, en lui adjoignant M. Bonnellier.

— Messieurs, répliquai-je, je dois signaler à votre justice M. Baude, que vous avez déjà vu, qui est arrivé à l'Hôtel-de-Ville comme moi à une heure avec le peuple, qui a déjà rendu depuis ce moment de grands services.

M. Baude fut nommé.

Vers les huit heures du soir, M. Casimir-Périer allait se retirer, je provoquai la nomination *écrite* des secrétaires; et aux lumières, sur papier azuré, j'écrivis et contresignai celle de MM. Odilon-Barrot et Baude. Lorsqu'à une heure de la nuit, après une course dans Paris, je trouvai M. Baude dans le cabinet du gouvernement; je lui dis devant les membres de la commission :

— Votre talent et votre patriotisme vous désignaient assez à la commission municipale; mais je suis heureux de penser que lorsqu'il s'est agi de nommer les secrétaires, je me suis hâté de faire connaître les services que vous avez rendus depuis le commencement de la journée.

Ce n'est pas sans un motif bien plausible que je viens d'insister sur un incident qui pourrait paraître secondaire.

A une époque où tant de droits sont envahis ou méconnus, il est bon que la justice de l'histoire fasse à chacun la part que ne leur

fait pas l'injustice des gouvernements; lorsqu'il fut acteur dans un fait, dont l'unique bénéfice est une muette considération, l'honnête homme ne doit pas négliger les moyens de l'obtenir : trop de gens fatigueront leur malveillante sollicitude à lui refuser cette précieuse récompense.

Bien courtes furent les heures de réel désintéressement et de patriotisme; et, puisque ce doit être un titre à l'estime du pays de n'être pas un homme du *lendemain*, et d'avoir fait acte de civisme dans une journée où la *spéculation* n'était point encore permise, il est utile de déclarer, pour redresser ce qui a été écrit avec tant d'ignorance ou de mauvaise foi, que certaines signatures de secrétaires inscrites au *Moniteur* ne s'y trouvèrent placées que lorsque l'impunité leur fut assurée, et qu'elles ne furent jamais elles-mêmes revêtues du caractère officiel et authentique réservé à M. Odilon Barrot, à M. Baude et à moi.

Cependant cette mémorable journée du 29

juillet s'avançait au milieu de l'agitation de la victoire et de l'incertitude de l'avenir ; bruit dans plusieurs salons politiques, bruit dans les rues, bruit sur la place publique, sur la Grève, dans l'Hôtel-de-Ville, — idées nettes, projets arrêtés nulle part.

L'un de ceux qui ne savaient que faire du présent, et qui n'osaient trop révéler ce qu'ils feraient volontiers du lendemain, vint, faute de mieux, heurter sa mesquine vanité contre un membre de la commission municipale. Et lui qui, sans doute, aurait prétexté de sa robe rouge pour s'abstenir de porter, le matin même, un fusil, osa crier avec violence :

— Vous voyez bien, Schonen, si je ne me retenais, je brûlerais la cervelle à cet homme-là !...

Le soir approchait ; les membres de la commission municipale, gouvernement provisoire, n'avaient pas dîné !

Quatre factionnaires se tenaient à la porte du cabinet ; deux en dehors, deux à l'inté-

rieur ; l'un de ces braves nous procura, à grand'peine, un pain de quatre livres, *un gobelet en fer blanc* et un *broc* rempli de vin, qui fut élevé sur le bureau à la tronchin de M. de Chabrol. Cet unique gobelet, ce broc, ce pain qu'il nous fallut déchirer faute de couteau, ces modestes emblêmes de la frugalité et de l'égalité nous causèrent une douce émotion. Le broc fut long-temps incliné, le gobelet passait d'une main dans une autre, et ce ne fut qu'un peu plus tard qu'un bien petit poulet, mal cuit, fut dépécé, partagé.... encore, un des factionnaires m'en demanda-t-il une cuisse.

Certes, c'était bien là, dans toute sa pureté, *le gouvernement à bon marché.*

La joie que nous causait notre repas ne fut traversée que par des avis, plus ou moins dignes de foi, sur l'état général de la capitale et du dehors. Une colonne de *Rouennais*, disait-on, marchait sur Paris; — Le préfet de Rouen était pendu ; celui d'Orléans noyé. Un jeune homme, allant et venant, s'assayant,

causant en nouvelliste, cherchant à prendre pied, finit par se faire consigner.

Le *général* Dubourg, qui depuis l'arrivée de la commission avait complètement perdu l'équilibre, faisait aussi de fréquentes entrées dans le cabinet, et presque toutes mal motivées; le général Lobau en témoigna son mécontentement, et le lui exprima en termes secs et formels.

M. Bavoux avait trouvé *un million* dans la caisse de la police, il en prévint les membres du gouvernement, et mille écus furent de suite prélevés, distribués à des élèves de l'École politechnique : des masses de peuple affamées, ne voulant pas recevoir d'argent, demandant du pain, suivaient *ces généraux de vingt ans;* et ceux-ci, des sacs d'argent dans leurs chapeaux, allaient de boulangerie en boulangerie.

M. Chardel envoya au gouvernement, dans une grande sacoche en toile, la levée générale des lettres. La mesure était arbitraire et avait pour plus grand tort de manquer d'utilité;

car un complot peut, *in extremis*, être favorisé par la saisie-arrêt des correspondances, mais une révolution a-t-elle besoin d'un tel moyen? Aussi les membres de la commission ne firent-ils que rire de la prudence du directeur-général des postes. Une seule main s'enfonça dans le sac, une seule lettre fut ouverte... La pauvre fille qui l'avait écrite eut six personnes de trop dans la confidence de *son secret*.

Il mondo va di se.

Cependant à travers les nuages de fumée et de poussière, à travers les flots du peuple qui se balançaient à grandes vagues, — image réelle du grand spectacle qu'offre la mer, lorsqu'après la tempête elle balance encore avec énergie, mais sans bruit, ses lames immenses, — à travers mille barricades se glissait un vœu pour Charles X, vœu personnifié par trois hommes qui, en face de l'allure haute et ferme du peuple, pouvaient rappeler les *prières boiteuses* qu'Homère a placées tremblantes au pied du trône de Jupiter.

Le 27 au matin, le marquis de Sémonville, grand-référendaire de la chambre des pairs, avait prié M. *de Pastoret*, chancelier de France, de se rendre à Saint-Cloud, de voir le roi et de l'éclairer sur l'état des choses par tous les raisonnemens permis à l'honneur, fût-ce aux dépens de l'étiquette. M. *de Pastoret promit* de remplir cette mission d'urgence, sortit de Paris et alla passer la journée à sa campagne de Fleury-sous-Meudon. Il en revint le soir à onze heures; le grand référendaire l'attendait; le chancelier lui dit :

— *J'ai vu le roi.*

— Eh bien, que décide-t-il?

M. de Pastoret *inventa* les mots les plus insignifiants, les plus inconvenants dans un moment de crise aussi grave; il mentait, il n'avait pas vu le roi.

A trois heures de là, M. de Sémonville avait été réveillé par M. le comte d'Argout, pair de France, qui lui demandait les clés de la grille du jardin, côté de l'Observatoire, afin de faire *évader*, disait-il, sa femme et ses enfants par

la barrière d'Enfer ; les émigrations commencent toujours par les *grands seigneurs*.

M. de Sémonville eut une autre pensée ; il s'habilla à la hâte, mit deux cents francs dans sa poche, son passeport, et sortit à pied par la rue de Tournon.

Deux heures sonnaient. Là, M. d'Argout le rejoignit.

— Où allez-vous? demanda-t-il au référendaire.

— Faire mon devoir de citoyen : savoir ce qui se passe et agir en conséquence.

— Mais emmenez un secrétaire.

— Non, il me serait inutile ; il n'entrerait pas partout, et j'irai jusqu'au roi.

— Du moins un domestique.

— Ce n'est pas le moment de traîner des laquais derrière soi.

— Alors, moi, je ne vous quitte pas ; je vous accompagnerai partout, s'écria M. d'Argout.

M. de Sémonville fut seul introduit devant Charles X.

— Sire, avez-vous vu le chancelier ?

— *Je ne l'ai pas vu.*

— Sire, d'Argout est là qui sollicite l'honneur d'assurer Votre Majesté de son dévouement. Il serait affligé de se retirer sans vous l'avoir dit lui-même.

Charles marcha vers la porte du cabinet, l'entr'ouvrit : « Je vous remercie, M. d'Argout, de votre intérêt ; j'y suis bien sensible. » Et tout fut dit ; la porte se referma.

Cette première visite du grand référendaire n'avait point eu de résultat. Le roi *était décidé..... voulait en finir..... il avait pris son parti, et ne voyait d'ailleurs pas le péril aussi grand.*

M. de Sémonville revint aux Tuileries, et vit M. Glandevez manifester un instant une énergique résolution.

— Que le duc de Raguse, s'écriait celui-ci, m'ordonne de retenir ici les ministres, et je passe mon épée à travers le corps du premier d'entre eux qui tentera de franchir cette porte. Il désignait la salle du conseil.

Le maréchal aux abois faillit donner cet ordre d'arrestation ; il délibéra un instant avec lui-même, mais n'osa pas..... M. Glandevez ne voulut rien prendre sur lui ; quant à M. de Polignac, il refusait obstinément de faire cesser le feu.

Voyant cela, M. de Sémonville cria à M. d'Argout :

— Allons, allons, partons ! Qu'on aille chercher une voiture aux écuries.

Il descendit sans attendre, trouva devant la porte un cabriolet de la cour, monta dedans, jetant sur le pavé le costume, l'épée, le chapeau et le portefeuille de M. de Polignac, qui s'y trouvaient.

— Postillon ! à Saint-Cloud.

Un hasard assez étrange fit que M. de Peyronnet se trouva dans la grande allée du jardin au moment où cette voiture y passa. Le ministre de l'intérieur fit à M. de Sémonville des signes animés qui voulaient dire : Hâtez-vous, il vous suit ; il montrait en effet la voiture de M. de Polignac courant derrière.

Il n'est pas possible de citer légèrement un fait que la position de M. de Peyronnet ne peut rendre insignifiant; cet homme, intervenant tacitement entre le peuple et Charles X, dont il n'avait plus la confiance—après lui avoir donné sa signature et sa tête,—mérite toute la considération du pays, et on éprouve un profond regret, voyant les belles qualités qu'il déploie aujourd'hui sous les verroux de sa geôle politique, qu'il ait attendu pour les manifester le malheur et la captivité; mais le pays ne doit pas tenir compte aux hommes publics de leurs vertus intimes, il lui faut des vertus utiles et d'apropos.

La voiture du grand-référendaire et celle de M. de Polignac entrant au galop dans la cour du château de Saint-Cloud, plusieurs fenêtres s'ouvrirent; la duchesse de Berri se montra sur un balcon, vit M. de Sémonville, laissa échapper un geste d'impatience, puis à M. de Polignac envoya avec affection le salut italien, la main sur la bouche. M. de Sémonville se proposait de la voir; irrité de l'in-à-propos de

ce salut, il y renonça. Arrivé dans les appartemens, il dit à M. de Polignac :

—Votre devoir vous appelle devant le roi; mais après le conseil, rien ne m'empêchera de le voir. Il descendit chez le capitaine des gardes, duc de Luxembourg, son cousin. Là, grande compagnie. — On déjeûnait ; on trempait des biscuits dans des vins de liqueurs, tandis que dans Saint-Cloud retentissait le canon de Paris, et à l'heure où se décidait, en face de la mort, la liberté d'un peuple ou le règne d'une dynastie! les soldats de cette dynastie combattaient sans espoir, sans eau et sans pain, et des courtisans, l'épée au côté, la serviette à la cravate, mangeaient et buvaient, laissant faire à d'autres!

Après trois minutes, un huissier du cabinet vint demander le grand-référendaire. Celui-ci aperçut M. de Polignac debout devant la porte du cabinet intérieur du roi.

— Par quel hasard, lui dit-il, suis-je demandé avant le conseil? Si l'on médite une

violence contre moi, je vous préviens, Monsieur, que je ne la crains pas.

— Rien de cela, répondit le prince, vous venez m'accuser. C'est ma tête que vous venez demander. (Et il se serrait le cou avec la main.) Parlez le premier.

Le marquis de Sémonville entra. Le roi était impassible. Il lui peignit le mouvement de Paris.

— Vous ne voulez pas me tromper, Sémonville, répliqua Charles ; mais on vous trompe. C'est une affaire de la rue St.-Denis..... Lafayette, Laffitte et Benjamin-Constant viennent d'être fusillés.. .

Le référendaire voulut le détromper, insista ; rien ; pas une émotion.

— Mais enfin, s'écria-t-il, quel va être le sort de la Dauphine?

— La Dauphine, Monsieur, a du courage.

— Mais si sur sa route une commune se révolte? si on attente à sa personne?

— La Dauphine, Monsieur, est plus forte

que vous ne croyez ; la Dauphine saura mourir.

— Ah! cria M. de Sémonville indigné, qu'avez-vous dit? Louis XVI vous aurait-il chargé d'elle à ce prix ? Deviez-vous léguer à cette malheureuse princesse le sort des filles de Priam?

Charles se prit à fondre en larmes ; il y eut un silence ; puis, essuyant ses yeux :

— C'est bien, Sémonville ; je m'en vais dire à mon fils qu'il écrive à sa femme de revenir. Retirez-vous.

— Sire, je reste.

— Retirez-vous, vous dis-je.

— Sire, je reste.

— Pourquoi? que me voulez-vous?

— En finir à l'instant.... obtenir de Votre Majesté un ordre qui nous sauve tous !

Il se jeta à genoux ; le roi voulut le relever.

— Non, il y a une chose que je dois vous dire et que dans ce moment affreux je ne puis vous dire qu'à genoux... Si aujourd'hui, dans

une heure, le feu n'a pas cessé, si vous n'écoutez pas la voix du peuple, demain à midi plus de roi, de dauphin et de duc de Bordeaux !

— Qu'osez-vous me dire, Monsieur, s'écria Charles en colère. Encore, me donnerez-vous bien deux heures.

— Pas une, sire.... Prononcez.

— C'est bien ; je vous ai entendu, sortez.

Le référendaire se leva, saisit les mains du roi avec effusion et lui dit d'une voix brisée :

— Sire, je veux vous revoir au moins une dernière fois.

— Alors, attendez ; attendez, Sémonville, dit le roi en pleurant ; je vous ferai appeler. »

Il fallait retracer cette mémorable scène pour observer la série des incidents groupés autour de la révolution de juillet pour faire apprécier, — Plaise à d'autres rois d'en profiter pour leur salut, — l'esprit d'entêtement et de vertige qui aide à la chute des têtes couronnées, lorsqu'une fois elles portent un défi aux lois, aux sympathies populaires et à la raison.

C'était le 28. Le 29, M. de Sémonville, depuis six heures du matin dans le château de Saint-Cloud, ne put être reçu du roi qu'à cinq heures du soir. Charles ne lui dit que ces mots :

— Sémonville, il est trop tard!

Le référendaire vit M. de Mortemart mettre dans sa poche l'ordonnance qui le nommait président du conseil, et, une fois encore, voulut prendre sur lui. C'est en ce moment qu'il fut abordé par le baron de Vitrolle.

— M. de Sémonville, dit celui-ci d'un air désorienté, emmenez-moi; je ne sais où aller; je n'ai ni argent ni linge; j'ai couché à Suresnes chez madame de Vaudemont.... Vous savez d'ailleurs que je n'ai rien voulu de tout ceci.

M. de Sémonville recueillit M. de Vitrolle avec M. d'Argout, qui décidément était devenu son intime.

Au pont de Saint-Cloud, le comte Girardin, qui faisait les fonctions de grand-veneur, ayant près de lui un officier de cuirassiers et un

trompette, arrêta la voiture disant que le roi voulait qu'elle fût escortée.—

M. de Sémonville s'y refusa; et pendant toute la route criait aux passants :

— Les ordonnances sont rapportées, les ministres sont chassés....

— Vous allez bien vite, lui aurait dit timidement le baron de Vitrolle.

— Eh, Monsieur, répliqua le spirituel et courageux vieillard, vous en parlez bien à votre aise !

Le référendaire, rajeuni par sa généreuse ardeur, cria au peuple avec tant de constance et de force la nouvelle qu'il apportait que sa route de la Barrière à l'Hôtel-de-Ville fut presque un triomphe. Il était environ huit heures du soir lorsqu'il fut introduit avec ses deux collègues dans la salle de la commission municipale.

Cette importante conférence a été racontée, écrite, de milles manières contradictoires; ceux-mêmes qui y jouèrent un rôle officiel ont sur elle des souvenirs incomplets; historien de

l'Hôtel-de-Ville, mon honneur peut se confier à ma mémoire; elle est fidèle.

La commission municipale fit prier M. de Lafayette de se rendre auprès d'elle ; M. de Sémonville prit la parole. Son premier soin fut d'excuser la présence de M. de Vitrolle dont le nom devait offenser la susceptibilité de la commission.

— Voilà M. de Vitrolle, dit M. de Sémonville, qui a désiré se joindre à moi. Nous voyageons peu ensemble; mais aujourd'hui son motif étant le mien : ordre et salut pour tous, je l'ai amené sans hésiter.

« Aucun de vous, Messieurs, n'a de mandat pour être ici; je n'en ai pas non plus pour vous parler; ainsi, dirigés les uns et les autres par l'amour du bien public, nous pouvons nous entendre.

« Il y a quarante ans, vous vous le rappelez, Lafayette, nous étions ainsi dans ce même Hôtel-de-Ville, comme électeurs, et sans mandat afin de délibérer sur le salut de Paris.

« Je ne connais aucun de vos noms, Messieurs....

— Les noms ne font rien à l'affaire, interrompit, je crois, M. de Puyraveau.

— Cependant, continua M. de Sémonville, je crois reconnaître un des nouveaux ministres du roi....

M. Casimir Perrier fit un signe d'assentiment.

— Mes paroles auront donc une oreille officielle; voici l'état des choses : *Il* retire les ordonnances, Mortemart est nommé président du conseil, M. Gérard à la guerre, M. Casimir Perrier à l'intérieur;.... *Il* fait retirer les troupes, *il* convoque les chambres le 3 août...

— Il est trop tard, s'écria M. de Schonen; il a glissé dans le sang, il y est tombé, qu'il y reste.

— Monsieur, s'écria M. Mauguin, vous n'avez pas mandat pour parler au nom de tous; ce n'est point ainsi que se traite une question diplomatique.... M. de Sémonville, avez-vous des pouvoirs?

Force fut aux référendaires de répéter qu'ils n'avaient en ce moment aucun caractère officiel. Il n'y eut pas moyen de s'entendre; d'autant moins, que M. Audry de Puyraveau, exaspéré par la tournure conciliatrice que semblait d'abord devoir prendre cette conférence, s'écria, avec un accent de colère vraiment redoutable :

— Vous n'êtes pas maîtres de disposer du peuple et de traiter sans son aveu ; si vous osiez entrer en accommodement, je descendrais à l'instant sur la place pour lui dénoncer vos projets.

Je m'abstiens, par convenance, de reproduire ici un court *à parte* qui aurait eu lieu entre M. de Lafayette et M. de Sémonville. J'en demandai dans le temps les détails à M. le grand référendaire; après qu'il me les eut donnés, je priai M. de Lafayette de me les confirmer : il les nia. L'illustre général est mort ; il ne me convient pas d'oublier le respect que je dois à sa mémoire en lui attribuant un discours qu'il a démenti ; je me borne à dire que les couleurs

nationales étaient le sujet de cet *à parte*.

Les plénipotentiaires officieux sortirent du cabinet ; M. de Lafayette tenait la droite de M. de Sémonville ; j'étais à sa gauche. Le référendaire était épuisé ; sa figure blanche, ses yeux grands ouverts et vitrés, décelaient une poignante angoisse ; il marchait en fléchissant ; sa nature physique souffrait de l'énergie de son moral. Il eut à subir, dans le second salon, une douloureuse commotion : Un garde national de haute stature, parfaitement équipé, lui montrant la statue colossale et en plâtre de Charles X, dont la tête décollée gisait par terre près du piédestal, dit d'une voix forte et vibrante :

— Comment voulez-vous, Monsieur, que nous traitions avec un homme dont nous avons mis la tête où vous voyez celle-ci.

M. de Sémonville éleva ses regards vers le tronc mutilé et frissonna.

Lorsqu'il fut descendu sur la grève, il dit à M. de Vitrolle :

—Maintenant, Monsieur, vous pouvez vous

en aller en paix ; j'ai bien l'honneur de vous saluer.... D'Argout, je rentre au logis, venez-vous avec moi ?

— Non, dit celui-ci, je vais chez Laffitte.

Le malin vieillard a dit depuis : « Il me parut que d'Argout voulait, ce jour-là, faire ses affaires. »

Il les fit.

M. d'Argout se rendit, ainsi qu'il l'avait dit, chez M. Laffitte ; il regarda, écouta, prit langue, puis retourna à St-Cloud pour rendre compte. M. de Vitrolle y était déjà, dans la même intention. De pareils dévouements ne sauvent pas les monarchies.

Lorsque l'histoire prendra la peine d'examiner de près la physionomie morale et les actes des hommes, réels bénéficiaires de juillet, elle aura à demander à M. d'Argout si cette marche muette et haletante à l'ombre d'un vieillard, constitue un acte d'intelligence et de dévouement ; si, pour avoir écouté à l'Hôtel-de-Ville, écouté chez M. Laffitte et raconté aux lumières de Saint-Cloud, il a le

droit de se dire participant du grand acte de la révolution; si c'est assez pour la dignité de l'homme public d'être l'ami de tout pouvoir de fait. Elle lui demandera surtout s'il convenait à la dignité nationale de voir M. d'Argout, ministre, porter les trois couleurs qu'il avait fait brûler en place publique comme préfet.

Mais si la réussite peut absoudre, M. d'Argout est absous; il a bien fait ses affaires.

Vers les dix heures environ, la commission fut instruite qu'une batterie de treize pièces de canon venait de tourner les buttes Montmartre, allant prendre position du côté du Bois de Boulogne; un régiment de cavalerie devait avoir opéré le même mouvement. Les renseignements ajoutaient que la garde royale se reformait, qu'une attaque commandée par le duc d'Angoulême était infaillible au point du jour.

La commission voulut conférer de cela avec M. de Lafayette, il venait *de se coucher*, et l'accès de sa *retraite* était défendu par des factionnaires.

Je dois au caractère individuel des hommes qui, à cette heure, compromettaient leur tête devant les vengeances encore possibles du vaincu, je dois de déclarer que MM. Lobau, de Schonen, Puyraveau et Mauguin, conservèrent pendant cette crise d'incertitude et d'alarmes communiquée de loin, *épidémiquement* répandue sur la place et dans l'hôtel, un calme, une dignité de résolution qui les élevaient vraiment à hauteur de *gouvernement* populaire.

L'impassibilité du général *Mouton* rappelait bien la force d'un des braves défenseurs du grand aigle; M. de Schonen avait des larmes que faisait jaillir l'enthousiasme national; M. de Puyraveau exprimait énergiquement le mépris de tout danger; et M. Mauguin, dont la physionomie fine et mobile souriait aux récits alarmants, se préoccupait de tous les soins à sa portée qui pouvaient défendre contre les caprices du sort la bien jeune existence de la révolution.

On parlait beaucoup de la barrière d'Enfer;

je descendis de l'Hôtel-de-Ville avec M. Girod (de l'Ain), que je laissai rue des Beaux-Arts, et je montai jusqu'à l'Observatoire.....

Là, comme dans tout Paris, le plus grand calme!

La belle nuit!... quel terrible silence! quel ordre!....

« *Non tumultus, non quies : quale magni metûs et magnæ iræ silentium est* (1). »

Il était une heure du matin lorsque je revins auprès de la commission. On m'apprit qu M. Odilon-Barrot s'était présenté vers onze heures pour entrer en fonctions, mais que sa présence, pendant la nuit, n'étant pas d'urgence, on l'avait invité à rentrer chez lui jusqu'au lendemain matin.

Tant que dure cet *indescriptible* chaos, premier effet d'une vaste et puissante commotion populaire, rien ne se lie, rien ne se ressemble, rien n'apparaît comme conséquence rationnelle de ce qui a précédé; et dans le pêle-

(1) C. Taciti, *Hist.*

mêle des faits, le grotesque est presque toujours à côté du sublime.

Peu après ma rentrée dans le cabinet du gouvernement, chacun de nous s'aperçut qu'il n'avait mangé, dans l'espace de vingt-quatre heures, que le sixième d'un pain de quatre livres. Il était inutile de demander des vivres au-dehors, puisqu'à peine avait-on pu en trouver au milieu du jour. Il nous vint dans la pensée que l'Hôtel-de-Ville n'ayant, depuis trois jours, été occupé que par des combattants, l'office tout ministériel de M. de Chabrol pourrait bien avoir été respecté. Je descendis aux cuisines ;..... louange au peuple !

Chaque pavé de la Grève portait un homme; dans les appartements, chaque pièce de parquet, chaque fauteuil formait un lit occupé par plusieurs, et dans ce vaste Hôtel-de-Ville, pas un maraudeur ! la route des cuisines était déserte ! J'arrivai à tâtons à l'antre du *Vatel* municipal ; il était faiblement éclairé.

Le premier personnage qui s'offrit à moi,

ce fut M. Baude, mon collègue. Il était assis sur la grande table de cuisine, *sous le lustre*, tenant en main une casserole à très-long manche; c'était son gobelet : il buvait du vin blanc. Un marmiton, en tenue officielle, le regardait faire ; complaisamment, il voulut me donner une semblable casserole ; je lui demandai les clés de l'office.

— Je ne les ai pas, Monsieur.

— Où est la clef ?

— Je ne sais pas.

Ce marmiton semblait comprendre que son drame à lui commençait, et il montait, dès la première scène, au ton de l'héroïsme.

— Je ne sais pas, me répéta-t-il avec une ironie pleine d'amertume et de défi.

— Ecoutez, lui dis-je, il s'agit de trouver des vivres pour des braves gens qui seront moins gourmands que ne l'était M. de Chabrol ; si dans un quart d'heure l'office n'est pas ouvert, le chef et vous, *vous êtes arrêtés*. Le pauvre marmiton avait peut-être entendu

parler d'un *comité de salut public*, la peur le prit.

—Monsieur, dans un quart-d'heure le chef sera ici.

Comme les serviteurs privés des palais et des Hôtels-de-Ville sont ordinairement les chats de la maison, je me doutai bien que le Vatel était blotti dans quelque coin voisin. Il vint, se montra fort empressé, m'ouvrit l'office, et offrit à l'appétit du gouvernement provisoire... une mince tranche de jambon, et les restes d'une compote de poires !

Jusqu'au lever du jour, nul incident nouveau ; les membres de la commission du gouvernement consumaient les dernières heures de cette nuit dans une causerie sérieuse, résumée tout entière par cette question :.... *Et demain ?*

Le général Lobau, seul, paraissait absorbé par les fatigues morales de ce jour. Un instant, il espéra trouver sur un lit de chaises les douceurs du lit de camp ; il ôta sa redingote..... (C'est l'histoire en déshabillé, l'his-

toire *vraie*, prise sur le fait, que je me suis chargé d'écrire.) Il se coucha.... mais ne put dormir....

Lorsqu'il s'agit de tracer la physionomie des hommes *historiques*, la plus petite particularité sert au travail du peintre.

Le 29 juillet était donc accompli! On en avait fini avec la restauration, et on ne savait encore avec qui on allait continuer à vivre.

30 JUILLET.

Le soleil du 30 se levait. La veille on avait eu de sérieuses raisons pour craindre un combat, mais le peuple n'eut qu'à continuer ses chants de victoire.

Des coups de feu tirés du côté de la porte d'Auteuil, dans le bois de Boulogne, avaient, à une heure du matin, donné l'alarme. Un ancien officier d'ordonnance de Napoléon, M. Dumoulin, accompagné du colonel Dufay, s'était porté en reconnaissance, par l'ordre exprès du général Gérard, sur le terrain du bois de Boulogne..... C'était une

fausse alerte... Le mot de Napoléon devait s'accomplir : « *Ces gens-là savent recevoir* » *la mort, mais ne savent pas la braver.* » Voyez Louis XVI au 10 août 1792 ; voyez Charles et son fils le 30 juillet 1830 !

L'humanité retint leur bras ? mensonge. Impéritie, irrésolution, impuissance...

Pendant les premières heures de la matinée, le cabinet du gouvernement provisoire fut à peu près désert ; il y avait, çà et là, dans les divers appartements de l'hôtel, des conversations partielles, comme après la levée de séance d'une grande réunion. Les hommes voulaient à la fois organiser les choses et se dessiner eux-mêmes : deux préoccupations d'une alliance difficile, l'intérêt général et l'intérêt particulier.

A sept heures, M. Odilon-Barrot se présenta en costume de lieutenant de la garde nationale ; il parut bientôt s'apercevoir qu'aucune question ne serait *résolue* dans le *cabinet* où l'appelaient ses fonctions.

Il alla rejoindre M. de Lafayette.

Le local où s'était d'abord installée la commission étant obstrué par un fouilli de cartons et de papiers, on décida de siéger dans l'arrière-cabinet de l'ancien secrétaire-général du département. Le premier salon occupé aujourd'hui par M. de Jussieu fut réservé aux scribes et aux visiteurs. Je fis opérer le déménagement de nos *archives* (1) d'un jour; et peu après je fis avertir plusieurs des principaux

---

(1) Il m'est impossible de me taire sur la révoltante négligence qui a facilité la soustraction des pièces importantes, utiles à l'histoire de l'Hôtel-de-Ville. Occupé en ce moment à composer le mémorial de l'Hôtel-de-Ville de Paris, depuis sa fondation, j'ai recouru à l'habituelle obligeance de M. *Laurent de Jussieu*, secrétaire-général du département, afin d'obtenir la communication des actes et arrêtés *de la commune*, pendant la première révolution. M. de Jussieu me permit l'accès des *archives*, mais les pièces manquaient aux dossiers : tout avait été enlevé ! et ce n'est pas sans un douloureux étonnement qu'à plusieurs jours de là, je vis sur le catalogue d'une bibliothèque mise en vente, un grand nombre d'autographes, dont l'énoncé attestait des pièces du domaine officiel *de la commune*.

Les archives de la ville ne possèdent pas davantage les actes et arrêtés *de la commission municipale* de 1830.

H. B.

employés de l'administration départementale qu'ils eussent à se rendre à leur poste (1).

L'Hôtel-de-Ville prit un étrange aspect : le moment était venu pour les hommes du *lendemain* ; il y en eut qui se présentèrent en habits de *combat* , d'autres avec le maintien empressé d'hommes indispensables.

Je ne puis m'empêcher de recommander aux sourires des *soldats* du 28 et du 29, et au pinceau d'un peintre de genres, un jeune homme, ayant alors une charge de confiance auprès de l'un de nos hommes politiques, type idéal de la guerre sans poudre, sans sueur et

---

(1) Parmi ces employés je me fais un devoir de citer MM. *Pontonnier*, aujourd'hui chef de la division des communes à la préfecture de la Seine ; *Baudot*, chef du secrétariat ; *Buffet*, chef du matériel, et M. Tremeseau, chef du bureau des eaux.

MM. Pontonnier, Baudot et Buffet firent preuve d'un zèle patriotique qui mérite un souvenir de l'historien. Tous trois, chefs dans leur partie, se mirent à la disposition de la commission du gouvernement avec l'abnégation la plus entière ; prêts à tout faire, et à toute heure, pour le bien du service. C'est avec leur précieuse assistance que je pus surveiller la multitude des intérêts qui m'attiraient à chaque instant hors du cabinet.

H. B.

sans poussière : son pantalon d'un blanc de neige, ses souliers en daim gris, sa petite carmagnole en printanière lilas, conservaient la fraîcheur et les plis de l'armoire ; une ceinture enveloppait sa taille ; dans cette ceinture, deux pistolets aux crosses relevées et bien luisantes ; pour arme blanche, un poignard : la carmagnole, évasée sur la poitrine, permettait de voir une chemisette parfumée, dont le col retombait sur l'épaule ; une cravate à la Colin, laissant à nu les chairs du cou, formait un gros nœud soigneusement drapé ; la figure du *héros* était rosée, à barbe fraîche ; sa chevelure symétriquement frisée et maintenue avec art par un petit chapeau de paille.

Si Florian avait voulu décrire une révolution au milieu des hameaux habités par *Estelle* et *Galathée*, il n'eut pas mieux habillé ses *révolutionnaires*.

Telle était encore la bonhomie ou la distraction de la foule que cet étrange personnage put impunément parler, d'une voix animée, de bataille et de victoire, au milieu des

vrais combattants; il se frotta contre eux, et leur poussière est la seule qu'il dut rapporter dans ses foyers.

Voilà pour le militaire, mais pour le civil!

M. de Lafayette prit dans la journée une fausse mesure dont la commission du gouvernement paralysa le mauvais effet. Le général avait fait fermer les barrières de Paris. Je fus chargé de la signature de cartes *laissez-passer;* j'en accordai plus de quinze cents qui servirent et comme passe-ports et comme *passe-partout.*

Un officier que j'ai déjà eu occasion de citer, M. Dumoulin, dont le zèle pour Napoléon avait eu en 1815 un héroïsme remarquable, s'était occupé, dès le moment du combat, de ressusciter les sympathies impériales. Il s'était donné un grand mouvement pour réunir quelques-uns de ces généraux qui n'avaient point échangé leur ancien serment contre les faveurs de la restauration. Je m'abstiendrai de tout détail sur ces réunions, parce que j'ai sur elles des notes beaucoup

trop contradictoires; je me borne à dire que M. Dumoulin organisa, sinon d'une manière consistante, du moins avec rapidité, les éléments d'un avènement impérial. De plusieurs faubourgs de Paris devaient aboutir sur la Grève des groupes portant l'aigle et criant : *Vive Napoléon II*. Une proclamation, datée du 30, et *de l'Hôtel-de-Ville,* ayant en tête : *Gouvernement provisoire*, disait aux Parisiens : *Napoléon II est l'héritier de votre gloire ; il est notre empereur.*

Il manquait à cet héritier, à cet empereur, de se trouver là pour recueillir et son héritage et son titre. Les trônes ne se prennent pas par procuration. En vain l'infortuné fils de Napoléon eût étendu ses bras vers la France; il était à *Schœnbrunn*, et la couronne de France était à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

D'ailleurs, si puissants que soient les souvenirs, ils ont rarement autant de force que l'actualité. On se souvenait bien qu'un jour un petit enfant couché sur le bouclier de François Ier avait été présenté, aux lueurs étin-

celantes de vingt mille bayonnettes, au-dessus du balcon des Tuileries; que la voix d'un grand homme, la voix d'un peuple, le cri d'une armée l'avaient appelé *Napoléon II*... Mais depuis quinze ans cet enfant était sous la garde de l'Autriche; et, le 30 juillet 1830, il était encore à Schœnbrunn!

Les projets résolus en sa faveur n'eurent donc ni retentissement ni importance. La bonne volonté d'un simple officier devait échouer contre l'oubli des uns et la mauvaise volonté des autres. Ce dernier sentiment eut même un effet direct contre l'homme qui, pour se faire chef de parti, manquait d'*ampleur*, d'adresse et de circonspection.

M. Dumoulin, revêtu de l'uniforme oublié, *inofficiel*, d'officier d'ordonnance de l'Empereur, dit à l'oreille des uns et des autres quelques mots de l'empire, dans l'enceinte de l'Hôtel-de-Ville; et l'un des aides-de-camp de M. de Lafayette — M. Carbonnel, — le pria de passer dans *une pièce voisine;* et lorsqu'il y fut, il s'y vit renfermé, gardé par les fac-

tionnaires ; et plus rien de l'empire ne fut dit ; et toute proclamation impériale fut non avenue ; et Napoléon II resta dans l'oubli.

Tous les membres de la commission du gouvernement appartenant à la chambre des députés, ces messieurs furent appelés par l'urgence à se réunir à leurs collègues une grande partie de la matinée. Je me trouvais seul dans le cabinet, lorsqu'un capitaine de la garde nationale vint me dire que l'archevêque de Paris était caché dans l'hospice de la Salpêtrière et qu'une masse de peuple était partie furieuse afin de l'arracher à son asile ; cet officier demandait l'autorisation de marcher avec une compagnie pour protéger l'hospice menacé.

— Les moments sont précieux, lui dis-je, prenez sur vous et sans crainte ; la responsabilité d'une bonne action ne saurait vous être à charge.

— La partageriez-vous avec moi ?

— Je n'ai pas le pouvoir de vous donner, sans y être autorisé, un ordre écrit, mais par-

tez, vous dis-je, allez sauver les jours de cet homme qui est notre ennemi, et, la chose faite, si l'on vous blâme, dites, si vous le voulez, qu'un secrétaire de la commission vous a pressé d'agir.

S'il faut s'en rapporter à ce qui a été écrit, le capitaine dont je viens de parler serait arrivé trop tard avec sa troupe; il aurait trouvé les grilles forcées, l'hospice envahi et l'archevêque en fuite.

Quoi qu'il en soit, dans l'après-midi un rapport de police fut transmis à la commission; il révélait que M. de Quélen errait d'asile en asile et demandait protection. L'avis des membres du gouvernement fut unanime; à tout prix, il fallait le préserver de la colère du peuple. M. Audry de Puyraveau tirant de sa poche une longue bourse de cuir, s'écria :

— Il y a là-dedans vingt-cinq louis; faites savoir à l'archevêque que je les mets à sa disposition; il n'est pas un de nous qui ne soit disposé à le recueillir en son logis; non-seulement le gouvernement ne lui veut aucun

mal, mais tous les moyens seront employés pour le protéger.

Lorsqu'à trois jours de là, je fus envoyé à cinq heures du matin auprès de M. Girod (de l'Ain), nouveau préfet de police, pour m'informer du lieu de retraite de l'archevêque de Paris, ce fonctionnaire me dit que la *duchesse d'Orléans* avait montré pour lui une grande sollicitude et qu'il était en sûreté.

La commission municipale reconnaissant le besoin de disposer de sommes assez considérables, soit pour le service public, soit pour des subsistances, soit pour des secours, me chargea, vers le midi, d'effectuer l'inspection et l'inventaire de la caisse de l'Hôtel-de-Ville. J'y trouvai tant en billets de banque, tant en pièces d'or et d'argent qu'en effets de portefeuille à échoir pendant la présente année, la somme totale de *six millions soixante-seize mille cinq cent douze francs quatre-vingt-dix centimes*, sur lesquels un numéraire de *cinq cent deux mille deux cent dix-sept francs*.

M. Baude, dont la spécialité du talent se rattache aux travaux d'ordre et d'organisation, s'était voué, aussitôt et isolément, à l'ordonnancement des sommes nécessaires aux subsistances de Paris; prévoyance digne de tout éloge, prévoyance rare et précieuse; car ce n'est pas assez d'exalter le courage du peuple et de lui mettre les armes à la main, il faut aussi lui donner du pain.

Le dimanche matin, M. Baude, ayant été envoyé par la commission municipale pour occuper l'intérim des ministères de l'intérieur et des travaux publics, je pris, après lui, la signature des subsistances. Telle était la discrétion des demandeurs et la réserve du pouvoir, que les bons, signés par moi, ne s'élèvent pas à une somme de plus de *quarante mille francs* : cependant l'abondance, le luxe même des repas de l'Hôtel-de-Ville, avaient succédé à la frugalité; un homme, doué d'une intelligence d'état fort remarquable, M. Palud, ancien maître-d'hôtel de la ville, avait repris ses fonctions, et, comme par enchante-

ment, les salons de l'ex-préfet étaient devenus des salles à manger. L'habileté de ce digne et honnête M. Palud égalait son humanité. Chaque fois qu'il présentait des bons à ma signature, je me récriais sur le nombre prodigieux de ces convives empressés à venir dîner avec la révolution, mais qui ne s'étaient pas battus pour elle ; et lui, me disait avec candeur :

— Eh, Monsieur, ne faut-il pas que tout le monde vive ?

Il faut le dire à la louange des hommes qui prirent une part sérieuse au grand acte de juillet, ils montrèrent peu d'empressement à rechercher les emplois. Le premier d'entre ces hommes qui se présenta à la reconnaissance de la cité et offrit au gouvernement l'assistance de ses talents, fut M. Alexandre Delaborde. Doué d'un esprit brillant et sagace, d'un courage éprouvé, de hautes et vastes connaissances, et, par-dessus tout, d'un caractère bienveillant et facile, M. Delaborde pouvait, avec confiance, se recommander au choix de la commission du gouvernement.

Je ne m'occuperai pas des récits aussi inexacts qu'inconvenants qui ont été faits sur la nomination du premier préfet de la Seine, après la révolution. Personne, dans l'Hôtel-de-Ville, autre que la commission du gouvernement, n'avait le pouvoir de nommer des fonctionnaires civils, et si, derrière les portes, certaines personnes se sont amusées à créer des gens en place, ce passe-temps n'avait pas de résultat. Il est de la dignité des citoyens qui, en effet, ont occupé les premières fonctions, de ne pas revendiquer ces aventureuses nominations.

Dans la matinée, M. Delaborde entra dans le cabinet, n'y trouva que M. Odilon-Barrot et moi, et nous dit :

— Je suis préfet de la Seine, ces messieurs me l'ont promis.

— Je n'en sais rien, répondit M. Barrot.

— Je vous proteste qu'ils me l'ont promis, vous seriez bien aimable de me formuler une nomination qui me donnât droit de présence à l'Hôtel-de-Ville.

— Est-ce que, par hasard, vous nous prenez pour vos commis? répliqua M. Barrot.

A sept heures du soir, la position de M. Delaborde était moins incertaine : il s'était entendu, pendant la séance de la chambre, avec les membres de la commission. C'est alors que j'écrivis l'arrêté qui le nommait préfet. Tandis que j'apposais le cachet de la commission, et que je contresignais l'arrêté, M. Mauguin dit au nouveau *préfet* de la Seine :

— Vous pouvez ne vous installer que demain.

— Oh! j'ai mon lit fait dans la chambre voisine.

— Déjà!

— Oui. Ce matin j'ai fait apporter ce qu'il fallait par mon domestique, et je vais maintenant me reposer, car je souffre cruellement d'une contusion à la jambe essuyée contre une barricade.

On vint lui dire que les chefs de bureau sollicitaient l'honneur de le saluer ; il les reçut, puis alla se coucher.

Pendant cette journée, les forces se trouvaient en effet épuisées; on avait franchi, au pas de course, la restauration; et après la rapidité de cette glorieuse marche en avant, on se sentait le besoin de se reconnaître ; c'est ce qui permit à beaucoup de gens sortis de leur lit, le matin même du 30, atteints sans l'avoir ambitionnée, par la gloire de la révolution, et réveillés par ses lueurs, d'arriver, troupes fraîches, dans la discussion des partages, et d'entrer, à petit bruit, dans l'histoire où le peuple les vit bientôt installés sans savoir à peine comment, et à quel titre ils y étaient entrés.

Après le sentiment du danger réel, devaient venir la panique, les fausses conjectures et l'irrésolution..... Paris était libre de troupes royales, et beaucoup de gens, je dis même de ceux qui avaient respiré la poudre des trois jours, s'imaginaient encore que des régiments allaient se dresser tout-à-coup et fusiller les vainqueurs ; le drapeau tricolore flottait au plus haut de la tour de Notre-Dame;

comme une constellation au ciel, il indiquait formellement sous quel signe politique allait se mouvoir la nation; et parmi ceux-mêmes qui avaient le plus contribué à l'élever, il y en avait qui s'écriaient:

— On va pactiser avec Henri V!

Il était prudent d'anéantir ce prétexte à l'agitation; il était du devoir de la commission du gouvernement de proclamer officiellement la conséquence naturelle de la victoire du peuple — *la déchéance des Bourbons :* et M. Barthe, nouvellemeut élu député, appelé à l'Hôtel-de-Ville par une lettre du général Lobau, y rédigea, sur l'invitation de la commission, cette proclamation de déchéance, coup de barre sur l'écusson de Charles X et première expression légale de la souveraineté populaire.

— Aussi-bien, dit M. Lobau à M de Schonen, après avoir approuvé la rédaction de M. Barthe, — suis-je prêt à tout; en venant ici, je me suis dit que j'y venais chercher l'échafaud; et j'ai pris mes précautions. — Il tira

des pistolets de ses goussets. — Voici pour moi et pour vous, de Schonen, si vous voulez.

Le portefeuille de l'estafette de Rouen fut apporté à la commission du gouvernement. Je l'ouvris en dessous en fendant le cuir avec la lame d'un canif. Nous trouvâmes trois dépêches adressées, dates des 28 et 29, à M. de Polignac. M. de Murat, préfet de la Seine-Inférieure, M. de Trobriand, général commandant cette subdivision militaire, et le colonel du cinquième régiment de la garde, exprimaient la peur qu'ils avaient du peuple, et demandaient des troupes.

— L'ordre du jour, dit en riant M. de Puyraveau.

Tandis que le peuple, assis sur des monceaux de pavés, et son fusil dans ses bras, considérait le soleil, et chantait la victoire, de tardifs négociateurs allaient de çà et de là, portant sur eux, comme planche de sauvetage de la restauration, les impuissantes transactions de Charles X; M. de Mortemart quittait

Saint-Cloud, accompagné de M. d'Argout, devenu, faute de mieux, l'*Antonio* de tous les *Blondels* qui allaient quêtant pitié et pardon pour leur *Richard* malheureux. M. de Sussy venait à l'Hôtel-de-Ville; introduit d'abord auprès de M. de Lafayette, il fut amené par M. de Lobau, dans le cabinet de la commission municipale. Je fus témoin de cette entrevue, dans laquelle MM. Mauguin et Audry de Puyraveau montrèrent une grande fermeté; M. de Sussy, consultant plus son zèle que son jugement qui aurait dû l'éclairer sur le réel état des choses, voulut essayer,—que sa loyauté me passe le mot,—d'une petite ruse de guerre, à laquelle la commission ne pouvait se laisser prendre. Elle avait, par un sentiment de bienveillance, consenti la lecture des ordonnances de Charles. M. de Sussy voulut faire croire que c'en était assez pour constater un acte de dépôt; il demanda un reçu. M. de Puyraveau le contraignit à emporter les ordonnances.

Vers les neuf heures du soir, je descendis sur la Grève pour connaître le motif

d'une extrême agitation qui s'y manifestait. Car, pendant huit jours environ, la place de l'Hôtel-de-Ville fut encombrée par une foule stationnaire, consumant les heures de ses nuits, de ses jours, dans un émerveillement, dans une contemplation qui ne savait trop où se prendre, et d'où résultait, au plus petit incident, une commotion forte et bruyante, comme tout ce qui vient de la foule. Devant le perron de l'Hôtel, j'aperçus une calèche qui venait d'être saisie par le peuple; on y avait trouvé un habit et un grand portefeuille; la voiture et le portefeuille appartenaient à M. de Rohan, archevêque de Besançon. A quelques pas de là, j'entendis les cris d'une dispute devant le portail de l'hôtel de la Préfecture; je frappai à la petite porte bâtarde, et demandai aux concierges s'ils avaient été inquiétés? Depuis trois jours, ils vivaient dans l'épouvante, et n'osaient sortir pour pourvoir même à leurs besoins. Je les rassurai du mieux qu'il me fut possible, et alors apprenant quelle était ma qualité auprès de la commission du gouverne-

ment, ils me dirent, comme en grande confidence :

— Monsieur, nous osons nous confier à vous. ..; depuis le 28, nous ne nous sommes point couchés, parce que dans notre chambre nous avons le cadavre d'un officier de lanciers, tué sur la place; nous l'avons recueilli avec l'espoir de le faire enterrer....., mais l'odeur de putréfaction n'est plus supportable; ne pourriez-vous faire enlever ce corps, de manière à ce qu'il soit respecté ?

Je promis à ces dignes gens de les débarrasser bientôt de ce funeste dépôt, et je remontai rendre compte de cet acte vraiment pieux, aux membres de la commission. Au point du jour, le cadavre de l'officier,—encore tout habillé,—fut enseveli avec soin, porté à l'église Saint-Gervais, où les dernières prières lui furent accordées avant la sépulture. La commission du gouvernement s'estima heureuse d'offrir cette religieuse consolation à la famille d'un infortuné,—peut-être plus vic-

time de son devoir que de ses convictions (1).

Des arrestations nombreuses se faisaient, et un peu à la légère, sur tous les points de Paris. La plus petite circonstance éveillait la surveillance ombrageuse du peuple armé. Dans la soirée, la commission du gouvernement reçut différents avis de prises plus ou

---

(1) Étant sous-préfet de Compiègne, je retrouvai dans cette ville le régiment des lanciers de la garde qui s'était battu contre le peuple de Paris ; dans une entrevue que j'eus avec les chefs de ce corps (21 août), je leur appris le sort de cet officier, *le seul* qu'ils eussent perdu dans le combat. Ils ignoraient entièrement que leur malheureux compagnon eût reçu les honneurs de la sépulture.

J'ai dit le seul, car le duc d'Esclignac, colonel de ce régiment, frappé par une balle sur le pont de Neuilly, eut la vie sauve, malgré l'amputation d'une jambe. On a dit qu'un enfant de douze ans lui avait tiré ce coup de feu, à bout portant ; c'est une erreur. Dans un groupe populaire, se trouvait un aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, M. de *Rumigny*, alors colonel. Cet officier, voyant passer le colonel des lanciers, disputa à un homme à manches retroussées et ancien *troupier*, l'honneur de ce coup de fusil ; mais l'ex-troupier tenait l'arme ; il insista, mit en joue, et le duc d'Esclignac eut la cheville du pied fracassée.

Les circonstances de cet événement ont été bien des fois répétées par M. de Rumigny.

H. B.

moins opportunes, plus ou moins importantes. M. Lucote fut, entr'autres, chargé par le gouvernement, sur un ordre que j'écrivis, de se rendre à la barrière de la Gare pour s'y faire remettre des papiers, d'une haute gravité, saisis —(assurait le rapport de police)— sur des soldats de la garde royale.

La réponse du commandant de ce poste (M. Bonnaire) fut :

« Pris connaissance du présent ordre ; aucun papier n'a été trouvé ; quatre hommes « arrêtés ont été dirigés vers le siége du gou- « vernement. »

Et en mille endroits, la rigidité des sentinelles et des patrouilles suscitait des prévenus et des détenus ; qu'en faisait-on ? je l'ignore.

Du reste, les prisonniers de *bon aloi*, les repris de justice profitaient, autant qu'il était en eux, de la liberté publique, pour se donner la liberté individuelle. Le plus grand nombre des *dettiers* et des prisonniers de la Conciergerie parvint à s'évader. Le chef de cette dernière *maison* se présenta à l'Hôtel-de-Ville,

porteur de la liste des détenus restés volontairement sous les verroux. Le général Lafayette soumit cette affaire à la commission du gouvernement qui ne put statuer, par respect pour les droits de la société, avec toute la clémence qu'elle aurait désiré montrer. Toutefois, comme j'avais remarqué deux femmes en pleurs auprès du directeur de la Conciergerie, ce fonctionnaire me les recommanda vivement ; c'étaient la mère et la femme d'un prisonnier qu'il déclarait être intéressant : J'avais la liste dans mes mains (elle y est encore), je pointai le nom au crayon, et je suppliai la commission d'user de son droit souverain, — celui de faire grâce. —

Elle y consentit.

L'espoir d'avoir rendu un malheureux à une vie honnête, en le rendant à la liberté, m'engage à taire son nom.

Plus heureux, dans cette circonstance, que ne doit l'être, au moment où j'écris, un officier qui *s'était constitué* chef militaire de l'Hôtel-de-Ville.

Des hommes armés vinrent, dans cette journée, lui annoncer l'arrestation d'un *voleur*.

— Qu'on le fusille, dit-il.

— Mais, mon officier, ce voleur est *un monsieur*.

— Ah! c'est un monsieur! raison de plus pour le fusiller.

Et cet ordre une fois donné, l'*officieuse maréchaussée* entraîna sous l'arche du pont d'Arcole un malheureux jeune homme qui criait :

— Laissez-moi aller embrasser ma femme et mes enfants!... Grâce! Tuer un homme pour le vol d'une pièce d'argenterie de si peu de valeur : Le besoin m'a égaré... Grâce! j'ai des enfants...

Ils le mirent à genoux, et, à bout portant, l'abattirent.

Sans examiner quel était le droit de cet officier pour oser s'attribuer ainsi la puissance d'un juge suprême, je dirai que l'honnête homme et le moraliste redoutent ces probités

implacables qui résument par la mort la question de la faiblesse humaine.

Un écrivain qui s'est fait un nom en mettant en scène les trivialités de la vie commune, a fait dire à un de ses personnages, *habitué de la Grève :*

— La guillotine, *c'est la morale au peuple.*

Je ne vais chercher si bas cette citation, qu'afin de traduire devant elle l'homme qui crut faire de la morale, à l'usage du peuple, en lui permettant d'assassiner un infortuné... Il serait peut-être aujourd'hui purifié par le repentir, et soutiendrait l'existence de sa femme et de ses enfants, que sa mort a dû jeter dans le désespoir et la misère...

Vers minuit, me trouvant seul dans le cabinet, la garde nationale y amena deux serviteurs de l'archevêché arrêtés pour donner des explications sur les armes et l'argent que la rumeur publique disait être enfouis dans les cavaux de la Cathédrale. J'interrogeai ces deux *pauvres honnêtes gens*. Les saints hom-

mes avaient déjà dû subir de rudes interrogatoires, car leurs jambes flageollaient, leurs dents claquaient..... on ne les avait point instruits au martyre. Ils me jurèrent par tous les élus du Paradis que « *Monseigneur l'archevêque* était incapable de trahison.... que ni armes ni trésor n'existaient, à leur connaissance, dans l'Archevêché. » Puis je les envoyai se coucher, et libres.

Peu après, rentra M. Audry de Puyraveau : sa présence inattendue ne fut pas sans utilité; j'emprunte à une lettre qu'il a publiée, la phrase suivante :

« ..... Je m'introduisis la nuit dans un lieu « où se tenait un conciliabule entre gens que « j'étais loin de croire là, et qui ne devaient « pas se trouver ensemble; et je l'annulai par « ma seule présence. »

31 JUILLET.

Il était quatre heures du matin, lorsque M. Mauguin me dit :

— M. le duc d'Orléans est entré cette nuit dans Paris. Veuillez vous rendre à l'instant même chez M. Laffitte, vous recueillerez de lui les détails sur l'entrevue qu'il a dû avoir avec le prince ; vous le prierez de vous indiquer la physionomie avec laquelle s'est présentée à lui la famille d'Orléans....

Je me rendis aussitôt chez l'illustre citoyen, qui, pendant les heures du combat, avait fait de sa riche demeure, tour-à-tour, un lieu de clubs,

un lieu d'asile, une ambulance et un arsenal.

Je trouvai M. Laffitte radieux, et empressé à me communiquer, dans tous ses détails, l'incident de la venue du prince ; c'était l'ami le plus tendre, le plus dévoué, annonçant la présence de son ami.

On a souvent écrit le fait du premier entretien de M. Laffitte avec M. le duc d'Orléans. Je ne répèterai pas ce que les autres ont pu dire avec exactitude.

MM. de Broglie et Benjamin-Delessert vinrent rompre notre tête-à-tête ; M. Laffitte recommença pour eux sa vive narration ; puis vint M. Odilon-Barrot, qui nous apprit que M. Arthur de la Bourdonnaye, croyant les transactions encore possibles, était venu à l'Hôtel-de-Ville, où il s'était, en quelque sorte, constitué prisonnier.

Tout en estimant cette persistance de la fidélité au malheur, elle me paraît trop peu importante pour m'exciter à la recherche des traits du personnage qui fut surpris, pendant la

nuit du 30, causant dans un arrière-cabinet avec M. Casimir-Périer.

M. Odilon-Barrot peignit avec chaleur et vérité la situation de Paris; il dit « qu'il fallait en finir avec le vague de notre position..... qu'il serait dangereux de se présenter à la France et à l'Europe, après un si éclatant triomphe, comme n'ayant ni équilibre ni but... la présence du duc d'Orléans indiquait vers quel point devait se rallier la révolution... Il était urgent d'offrir son nom au peuple, qui ne manquerait pas de l'accueillir, car le prince se rattachait à toutes les sympathies nationales... »

Des auditeurs il n'y avait sans doute que M. de Broglie, qui éprouvât le besoin d'affermir ses résolutions, — plaise au noble duc de me pardonner cette interprétation de ses sentiments; elle résulte de sa condition politique à peu près mixte, — grand seigneur, ni gentilhomme, ni patriote.

Ainsi, allait être prononcé dans Paris et ré-

pété par la presse, le nom de M. le duc d'Orléans.

J'ai passé sous silence les secrets empressements qui, la veille, avaient poussé des visiteurs dans le parc de Neuilly. Toutes les précautions y avaient été prises pour ne pas laisser un libre accès à ces indiscrets, à ces dévoués faiseurs de la fortune d'*autrui*, moins habiles à servir qu'à compromettre. On frappa plusieurs fois à une porte du parc, avant qu'elle ne fût ouverte, et la personne qui se présenta, porteur d'un petit billet signé *Laffitte*, d'un petit papier ne contenant que ce nom : *Sébastiani*, eut à batailler pour être entendue.

La retenue de M. le duc d'Orléans était vraiment dans ses sentiments. Ce prince, doué d'une grande pénétration, ne pouvait se jeter inconsidérément dans ce grave conflit politique, avant de savoir si l'abnégation de sa personne pourrait être de quelque utilité à la chose publique; il convenait à sa position *de laisser venir à lui*; il lui était interdit de provoquer aucune ouverture en sa

faveur. Acceptant donc avec constance l'attitude négative, qui d'abord lui fut imposée par ses devoirs, il fit naître chez des hommes, libres de tout engagement personnel, purs de toute complaisance, l'énergique conviction que *la couronne l'atteignait malgré lui.*

Il n'eut demandé que l'indépendance ; on y ajouta la royauté.

Plus cette opinion est gravée dans mes intimes sentiments, plus haut j'élève la voix pour châtier, devant l'opinion publique, les aventureux serviteurs dont le zèle précipité ne consultait, ni la nature des faits, ni les convenances du moment, ni la dignité de leur maître. On a écrit, dans l'enceinte même du château de Neuilly, le *trente* juillet, *à trois heures un quart du matin*, une lettre dont l'interprétation, si elle était mal faite par l'histoire, démentirait la conduite avérée de M. le duc d'Orléans.

Cette lettre a passé dans beaucoup de mains ; elle est aujourd'hui dans les miennes. Comme elle a été injurieusement commentée,

— je n'hésite pas à la publier ; puisque je suis en droit de lui opposer une dénégation, que ne récuserait pas le prince lui-même :

« Le duc d'Orléans est à Neuilly, avec toute » sa famille. Près de lui, à Puteaux, sont » les troupes royales, et il suffirait d'un or- » dre émané de la cour pour l'enlever à la » nation, qui peut trouver en lui un gage » puissant de sa sécurité future.

» On propose de se rendre chez lui, au » nom des autorités constituées *convena-* » *blement accompagnées*, et de lui offrir la » couronne. S'il opposait des scrupules de fa- » mille ou de délicatesse, on lui dira que son » séjour à Paris importe à la tranquillité de » la capitale et de la France, et qu'on est » *obligé* de l'y mettre en sûreté. ON PEUT » COMPTER sur l'infaillibilité de cette mesure : » ON PEUT ÊTRE CERTAIN, en outre, que le duc » d'Orléans ne tardera pas à s'associer plei- » nement à tous les vœux de la nation. (1) »

(1) Tous les mots en italiques sont soulignés de deux barres, dans la pièce originale.

La puérilité d'une note écrite au bas de cette lettre me dispense de la transcrire.

Si je me suis abstenu de *raconter* les allées et les venues sur la route de Neuilly, c'est que, dans l'Hôtel-de-Ville, on vivait dans une ignorance complète des projets hasardés au dehors.

Les bruits y arrivaient tout arrangés, soit par la crédulité publique, soit par l'imagination des faiseurs de nouvelles. Une observation bonne à retenir pour l'histoire, c'est que l'Hôtel-de-Ville resta aussi long-temps que cela lui fut possible l'expression *radicale* de la révolution de juillet. Les hommes partis du Palais-Royal ou du Palais-Bourbon, ou de tout autre foyer politique, une fois montés dans l'Hôtel-de-Ville, laissaient voir, par leur langage, par leur maintien, cette oppression qui saisit à la poitrine l'habitant de la *plaine*, lorsqu'il se hasarde sur *la montagne*. Ils y parlaient en phrases courtes, avec une respiration haletante, comme gens suffoqués par un air trop vif pour leurs poumons trop faibles.

Dans les premières heures de la matinée, on vint pressentir M. de Lafayette sur l'accueil qu'il ferait au duc d'Orléans, en visite à l'Hôtel-de-Ville.

— S'il vient, répondit le général, nous le recevrons bien ; mais ne m'annoncez pas sa venue ; car, officiellement averti, la convenance m'obligerait à le prévenir et à me rendre moi-même au Palais-Royal.

Un des rédacteurs du *Temps* se présenta dans le même instant dans le cabinet de la commission du gouvernement, et annonça la visite du prince, ajoutant qu'il serait peut-être convenable d'aller au-devant de lui.

— Est-ce comme envoyé officiel du Palais-Royal, demanda M. Mauguin, que vous nous donnez cet avis ?

— Non, ce n'est qu'un avis *officieux*.

— En ce cas, répliqua M. Mauguin, nous attendrons qu'il nous en vienne un, plus positif.

Et peu après, un aide-de-camp de M. de

Lafayette apporta à la commission le billet suivant de la main du général :

« Mes chers collègues,

« On m'apprend que M. le duc d'Orléans » se rend à l'Hôtel-de-Ville. Sa visite étant » aussi bien pour vous que pour moi, je » vous prie de vous réunir à moi pour le re- » cevoir. »

Ce devait être la première manifestation des sympathies du chef de la branche d'Orléans pour la révolution de juillet; car le peuple ne pouvait lui tenir compte de sa venue à Paris, ni de ses conférences avec plusieurs membres de la chambre des députés; c'était assez pour prouver une affiliation intime, c'était trop peu pour établir un acte politique, encore moins pour imprimer aux événements une direction et un but.

Dix jours avant, M. de Sémonville, se promenant après le dîner dans le parc de Neuilly avec le duc d'Orléans, profita d'un moment où

M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, s'éloignait, pour dire au prince :

— Monseigneur, avez-vous des chevaux?

— Sans doute, pourquoi la question?

— Des chevaux de main, je n'en doute pas, mais des chevaux de poste?

— Que voulez-vous que j'en fasse?

— Ah! c'est que d'ici à peu de jours vous en aurez besoin.

— Vous croyez? demanda le prince avec une expression singulière.

— Oui. Vous aurez à faire un de ces trois voyages, St.-Cloud, Paris ou Londres.

— Ah! bah! Sémonville; *il* vient d'envoyer les lettres closes..... Il n'y a rien à craindre..... Venez mercredi faire votre visite de digestion, vous verrez qu'il n'y aura rien de plus.

Le mercredi indiqué, M. de Sémonville ne put pas faire sa visite, — parce que c'*était le* 28 *juillet!* mais le samedi suivant, le duc d'Orléans montait à cheval et *faisait le voyage*.. . de l'Hôtel-de-Ville.

La venue du prince consacrait un grand compromis avec le peuple ; elle scindait la question entre la race déchue et lui. Lui, qui aux yeux du réel souverain de ce jour, n'apparaissait pas comme le rameau le plus élevé de la *branche cadette*, mais comme le premier citoyen de la cité. Laisser Saint-Cloud derrière soi et marcher sur l'Hôtel-de-Ville, c'était reconnaître ce principe, vainement contesté : que *la violation des lois rend l'insurrection le plus saint des devoirs ;* c'était convenir que le palais communal est vraiment la résidence de la souveraineté populaire ; et venir l'y saluer, c'était s'engager dans la solidarité de ses actes et dans les chances de sa cause.

La Grève s'émut puissamment en apprenant la marche du prince ; les pouvoirs siégeant dans l'Hôtel-de-Ville furent impressionnés par un sentiment de bienveillance et d'espoir. Les *arrières-pensées* restèrent muettes, et une large part de confiance et d'estime fut accordée, par avance, à *cette altesse royale* qui venait *se faire peuple*...

On a écrit, on a souvent répété que des forcenés alignés sur le quai de la Grève, armés de tromblons, avaient attendu le duc d'Orléans pour l'abattre, puis le jeter à l'eau. Une circonstance fortuite empêcha cette épouvantable exécution; j'ai là-dessus les détails les plus circonstanciés, les plus positifs; mais j'abandonne cette pensée aux gémonies des révolutions; une raison politique qui s'exprime par l'assassinat veut l'oubli, — plus mortel que le bourreau.

Aucun des dissidents, sous quelque couleur qu'il se range, n'a compris ce qu'il pouvait, ce que ses convictions devaient lui faire oser dans cette journée du 31 juillet. Alors, pour tout homme doué d'une puissance morale, intelligente et féconde, la lice était ouverte : il fallait se présenter; il fallait marcher du même pas que ce prince, monter avec lui le même escalier, et en face de lui et du peuple, avec la convenance, avec le calme de la force, poser des principes, manifester un vœu... Qu'on ne vienne pas me le nier au-

jourd'hui. — Aucune résolution n'était encore solidement prise. — Le peuple, juge, public et souverain tout ensemble, eût fait son choix; et la minorité, que son arrêt eût condamnée au silence, aurait du moins gravé son nom et son vœu de résistance dans la page historique; elle aurait établi, devant la nation, un précédent plus digne, plus sacramentel que celui d'une *réunion*, inaperçue dans l'espace et inconnue du peuple.

M. de Lafayette et la commission municipale descendirent au devant du duc d'Orléans, le reçurent à la descente de cheval sur le perron de l'hôtel, et, avec lui, remontèrent dans la grande salle de Henri IV.

La foule y était immense, c'était une vague roulant dans cette trop étroite enceinte. Non loin de la quatrième fenêtre, en montant à droite, le groupe formé par le duc, par M. de Lafayette, la commission et quelques députés put s'arrêter, former un demi-cercle....

Ici, tous mes souvenirs s'éclaircissent, se détachent, se posent et me représentent bien

éclairée cette scène racontée de tant de manières, *jamais* d'une manière exacte, complète ; — fût-ce de la part des écrivains qui, privés du droit de s'installer sur le terrain de juillet, ont eu le mérite spéculatif de formuler une complaisance, sorte de vertu que, comme homme, comme historien, je ne saurais leur envier.

M. Viennet tenait en main la déclaration arrêtée, le matin, par la chambre des députés et déjà communiquée au Palais-Royal ; il la lut à haute voix ; la foule fit silence.

Comme je ne m'applique point à l'appréciation des faits, je m'abstiendrai d'examiner le caractère de cette pièce officielle, si pâle, si peu expressive pour les hommes de l'Hôtel-de-Ville. Pour la plupart, ils sentaient encore la poudre du combat, ou prenaient date d'une heure où sonnait encore le tocsin ; envisageant au point de vue le plus élevé le fait des journées de juillet, ils l'appelaient, non pas un *évènement*, mais une révolution.

Le duc d'Orléans confirma par quelques

mots les promesses contenues dans la déclaration ; c'est alors que M. Dubourg, d'une voix sonore, et dont l'accentuation incisive et pressante avait moins le caractère d'un avis que d'une menace, dit, en se tournant vers le prince :

— Vous venez de prendre des engagements, faites en sorte de les tenir ; car, si vous les oubliez, le peuple qui est là, sur la Grève, saurait bien vous les rappeler.

Cette interpellation pouvait avoir de graves résultats...

Il y eut dans la salle ce que l'on peut vraiment appeler *un mouvement en sens divers*. Ce qui atteste d'une manière irrécusable la bonne foi qui inspirait alors les pensées du prince, c'est sa poignante émotion, c'est l'énergique colère qu'il laissa éclater, poitrine ouverte, on peut le dire, en voyant un soupçon s'interposer entre lui et les sympathies du peuple.

— *Monsieur*, cria-t-il au *général* Dubourg, vous ne me connaissez pas... Je suis un hon-

nête homme; quand il s'agit de mon devoir je ne me laisse ni gagner par la prière, ni intimider par la menace...

Puis se retournant vers M. de Lafayette, faisant un pas de son côté et lui saisissant vivement l'avant-bras, il continua d'une voix de plus en plus vibrante et émue :

— Lafayette, vous l'avez entendu.... Si je ne respectais pas les lois, je ferais punir *cet homme-là* à l'instant.. C'est une indignité (1)!

Pas un acteur dans ce mémorable drame de juillet, qui, ce jour-là, n'eût pris au sérieux un soupçon sur son patriotisme et sa bonne foi.

---

(1) Il est inoui qu'en écrivant l'histoire contemporaine on se permette de la travestir d'une manière aussi ridicule que je l'ai vu faire, par certains *conteurs* de la révolution de juillet. L'un d'eux, dans un gros vol. in-8°, a dit que *M. Dubourg avait reçu le duc d'Orléans* à l'Hôtel-de-Ville; ils prêtent à cet officier et au prince deux discours assez convenablement phrasés; *puis, le gouvernement provisoire s'est avancé pour offrir ses hommages au duc d'Orléans.* Un ouvrage aussi authentique a été présenté au roi!

Du reste, je n'ai lu dans aucune histoire de juillet l'exact récit de cette scène, que je fus très à portée d'examiner et d'entendre.

H. B.

Le duc d'Orléans, une fois entré dans ce drame, eut le droit d'y apporter la susceptibilité commune à tous; et, acceptant tout de suite les conséquences de l'égalité, il rendit à sa manière menace pour menace, querelle pour querelle, laissant faire à la destinée, qui, dans ce moment de crise, plus sérieux qu'on ne le pense, pouvait le saisir et l'abattre, pouvait le protéger et l'élever.

Elle l'éleva.

Si le *général* Dubourg se proposait un résultat, je l'ignore; toujours est-il qu'il perdit son aplomb. Il faut avoir une âme bien trempée, une conscience bien pure, une intelligence bien lucide, pour s'élancer, seul, en dehors du rang, et soutenir sans faiblesse, sans *recul*, le choc d'une résistance qui vous prend corps à corps, et sert à rendre témoignage, devant tous, de ce que vous valez ou de ce que vous ne valez pas.

M. Dubourg balbutia quelques mots; on a écrit qu'il termina sa réplique par cette exclamation :

— Oh! c'est que je vous connais!....

C'est possible.

Quoi qu'il en soit, on sépara M. Dubourg et le prince; celui-ci fut entraîné vers la fenêtre par M. de Lafayette, qui lui mit en mains un drapeau tricolore, et se présenta à ses côtés au peuple de la Grève.

L'alliance de la révolution de juillet avec Louis-Philippe d'Orléans était consommée. Dubourg se perdit dans la foule; la France resta royaume; Philippe fut son lieutenant-général; le peuple cria *vivat!* et, après avoir reconduit son visiteur sur la dernière marche de l'Hôtel-de-Ville, ce pouvoir, qu'on appelait dans les rues *gouvernement provisoire*, rentra *commission municipale*.

— Messieurs, dit M. de Schonen à ses collègues lorsque nous nous retrouvâmes dans le cabinet, nous n'avons plus qu'à donner notre démission.

— Un instant, dit M. Mauguin; il nous reste des intérêts à régler; nous pouvons encore être utiles. D'ailleurs, on ne se démet

pas si légèrement d'une telle charge, qui fut confiée dans de telles circonstances.

La proposition de M. de Schonen était rationnelle; elle résultait du fait qui venait de s'accomplir, en temps que la commission municipale eût été vraiment le gouvernement provisoire.

La réponse qui lui fut faite était digne, et résultait à son tour de la condition *toute municipale* imposée, avec arrière-pensée *peut-être*, à cette commission.

Quoi qu'il en soit, l'investiture de la lieutenance-générale du royaume, que M. le duc d'Orléans semblait être venu chercher à l'Hôtel-de-Ville, n'avait encore, aux yeux du peuple, aucun caractère effectif; les acclamations avaient bien réellement salué l'homme né du sang des princes et voulant s'associer à la cause consacrée par le sang du peuple; mais les têtes de la foule se dressaient toujours devant l'hôtel communal; les regards ne cessaient point de s'y attacher.... De là devait encore partir l'inspiration du *forum*.... de là

devaient encore descendre les formes régulatrices du gouvernement.

Il était deux heures. Tous les membres de la commission municipale étaient présents; il fut question de former le ministère par la nomination de commissaires provisoires. Ici eut lieu une scène violente, dont le résultat a été trop indignement travesti pour que je ne me fasse pas un devoir de publier, comme historien, et comme témoin, et comme acteur dans cette scène, tous les détails qui la concernent.

— M. Casimir Périer, dit M. Mauguin, vous êtes ministre de l'intérieur.

— Je n'accepte pas, répondit d'abord avec mesure M. Périer.

— Pourquoi cela? s'écrièrent ses collègues.

Il déduisit plusieurs raisons qui ne parurent pas satisfaisantes.

— M. Casimir Périer, dit M. Mauguin d'une voix insistante, si la majorité de vos collègues vous condamne à être ministre, vous le serez..

M. Casimir Périer, vous êtes ministre de l'intérieur.

M. Périer recula rudement sa chaise, se leva, marcha à grands pas dans le cabinet, laissant voir, par l'altération de ses traits, la brusque agitation de ses mouvements, combien cette nomination lui était pénible.

— Vraiment, s'écria M. Mauguin, on transige avec sa position, on doute encore de la révolution....

— Vous n'avez pas le droit de refuser, dit M. de Schonen.... quand il s'agit de dévouement ou de sacrifice, le refus n'est pas d'un bon citoyen.

M. Lobau se taisait, mais sa physionomie confirmait la volonté des autres membres; M. Audry de Puyraveau, si expressif, si énergique, murmurait qu'un refus était impossible.

— M. Bonnellier, me dit M. Mauguin, écrivez la nomination de M. Casimir-Périer comme commissaire provisoire au départe-

ment de l'intérieur et des travaux publics, et envoyez-la de suite au *Moniteur*.

J'écrivis cette nomination ; j'en contresignai l'ampliation (elle est encore dans mes mains), et j'envoyai, par ordonnance, la minute au *Moniteur*. De ce moment, la colère de M. Périer parut apaisée ; et bien que la pâleur de son visage attestât son profond mécontentement, sa tenue, son langage, exprimèrent un tout autre sentiment.

Autant pour le service intérieur de l'Hôtel-de-Ville que pour répondre à la foule des réclamans et solliciteurs qui voulaient s'adresser à la commission municipale, j'étais à chaque minute appelé dans le salon voisin par les huissiers du cabinet ; M. Casimir-Périer profita de mes allées et de mes venues, ne me quitta plus, et, avec toutes les formules que peut inventer la plus obséquieuse prière, il me demanda *de lui rendre le plus grand service*, — disait-il, — *qu'il eût encore reçu de sa vie*.

— Lequel ?

— D'empêcher ma nomination.

— Mais le puis-je? vos collègues la veulent.... ce qui vient de se passer atteste combien ils y tiennent..... J'ai envoyé l'ordonnance au *Moniteur*... je ne puis rien prendre sur moi.... je dois obéissance à la majorité de la commission.

— Mais songez donc, me criait-il à demi-voix en me saisissant les mains, que je vais leur donner un démenti dans les journaux, qui leur fera plus de mal qu'ils ne le pensent..... Dans leur propre intérêt, par l'attachement même que vous avez pour eux, empêchez cette avanie....

— Je n'en ai pas le pouvoir.... Donnez à l'heure même à votre résistance un caractère plus sérieux..... dites-leur *je ne veux pas*, de manière à les persuader de votre répugnance....

— Ils n'y croiront pas.... ils ne voudront rien entendre.... Voyons, dites-moi, M. Bonnellier, puis-je être leur ministre, quand, il y a trois jours, j'étais le ministre de Charles X?

N'est-ce pas assez que je me trouve ici? leur persistance est une hostilité formelle contre moi.... Vous paraissez bien jeune ; vous êtes dans l'âge de générosité, ne me refusez pas...

J'abrège,..... je le déclare sur l'honneur, M. Périer aurait été capable de demander grâce au poignard d'un assassin ; sa voix n'eût pas été plus émue, sa fierté plus fléchissante.

Cette obsession avait commencé à deux heures de l'après-midi ; il était six heures du soir, M. Périer ne l'avait point interrompue et ne m'avait point vaincu. C'est alors que, hors de lui, pressé bien certainement par une idée intime qui lui disait : *Refuse aujourd'hui pour te garder l'avenir* ; il reprit avec une émotion de plus en plus croissante :

— Eh bien, pour dernière prière, faites ceci : écrivez au *Moniteur* que ma nomination est non avenue ; cela retardera l'insertion. Dans la soirée, je verrai mes collègues les uns après les autres ; je vous donne ma parole d'honneur que je les verrai ; j'obtiendrai leur

désistement, et alors vous n'aurez rien fait, vous ne serez pas compromis, et vous m'aurez sauvé !

Il faut bien le dire ; j'étais placé sous la pénible influence de l'excessive angoisse d'un homme, que, comme tous les jeunes patriotes, j'avais appris à honorer à cause de sa résistance civique aux actes de la restauration. *Familier* de la commission municipale, je ne prenais peut-être pas assez au sérieux le pouvoir, la volonté d'une autorité que je voyais à peu près inerte dans le grand mouvement populaire. Ce fut un tort, un tort grave ; je mets d'autant plus de bonne foi et d'empressement à le reconnaître que dans cette affaire la pureté de ma conscience me donne le courage de la vérité ; je ne laisse à personne le droit d'interpréter, par delà les bornes de mon aveu, la faute que l'inexpérience et le trop de cœur m'ont fait commettre.

— Vous obtiendrez cette nuit le désistement de vos collègues ? En cas de non réus-

site, vous vous engagez à rétablir le fait de l'ordonnance.

— Je vous en donne ma parole d'honneur.

Je pris la plume, et sur une des tables du cabinet où se tenaient les scribes chargés de copier mes minutes, j'écrivis le billet suivant : — M. Périer épiait ma plume. —

« M. Sauvo voudra bien regarder comme » non avenue la nomination de M. Casimir-» Périer en qualité de commissaire au départ-» tement de l'intérieur, et, par conséquent, » s'abstiendra de l'insérer au *Moniteur* de » demain.

« *Le secrétaire de la commission* » *municipale.* »

Je signai.

Je fis partir ce billet. M. Casimir-Périer sortit de l'Hôtel-de-Ville; je ne le revis, ni dans la soirée, ni dans la nuit.... *je ne le revis plus dans l'Hôtel-de-Ville.*

Le lendemain, vers sept heures du matin, les membres de la commission entrent en

séance. M. Mauguin prend le *Moniteur*, parcourt la colonne officielle, et jetant avec colère le journal sur la table, s'écrie :

— J'en étais sûr. Il a été au *Moniteur* se faire effacer !

MM. de Schonen, Lobau et Puyraveau n'en pouvaient croire leurs yeux ; leur colère se manifesta en termes violents; et moi, poussé par un sentiment loyal, je dis :

— Messieurs, je dois vous déclarer que M. Périer ne s'est point fait effacer (J'ignorais complètement *qu'il se fût présenté à dix heures du soir au Moniteur*) ; s'il y a un coupable, c'est moi. J'avais la parole de M. Périer qu'il obtiendrait votre désistement ou laisserait subsister sa nomination,... c'est moi qui en ai suspendu l'insertion.

— Vous ! vous ! s'écrièrent tous les membres.

— M. Périer m'avait dit qu'il protesterait contre cette nomination...

De brusques interpellations couvrirent ma voix.

— Ah ça, s'écria M. Lobau, vous êtes donc ici l'homme de M. Périer !

Il fallait cette injuste et dure question pour me rendre le sang-froid qui m'échappait.

— Messieurs, m'écriai-je tout ému, je ne connaissais pas M. Périer; je n'attends rien de lui... je ne suis l'homme de personne... je suis monté ici avec le peuple; vous m'y avez trouvé... j'étais ce jour-là l'homme de la liberté, mon rôle n'a pas changé ; la faute que j'ai commise ne devait pas se présenter ainsi ; j'ai été trompé....

— Bien, bien, me dit M. Mauguin, cherchant à me calmer du geste et de la voix.

Et comme M. Mauguin est un homme d'observation, de haute portée, il se refusa tout de suite à la pensée d'une inique et injurieux soupçon; il comprit où commençait, où finissait mon tort; il dit quelques phrases qui devaient apaiser le mécontentement de ses

collègues et adoucir le violent chagrin que j'éprouvais.

Ce put paraître une chose accomplie, pardonnée et oubliée. S'il ne s'agissait d'un dommage qui me fût tout-à-fait personnel, je dirais jusqu'à quel point se maintint persévérante et hostile la prévention que puisèrent dans ce fait des esprits trop peu généreux, trop peu lucides pour en apprécier sainement le réel caractère. Si M. Casimir Périer vivait encore je dirais davantage (1)(2). Je me borne à appeler l'attention sur ce fait important : Le *Moniteur* du 31 juillet — *édition du soir* — publia la nomination de M. Casimir Périer

---

(1) Jamais M. Casimir Périer ne me reparla de ce grave incident : il me dit, au moment de son élévation à la présidence du conseil, lorsqu'il me trouva en réclamation devant le ministère de l'intérieur : « Je n'oublierai pas que *je vous ai connu* à l'Hôtel-de-Ville. » Jamais il ne parut se souvenir que ma condescendance pour lui avait mis en péril ma *sûreté*.... C'était peu ; — la considération que j'avais droit d'attendre de ses collègues.

(2) Dans l'automne de 1834 un journal carliste, peu soucieux de la vérité, publia un feuilleton qui disait en sommaire : « *Fausse nomination de ministre, falsification au Moniteur.* »

comme ministre de l'intérieur, parce que cette édition se trouva tirée avant l'envoi de mon billet, qui ne dut arriver que vers sept heures. Le *Moniteur* du 1er août contenait la répétition de la composition du ministère, mais avec la grave substitution du nom de M. le *duc de Broglie* à celui de M. Périer. En tête de cette ordonnance se trouvait l'explication suivante :

« *La communication d'une note a donné lieu à des erreurs qu'il importe de rectifier.* »

Qui donc s'était présenté, pendant la nuit, au *Moniteur* pour y faire cette *rectification?*

J'aurais été capable — ce que je déclare impossible — de substituer audacieusement et niaisement un nom à celui de M. Périer, ma ferveur patriotique m'aurait certes empêché d'inventer le nom de M. Broglie : c'eût été forfaire à mes convictions : un homme de cœur peut bien, égaré par sa générosité, commettre une faiblesse, mais jamais une lâcheté.

Dans l'après-midi, la commission du gouvernement, sur la proposition de M. *Vassal*, décréta la prorogation à dix jours des échéances de commerce; cette prévoyante mesure dut être en aide aux honnêtes gens surpris par la révolution dans leur marche commerciale. Mais l'improbité qui fait bénéfice, même du désastre, feignit de ne point trouver un secours suffisant dans cette concession, et ne craignit pas d'inscrire au bas de son bilan cette menteuse épigraphe : *Pour cause de révolution.*

Peu d'instants après ce décret de prorogation, M. Odilon-Barrot écrivit, au nom de la commission, l'ordre qui autorisait le colonel Beauvais-Poque à se transporter à la suite de la famille royale, en insurrectionnant les populations qu'il trouverait sur son passage. Cet ordre fut signé par tous les membres de la commission et par M. de Lafayette. Le général ajouta de sa main les lignes suivantes :

« M. le colonel Poque, mon aide-de-camp, » traitera la famille royale, si elle tombait

» dans ses mains, avec les égards qui sont
» dus à des princes malheureux, les senti-
» ments que je lui connais me sont un sûr ga-
» rant qu'il remplira cette mission périlleuse
» et délicate qui lui est confiée, avec le cou-
» rage et la générosité qui le caractérisent. »

La mission dont était chargé M. Beauvais-Poque était, en effet, de la plus haute gravité; car, indépendamment des conséquences qu'elle pouvait amener, elle était l'expression d'une pensée éminemment révolutionnaire. Le peuple avait eu affaire aux soldats du roi; M. Poque devait avoir affaire au roi lui-même. L'histoire doit reproduire, avec un soin scrupuleux, les circonstances qui se sont groupées dans cet évènement. Je ne manquerai pas aux devoirs que ce récit m'impose, et arrivé à la page qui doit les contenir, j'y apporterai la véracité, la connaissance des faits, faculté privilégiée de tout homme placé à leur source.

Un ordonnancement de vingt mille francs fut fait en faveur de M. Poque. Le trésorier de

la caisse municipale dut en faire les fonds, ainsi qu'il en avait l'habitude, sur un simple bon portant ma signature. Mais déjà les employés de l'Hôtel-de-Ville avaient commencé à reprendre leurs *errements* administratifs; ils avaient un préfet, et le préfet oubliait déjà peut-être que la commission municipale existait encore. M. Fleury, remplissant les fonctions de M. de Villeneuve, trésorier, refusa de mettre son visa sur l'ordonnance, si elle n'était autorisée par le préfet. C'était une sorte de temps d'arrêt donné à une démarche d'urgence, une sorte de dénégation donnée à un acte de *gouvernement* émané de la commission. M. Fleury fut appelé devant elle.

— Je voudrais bien savoir, lui dit M. Mauguin avec sévérité, pourquoi vous vous permettez de refuser d'obéir à un ordre de la commission municipale, et d'entraver ainsi la marche des affaires?

— J'ai ordre de M. le préfet, répliqua M.

Fleury tout embarrassé, de ne faire le paiement que sur son autorisation.

— Vous allez à l'instant, Monsieur, effectuer le versement de fonds qui vous est demandé, et si vous hésitez plus long-temps, M. le préfet et vous, vous êtes destitués.

Il n'y avait plus qu'à obéir.

M. Chardel envoya à la commission un rapport sur la situation des départements de Bretagne, rapport puisé dans les renseignements des différents courriers de malle.

En beaucoup de lieux, les ordonnances n'étaient connues que par le télégraphe; partout l'inquiétude, l'attente; partout le sentiment d'une dislocation politique prochaine et les symptômes d'une résistance populaire à l'oppression du pouvoir de Charles X.

Ce rapport du directeur des postes était d'un grand intérêt. Dans ces moments de crise, la commission municipale, gouvernement provisoire, dut porter sa pensée inquiète vers les provinces de Bretagne, si dou-

loureusement, si long-temps exploitées par le parti aristocratique, pendant les tourmentes qui avaient affligé le pays.

C'est, tout préoccupé d'une sollicitude gouvernementale, qui éclairait instinctivement ses décisions, que M. Mauguin conçut l'idée d'envoyer sur tous les points de la France, où l'esprit national avait le plus besoin d'être dirigé, et principalement en Bretagne, des *commissaires extraordinaires*.

Mais M. de Lobau, renfermé avec une incroyable force d'inertie dans la lettre de son titre, *commissaire municipal*, se refusa obstinément à une mesure qui, dût-elle être de la plus haute utilité, dépassait le *mot d'ordre*, la *consigne* et les pouvoirs de la commission. Le secours dont fut à la chose publique la bonhomie du peuple, en ces moments d'incertitude et d'alarme, dispensa le pouvoir de recourir à des moyens extraordinaires; mais si la providence en eût décidé autrement, si la révolution de juillet avait dû

produire un de ces contre-coups qui déracinent et renversent, il eût fallu que la commission municipale prît la pénible initiative d'éloigner M. Lobau, obstacle, pierre d'achoppement, ou qu'elle se retirât entière, —et insuffisante, — devant les événements.

Nous dinions, lorsqu'un agent de police vint prévenir la commission que chez M. Charlet, secrétaire des commandements de Madame la Dauphine, se trouvaient déposées des sommes considérables; la commission en décida aussitôt la saisie, me chargea de l'exécuter, et m'enjoignit de faire protéger ma démarche par une escorte de dix élèves de l'école polytechnique et de cinquante gardes nationaux. Le brave M. Degousée, officier supérieur de la garde nationale, dut commander cette escorte.

M. Mauguin et moi nous sortîmes de table; nous rentrâmes seuls dans la salle du gouvernement, et j'écrivis l'ordre qui me prescrivait l'enlèvement du trésor de la Dauphine. M. Mauguin le signa.

Des chevaux de troupes mis en réquisition

pour le service public emplissaient les écuries de la Préfecture ; les élèves de l'école, M. Degousée et moi, nous précédâmes à cheval la garde nationale. En arrivant rue de la Chaise, n. 10, où était le domicile de M. Charlet, j'invitai le chef militaire à faire cerner les deux issues de la rue, et à en défendre le passage ; sous le vestibule de la maison et à chacun de ses deux étages, je plaçai des factionnaires.

Le concierge, seul habitant de la maison (M. Charlet était aux eaux), me suivait partout ; je le sommai de me déclarer si une personne de confiance ne représentait pas son maître ; s'il connaissait le lieu de dépôt du trésor de la princesse. Après avoir long-temps répondu négativement à ces deux questions, il finit par m'avouer qu'un jeune homme, commis ou teneur de livres, allait être à ma disposition. Quant au lieu de dépôt, il ne voulut pas s'expliquer.

Je commençai ma recherche par le second étage ; l'ameublement m'indiquait assez que cet appartement ne pouvait être celui du maî-

tre ; je le quittai après avoir posé un scellé sur la porte d'entrée, et établi là un factionnaire. Tournant à droite dans l'appartement du premier, je traversai plusieurs pièces confortablement meublées. Dans une chambre à coucher pendait à la cheminée un portrait en miniature du roi Charles ; un des élèves de l'école prit le portrait et brisa le verre et l'émail sur l'angle de la cheminée. Une autre chambre ayant apparence de salon contenait un bureau plat à caisse ; un élève saisit un ferrement et attaqua le joint de la caisse ; il ne fit qu'effeuiller l'acajou ; j'arrêtai ce mouvement.

Ce furent les seuls dégâts commis sur le mobilier privé de M. Charlet (1).

Enfin, près de ce salon, dans un cabinet plus long que large, je vis une armoire en fer, artistement sculptée, de quatre pieds de large

---

(1) Bien des contes ridicules furent faits sur cette triste expédition; il m'importait d'en retracer tous les détails ; ma profonde répugnance à relever les grossiers mensonges m'aurait épargné cette peine, si, dans la famille de l'honorable M. Charlet lui-même, on ne se fût donné le tort d'altérer la vérité.

et d'environ sept pieds de haut ; le commis de M. Charlet venait d'arriver ; je lui demandai de me l'ouvrir ; il s'y refusa, « n'en ayant pas, dit-il, la clé » ; j'envoyai aussitôt chercher deux garçons serruriers, recommandant qu'ils vinssent armés de leurs marteaux d'enclume ; et bien que, seul responsable par l'ordre exprès du gouvernement, je n'eusse besoin d'aucune assistance étrangère, je fis demander le commissaire de police du quartier, afin de le rendre témoin de mes actes et lui faire signer officieusement le procès-verbal de saisie.

Les serruriers arrivèrent ; je leur ordonnai de battre l'armoire jusqu'à l'enfoncement des panneaux ; il était neuf heures du soir lorsque, fenêtres ouvertes, commença le roulement des marteaux. Le retentissement se répandait dans le quartier et par sa durée y jeta la surprise, l'épouvante ; bientôt il donna lieu aux conjectures les plus extraordinaires. A onze heures du soir, on n'avait encore fait à l'armoire qu'un trou de petite dimension ;

les serruriers étaient découragés, harassés; j'invitai le concierge à leur procurer du vin; six bouteilles furent déposées sur un guéridon. Ce fut la seule *contribution noire* levée sur M. Charlet.

Peu après M. Degousée vint m'avertir qu'un neveu de M. Charlet demandait obstinément à venir auprès de moi représenter son oncle; je le priai de faire leyer pour lui la consigne.

Ce monsieur se présenta tout échauffé, tout en colère, se récria en termes offensants sur la violation du domicile de son parent, et m'indiqua par forme de reproche ce que j'aurais dû faire.

J'eus à lui répondre « qu'il devait être bien » assuré du caractère de clémence et de géné- » rosité de la révolution de juillet, puisqu'il » pouvait impunément qualifier de brigan- » dage ce qui était l'exercice d'un droit..... » Il ne me convenait pas d'apposer les scellés » sur l'armoire, parce qu'en révolution, les » dissidents se faisaient un mérite de mécon-

» naître les formes légales, et que, pour le
» moment, je n'avais pas foi dans son respect
» pour la cire des juges-de-paix... Je n'avais
» pas de compte à lui rendre sur les intentions
» du gouvernement; mais il me paraissait
» aussi utile que convenable de faire la saisie
» des propriétés privées de la maison Bourbon,
» puisqu'elle gardait en sa possession les dia-
» mants de la couronne, propriété nationale..
» Le sort du trésor privé de Napoléon, trouvé
» dans les caves des Tuileries, devait être un
» avertissement. »

Le neveu de M. Charlet insista avec plus de vigueur; je l'invitai, dans l'intérêt de sa sûreté, à se taire, à se retirer, et je le fis reconduire jusqu'à une issue de la rue.

Plus d'une heure se passa; les serruriers battaient encore l'armoire; un monsieur m'est amené; c'est encore le neveu de M. Charlet; il est triomphant et me présente, de l'air dont on rappelle à l'ordre, un papier plié :

— Ceci est à votre adresse, me dit-il; lisez,

Monsieur, c'est de la part du préfet de police.

Pour la rareté du fait je transcrirai ici ce billet dont l'original est dans mes mains.

CABINET DU PRÉFET DE POLICE.

« *Par ordonnance de la commission municipale et en révocation* des ordres que M. Bonnellier était chargé d'exécuter, nous ordonnons à M. le commissaire de police Genaudet d'apposer les scellés sur la caisse de M. le baron Charlet et d'y laisser un séquestre jusqu'à nouvel ordre, laissant du reste les propriétés de M. Charlet libres et intactes.

« Le présent ordre est donné à la requête de M. Bourgoin. »

« *Le préfet de police député de la Seine.*

Signé : BAVOUX.

Ce dimanche, 1er août 1830.

Ainsi c'était à M. Bourgoin que j'avais à faire.

Il ne fut pas douteux pour moi que M. Bavoux assumait sur sa tête la responsabilité d'un acte qu'il n'était en son pouvoir ni d'ordonner ni de révoquer (1); je compris aussitôt que le préfet de police, pour satisfaire à une vive supplique, se compromettait beaucoup ; il ne me convint point d'accepter dans cette grave circonstance aucune solidarité avec lui; encore moins de reconnaître la validité d'un ordre que le gouvernement provisoire seul avait droit de me transmettre.

— Maintenant, Monsieur, me dit M. Bourgoin, vous allez laisser mettre les scellés et faire retirer tout votre monde.

— Maintenant, Monsieur, vous allez sor-

---

(1) Je racontais un jour cet événement à M. *Mauguin* et je lui montrais la lettre *de M. Bavoux*, — qu'au temps de l'Hôtel-de-Ville, j'avais eu l'indulgence de garder secrète. — « Si vous nous eussiez communiqué cette pièce, me dit M. Mauguin, le préfet de police était destitué, à l'instant. »

H. B.

tir. . . l'ordre du préfet est non avenu. . . les propriétés de M. Charlet ont été et seront respectées, mais le trésor de la Dauphine sera enlevé... si je ne tenais à prouver à la commission jusqu'à quel point la bienveillance du préfet de police s'est oubliée, je déchirerais son billet devant vous.

M. Bourgoin répliqua quelques mots ; l'exaspération des élèves de l'école polytechnique qui m'entouraient, devint telle que je fus obligé de la calmer. J'offris à M. Bourgoin de rester afin de juger par lui-même de ce qui allait être fait ; il sortit extrêmement irrité.

Peu après, on vint à plusieurs reprises m'avertir que des patrouilles nombreuses se présentant aux issues de la rue de la Chaise avaient demandé le mot d'ordre aux factionnaires ; M. Degousée ne l'avait point, nous étions sortis de l'Hôtel-de-Ville avant qu'il fût donné. Il paraît que de patrouille en patrouille le refus du mot d'ordre fut communiqué ; j'ai acquis même la certitude que

quelqu'un avait couru dans le quartier au-devant des pelotons armés et avait dit :

— Des carlistes déguisés en gardes nationaux et en élèves de l'école enlèvent un trésor appartenant à la Dauphine.

Ce hardi mensonge faillit être cause d'un grand malheur.

Une heure du matin venait de sonner ; les serruriers avaient enfin enfoncé le panneau de droite de l'armoire. Je pris d'abord un registre, format petit in-folio ; je le parcourus et sur l'une de ses pages je reconnus la date et l'énoncé d'une inscription de *deux millions* sur le grand-livre de la dette inscrite. Cet article était paraphé et signé : *Marie-Thérèse*, — signature de la Dauphine. Je trouvai dans une boîte sans couvercle, en forme de sébile à compartiments, une trentaine de mille francs en billets de banque ; neuf à dix mille francs en pièces d'or ; plusieurs piles de pièces de cinq francs ; je remarquai environ six écrins contenant chacun une parure complète en pierreries ; de plus, plu-

sieurs étuis contenant des couverts en vermeil; enfin une caisse haute de deux pieds pleine de ciboires et de crucifix en argent ou en vermeil ; je fis semblant de croire que les divers écrins, les services en vermeil pouvaient appartenir à M. Charlet, et je dictai à un élève de l'école polytechnique le procès-verbal où je mentionnai la saisie des inscriptions au grand livre du registre, du numéraire, des ciboires et des crucifix.

Je fis signer ce procès-verbal par trois élèves, par un jeune patriote plein d'intelligence et de bravoure, *M. Esquier,* par le commissaire de police et le commis de M. Charlet. Je fis apposer des scellés sur l'armoire, préposant à leur garde le même commis et le concierge de la maison; je me trouvais presque seul avec lui lorsque je donnai ce dernier ordre.

Un commissionnaire que j'avais fait mettre en réquisition venait, après avoir attaché les objets saisis sur ses crochets, de descendre, me précédant de quelques pas. . . . . Une épouvantable scène se passait dans la rue; les

issues de la rue de la Chaise étaient forcées aux deux extrémités par environ trois cents hommes de la garde nationale; les élèves de l'école, déjà remontés à cheval, étaient renversés de leurs chevaux, et plusieurs fois couchés en joue; M. Degousée, qui faillit aussi être fusillé, reçut un coup de crosse, fut abattu de dessus son cheval;—lui, les élèves et les gardes nationaux d'escorte emmenés prisonniers.

Cette inconcevable échauffourée était consommée lorsque j'atteignis la dernière marche de l'escalier, portant sous mon bras un grand porte-feuille à serrures qui contenait et l'ordre du gouvernement, et mon procès-verbal, et l'*ordre* de M. Bavoux; le commissaire de police descendait avec moi.

Je trouvai la voûte de la maison envahie par la foule des gardes nationaux; j'entendis les cris : « Où est-il? Le voilà! le voilà! »

Et aussitôt je fus à demi-renversé sur la rampe de l'escalier; colleté violemment et tiraillé, — car vingt patrouilles se trouvaient là, réunies, et chaque chef voulait m'avoir.

Il me fut impossible de donner la moindre explication ; j'eus beau crier : « Mais laissez-moi vous montrer l'ordre dont je suis porteur, » on criait plus fort que moi... Enfin, me mettant entre deux files, on me conduisit à l'Hôtel-de-Ville, où j'arrivai à trois heures du matin, *portant toujours mon portefeuille*(1).

M. de Schonen, seul de tous les membres de la commission, avait passé la nuit ; déjà M. Degousée et les élèves lui avaient été amenés.

— Messieurs, dit-il aux différents chefs de

---

(1) On a inexactement écrit que je m'étais *laissé désarmer de mon portefeuille.* Ce *désarmement* aurait eu lieu, qu'il serait parfaitement explicable, et n'autoriserait aucun reproche contre le secrétaire de la commission du gouvernement. Une foule armée, se ruant à l'improviste et dans l'obscurité sur un seul homme, où est, de sa part, l'obligation et la possibilité de la défense ? D'ailleurs un portefeuille est un meuble et n'est pas, comme le drapeau, un symbole de religion politique : s'il eût pris fantaisie aux patrouilles de me l'arracher, je n'aurais pas mis ma gloire à mourir dessus. Je ne vois que chez des ministres l'héroïque courage de défendre un portefeuille, jusqu'à la mort.... civile.

H. B.

patrouilles qui m'introduisirent, vous m'amenez prisonnier le secrétaire de la commission qui agissait en vertu des ordres donnés par elle; et votre zèle un peu irréfléchi pouvait causer des malheurs, entraver ou compromettre un acte jugé d'urgence... « Venez donc, M. Bonnellier, » ajouta M. de Schonen en souriant.

Je fis le tour de la table qui séparait le membre de la commission de la foule des gardes nationaux, et avec toute la mesure, toute l'indulgence dues à un acte émané de la milice citoyenne, fût-il maladroit, je rendis compte à haute voix de la mission que je venais de remplir et de l'incident qui en avait troublé l'issue.

M. de Schonen me remercia vivement, congédia la foule, et nous recueillîmes le trésor qu'une instigation perfide, une susceptibilité imprudente faillirent nous faire payer au prix du sang précieux des dix élèves de l'école et du brave chef militaire qui commandait cette escorte.

Le lendemain, dans la matinée, le commissionnaire, porteur du trésor, et qui, dans le tumulte des arrestations, aurait pu se débarrasser de son précieux fardeau et en soustraire des valeurs considérables, se présenta pour demander son salaire. Étourdi par les préoccupations de ma position, insoucieux pour cet acte de haute probité, parce que dans ces mémorables journées la probité était à l'ordre du jour dans toutes les classes, j'eus le tort de n'ordonnancer pour cet homme qu'une somme de vingt francs, dont il parut content. Plusieurs heures après, me reprochant d'avoir récompensé un vertueux artisan, comme aurait fait un homme du fisc, je fis chercher ce commissionnaire, afin de lui faire toucher une somme importante..... Il fut introuvable. Je n'ai pas même la consolation de pouvoir citer son nom !

1ER AOUT.

La première occupation de la commission municipale, réunie en séance dès sept heures du matin, fut, ainsi que je l'ai déjà dit, de parcourir le *Moniteur* en y cherchant la nomination de M. Périer comme commissaire provisoire au département de l'intérieur. J'ai raconté précédemment, dans ses détails, la scène qui eut lieu.

L'agitation qu'elle avait occasionnée était à peine calmée, qu'un ex-commandant de place pénétra dans le cabinet, et s'adressant à M. Lobau, protecteur naturel, en sa qua-

lité de général, de tous les militaires souffrants, il lui montra, pour témoigner de ses vieux services, de sa bravoure et de l'intérêt dont il était digne, un certificat pressant et expressif de la main du général *Foy*. La longévité de cette pièce honorable ne pouvait avoir diminué les droits de celui qui l'avait obtenue. Le digne officier ajouta, d'une voix toute émue, que, depuis bien des années, il était dans la misère; il se recommanda à la générosité de *son général*....

— C'est bien, dit rudement M. de Lobau, on va vous faire un bon de *cinquante francs* sur la caisse de l'Hôtel-de-Ville.

La physionomie de cet infortuné, que recommandait à plus de justice et de générosité l'ombre du général Foy, prit une expression humiliée et souffrante.

— M. Bonnellier, me dit vivement M. Audry-de-Puyraveau, il faut signer pour ce brave un bon de *trois cents francs*.

L'ex-commandant de place jeta un regard attendri et reconnaissant sur M. Audry-de-

Puyraveau, qui, cependant, n'était pas *son général.*

Tandis que le protégé du général Foy gémissait, sans doute, de voir taxer à *cinquante francs,* par son général, riche de *cent mille livres de rente,* le soulagement de sa longue détresse; tandis qu'il touchait à la caisse de l'Hôtel-de-Ville la plus humaine allocation faite par M. Audry-de-Puyraveau, je faisais *des heureux...*

J'ai déjà dit que deux pièces de canons, données par le roi Charles au maréchal Maison, avaient été retirées de l'hôtel de cet officier, et conduites sur la Grève. Cinquante hommes, combattants des trois jours, s'étaient aussitôt proclamés les *canonniers de l'Hôtel-de-Ville;* ils avaient *adopté* les pièces et, depuis le 29 juillet, faisaient le service des gardes à leur batterie avec une constance et une régularité vraiment exemplaires.

Ils avaient eu la manie de ne vouloir recevoir de rations que par l'ordre direct de la commission du gouvernement; — c'était une

manière de faire confirmer leur organisation. —De sorte que tous les matins deux *chefs*(1) me faisaient demander, et recevaient de mes mains, les bons de subsistance de tous les *canonniers*. Le premier août seulement, je m'aperçus que ces braves depuis trois jours et trois nuits n'avaient, pour lit de camp, que les pavés, et pour toit que le ciel; je donnai, sans qu'ils me l'eussent demandé, l'ordre d'une livraison de paille.

---

(1) J'ai revu en Afrique un de ces chefs de batterie; j'exprimerais mal la douloureuse émotion que je ressentis, lorsque m'entendant appeler sur la Grève de *Bab-el-Zoun*, par un soldat mal équipé et maladif du 67e régiment, je reçus pour réponse à ma question : Qui êtes-vous ?

— Je suis un des chefs des canonniers de l'Hôtel-de-Ville; venu à Alger pour y exercer la profession de ménuisier; on m'a, comme tant d'autres, enregimenté de force, je suis caserné à la *Cassaba*.... Mal nourri, mal couché, malade et à huit cents lieues de Paris.... Mais je vous reconnais !....

Hélas! alors secrétaire-général de l'intendance civile, je ne pouvais plus signer des bons de subsistance, ni ordonner des lits de paille ! Ma faible assistance n'aura pu consoler ce malheureux de se trouver si loin de l'Hôtel-de-Ville et des pièces de canon qu'il y gardait.

H. B.

Leur joie fut puérile, à force d'être sincère et bruyante; ils construisirent, en toute hâte, une cabane qui avait son point d'appui sur la grande porte close conduisant à la salle Saint-Jean.

Lorsqu'il y a sur-excitation dans l'enthousiasme du peuple, on satisfait ses besoins, ses exigences physiques avec un morceau de pain et un peu de paille : lorsqu'on réduit le peuple à l'état de calme plat et d'atonie, ses exigences plus réfléchies, plus injustes, ses besoins plus capricieux, plus insatiables, dédaignent le pain et la paille, veulent de l'or et du pillage. Malheur aux hommes qui ont cru produire une pensée gouvernementale en s'écriant, eux qui réduisent l'inspiration même en *doctrine :*

« Encore trois mois! nous en aurons fini avec l'enthousiasme. »

Apparurent pendant cette matinée, dans le sein de la commission, MM. Plougoulm et Aylies, tous deux avocats, sous le patronage de l'honorable M. Mauguin, leur ami, pour

remplir aussi les fonctions de *secrétaires* de la commission du gouvernement. Un M. Lecomte (de Joigny, — aujourd'hui décédé), s'installa en même temps qu'eux, et au même titre. Du reste, faute d'avoir sous les yeux les actes officiels, contresignés par ces Messieurs, je crois pouvoir affirmer, — les dates étant pour beaucoup dans l'appréciation du courage et du dévouement, — que M. Aylies s'était présenté dès la soirée du 31.

Vers les dix heures, M. de Lafayette, de concert avec la commission, décida que l'on rendrait, ce jour même, au duc d'Orléans, la visite qu'il avait faite à l'Hôtel-de-Ville. La commission municipale jugea convenable de rédiger, pour le lire au prince, sous forme d'adresse, un exposé de principes qui établît à peu près sous quelle tacite condition le premier pouvoir populaire, héritier de la victoire du peuple, se démettait en faveur du lieutenant-général du royaume. Cette intention relevait évidemment le caractère de la commission municipale et parait son adhésion à la lieute-

nance-générale d'un sentiment d'abnégation personnelle et de générosité. Cette intention ne fut point exécutée. Un de mes collègues rédigea une adresse toute de félicitations. M. Mauguin pensa que cette formule ne servirait pas à rehausser la taille de la commission ; il la supprima, et il fut décidé que l'on se présenterait purement et simplement devant le prince.

Vers les dix heures, je prévins *M. Buffet* qu'il eût à faire confectionner aussitôt sept écharpes tricolores.

Seul des secrétaires j'accompagnai la commission municipale et M. de Lafayette. Nous traversâmes Paris lentement ; la foule faisait la haie. L'ovation fut complète pour le général Lafayette : peu de cris saluèrent les membres de la commission ; car le peuple, dont le jugement accidentel, descend rarement au fond des choses, accorde ses noëls et ses bravos moins à ce qui est utile qu'à ce qui est brillant ; moins au mérite solide qu'aux célébrités à reflets. Il était bien d'honorer le vieillard, pure et noble per-

sonnification du drapeau national ; il eût été mieux d'associer complètement à cet hommage des hommes doués de talents individuels, incontestables, qui avaient accepté *le droit d'être pendus sans le pouvoir de se défendre*, et qui, le 29, du moins, s'étaient assis sur une brèche fumante pour administrer au nom du peuple, lorsque la vengeance royale veillait encore aux portes de la ville.

Le duc d'Orléans nous reçut dans le salon dont il fit depuis une salle du trône ; la duchesse, ses filles, ses jeunes enfants et madame Adélaïde, étaient groupés à quelques pas derrière le prince ; plus loin, deux aides-de-camp. Les portes furent fermées sur nous.

M. de Lafayette présenta la commission, qui semblait s'être donné pour président M. le général Lobau.

Le prince, dans le peu de mots qu'il adressa, fut certainement plus *expansif* que ne l'avait été l'adresse de la chambre, car il présenta ses idées générales sur le gouvernement en de tels termes, que M. de Lafayette, ravi, s'écria

en passant avec affection et familiarité son bras autour de la taille du duc : « *Une telle monarchie est la meilleure des républiques !* »

Etait-ce bien là en effet la république, objet des vœux de M. de Lafayette ? Quoi qu'il en soit, le mot a fait fortune. C'est à cette entrevue que je l'ai entendu prononcer ; plusieurs *conteurs* l'ont reproduit comme ayant été dit dans une circonstance toute différente.

Certes, cette conférence ne pouvait offrir à l'observation l'aspect de deux grands pouvoirs, dont l'un *abdiquait* aux mains de l'autre. Le duc d'Orléans fut convenable, affectueux ; il remercia en bons termes la commission municipale pour ses services et son dévouement patriotique ; il lui promit un fidèle souvenir : la commission accueillit cette promesse bienveillante..... puis, tout fut dit : nous sortîmes.

A la porte du salon, un aide-de-camp du lieutenant-général pria M. Mauguin de vouloir bien le suivre dans le cabinet du prince. M. Mauguin accéda à cette demande, et trouva

dans ce cabinet MM. Guizot et Dupin; le premier, assis devant un bureau, tenait une plume.

— Nous avons désiré vous voir, M. Mauguin, pour nous entendre avec vous sur la réponse que le lieutenant-général doit faire à la lettre que la commission municipale lui a adressée ce matin.

— Quelle est cette lettre? dit M. Mauguin, jouant l'ignorance.

— Mais la lettre où la commission municipale dépose ses pouvoirs aux mains du prince.

— Je ne l'ai point signée.

— C'est vrai.... mais votre intention n'est sans doute pas de protester, lorsque la majorité de vos collègues a prononcé.

— Je n'ai, répliqua M. Mauguin, ni le pouvoir ni la volonté d'entraver ce qui a été fait... Voyons votre réponse.

M. Guizot lut une lettre où le prince, remerciant la commission pour les services qu'elle avait rendus au pays, acceptait la *démission* qu'elle lui offrait comme pouvoir

souverain, mais la priait de se maintenir à l'Hôtel-de-Ville, afin d'y exercer quelque temps encore le gouvernement de Paris; quant aux mesures ultérieures, il lui ferait parvenir *ses ordres*.

— Ah! *des ordres!* s'écria M. Mauguin; l'expression est dure et peu convenable. La commission municipale, lorsqu'elle abdique ses pouvoirs en faveur de M. leduc d'Orléans, traite encore, en accomplissant cet acte, de puissance à puissance; et lui annoncer *des ordres*, c'est trop tôt méconnaître ce qu'elle a été et ce qu'elle mérite...

— Allons, allons, s'est-on hâté de répliquer, nous sommes prêts à vous faire toutes les concessions; il ne peut y avoir de mésintelligence entre nous; mettons: *Instructions*.

— Va pour instructions, dit M. Mauguin en souriant.

Les écrivains français ont souvent à gémir de la pauvreté de leur langue, dont la lexicologie étroite et trop souvent à double entente embarrasse les développements de leur pensée.

Je ne sache pas que les hommes politiques se soient jamais plaints de l'ambiguité ni du double sens; et le grave historien qui tenait la plume en cette circonstance dut s'applaudir tout bas de ce que ce mot *instructions* signifiait assez pour apaiser une juste susceptibilité et satisfaire en même temps à la pensée dominatrice du pouvoir naissant.

Lentement, afin de faciliter les caresses que M. de Lafayette prodiguait à la foule, nous revînmes à cet Hôtel-de-Ville, tout à l'heure sans auréole, reprendre nos travaux *municipaux;* et la commission se dévoua encore à prouver que les vertus civiques ne calculent pas leurs actes sur l'éclat de la reconnaissance.

Vers trois heures de l'après-midi, on apporta deux grands portefeuilles, de couleur rouge, pris dans les appartements de l'archevêque de Paris. La commission ne put au juste savoir si ces portefeuilles avaient déjà passé dans d'autres mains; elle me chargea d'en faire devant elle l'examen, l'un d'eux

contenait deux cahiers de quatre ou cinq rôles, grand format de papier à *Tellière;* ces cahiers étaient des rapports sur un projet d'établissement de communautés religieuses ; dans le portefeuille rouge, un gros mémoire écrit par un ecclésiastique, et, grande ouverte, dans le compartiment de ce portefeuille, *une lettre.....*

Appréciant parfaitement la discrétion que réclame, de la part de tout homme d'honneur, la surprise involontaire d'un secret, dans la vie intime d'un autre homme, — fût-il son ennemi, — je me suis sérieusement interrogé pour savoir s'il pouvait appartenir à la convenance historique de signaler *une lettre* écrite à un dignitaire, à la fois épiscopal et politique, sous une influence étrangère à ses fonctions spirituelles et temporelles.

Puis, me plaçant au point de vue philosophique, d'où plane aujourd'hui la raison de tout être intelligent, je me suis dit que l'histoire ecclésiastique, théâtre de toutes les faiblesses humaines, n'attendait pas sa première

anecdote scandaleuse, qu'il importerait peu à l'enseignement du peuple, de savoir que, sous les dentelles du *rochet*, battait un cœur accessible à de frivoles passions, que, sous les plis, *composés*, d'un front austère, germaient des pensées capables de susciter de dangereuses émotions, à la faveur des épanchements mystiques.

Puis enfin, dominé par cette idée, que la dignité nationale n'ayant à se préoccuper ni des faiblesses, ni de la résistance secrète, ni des bouderies gauchement affectées de *Monsieur de Paris*, il me convenait peu de paraître l'instrument d'une vengeance subalterne, étrangère au cœur des vrais patriotes, je me suis décidé à ne point publier cette lettre. Puisse la main imprudente qui l'avait écrite *et signée*, désormais s'abstenir; puisse l'imagination qui l'avait dictée, ne plus exposer la sainte *illumination* de la *Pentecôte* au milieu des ombres compromettantes des bosquets de *Conflans*.

Soit l'effet de l'étonnement, soit tout autre

motif, M. de Lobau ne comprit pas cette lettre à la première lecture que j'en fis à *haute voix ;* il en demanda une seconde; puis, M. Mauguin m'aida à apposer les scellés sur les portefeuilles, que je fis déposer dans la salle de séquestre.

Un ami de M. l'archevêque de Paris, médecin honorable et distingué, a publié que des portefeuilles pris chez M. de Quélen ne lui avaient jamais été rendus, bien qu'ils eussent été livrés à la commission du gouvernement. Je n'étais plus à l'Hôtel-de-Ville lorsqu'eut lieu la levée du séquestre; toutefois, je suis peut-être autorisé à affirmer que le fait de la non-restitution des objets appartenant à M. de Quélen, serait inoui, puisque les membres de la commission surveillèrent, avec un soin scrupuleux, la remise de tous les objets à leur destination respective.

Des journaux du temps publièrent le texte même de la lettre dont je viens de parler; la connaissance n'en dut être prise qu'avant que la commission fût nantie des portefeuilles.

Cependant la réunion, dite *réunion Lointier,* parce qu'elle tenait sa séance chez ce restaurateur, composée d'éléments fort divers, soit *républicains*, — ceux-là en petit nombre, — soit *orléanistes*, soit — et sous toutes les nuances libérales — des membres de la société : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, la réunion Lointier, dis-je, se tenait en séance permanente, cherchait à prendre force et couleur; et embarrassée, par la divergence même des intelligences qui la composaient, elle restait, en dépit de la puissance de certaines individualités, sans caractère prononcé, sans influence extérieure.

Le coup de vent révolutionnaire qui s'était brusquement abattu sur Paris, et avait cassé les mâts du vaisseau royal, avait aussi bien pris au dépourvu les victimes de la tempête que ses instruments. Chez les vaincus comme chez les vainqueurs, il manquait *un homme!*

Un homme, fléau des gouvernements libres, seconde providence des nations livrées à la tourmente.

Faute d'un homme, le trône de France restait au plus proche, au plus prompt occupant; faute d'un homme, l'Hôtel-de-Ville offrait l'image du chaos politique; la rue criait : *A qui la France?*

Faute d'un homme, la réunion Lointier ne put intervenir, de son plein droit, dans la délibération des pouvoirs, alors incomplets ou chancelants; elle ne put, comme en 1792, le terrible club des Jacobins, prendre une attitude assez décisive, assez énergique, pour gêner les décisions d'une *chambre,* bien loin cependant d'être douée de la force et de la *légalité* de l'*assemblée législative.*

M. Laffitte, intelligent à aplanir toutes les difficultés capables de troubler ses projets, envoya, dans le sein de la réunion Lointier, six personnes qui entrèrent en communication avec ceux que l'on pouvait supposer *dissidents*....

C'est à la suite de cette démarche que se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville quarante citoyens, ayant à leur tête le brave M. Che-

valier (le même que j'avais vu le 27, présidant la réunion du *National*), et M. Hubert, depuis président de la société des amis du peuple.

La commission du gouvernement reçut dans son cabinet cette députation, qui était privée elle-même d'homogénéité; car, à côté de MM. *Guinard, Cavaignac*, *J. Bastide, Trélat*, *Degousée, Chevalier* et autres, on remarquait des individus, là présents, par le besoin d'être quelque chose; et prêts, comme ils l'ont prouvé depuis, à profiter des premiers bénéfices, récompenses de dangers qu'ils n'avaient point partagés.

L'orateur de la députation, en termes souvent incisifs, demanda, au nom des patriotes de Paris, que les droits du peuple vainqueur fussent respectés; il insista sur le danger de concéder le gouvernement de France avant que d'avoir exigé des garanties; il énonça plusieurs des innovations qui devaient entrer dans le système politique d'une administration nouvelle; et, par dessus tout, il insista

sur la nécessité où devait se reconnaître la commission municipale, gouvernement provisoire, de ne point abdiquer en faveur de M. le duc d'Orléans, sans que le peuple eût proclamé son assentiment par un vote.

M. Odilon-Barrot fut chargé de répondre à ces représentations sous forme de supplique.

La commission du gouvernement, en lui déléguant ce soin important, fit preuve d'adresse autant que de raison. M. Odilon-Barrot était, je crois, le président de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera;* aussi bien que qui que ce fût des membres de cette députation, il avait prouvé son droit de parler, lui aussi, au nom du peuple; et, organe officiel de la commission, il avait la faculté précieuse de pouvoir en exprimer les idées, sans contrarier les sympathies nationales.

Sa réponse fut grave, digne, adroite et généreuse; elle se résuma dans l'obligation où devaient se trouver tous les bons Français de prévenir les déchirements intérieurs du pays par un accord patriotique et spontané en fa-

veur d'un prince qui, devant tout à la générosité du peuple, ne pourrait manquer de lui rendre en liberté, en lois et en bonheur, ce qu'il en avait reçu de grandeur.

M. Odilon-Barrot voulait ce qu'il promettait au nom du prince.

La députation quitta la commission pour se rendre auprès de M. de Lafayette; et, pour la seconde fois, elle eut en face M. Odilon-Barrot, qui, de nouveau, discuta avec une chaleur d'autant plus communicative qu'elle avait à persuader ensemble et un illustre vieillard tout engourdi par *l'indécision*, et de jeunes résistances disposées tacitement à surgir comme un obstacle.

Telle fut la décision de la Providence sur les destinées du peuple français, que l'obstacle ne surgit point; que les hommes capables de le faire naître et le soutenir, se reculèrent, s'effacèrent, pour laisser passer le prince que l'on a dit être l'*élu de la nécessité*.

Nécessité qui vaut un *droit*, mais sorte de droit qui veut des *engagements*.

M. Odilon-Barrot, qui consentait le droit, croyait aux engagements.

A cette mission de persuasion ne se borna pas la tâche de M. Barrot. La chambre des députés, négligeant pour lui le formulaire de son réglement constitutif, et rappelant ainsi les usages des assemblées nationales de notre première révolution, lui permit deux fois, non l'accès de sa barre, mais de sa tribune : deux fois elle l'admit à adresser à l'assemblée, au nom du général Lafayette, de sages et nobles représentations sur deux questions qui intéressaient la dignité nationale, et dans lesquelles on pouvait blâmer la précipitation, complaisante et irréfléchie, de certains hommes *affamés* d'avoir un roi.

J'ai dit, dans une autre page, que lorsqu'il s'agissait de tracer la physionomie des hommes historiques, la plus petite particularité servait au travail du peintre.

Certes, ceux qui ont examiné M. Odilon-Barrot au milieu des agitations de l'Hôtel-de-Ville ont pu prévoir le degré d'élévation où

le porteraient la dignité de sa pensée, la pureté de son talent, dans l'opinion de ses concitoyens.

Avocat déjà célèbre à l'âge où la plupart des stagiaires traînent encore leur robe dans l'oisiveté des audiences; lié dès long-temps à de graves intérêts par la défense de hautes questions sociales et politiques, M. Odilon-Barrot n'était cependant point encore entré, de sa personne, dans une *action* politique; et, de prime abord, il se présentait dans la révolution de juillet avec l'attitude, le regard, la voix d'un tribun éprouvé par les hautes luttes du forum, avec les convictions profondes, avec les projets d'un homme d'état, qui savait bien quel moyen employer pour dominer, au profit de la chose publique, le tapage de la victoire, la turbulence des vainqueurs, les roueries des avides et l'hypocrisie des faux dévouements.

Il le savait..... mais on ne fait pas un 18 brumaire seulement avec des pensées.

Chez M. Odilon-Barrot, réveil et présence

d'esprit de tous les instants; pas un geste ni vague ni hasardé, pas une expression de physionomie qui ne répondît à un motif, pas un mot perdu, pas une intention chancelante....

En admettant la supposition d'un observateur parcourant les salles de l'Hôtel-de-Ville, et, avec le scalpel du regard, faisant l'autopsie morale des hommes qui y siégeaient, il n'est pas douteux que ce personnage aux facultés intuitives se serait arrêté devant MM. Mauguin et Odilon-Barrot; tous deux lui auraient représenté, dans l'acception la plus élevée, la personnification de la révolution de juillet et de la *nouvelle France*.... Il se serait complu à analyser ces deux supériorités, si dissemblables par la physionomie physique, par le maintien, le parler, le formulaire même de leur langage, et pourtant si réunies par leurs *instincts* intimes.... Sur le front plissé avant le temps, méditatif et soucieux de l'un, comme dans le regard écouteur et plein de finesse de

l'autre, il aurait reconnu ce que *Webberfors* appelle les *matériaux de l'avenir*.

Ils sont rares, les hommes dignes de servir à la fois de *frontispice* à des annales et de *supports* à une époque....

L'intérieur de l'Hôtel-de-Ville était toujours le rendez-vous de la foule inoccupée, curieuse et bavarde; on y voyait encore arriver des *retardataires*, maintenant convaincus qu'il y aurait profit à pouvoir dire : *J'y étais!*

Dans le cabinet de M. de Lafayette, d'insignifiantes causeries, de petits commérages, plus fréquemment racontés par des hommes venus là pour *observer*.

Dans le cabinet de la commission municipale, peu de mouvement, quelques travaux d'un intérêt secondaire; et à peine le souvenir de ce qu'on venait d'être, à peine le sentiment de ce qu'on aurait pu être.

2 ET 3 AOUT.

Cependant cette insignifiance politique des pouvoirs de l'Hôtel-de-Ville, expression d'un état de lassitude et de sécurité parfaite, ne correspondait pas avec la turbulence continue des hommes de la rue : ceux-ci, affriandés par la liberté de tout dire, et un peu de tout faire, trouvant dans le désordre un plaisir que ne procure pas la monotonie de l'état légal, jouaient encore à la révolution, — non pas à celle qui tue, mais à celle qui crie.

Cette dernière nuit ne s'était point passée sans agitation. Un rapport envoyé à la com-

mission par le chef de la 7e légion, signalait des fausses patrouilles, des placards, des proclamations incendiaires. Ce rapport n'est pas sans intérêt; je le joins aux pièces justificatives.

La commission se préoccupait beaucoup des secours à donner aux victimes les plus souffrantes de la guerre des trois jours; et afin d'aider à ses mesures généreuses, la générosité d'un grand nombre de citoyens lui adressait des sommes assez considérables.

Le banquier Rotschild, à qui sa peur à demi-dissipée donnait de l'émulation, envoya, par son secrétaire, quinze billets de mille francs. Je me hasardai à observer que pour faire tant que d'acheter des *indulgences*, M. Rotschild, proportionnant leur prix à l'énormité de ses agiots, aurait bien pu déposer cinquante mille francs sur les couvertures de nos blessés.

La commission, plus tolérante, agréa les quinze mille francs, et en adressa au baron israélite ses remercîments officiels.

Comme on l'a vu, le colonel Poque était parti dans l'après-midi du 31, avec la mission

spéciale d'insurrectionner toute la contrée autour de Charles X, et d'imprimer par là un mouvement de retraite aux troupes royales. Cet officier avait commencé l'accomplissement de sa périlleuse tâche avec une adresse, une bravoure et une audace vraiment surprenantes; devançant les masses qu'il avait fait lever, il s'était présenté seul dans Versailles; il avait marché sur le front des régiments en bataille, et à la rencontre du général Bordesoult. Seul, il avait, non pas parlementé, mais prescrit l'évacuation de la ville aux troupes royales... Disons-le pour l'appréciation de la nature de *fidélité* qui fut trop commune aux chefs militaires lors de nos désastres de 1815, la dernière parole adressée à M. Poque par le lieutenant-général Bordesoult prêt à abandonner Versailles, fut celle-ci :

— Priez M. de Lafayette de me faire expédier une lettre de convocation comme pair de France.

Et le surlendemain, lorsqu'il revit le colo-

nel devant le village du Perray, dans un moment où la désertion devenait épidémique chez les soldats de Charles, il dit :

— Vous n'imaginez pas jusqu'à quel point mes services sont méconnus; on a presque persuadé aux princes que j'étais vendu aux hommes de la révolution, que vous m'aviez apporté des sommes considérables... La plupart des officiers qui m'entourent me surveillent comme un ennemi; — et désignant un officier supérieur d'état-major :— celui-ci est plus particulièrement attaché à mes pas... De grâce, faites que ma lettre de convocation arrive au plus tôt.

On voit que l'esprit de vertige devait, jusqu'au bout, travailler à la destruction de la royauté des Bourbons. Après avoir méconnu le peuple, ils n'avaient plus qu'à suspecter leurs défenseurs.

La journée du 2 août était commencée; l'attitude valeureuse et persévérante de M. Poque devant l'armée royale avait contribué à la démoraliser; mais, faute d'un mouvement déci-

sif de la part de ce colonel, mouvement que lui rendait impossible le petit nombre de ses soldats, la garde royale conservait encore un ordre de bataille capable de faire dire au roi Charles X qu'il avait une armée.

Il était indispensable de terminer les inconvénients d'une si étrange position, le *face-à-face* du vainqueur et du vaincu, du peuple et du roi, de la révolution et de la monarchie; il fallait consommer l'acte national. Ici, par le simple énoncé du fait, la comparaison entre deux influences; celle qui s'habille en diplomate, en messager de château; celle qui agit et parle à la manière et avec la voix du peuple.

Dans le *Palais-Royal*, on conçut l'idée de faire prévenir *diplomatiquement* le roi Charles qu'il eût à *vider la France* et sans coup-férir.... à ne pas entraver, par sa présence, la marche des affaires nouvelles.... à faire place à d'autres, enfin... et M. le colonel Jacqueminot, M. le duc de Coigny et M. Odilon-Barrot étaient partis pour Rambouillet;

s'étaient logés dans une auberge vis-à-vis du château royal ; ils avaient demandé à entrer en communication ; c'est M. le duc de Raguse, je crois, qui vint leur dire :

— Le roi ne vous recevra pas.... il n'a pas à écouter la proposition d'évacuer..... il a trente-six pièces de canon, quinze mille vieux soldats ; c'est une armée.... — le roi reste à Rambouillet.

De sorte que les envoyés eurent à dire, à leur retour : notre dévouement nous a fait obéir ; nous nous sommes présentés sans crainte avec nos couleurs nationales devant les drapeaux blancs, mais trois hommes ont-ils jamais fait fuir une armée ?

Il fallut songer à demander au peuple son intervention ; et les *agents diplomatiques*, porteurs d'avis du Palais-Royal, durent revêtir le caractère plus énergique, plus ample et moins incontestable, de commissaires de la nation. En effet, le 3 au matin, il fut décidé que M. le maréchal Maison (celui-ci au refus du maréchal Mortier), M. de Schonen et M.

Odilon-Barrot précéderaient une colonne parisienne, et sommeraient le roi déchu de se retirer devant cette nouvelle protestation armée : les pouvoirs de ces commissaires s'étendirent même jusqu'à la surveillance et la protection de la famille royale.

Tandis que le tambour battait le rappel dans Paris, pour convoquer *cinq cents hommes* par arrondissement, le brave colonel Poque tombait sous le feu d'un peloton suisse, et avait la cheville du pied gauche traversée par une balle. Le général Vincent avait donné cet ordre impitoyable, d'abattre à bout portant le parlementaire de la révolution.

Il faut le dire, une généreuse indignation répandue dans le camp royal vengea M. Poque. On le porta dans les communs du château ; le chirurgien du roi fut envoyé pour panser sa blessure ; le général Trogoff vint lui faire les compliments de condoléance de la famille royale ; enfin l'humanité fit taire le ressentiment.

L'irruption sur Rambouillet fut donc dé-

crétée ; entreprise étrange autant qu'audacieuse, démonstration à la fois folle et redoutable ; *campagne* révolutionnaire, où le grotesque de l'armement trouvait un relief dans l'imprudence de l'intrépidité, où le cynisme de l'indiscipline trouvait une excuse dans les éléments même de cette armée ; campagne révolutionnaire, aussi bruyante que celle du 6 octobre 1789, offrant, toutefois, dans ses moyens et dans son but, deux contrastes que je confie à la distinction de l'histoire.

Au 6 octobre : les enfants perdus de Paris, les femmes harengères, sales tricoteuses, bonnes seulement à faire claquer leurs sabots dans les tribunes de l'assemblée nationale, à chanter le *Ça ira*, à danser devant les échafauds ! et pour chef à cette horde, l'infâme Maillard ; plus tard le *juge prévôtal* et l'exécuteur *des hautes œuvres* de septembre ; et pour armes des pierres, de la boue, des coutelas, des canons et de mauvais fusils ; et pour but ? épouvanter la cour, lui montrer ce que c'était

qu'*une figure* de peuple ; puis, *ramener le roi à Paris*.

Au 3 août 1830, tous les combattants des trois journées, hommes de tous les âges, de toutes les conditions, la plupart éminemment braves, éminemment généreux, — mon regard affligé va chercher aujourd'hui, sous les verroux de la geôle politique, plusieurs de ceux qu'il voyait alors si grands par leur héroïsme au grand soleil de la révolution..... je salue, en passant, des noms que burinera l'infaillible vérité dans les annales de la nation.— Derrière ces hommes, la nuée des oisifs, des imprévoyants, des aventuriers ; nuée de fuyards, si le canon eût grondé ; nuée que le boulet aurait aussitôt ramenée, éperdue, dans Paris ; gens qui n'allaient en avant que parce qu'on leur avait assuré que l'on fuyait devant eux ; gens n'ayant aucun droit pour faire fuir et cette cour et cette dynastie ; car, de loin ou de près, beaucoup avaient, pendant quinze ans, vécu d'elles.... Ils ne couraient sus au roi que dans l'espoir de rapporter de cette chasse la

pièce de conviction de leur civisme, pour leur servir de *droit* à *une indemnité*.

Et pour chef : non, l'un de ces hardis volontaires, indiscipliné partisan, ignorant l'art stratégique, incapable de former une colonne d'attaque, habile et heureux seulement dans le désordre.... Mais un lieutenant-général, formé à la savante et sévère école de Napoléon ; célèbre dans les fastes militaires, ne croyant au succès des armes, qu'autant que la discipline en aurait régularisé la force.

Et pour but? épouvanter la cour ; puis expulser le roi du territoire français.

Il avait été décidé en conseil de ministres que le général Pajol commanderait l'expédition populaire ; que le colonel Jacqueminot serait son chef d'état-major.

M. Pajol avait, dès le 29, accepté un commandement militaire, mais il ne lui fut pas possible de manifester sa présence avant les dernières heures de la journée. Lorsque le brave M. Degousée vint, le matin, l'avertir de cette promotion, la maison du général

étant située sur un des points d'occupation de la garde royale, il s'était trouvé dans l'impossibilité de sortir en uniforme.

Plusieurs pièces de son équipement furent emportées par l'un et par l'autre, et les épaulettes qu'il attacha sur son uniforme dans l'hôtel de M. Laffitte furent celles.... du consul-général de l'Autriche, du banquier Rotschild! on eut, du moins, la précaution d'en arracher les deux aigles autrichiens; — symbole malheureux qui, depuis quarante ans, prenait place dans tous les malheurs de la France.

M. Rotschild avait déserté sa caisse et sa banque, et, trembleur, s'était réfugié dans les bras de la révolution, souriant, les dents serrées, faisant *belle* mine à celle que, par ses agiots et ses emprunts, il avait, pendant quinze ans, cherché à étouffer. Donc les épaulettes, *innocentes*, de l'israélite Rotschild, sur les épaules de l'un des braves de la grande armée!

J'ai su que, lorsque plus tard M. Pajol voulut lui rendre ces insignes, M. Rotschild

lui répondit, avec une politesse, que ne repoussa pas la bonhomie du général :

— Veuillez les garder, je vous prie, elles ont été trop bien portées pour que je consente à les reprendre.

M. le colonel Jacqueminot avec la précision et la vivacité qui lui furent communes au beau temps de notre gloire.... avait aussitôt utilisé le zèle d'un grand nombre d'élèves de l'école polytechnique, et les avait répandus sur plusieurs points de Paris, soit pour enlever deux pièces de canon à l'école militaire, soit pour assurer l'approvisionnement des munitions de guerre, soit enfin pour stimuler, de tous côtés, le zèle des Parisiens.

La commission avait abdiqué, je l'ai déjà dit, ses pouvoirs souverains; le gouvernement de Paris lui avait été maintenu; mais à trois heures, la chambre des députés allait, en séance solennelle, installer le lieutenant-général du royaume; lui, confirmerait, pour les ranger à son obéissance, les ministres, le préfet de la Seine, les grands fonctionnaires nommés par

la commission municipale. Ne trouvant plus à s'équilibrer au milieu des pouvoirs nouveaux, cette commission allait perdre, à ses propres yeux, son caractère d'importance et d'utilité : il m'eût été doux autant qu'honorable de continuer auprès d'elle des travaux que, depuis l'heure de sa naissance, je n'avais point interrompus ; de *graves raisons* me déterminèrent à faire partie de l'expédition de Rambouillet.

M. Lobau, avec sa roideur habituelle, voulut s'y opposer.

J'insistai ; je dis qu'il était convenable que la commission fût représentée auprès du chef de cette opération, ne fût-ce que pour en connaître plus tard les détails par une bouche officielle. M. Mauguin adopta aussitôt cette idée, et me dit :

— Afin d'utiliser, dès à présent, votre participation à ce mouvement, rendez-vous rue de Verneuil, chez l'intendant de la première division militaire ; dites-lui qu'il vous remette l'ordre, pour la municipalité de Versailles,

d'une livraison de *six mille rations;* puis, allez rue Royale, chez le colonel Jacqueminot, où vous trouverez le général Pajol.

Le sérieux des intentions empêchait alors de remarquer le grotesque des moyens, qui se reproduisait à chaque incident; c'est donc sans rire que je reçus des mains du digne colonel *Zimmer* un sabre courbe de cavalerie légère, que sous les plis de l'écharpe tricolore — mon insigne officiel —, je passai une paire de pistolets. Avec le même sérieux, je montai un grand cheval noir, butin de la victoire populaire, et encore revêtu du harnais des cuirassiers de la garde royale.

Après ma visite à l'intendance, je me rendis chez M. Jacqueminot; j'y trouvai M. de Schonen, M. George Lafayette, et sur le canapé, au-dessous d'un trophée composé de l'équipement d'un colonel de hussards, M. Odilon-Barrot: harassé par les veilles, il dormait; on parlait bas, pour ne pas troubler son repos.

On attendait le maréchal Maison.

Vers trois heures, je descendis sur la place

de la Révolution, pour y chercher le général en chef que je rejoignis non loin du pont.

Dire la poussière, le soleil, la foule, les cris, le bruit des armes, les appels, le fracas des voitures de toute grandeur, de toutes formes, la variété des costumes, leur singularité, l'expression des physionomies; décrire enfin l'aspect de cette levée en masse, j'y renonce. Ce que je me rappelle bien, c'est qu'arrêté au milieu de la cohue, et dénombrant, par la pensée, l'effectif de cette armée, à laquelle je ne devais faire donner que *six mille rations*, je demandai à Dieu le *miracle des pains*; c'était le cas.

A l'heure même où allait s'ouvrir à la chambre des députés la séance de l'élection du lieutenant-général du royaume, la colonne parisienne, moitié voiturée, moitié piétonne, chercha ses rangs pour la marche et s'ébranla pour le départ. En tête, *sans avant garde*, le général en chef, le général Excelmans, M. Jacqueminot, en costume de député, M. George Lafayette, avec l'épaulette de chef de

bataillon, M. Degousée, deux aides-de camp et une douzaine de cavaliers volontaires; plusieurs d'entre eux équipés militairement, avec une exactitude, une recherche de bon goût, qui ne rappelaient pas l'expressive insouciance des combattants des *trois* jours. Parmi les volontaires, je remarquai M. Escuyer, le même jeune homme qui m'avait assisté dans l'enlèvement du trésor de la Dauphine, M. André Cottier et M. Charles Ledru, l'avocat. A cinq heures, nous arrivâmes à Versailles; je me rendis à la municipalité, dont les membres étaient en permanence. J'exhibai l'ordre de l'intendant militaire, j'en requis la prompte exécution, et ne me retirai qu'après avoir reçu la parole des municipaux que le convoi partirait *avant la nuit.*

M. Jacqueminot, de son côté, s'était présenté au quartier des carabiniers, avait harangué la troupe, et s'il ne put obtenir qu'elle marchât avec le peuple, du moins il lui fit jurer qu'elle resterait inactive et consignée.

Le peuple de Versailles en était encore à la

charte ! ! ! et tout effarouché qu'il paraissait à la vue de notre étrange armée, il croyait s'engager beaucoup en criant à tue-tête : *Vive la charte !* Le général Pajol eut l'esprit de sentir l'in-apropos de cette acclamation, et avec non moins d'énergie que le peuple, il criait : *Vive la liberté, mes amis, c'est plus sûr !*

A peine sortis du chef-lieu de Seine-et-Oise, notre marche commença à être embarrassée par une foule de gens accourant par la traverse, et se précipitant dans les jambes de nos chevaux. Ces nouveaux venus, haletant de leur course, avaient une expression de fureur patriotique qui dénonçait plutôt l'avidité du pillage que l'ardeur de combattre ; aussi nous firent-ils faire, par instants, le pénible office de gendarmes. Il nous fallut courir sur eux, arracher de leurs mains des soldats de la garde royale en retour sur Paris, sans armes, sans fourniment ; il nous fallut dégager plusieurs diligences chargées de ces militaires ; mais nous ne pûmes prévenir un coup de fusil qui cassa la cuisse d'un malheureux cuirassier

démonté! Les champs voisins de la route étaient jonchés de fusils de munitions, dont les canons étaient tordus, les crosses brisées. Ces forcenés, véritable écume, que, malgré nous, nous ramassions depuis Versailles, s'armaient de ces débris, et criaient : *Victoire!* de manière vraiment à nous faire redouter un combat où nous les aurions pour auxiliaires.

A Saint-Cyr, M. Degousée s'empara de plusieurs pièces de canons appartenant à l'école.

Aux environs du village de la Trappe, une voiture à quatre chevaux, venant de Paris, atteignit la tête de notre colonne : — c'étaient les commissaires ; — ils échangèrent peu de mots avec nous, et bientôt ils nous eurent dépassés. C'est aussi vers ce moment que le général *Excelmans* nous quitta pour retourner sur les derrières de l'armée, prendre le commandement du bataillon rouennais, composé de deux mille hommes, et qui devait former notre arrière-garde.

Ce bataillon, venu par la route de Saint-

Germain, nous avait été amené par M. Laperche, officier d'ordonnance du général Pajol.

Nous approchions de *Coignières;* j'examinai le général en chef; il parlait peu, son visage était soucieux; j'attendais de sa part un ordre, une précaution, puisque la nuit allait nous surprendre non loin du lieu de refuge du roi Charles; le général paraissait aussi inquiet qu'indécis; il allait, il allait, sans plan stratégique, sans connaissance réelle de sa position. Les plus simples moyens usités dans les marches en campagne, une reconnaissance, une avant-garde, il n'y pensait pas. A une demi-portée de canon du village de Coignières, il exprima d'abord, sous la forme consultative, l'intention de camper et d'attendre le jour pour marcher sur Rambouillet. Beaucoup d'entre nous, n'écoutant que leur enthousiasme, s'écrièrent qu'il fallait faire route sans s'arrêter; qu'arrivant de nuit, l'attaque nous serait bien plus facile contre les troupes réglées qui ne pourraient ni préciser

leur mouvement, ni se rendre compte de leur inévitable désordre. Le général Pajol se décida tout-à-coup, il fit faire halte. L'immense colonne murmura, mais s'arrêta. Fiacres, omnibus, cabriolets, tapissières, furent conduits dans un champ à gauche de la route, et rangés en carré. La chaussée fut bordée de sentinelles, et on distribua les cartouches.

Le colonel Dufay fut désigné pour commander une grande garde, qui alla s'établir à la tête du village. Le général Pajol avait dit à cet officier :

— Mettez-vous en marche à deux heures ; soyez avant le jour à portée de fusil de la ligne royale; dispersez tout votre monde dans les bois; puis, faites commencer un feu tellement nourri, que l'armée du roi croie à des forces plus imposantes, se déconcerte et renonce à l'idée de nous attaquer.

Le général en chef, le colonel Jacqueminot, M. Georges Lafayette, M. Degousée et l'état-major s'établirent dans une grande maison, celle du maire, si je ne me trompe. La mai-

son de poste était à quelques pas en avant : j'y entrai le premier, et comme les factionnaires empêchèrent de pénétrer dans le village, les maîtres de la maison, me voyant seul, n'hésitèrent pas à me donner pour la petite somme de trente sous une petite part du bouillon de leur marmite. Il y avait vingt-quatre heures que je n'avais mangé; depuis le 27 juillet, je ne m'étais couché qu'une fois : aussi, exténué par la fatigue qu'avait augmentée la rude allure de mon cheval, j'étais brûlant de fièvre, mes membres étaient rompus et endoloris. Cependant j'allai auprès du général m'informer si le convoi de vivres était arrivé. Rien. On n'entendait sur la route que ce cri : *Du pain! du pain! des munitions!* Un jeune homme, équipé en garde national et de faction à l'entrée du village, m'appela par mon nom; la souffrance le faisait à la fois rire et pleurer : « Du pain! me cria-t-il; je vous supplie, donnez-moi du pain; je tombe de faiblesse, j'ai les entrailles déchirées par la faim. »

Je courus à mon gîte, et rapportai un bon

gros morceau de pain : pour le coup mon affamé se mit à pleurer sérieusement. A la brune, je regagnai la maison de poste ; mes hôtes m'accordèrent une chambre, et le cerveau tout-à-fait pris par le vertige fébrile, je me jetai tout habillé sur un lit.

La *grande garde*, véritable élite de *manches retroussées*, composée d'environ cinq cents hommes, stationnait devant la maison de poste ; son bivouac offrait un désordre étrange et effrayant; des moutons, égorgés et dépécés, rôtissaient à des broches de bois, épargne des fagots amoncelés en brasier sur la route. La lueur des feux éclairait ma chambre, dont la fenêtre donnait sur la cour ; j'entendais des houras, des hurlements, mais trop assourdi par l'épuisement, cela semblait à mon oreille un bruit éloigné. Tout-à-coup un cri de femme domina tous les cris d'hommes, comme le sifflet d'un maître d'équipage domine le rugissement de la mer et des vents ; le cri se répéta : je me jetai à bas du lit, je descendis en toute hâte, et à la clarté rouge

des flammes, je distinguai un cabriolet cerné par la foule.

— « C'est une espionne, il faut la brûler, il faut la pendre, il faut la fusiller !.... C'est une espionne de Charles X ! »

Je me précipitai vers cette voiture, je me fis jour ; près du marche-pied, je vis M. Georges Lafayette se débattant avec les plus furieux, demandant la vie et la liberté de cette femme. Le nom du fils de l'illustre Lafayette n'était point entendu ; son épaulette était méconnue ; l'écharpe tricolore qui me ceignait les reins ne le fut pas ; l'écharpe tricolore parla à l'imagination de quelques-uns de ces hommes, je pus crier à la seule personne qui était dans le cabriolet :

— Ne craignez pas, jetez-vous dans mes bras.....

La portière de la voiture était ôtée ; je montai sur le marche-pied, et ne concevant rien à l'imprudente hésitation de cette femme, je la saisis par la main, l'attirai vers moi : M. Georges Lafayette lui prit un bras, moi l'autre, et nous

la conduisîmes dans une salle du rez-de-chaussée de la maison du général.

Cette dame paraissait moins épouvantée du danger qu'elle venait de courir, que désolée de ne pouvoir continuer sa route. Elle s'assit morne et accablée, près d'une table, promena sur nous tous un regard étonné, et d'une voix suppliante demanda qu'on la laissât partir.

— Dans l'état d'exaspération où sont les hommes de la grande garde, lui dit M. Georges Lafayette, il est impossible de vous faire passer.

— Mon fils! s'écria-t-elle en pleurant, j'allais voir mon fils!...

En ce moment un homme entra, il déposa sur la table un gros sac.

— Nous avons fouillé la voiture de madame, dit-il avec une naïveté sublime, et nous n'avons trouvé que ce sac d'argent. Puis il sortit.

Depuis huit jours, familiarisés avec tous les genres d'héroïsme, nous ne pûmes ex-

primer autant de surprise qu'en montra la personne à qui ce sac appartenait.

— Cet argent, nous dit-elle tout émue, je le portais à mon fils, qui est garde-du-corps; il va suivre le roi, s'expatrier avec lui, peut-être; il n'a pas d'argent, je lui portais 600 fr. et j'espérais l'embrasser.... Oh! Messieurs, si vous attaquez la garde, ne tuez pas mon fils! Je suis la femme du comte de L****, lieutenant de la compagnie de Luxembourg.... j'ai encore un fils qui est page, il a été blessé..... Oh! ne tuez pas l'autre!

Nos yeux étaient humides. M. Georges Lafayette avait envoyé quelqu'un pour veiller à la conservation du cabriolet; il désigna un élève de l'école Polytechnique pour servir de sauve-garde à madame L****, qui ne voulut pas attendre le jour, et repartit pour Paris. Retourné à mon gîte, j'allais me reposer: nouvelle alerte, mêmes *hurlements*, mêmes vociférations; cette fois, *la garde* était aux prises avec un cavalier d'une intrépidité remarquable. Cet homme avait lancé son cheval

au travers de la foule, et criait qu'il était envoyé en courrier auprès du général. Avant qu'il pénétrât jusqu'aux feux, plusieurs coups de fusil lui avaient été tirés; en ce moment on le frappait, on tourmentait son cheval qui se cabrait à se renverser; enfin le courage, l'opiniâtreté du cavalier l'emportèrent, il parvint à faire entendre que, domestique du maréchal Maison, il était envoyé en courrier. On le conduisit devant le général. Vingt fois je vis ce brave homme sur le point d'être abattu; on le couchait en joue de tous côtés, et pourtant il disait vrai, il apportait la nouvelle de la remise des diamants de la couronne par Charles X, entre les mains du sous-préfet de Rambouillet, et du départ de la famille royale.

4 AOUT.

En arrivant à Coignières, le général Pajol avait dit qu'à trois heures du matin la colonne marcherait sur Rambouillet; un peu avant trois heures, je le revis, et il m'annonça que nous retournions à Paris, notre démonstration armée étant désormais sans but. Le brave général paraissait enchanté d'être dispensé de courir les chances d'un engagement; il me l'exprima en termes assez clairs, en les motivant par une réflexion sur les éléments de son *armée*. Je remontai avec lui la côte qui

commande le village, puis je le laissai s'avancer sur la route.

Au bout de dix minutes, une vive fusillade se fait entendre dans la direction du *camp :* j'en cherche la cause, et je vois le général en chef, le visage irrité et pâle, les lèvres tremblantes.

— Bon Dieu ! qu'avez-vous, général ?

— Comment, ce que j'ai !... je vais leur dire que nous retournons sur nos pas, et ils me tirent des coups de fusil ! Comment puis-je commander à des hommes qui font feu sur moi !... ils ont tué sept hommes à mes côtés... »

Le brave général Pajol, qui devant la mitraille et la fusillade de l'ennemi avait toujours conservé son héroïque sang-froid, était en ce moment exaspéré et démoralisé. Il se plaça avec moi sous le portail de la maison de poste, et resta quelques instants à réfléchir sur ce qu'il avait à faire. Devant nous passa, en courant, et criant, comme des enfants à la picorée, une bande d'hommes se dirigeant vers Rambouillet.

— Il faut que je suive ces gens-là, me dit M. Pajol, sans cela, ils vont mettre Rambouillet à sac... Venez-vous avec nous ?

— Non, lui répondis-je; ma mission est finie ; il vaut mieux que je retourne rendre compte à la commission.

— C'est juste ; mais vous devez être fatigué de la cavalcade d'hier ; j'ai là un cabriolet de régie que j'ai mis en réquisition pour mon service personnel; prenez-le, il s'y trouve mon porte-manteau, consentez à le faire déposer chez moi.... Vous allez revoir la commission du gouvernement, dites-lui comment s'est effectuée notre marche sur Coignières... dites-lui que je rendrai bon compte de l'*armée* qui m'a été confiée ; que je la ramènerai saine et sauve... Si vous voyez M. le duc d'Orléans, redites-lui bien comment tout ceci s'est passé. »

J'acceptai de grand cœur l'offre obligeante du général, j'abandonnai mon cheval de cuirassier à la foi du premier fantassin qui voudrait s'en servir, et je repris le chemin de Paris.

Après quelques pas sur la route, je vis couchés sur le revers des fossés plusieurs hommes qu'avaient frappés les balles de la fusillade tirée (en signe de joie, il faut le croire) autour de M. Pajol.

Le convoi de vivres qui devait partir la veille au soir, de Versailles, n'en était parti que le lendemain à cinq heures, de sorte, que si la colonne parisienne eût marché sur Rambouillet, et s'y fût trouvée compromise dans un combat, plusieurs mille hommes, affaiblis par le manque de nourriture, n'auraient pu tenir pied.

Dans cette circonstance, la municipalité de Versailles mérite de graves reproches; l'obéissance à l'ordre que j'avais donné, consistait dans la promptitude de son exécution.

Le spectacle qu'offrait la route de Versailles était bien curieux, après le *licenciement* de cette armée! Une foule chasseresse s'était éparpillée dans les champs, dans les bois, et tuait de son droit révolutionnaire, à tir et à courre, sans avoir *quêté* les *fumées* et les *abattures*, sans *chiens blancs* de Barbarie, sans *chiens*

noirs de saint Hubert, les lapins, les lièvres, les faisans, les daims et les cerfs, hôtes privilégiés des bois royaux,—maintenant chassés sans pitié par les mêmes hommes qui venaient de chasser le roi.

Midi sonnant, j'entrais dans l'Hôtel-de-Ville. Je fis mon rapport aux membres de la commission du gouvernement, puis je me rendis au Palais-Royal... C'était le moment où le duc de Chartres arrivait, à la tête de son régiment de hussards.... Je vis son père descendre, fendre la foule avec effort, — salué, pressé, embrassé par tous, — il allait au devant *du jeune colonel*...

Peu après, me trouvant dans le cabinet du lieutenant-général du royaume, je lui dis :

— Monseigneur, j'ai rempli ma mission jusqu'au bout ; j'arrive de Rambouillet...

. . . . . .

C'est sans doute dans le moment même où je rendais compte au prince de l'issue de l'affaire de Rambouillet, que dans le cabinet de la commission se rédigeait une proclamation

qui, le lendemain, parut dans le *Moniteur*, *contre-signée Plougoulm.*

Cette cohue, que j'avais vue à trois heures du matin, s'élançant sur la route de Rambouillet, fut ralliée par M. Dégousée, qui entra avec elle dans la ville, évacuée par le roi Charles, un peu avant huit heures du matin.

M. Degousée eut à s'occuper aussitôt de la réception du fourgon contenant les diamants de la couronne; puis, voyant le peuple disposé à briser les voitures de la cour, il conçut, — voulant sauver ces valeurs mobilières, — la singulière idée de faire monter les *manches retroussées* dans les *carrosses du roi :* huit chevaux à chaque voiture, et, pour conduire, les cochers, les piqueurs de la cour : c'était prudence.

On rendrait mal tous les bruits de joie qui éclatèrent sur la place de Grève, lorsqu'à six heures du soir se fit, devant le perron de l'Hôtel-de-Ville de Paris, ce grotesque défilé.... la *grande livrée* conduisant à grandes guides la mascarade révolutionnaire..... Le jour où le

peuple monte dans la voiture royale, la royauté est à pied....

Telle fut l'*expédition* de Rambouillet. Ce n'est pas ma tâche d'accompagner jusqu'à Cherbourg la famille malheureuse, à qui rien n'a manqué pour constater sa déchéance..... pas même la honte de sa fuite! fuite, par étapes de soldats; fuite, pendant laquelle les regards des Bourbons perçaient à travers les buissons de la route, dans l'espoir de voir étinceler, derrière, une baïonnette secourable; pendant laquelle leurs oreilles, si long-temps fermées à la vérité, s'ouvraient, grandes et attentives, pour surprendre, sous le vent, dans le lointain, le cri d'un ami, un qui vive royaliste..... mais rien! Le silence du peuple est aussi la formule de condamnation des rois..... Rien!

Charles X était arrivé à la dernière page du règne de Jacques II.

Un militaire de haute renommée, le lieutenant-général comte Hulot d'Auserie, dont la vie tout épisodique se remplit des souvenirs de

l'Orient, où il a laissé des traces durables de sa vive intelligence, et des souvenirs de tous les champs de bataille sur lesquels Napoléon fit planer ses aigles, le général Hulot fut nommé par le gouvernement commandant militaire des côtes de l'Océan. Sa mission était épineuse; mais elle convenait à un homme doué d'une rare sagacité d'esprit, d'une parfaite convenance dans les manières, et assez habile pour traiter cette grave question, diplomatiquement et armé, sans que le tranchant du sabre y parût.

On a mal jugé la conduite du général Hulot pendant l'exercice de ce commandement; on a méconnu le grand service qu'il a rendu... Pièces en mains, *lettres* sous les yeux, je pourrais redresser l'ignorance des faiseurs de *contes de toutes les couleurs*; mais si la dignité du général le détermine à cacher dans son portefeuille ses *pièces justificatives*, il ne m'appartient pas d'offenser, par une indiscrète défense, la générosité de sa discrétion.

Charles X fit ses adieux à la France en adres-

sant un dernier salut aux quatre commissaires, MM. Maison, Odilon-Barrot, de Schonen et de la Pommeraye.

. . . . . .

Le sentiment de justice historique qui m'a fait prendre la plume pour tracer le *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville*, doit me la faire tomber des mains, lorsque, pour la garantie de ma véracité, je perds la faculté de *témoin* dans l'Hôtel-de-Ville; où je cesse de faire preuve de présence et d'action, j'arrête mon récit.

J'ai voulu qu'il fût un document pour l'histoire.

Dans un temps où la malveillance roule dans l'air, comme un miasme épidémique et putride; où, avec une colère à froid, on dispute aux hommes leur considération, jusqu'à leur nom, jusqu'à leur existence, j'ai voulu, au péril d'un reproche, apprécié d'avance par ma concevable timidité, que ce récit reçût la sanction du MOI.

Le *moi*, charme des amours-propres effron-

tés, pénible fardeau pour tout esprit doué d'une pudeur salutaire, mais aussi, gage sacramentel, irrécusable, de l'authenticité; car, de la question personnelle il fait une question d'honneur; et je ne sache pas que l'on puisse outrager par le blâme, le scrupule qui détermine un homme à engager son honneur dans l'affirmation d'un récit historique.

Le 5 août à midi, j'ai descendu, pour ne les plus remonter, les marches de l'Hôtel-de-Ville de Paris, après avoir déposé ma *démission* sur la table du cabinet du gouvernement: —Ses membres étant en séance à la chambre des députés. —

Satisfait de penser que la formule de cette démission pourrait servir de texte à des réflexions *réparatrices* de la part de ceux à qui elle était adressée, je me retirai, oublié, sinon oublieux..., jusqu'au jour où je dirais, pour le besoin de la vérité, *ce que j'avais vu, ce que j'avais entendu.*

Le bourdon de Notre-Dame va gronder demain sur Paris, pour rappeler le tocsin des

trois jours, pour annoncer le cinquième anniversaire de la révolution ; certes, prendre la plume après cinq ans, c'est assez tôt pour l'utilité de l'histoire ; ce serait trop tard pour une *spéculation* ; j'ai désiré servir l'une, j'aurais rougi de penser à l'autre....., mais j'éprouve une profonde douleur, voyant la marche des affaires actuelles, l'exagération d'un système antipathique, donner si peu de prix à mon désintéressement.

La commission municipale, gouvernement provisoire, poursuivit son œuvre de patriotisme au milieu de travaux d'un ordre secondaire, mais utile. La commission, *découronnée*, entrée aux acclamations du peuple dans la souveraineté populaire, descendue à petit bruit de son estrade sans draperies et sans trône ; la commission, citoyenne au pouvoir, resta citoyenne lorsqu'elle l'eût quitté, et se constitua *bureau de comptabilité, de vérification des comptes*, avec le même dévouement, avec le même empressement qui stimulèrent son courage lorsque

le 29 juillet elle monta, gouvernement provisoire, dans l'Hôtel-de-Ville.

Les hommes qui ont jeté dans la langue politique la trivialité grammaticale du *quasi*, avaient préparé l'émission de ce mot, à la fois perfide et ridicule, en contribuant à revêtir du titre de *commission municipale* un pouvoir qui allait travailler comme *gouvernement provisoire*. C'était un moyen de déception pour l'enquête de l'histoire; les qualifications équivoques jettent du doute sur les faits, sur les personnes auxquelles elles s'attribuent; et le doute est déjà une victoire pour certains esprits ennemis de tout radicalisme.

En dépit de son titre équivoque, le gouvernement provisoire de juillet aura existé: à la honte de tout pouvoir qui, né après lui, lui refuserait sa gratitude, il aura existé pour maintenir dans l'esprit de ce peuple, qui venait de briser un trône, la croyance en un pouvoir exceptionnel. Il aura été le point de suture, l'anneau de la chaîne gouvernementale, préservatif de cette solution de continuité, si

funeste dans l'ordre général des choses privées comme des choses publiques, et dans l'action des principes constitutifs d'un peuple.

Des gens ont demandé avec cynisme : *Où était donc le gouvernement provisoire de juillet?* Parodie menteuse de ce mot si juste : *Où étaient donc les royalistes pendant le combat des trois jours?* Demandez au roi qui règne, où était le gouvernement provisoire de 1830; il vous répondra :

— Je l'ai vu à l'Hôtel-de-Ville; c'est là qu'il m'a reçu; c'est là qu'effaçant à mes yeux sa prépondérance révolutionnaire sur la foi de mes promesses civiques, il m'a fait jour pour pénétrer à travers une foule palpitante de liberté.... C'est là qu'il a entouré ma personne, qu'il a imposé, par son bienveillant accueil, à la malveillance prête à crier sur moi, *du haut de vingt banquettes....*

Appelez de tel nom que vous voudrez le pouvoir qui commande, qui donne une couronne..., qui abdique, moi je l'appelle *gou-*

vernement provisoire, parce que le dialecte politique ne me fournit pas de dénomination plus imposante et plus vraie..., parce que je lui ai vu mettre la main sur la couronne pour la placer sur une tête. Le *roi-citoyen* dut se faire honneur de cet office généreux qui irrita au contraire la juste susceptibilité de Charlemagne, lorsqu'il faillit le recevoir de la main d'un prêtre.

Sans doute, il aurait été possible à la commission dite *municipale* de se manifester *gouvernement provisoire* à la France et à l'Europe, dans des termes moins contestables, et par des actes plus éclatants.

Résumant dans une seule volonté sa collective intelligence, la commission pouvait, une fois montée dans l'Hôtel-de-Ville, voir les choses par-dessus la tête du peuple, par-dessus les toits du Palais-Bourbon et de l'hôtel Laffitte. Elle pouvait embrasser d'un coup d'œil assuré les limites de la France, telles que les indiquaient la dignité de la politique et les lois de la nature : la France par-

delà la Belgique, la France sur les bords du Rhin : elle pouvait déchirer les traités de 1815, —les jeter par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et crier à l'univers :

« Le gouvernement provisoire de France en 1830, n'est pas une fiction; il se dresse au milieu de sa nation pour faire justice des infamies passées, et pour ajouter, autant qu'il est en lui, à la gloire présente..... »

Puis, pour soutenir l'effet de cette allocution formidable, il appelait la jeune France au secours de ses décrets..... Puis, reportant sa pensée vive et profonde sur l'organisation du pacte constitutif des Français, il disait à la chambre des députés :

« Vous êtes les élus du double vote; votre élection offense la raison électorale; rien de ce que vous ferez ne sera en harmonie avec ce que le peuple vient de faire.... Plus votre tâche sera tout-à-l'heure imposante, plus elle aura besoin, pour la garantie de l'avenir, de la sanction du peuple; allez la lui redemander

dans les termes voulus par la bonne foi du principe électif.... »

Puis, ainsi que cela est permis dans les grandes crises révolutionnaires, le gouvernement provisoire, par un imposant appel au peuple, lui demandait un bill de dictature; convoquait, dans le plus bref délai, tous les colléges électoraux... L'élan était donné; dans le plus bref délai, à heure fixe, la France nommait ses députés..., ils siégeaient; et, sans désemparer, ils élaboraient, ils achevaient une constitution corrélative, avec le progrès des idées, avec les sympathies....

Puis, à la nouvelle assemblée nationale le gouvernement *faisait son rapport;* l'assemblée, agissant avec connaissance de cause, et conformément à la généralité des vœux du pays, présentait au duc d'Orléans le nouveau pacte constitutif, lui montrait un million de volontaires aux frontières, lui disait :

« Nous sommes, vous et nous, placés dans cette condition hasardeuse et redoutable de sacrifier la tranquillité présente pour conso-

lider l'état social et politique de l'avenir; notre époque n'a pas le droit de *s'asseoir;* elle doit être debout..... Toutes les croyances sont ébranlées; tous les dévouements sont corrompus par la spéculation; trente ans de souffrances, un instant illuminés par la gloire, mais bientôt aggravés par l'hypocrisie et les déceptions, ont invétéré, dans le système organique de la France, un virus qui demande l'ablution de principes nouveaux et d'une gloire nouvelle.... Voici la loi, expression de cet impérieux besoin; ami de ses conséquences, jurez de vous y associer; jurez de rompre avec le passé, hommes et choses; le présent vous salue, l'avenir est à vous.... Vous êtes roi! »

Et l'étranger laissait faire?

Et pendant la durée de six semaines que *tout cela* demandait, la France n'était pas en combustion?

L'étranger laissait faire; il avait peur; — et le mot est pur de fanfaronnade; — il avait peur de ce peuple se réveillant sous le drapeau tri-

colore, et prêt à lui jeter, par-delà ses frontières, la guerre et la liberté.

Il avait peur, parce que *tout cela* se faisait sans coup férir, par acclamation, avec unanimité....

Montesquieu l'a dit : « Un peuple dont tous « les bras sont armés et exercés, dont toutes « les âmes sont aguerries, dont tous les esprits « sont exaltés, dont toutes les passions sont « changées en fureur de combattre, un tel « peuple n'a rien à craindre du courage froid « et mercenaire des soldats étrangers. Le « plus faible des deux partis que la guerre « civile mettrait aux prises, serait toujours « assez fort pour détruire des automates à qui « la discipline ne tient pas lieu de vie et de « feu. »

La France restait pure de crimes et d'anarchie ; il ne s'agissait point ici de *démolisseurs girondins*, de massacreurs montagnards, de lois de suspects, du maximum, d'émigrés, de comité de sûreté générale.... ni d'infâme *commune* où se seraient assis des *Panis*, des

l'Enfant, des *Marat*.... exhumés de leurs égoûts..... C'était la France de juillet!...

Puis, enfin, le *gouvernement provisoire*, essuyant sa noble sueur, disait : *J'ai vécu.*

Mais, bon Dieu! obligé de me replier sous le niveau des faits, il me semble à moi-même que je pense, que j'écris, en monomane et en insensé.

Lorsque se fut dissipée dans l'air la fumée du canon de juillet, le peuple se trouva encore prêt à tout; les *intelligences* à rien. Il semblait qu'à chacun de ces hommes intellectuels un boulet royal eût coupé une jambe : ils demandaient, en toute hâte, un appui; il semblait que ce mandat de juillet, tiré sur l'histoire et l'avenir, fût sans valeur, signé par le peuple, et qu'il eût besoin d'un endos.

Dans les proportions où fut réellement construite la commission municipale, tous ses membres eurent la taille de leur titre, la capacité de leur mandat, le patriotisme de leur condition; tous suffirent à ce qu'ils durent faire, et ont bien fait ce qu'ils ont fait. Mais

si, sortant de la route frayée, si, s'élançant dans les hautes hypothèses, par lesquelles le fait probable dépasse le fait accompli, l'appréciation historique fait la pesée des hommes, pour juger ce qu'ils *auraient pu* être, *telle* tâche leur étant imposée, il faut convenir, — toute part élogieuse accordée aux mérites individuels,—qu'*un seul* d'entre ses membres eût été, par la portée de ses vues, par la tendance de ses forces,.... habile à jeter par les fenêtres ces traités de 1815, à proclamer, au péril du présent, au bénéfice du lendemain, la dictature populaire : mais il ne portait point d'épée; et certes ce n'est pas celle du général Lobau qui se serait tirée pour soutenir une question long-temps chanceuse.

Puisque je pose cette négative, il faut la prouver.

Le général Lobau, lorsqu'il fut désigné par ses collègues pour aller siéger à l'Hôtel-de-Ville, mit des pistolets dans ses poches; et, avant que de s'être bien rendu compte, il vint avec résignation, avec le calme d'un

brave, prendre place sur la brèche communale; mais après qu'il eut coudoyé le peuple, après qu'il eut entendu ses cris désordonnés, dès qu'il se sentit enveloppé dans cette atmosphère de poussière et de tapage, l'exactitude disciplinaire, la tenue au port d'arme du soldat impérial, se trouvèrent décontenancées; la crainte de s'engager dans une révolution se laissa voir par le refus de s'associer aux actes qui en seraient l'expression; ainsi, le refus de s'inscrire gouvernement provisoire, le refus d'envoyer des commissaires extraordinaires dans les départements....

Je passe des preuves de détail.

Je n'ai fait sortir du rang le général Lobau, que parce que ses collègues, déférents pour son âge et ses services militaires, l'avaient, en quelque sorte, reconnu pour leur président.

Toutefois, quittant la formule problématique de l'hypothèse, ramenant ma pensée dans la route étroite de la réalité, ne parlant que

des choses faites, et cessant de m'égarer dans des conjectures sur ce qui *aurait pu* être fait, je le déclare avec bonne foi, on doit hommage à la commission municipale; et lorsque tant de gens, oublieux ou ingrats, demanderont si elle a existé, l'histoire lui accordera une page commémorative de son civisme et de sa pure existence.

Jamais, pendant nos troubles civils, si ce n'est sous le *règne* municipal du vertueux et infortuné *Bailly*, l'Hôtel-de-Ville n'avait enfermé, comme en juillet, autant de citoyens animés du désir de concourir au bonheur de la chose publique. Si quelques hommes se sont attribué, plus tard, le mérite imaginaire d'y avoir travaillé, leur prétention sert, du moins, à constater que les railleries de l'ingratitude sont lâches de s'adresser, — heure d'impunité venue, — à ce qui fut généreux, à ce qui fut utile.

J'ai vu dans des *histoires*, plates compilations de bavardages insignifiants ou ridicules,

des listes de *célébrités* de juillet. Je ne crois point mes souvenirs assez fermes pour retracer ici, sous forme de *liste recommandée à l'immortalité,* les noms de tous les hommes dont le précieux concours a maintenu, sur le faîte de l'Hôtel-de-Ville, le phare éclatant de la révolution; mais c'est un devoir pour moi de ne pas oublier qu'à l'heure où, près de M. de Lafayette, MM. *Zimmer, Carbonnel* et *Feisthamel,* s'empressaient d'organiser le service militaire de Paris, près de la commission du gouvernement, MM. *Isambert, Mérilhou* et *Barthe*, tant de fois illustrés par la généreuse défense des principes et des intérêts compromis par la restauration, apportaient le secours de leur vaste intelligence et de leur dévouement.

Le *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville* de Paris, en 1830, devra finir où finit, dans le palais communal, l'expression politique de la révolution de juillet.

M. Odilon-Barrot a été la digne et dernière personnification de cette expression.

Préfet de la Seine, il a continué le civisme de la commission, dont il avait été le secrétaire; abandonnant aux attaques de toutes les ingratitudes, le trésor des âmes chaleureuses, la popularité, *il abdiqua*, lui aussi, la domination morale qu'il pouvait exercer sur les masses; il l'abdiqua, parce qu'il l'usa volontairement en un seul jour; et cela, au profit de Louis-Philippe d'Orléans.

Les brumes de décembre avaient effacé la clarté du ciel de juillet; l'atmosphère politique était chargée de teintes sombres, produit inévitable de la progressive audace des arrières-pensées et des antipathies dressant déjà la tête.....

Le procès des ministres de Charles s'achevait; les *dissidents*, peu soucieux du sang de ces hommes, trouvaient cependant un prétexte à l'insurrection contre la royauté naissante, dans le tumulte d'une *exécution* populaire.... on oserait en vain le nier; les tromblons, *relevés* le 31 juillet, allaient de

nouveau s'abattre à la hauteur de l'épaule ; le tocsin allait sonner, la colère de juillet allait renaître, colère froide à cette heure, colère implacable,..... elle eut mis du sang sur les drapeaux et sur les armes.... elle aurait réduit à l'impuissance de rire ces misérables qui disaient: *Les glorieuses journées*, sur le ton d'une insulte.....

MM. Laffitte, Lafayette, Dupont (de l'Eure) et Odilon-Barrot, seuls, de tous les hommes de l'administration, connus et aimés du peuple, une fois encore relevèrent les tromblons, arrêtèrent la corde des cloches, mirent le pied sur la lance à feu des canons.... et M. Odilon-Barrot, en lutte ouverte ce jour-là avec ses amis les plus chers, au nom même de la liberté, invoqua l'ordre, et, à la faveur de l'ordre, sauva le trône.

Qu'importe à lui, qu'importe à tous les vertueux citoyens, l'ingratitude contemporaine ; ils ne réclament que contre l'altération de la vérité; ils se confient à la justice de l'histoire,

et, supérieurs à tous ressentiments individuels, ils demandent encore à la Providence de ne pas donner tort à leur abnégation généreuse, par la manifestation de ses décrets sur le sort de la patrie.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Il y a des gens pour qui une dénomination vaut un principe, alors même que cette dénomination manquerait d'analogie avec le fait qu'elle serait chargée de représenter.

Ainsi, le 30 juillet 1830, ce pouvait être une action louable de la part de beaucoup de Français qui avaient été associés à la gloire de l'empire, et dotés par lui, de chercher à ranimer ses symboles, et d'évoquer la grande

ombre de Napoléon pour la convier au couronnement de *Napoléon II, empereur*. Cette œuvre, une fois entreprise, il fallait tout oser pour l'accomplir ; mais sa non-réussite devenant avérée, il fallait laisser retomber le crêpe sur les aigles mal réveillées, et par respect même pour un touchant souvenir, en abandonner l'expression tout entière à l'oubli du présent, et aux arrêts de l'avenir.

Mais non, le 30 juillet parut une proclamation en faveur de Napoléon II..., et le 8 août, la même main qui l'avait formulée présentait à l'acceptation de M. le duc d'Orléans, une proclamation pour Philippe Ier, *empereur*.

M. de Rumigny, aide-de-camp du prince, reçut cette députation *impérialiste*, l'ajourna au lendemain pour lui transmettre la réponse qui, bien que négative, n'empêcha par la proclamation d'être publiée.

Je reproduis ici ces deux documents, partis l'un et l'autre de la même pensée, de la même réunion d'hommes. Ayez donc foi dans ces assistances qui de la main droite

vous élèvent, et de la main gauche jettent sur vous la pelletée de terre, couverture des tombeaux.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Français! Citoyens de paris!

« Les Bourbons à jamais ont cessé de régner.

« Vous venez de reconquérir cette constitution délibérée dans les cent jours, sous le feu de l'ennemi, que vos représentants, légalement assemblés, avaient confiée à votre courage et à votre énergie.

» Citoyens de la grande nation..... Parisiens!..... vous avez justifié l'espoir des amis de l'indépendance et de la liberté; dépositaires

du feu sacré et de toutes les gloires de l'empire, vous avez bien mérité de la France.

« Achevons notre ouvrage : la constitution de 1815, amendée le 5 juillet par la protestation de nos représentants, renferme tous nos droits. Plus de priviléges, plus de noblesse; la loi, l'égalité, la liberté, tel est aujourd'hui notre cri de ralliement.

« Napoléon II, cet héritier de tant de gloires, cet enfant de Paris!... proclamé le 22 juin, est notre empereur; il est le chef de la grande nation, parce qu'il en est le premier citoyen, parce qu'il n'y a plus de droit divin, parce qu'il n'y a plus de noblesse; il le devient enfin, parce qu'à la France seule il appartient de choisir son chef, de faire ses lois, et d'en confier l'exécution à Napoléon II.

« Braves citoyens, soyez confiants dans votre gouvernement provisoire; il s'occupe de régulariser la glorieuse révolution que l'on doit à vos héroïques efforts.

« *Français! soyons unis, nous serons invincibles.*

« Vive Napoléon II! Vive la liberté!

« Hôtel-de-Ville, 30 juillet 1830. »

LE PEUPLE FRANÇAIS

A PHILIPPE Ier, EMPEREUR.

« Une génération entière, pleine de souvenirs héroïques, des monuments, des travaux immenses empreints de notre gloire, te salue, Philippe d'Orléans.

« Nous avons ressaisi nos droits, nous avons reconquis notre liberté; c'est avec espoir qu'au

milieu du massacre de nos citoyens, nous avons entendu prononcer ton nom.

« Le chef d'une grande nation doit être choisi par elle. En te proclamant, elle confie son avenir au meilleur, au plus illustre de ses citoyens.

« Nos mandataires te présenteront le grand code de nos lois; alors, Philippe d'Orléans, tu présideras aux destinées d'un grand peuple; tu renoueras la chaîne des temps glorieux. Mais le titre qui consacrera ton élection doit être celui d'*empereur*.

« Philippe Ier, empereur, élève une barrière d'airain entre sa famille et la famille chassée par le peuple. Ce titre est grand, il est populaire. Dans ce titre se trouve la garantie que notre glorieuse révolution des trois journées de juillet 1830 n'aura pas le résultat des révolutions éphémères de Naples et de Turin.

« Le peuple français ne reconnaît plus de légitimité dans des princes qui deviennent tyrans, ou que l'étranger peut lui imposer.

« On parle de charte! ce nom est déshonoré.

Elle était l'œuvre de rois trois fois chassés ; elle a été noyée dans le sang.

« Nul Français ne peut plus, sans des souvenirs de deuil et de mépris, prononcer le nom de *roi*. Ce nom, ce cri n'est plus, ne peut plus être national. Le titre d'empereur rappelle notre gloire, nous rassure sur l'avenir. Une nouvelle ère s'ouvre devant nous.

« Au nom du peuple français, Philippe Ier, empereur.

« Vive l'empereur Philippe !

« Paris, 8 août 1830. »

II.

Il était convenable que M. de Murat, solidaire avec le système de M. de Polignac, puisqu'il en acceptait des honneurs responsables, se préoccupât du soin d'assurer ce système, et mît ses convictions en harmonie avec les devoirs de sa place.

Mais, la veille même du jour où la chambre déclara *frauduleuse* l'élection de M. de Mu-

rat, je le vis *dans les salons du lieutenant-général* du royaume. La mise élégante de l'ex-préfet de Rouen contrastait avec la tenue un peu négligée des visiteurs; mais un contraste plus étrange encore avec les hommes de juillet présents dans ce salon, c'était M. de Murat lui-même.

Je ne publie sa lettre à M. de Polignac que pour faire apprécier la tenue de certaines convictions politiques.

PRÉFECTURE DE LA SEINE INFÉRIEURE.

CABINET.

Rouen, 29 juillet 1830, 1 h. du matin.

« Monseigneur,

« Je viens d'avoir une conférence avec M. le général commandant le département, le

maire, le premier adjoint, le colonel de la garde royale, celui de la garde nationale, et le commandant de la gendarmerie. Il résulte, des rapports unanimement recueillis jusqu'à minuit, que l'exaspération est portée au plus haut degré, et est de nature à donner les plus graves inquiétudes; une grande quantité de gardes nationaux et d'autres habitants sont en armes. Il résulte des rapports que nous ont faits les maire et adjoint, d'après la surveillance qu'ils ont fait exercer, que l'on est entièrement décidé à repousser la force par la force ; que l'on peut évaluer de quatre-vingts à cent le nombre des hommes armés qui sont dans l'intérieur de la maison pour défendre les presses, et de deux à trois cents ceux qui sont dans les différentes maisons de la rue, avec des armes et des munitions, indépendamment de ceux qui surviendraient de l'extérieur. De plus, les masses considérables d'ouvriers occupés dans les différentes vallées qui avoisinent Rouen sont prêtes à se mettre en mouvement, et il est arrivé d'Elbeuf même

(à quatre lieues), des hommes venant demander si l'on avait besoin de secours.

«Il a paru incontestable à toutes les personnes réunies à moi, que l'envahissement à force ouverte de la maison de l'imprimeur ne pourrait avoir lieu qu'avec une effusion de sang dont il était difficile de calculer les suites; que d'ailleurs, au succès obtenu à pareil prix un désordre impossible à réprimer succéderait immédiatement; que quatre à cinq cents hommes de la garde royale seraient évidemment insuffisants, et gravement compromis, surtout si l'on considère, je le répète, que des milliers d'ouvriers seraient en un clin-d'œil réunis à la population de la ville; que le maintien de l'ordre était un devoir pour les magistrats, et que la prudence et la raison ne permettaient pas d'entrer dans une telle lutte avec une insuffisance de forces aussi connue de tous.

« Il y a donc eu unanimité dans l'avis d'attendre des instructions nouvelles, *et surtout des moyens suffisants d'exécution*.

Une circonstance remarquable est que les

habitants, après avoir hautement annoncé à l'éditeur qu'ils s'opposeraient par la force à la violation de son domicile, lui ont prescrit de s'abstenir de tout article imprimé propre à irriter les passions.

«Je dois ajouter que la porte d'entrée qui est une des plus fortes de la ville, a été barricadée par des grilles et des pierres de taille, et que la rue est également barricadée, ainsi qu'il résulte des rapports faits au maire à onze heures et demie.

« Maintenant, Monseigneur, j'ai à entretenir votre excellence d'une autre circonstance. L'éditeur du journal, sous prétexte qu'il redoutait que son domicile ne fût envahi cette nuit par la force armée, a présenté une requête au président du tribunal civil qui l'a repoussée par une fin de non-recevoir dont la copie est ci-jointe. Sur l'appel immédiatement fait au premier président de la cour royale, est intervenu un mandement que je joins également ici. L'assignation m'a été signifiée à onze heures et demie du soir,

d'après l'autorisation du premier président. J'examinerai demain matin, après avoir conféré avec le procureur-général, quelle marche je dois suivre.

«Je joins ici deux dépêches, l'une du général commandant le département pour le ministre de la guerre, l'autre du colonel de la garde royale pour le maréchal de service.

« Croyez, Monseigneur, que la position de la ville de Rouen est extrêmement grave.

« J'ai l'honneur d'offrir à votre excellence l'assurance de mon respect.

« Le conseiller d'état, préfet de la Seine-Inférieure.

Baron MURAT. »

« *P. S.* J'enverrai demain par le courrier une copie entière de l'assignation que j'ai reçue. M. le maire en a sans doute reçu une semblable. »

III.

GARDE NATIONALE.

7e LÉGION, 3e BATAILLON, 4e COMPAGNIE DE GRENADIERS.

RAPPORT.

POSTE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Du 1er au 2 août 1830.

« Dans le cours de la journée, aucun événement n'a troublé la tranquillité.

« De onze heures à deux heures du matin,

un grand nombre de patrouilles se sont présentées au poste de la Ville. Il en a été reçu soixante-six.

« Plusieurs de ces patrouilles ont annoncé qu'il y avait eu des menaces d'incendier la Villette et le Grenier d'abondance.

« A deux heures, le feu a été signalé dans une maison rue de la Tixeranderie, près la place Beaudoyer ; des secours y ont été portés promptement; l'incendie a été bientôt éteint. Il paraît être l'effet de la malveillance.

« Un assez grand nombre d'individus militaires ou citoyens ont été arrêtés par les patrouilles de différents postes, souvent pour des choses légères, et d'autres pour des motifs plus graves qu'il ne m'appartient pas de juger. Neuf individus ont été conduits à la Préfecture de police. Les reçus sont ci-joints :

« Un sieur Sirdey (Paul-Henri) a été arrêté arrachant les affiches, proclamations, etc.; il a été de même conduit à la Préfecture de police.

« Trois patrouilles extraordinaires nous ont

été signalées; la première composée de cinq individus portant l'uniforme de sapeurs-pompiers.

« La seconde, composée de trois individus *dont l'un était enveloppé dans un manteau de drap bleu* ayant un collet rouge.

« La troisième, dans laquelle on a remarqué un individu portant un casque de cuirassier, *un homme déguisé en femme élégamment vêtue*, portant *un schal noir*.

« Ces patrouilles ne se sont pas présentées au poste.

« Je prierai messieurs de l'état-major d'avoir la bonté, pour le bien du service, de faire ce qui est possible pour qu'il y ait plus d'unité dans le commandement du service.

« Le poste n'est pas assez nombreux pour exécuter tous les ordres qui sont transmis, soit pour l'établissement d'autres postes, soit pour en renforcer d'autres.

« J'ai remarqué, dans le cours de la journée, des inconvénients que je dois faire connaître à messieurs de l'état-major :

« 1° Les militaires qui sont renvoyés dans leurs casernes dans Paris, se plaignent de n'y trouver ni nourriture, ni solde, ou que la nourriture est mauvaise.

« 2° Les militaires renvoyés au camp de Vaugirard ou au général Gérard, se sont plaints de n'y avoir trouvé aucune nourriture, et qu'on les renvoyait d'un endroit à un autre, sans y être accueillis.

« 3° Les canonniers des pièces, et les gens qui ont gardé la ligne sur la place, ne reçoivent pas exactement leur nourriture.

« Il serait convenable de s'assurer de la vérité de ces plaintes, et d'y apporter remède.

« Quatre individus arrêtés cette nuit viennent de m'être déposés; je les envoie à la Préfecture. Le reçu sera joint à ce rapport.

« Paris, le 2 août 1830, à six heures du matin.

«LOBGEOIS,

« Cap^e., 4e compag^e. de grenad^rs., 7e légion.»

« *Nota.* J'ai fait sortir quatre patrouilles

pendant la nuit, indépendamment de celles qui ont conduit les hommes arrêtés à la Préfecture de police »

IV.

« L'an 1830, le mercredi 4 août, à huit heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Rambouillet, se sont réunis M. Joseph Degousée, ingénieur-sondeur, colonel de la garde nationale de Paris, aide-de-camp de M. le lieutenant-général Pajol, fondé des pouvoirs spéciaux du général Pajol, commandant en chef l'armée expéditionnaire, ces

pouvoirs en date de Coignères, d'aujourd'hui 4 août, et demeurés joints à l'un des originaux des présentes, après avoir été certifiés véritables, signés par M. le colonel Degousée et par MM. les officiers qui l'accompagnaient, et qui seront ci-après nommés :

« Et M. Louis-François Auguste, receveur-payeur du trésor de la liste civile à Rambouillet.

« Lesquels ont dit :

« Que, suivant un pouvoir d'hier soir, 3 août, M. de la Bouillerie, intendant-général de la liste civile, a chargé M. Chambellan de faire à qui de droit la remise du fourgon qu'il a dit contenir les diamants de la couronne.

« Ce fourgon a été remis à M. le maire de Rambouillet, qui en a donné décharge, et qui, immédiatement, a remis les clés à M. le maréchal Maison.

« MM. les membres de la commission, déléguée par S. A. R. le lieutenant-général du royaume, ont laissé ce caisson dans une cour des communs du château de Rambouillet,

après y avoir fait, sous leurs yeux, apposer les scellés. Ces faits sont constatés par procès-verbal dudit jour 3 août, lequel constate aussi la remise des clés, faite par M. le maire à M. le maréchal Maison.

« Il est observé qu'il a été dit à tort, dans ce procès-verbal, que le caisson scellé avait été laissé sous la garde de M. Nepveu, architecte du château; cette garde ayant toujours été confiée à M. Chambellan seul, qui le reconnaît.

« En conséquence, M. Chambellan, dépositaire, et M. le colonel Degousée, autorisé par les pouvoirs ci-dessus énoncés, et accompagné de M. Christian Lion Dumas, capitaine d'état-major, faisant fonctions d'aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Orléans; M. Antoine Servière, ancien sous-lieutenant; MM. Jean-Joseph Thoyot, et Hector-Hyacinthe Huiard, élèves de l'école Polytechnique, officiers accompagnant M. le colonel Degousée, et chargés de recevoir, concurremment avec lui, la remise dont il s'agit, excepté seulement

M. Dumas, chargé seulement d'assister à cette remise :

« Reconnaissent s'être transportés dans la cour des communs, où avait été déposé le caisson dont il vient d'être parlé.

« M. Degousée et les officiers qui l'accompagnent ont d'abord reconnu que les scellés apposés sur ce caisson se trouvent intacts; et, ensuite, ils ont reconnu aussi que M. Chambellan leur a fait la remise de deux caisses, dont ils le déchargent, pour s'en charger personnellement, en déchargeant aussi M. le maire de Rambouillet et M. l'architecte du château, en tant qu'il pourrait résulter des pièces établissant successivement le dépôt, que ces messieurs en auraient été chargés.

« Cette vérification et cette remise ont eu lieu en présence de M. Clément Frayssinous, sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet; de M. Jean-Sébastien Delorme, maire de la ville de Rambouillet, auquel un des originaux sera remis; de M. Philippe-Charles Becquet, procureur du roi près le tribunal civil

de Rambouillet; de M. Charles-François Nepveu, architecte du château; de M. Pierre-Robert Bourdon, conservateur des forêts et chasses du domaine de Rambouillet, et de M. Pierre Bernard, concierge du château de Rambouillet, lesquels ont attesté, en ce qui les concerne, l'exactitude des faits.

« M. Degousée a invité M. le maire, qui y a de suite obtempéré, à apposer une bandelette de toile fixée par deux nouveaux scellés sur le caisson à eux confié.

« Fait triple à Rambouillet, les dits jour, mois et an que ci-dessus, MM. Degousée et Chambellan ayant signé le présent procès-verbal, avec MM. les officiers assistant M. Degoussée et MM. les fonctionnaires dénommés ci-dessus.

« Degousée, Chambellan, Huiard,
Thoyot, Becquet, Bourdon,
Servière, Delorme, Bernard,
Dumas, Frayssinous, Nepveu. »

MINISTÈRE DES FINANCES.

CAISSE DU TRÉSOR ROYAL.

« Le caissier du trésor royal déclare et certifie, ensuite des ordres de M. le commissaire du gouvernement près le département des finances, que M. Degousée, colonel de la garde nationale, premier aide-de-camp de M. le général Pajol, a remis au trésor royal un fourgon scellé du sceau de la mairie de Rambouillet, et dont les clefs sont restées entre les mains de M. le maréchal Maison.

« M. Degousée a déclaré que ce fourgon renfermait les diamants de la couronne, et qu'il avait été chargé par son général de l'aller chercher à Rambouillet, et de le ramener au trésor royal.

« Fait et délivré à Paris, le 4 août 1830, à sept heures et demie du soir.

« KESNER. »

COMMISSION DE LA LISTE CIVILE.

DIVISION DE LA MAISON CIVILE.

Paris, le 14 septembre 1830.

A M. DEGOUSÉE, lieutenant-colonel de la garde nationale.

« Pour satisfaire, Monsieur, au désir que vous nous avez exprimé par votre lettre du 8 de ce mois, nous nous empressons de certifier que l'ouverture du caisson, déposé au ministère des finances, et renfermant les diamants de la couronne, a eu lieu en notre présence, et que tous les diamants, pierres et bijoux ont été reconnus se trouver intacts et conformes à l'état descriptif de l'inventaire.

« *Quant aux inscriptions, aux valeurs et à l'argent comptant qui appartiennent à madame la duchesse d'Angoulême, et qui*

avaient été saisis rue de la Chaise, n° 10, nous savons qu'ils ont été remis à M. le baron Charlet, secrétaire des commandements de cette princesse. La copie du procès-verbal de remise qui a été dressé par la commission municipale vous servira naturellement de décharge, et nous ne pouvons que vous inviter à la réclamer directement à qui de droit.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée,

« Les commissaires de la liste civile,

« MONTALIVET,

« DUVERGIER DE HAURANNE. »

V.

Je me fais un plaisir de publier la lettre (inédite) de M. de Lafayette à M. Poque, et la lettre de la commission du gouvernement à cet intrépide officier, après qu'il eut envoyé ses dépêches à l'Hôtel-de-Ville.

GARDE NATIONALE DE PARIS.

Hôtel-de-Ville, ce 9 août 1830.

« Le général commandant en chef,

« Vous êtes admirable de générosité, mon

cher Poque, et vous faites précisément l'inverse de ce que lord Aberdeen disait de son ami don Miguel. Je me soumets à vos nobles et touchantes intentions que j'ai fait connaître au Palais-Royal, où elles ont produit le sentiment qui leur est dû. Mais il faut, pour ma propre satisfaction, que je les fasse connaître au peuple, afin que je ne sois pas accusé d'un acte de faiblesse qui n'est, de votre part, qu'un acte de grandeur d'âme, tandis qu'il aurait été coupable à moi de ne pas faire rendre justice sévère.

« Le papier que vous avez reçu était une autorisation provisoire, en attendant des nominations qu'il convient de soumettre à l'approbation royale, car nous avons un roi depuis ce matin; après qu'il a eu rempli les conditions demandées de lui, au nom du peuple, et bien nettement reconnu que c'était à la déclaration faite en ce nom qu'il devait la couronne.

« Votre lettre de nomination portera ces

mots : Le colonel Poque, premier grenadier de la garde nationale de Pau.

« Le nouveau roi et toute sa famille me demandent de vos nouvelles, toutes les fois que je les vois ; il en est de même de tous nos amis nombreux et patriotes. Levasseur a été au plus mal; mais il est mieux depuis deux jours.

« Soignez-vous bien, mon cher Poque ; le jeune ami qui retourne vers vous, vous donnera les nouvelles du jour. Je vous embrasse de tout mon cœur.

« *Signé*, LAFAYETTE. »

COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS.

Hôtel-de-Ville, ce 9 août 1830.

« Nous avons reçu, Monsieur, les différents rapports que vous nous avez adressés sur les opérations importantes dont vous avez été chargé, tant à Rambouillet qu'aux environs, pour repousser les troupes qui accompagnaient Charles X et sa famille.

« Nous ne pouvons qu'applaudir au courage, à la présence d'esprit et à la bravoure que vous avez montrés dans ces graves circonstances, ainsi qu'aux mesures de prudence et d'ordre que vous avez prises depuis le départ de l'ex-roi. Nous n'attendions pas moins d'un chaud partisan de la liberté, et d'un citoyen aussi dévoué que vous.

« Nous espérons que les blessures qui vous ont été faites avec tant de barbarie, et que vous avez reçues avec tant de sang-froid, vous

permettront de revenir bientôt auprès de nous.

« Nous ne pouvons vous donner aucune instruction sur le service que vous faites à Rambouillet, en ce moment, cet objet sortant entièrement de nos attributions.

« Agréez, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée et de notre attachement.

(*Suivent les signatures*).

VI.

Le duc d'Angoulême avait donné l'ordre de faire arrêter M. de Sémonville. Les gens de la duchesse de Berry, voyant ses allées et ses venues dans le château de Saint-Cloud, disaient qu'il travaillait pour l'insurrection ; ils avaient résolu de lui faire tirer un coup de fusil ou de le faire jeter par-dessus les balustrades, dans la cour. Mais sans qu'il le sût, il était suivi et protégé.

Il y avait dans l'ancienne armée un brave

nommé *Collione*, qui avait reçu de Napoléon, sur plusieurs champs de bataille, une épée d'honneur, la croix, des épaulettes. L'empereur, ennuyé de ce nom, lui dit en le nommant capitaine :

« Collione, tu as là un f.... nom, pour un homme si brave. Quel est ton département? — Marengo. — Marengo! eh bien, soit, prends-en le nom. Il n'est pas laid, et tu es digne de le porter. »

Ce Marengo, capitaine à Saint-Cyr, a dirigé les petits-fils de M. de Sémonville, et lui est tout dévoué.

Ayant entendu parler du complot contre le grand référendaire, il vint à Saint-Cloud, avec cinq lurons de l'école, leurs épées au côté.

M. de Sémonville se promenait sur le *Trocadero*, lorsque M. de Polignac, en ce moment disgracié, vint à passer. Ils se parlèrent comme gens ennemis, mais qui ne se battent plus. Mais le prince ayant ajouté : « *Je vous ai assez tourné, c'est vous qui êtes cause de ceci.* » Le référendaire entra en fureur, jeta

sa main sur la poitrine de l'ex-ministre, et lui cria : « Quelle infamie ! Que voulez-vous dire? expliquez-vous!..... » Le capitaine *Marengo* s'avança brusquement, prêt à agir contre M. de Polignac.

Il se retira, voyant que les deux hommes aux prises étaient deux hommes d'état.

La commission du gouvernement devait une récompense, et l'administration actuelle de la préfecture de la Seine doit tout son intérêt à MM. *Michel Létandy* et *Louis Croiseau*, huissiers du cabinet, qui furent infatigables pendant la grande semaine et rendirent les plus grands services.

VII.

COMMISSION MUNICIPALE.

RAPPORT AU ROI.

« Sire,

« Les graves conjonctures d'où sort la patrie ont donné naissance à un pouvoir extraordinaire, qui, de même que tout autre, doit compte de ses actes : ce compte, la commis-

sion municipale s'empresse de vous le rendre, non-seulement parce qu'elle est responsable, mais aussi parce que son autorité, qui a passé vite comme les grandes choses qui viennent de s'accomplir, doit cependant laisser quelques traces. L'administration publique et les finances de l'État ont été dans ses mains; elle a modifié des transactions commerciales, institué des officiers de l'état civil, créé des pouvoirs secondaires. Il importe qu'elle expose fidèlement ce qu'elle a fait et ordonné. Les droits privés nés sous la garantie de son pouvoir temporaire en seront plus certains, et l'autorité pourra plus sûrement continuer les affaires non achevées.

«Nous ne parlerons pas de ces jours de danger, où ceux des députés qui se trouvaient dans la capitale se réunirent pour sauver nos libertés. Peu étaient présents, tous auraient voulu l'être. Le 26 juillet, à l'apparition des ordonnances, l'indignation éclata de toutes parts; le 27, la lutte commença; le 28, on se battit avec acharnement. Paris était en état

de siége; les autorités civiles suspendues, l'autorité militaire confinée dans quelques quartiers où elle résistait encore; et déjà le peuple inquiet au milieu de ces combats; le peuple qui voulait une victoire aussi pure que sa cause, demandait des chefs pour régler ses mouvements, et il les demandait à ceux que l'élection nationale venait de signaler à sa confiance.

«Dans la matinée du 29, à un moment où le combat, encore incertain, avait cependant renversé toutes les autorités de la capitale, les députés réunis décidèrent qu'ils devaient pourvoir au salut de la patrie. L'autorité militaire supérieure fut confiée à M. le général Lafayette; la direction des opérations actives à M. le général Gérard. Il fut arrêté en même temps que sous le titre de commission municipale, une commission investie de tous les pouvoirs que demandaient les circonstances, se transporterait à l'Hôtel-de-Ville, et prendrait le maniement des affaires.

«Il serait difficile de dire quel trouble régnait

alors à cet Hôtel-de-Ville, théâtre de combats acharnés, pris et repris trois fois, dont les murs étaient sillonnés par les balles et la mitraille. Une foule immense l'encombrait, allant, venant sans cesse, demandant des ordres, sans trouver personne qui en pût donner. Aussitôt qu'il fut connu que des membres de la chambre prenaient en main la chose publique, chacun obéit : tant le principe de l'élection nationale est révéré des peuples! tant il a de puissance sur leur esprit!

« La commission devait s'occuper sur-le-champ d'organiser le pouvoir. C'était une des lois de sa position, de n'y appeler que des membres de la chambre, parce qu'il fallait le soutenir de leur influence; et des membres présents, parce qu'il fallait agir sur l'heure, et que l'on connaissait le prix d'un moment.

« Le soin du trésor et des finances, qui ne pouvait souffrir aucun retard, fut confié sur-le-champ à M. le baron Louis. La préfecture de police à M. Bavoux. Un autre service demandait qu'il y fût pourvu avec une égale promp-

titude, c'était celui des postes : M. Chardel en fut chargé, et dans la nuit même les courriers partirent, emportant un *Moniteur* qui annonçait la victoire. Il fallait s'assurer aussi des communications télégraphiques, les provinces ne pouvaient être trop rapidement instruites. Dès la journée du 30, M. le commissaire au département des finances, inquiet sur le sort des trésors arrivés d'Alger, nous avait demandé si la ligne de Paris à Toulon était libre. M. Marchal reçut mission de se transporter auprès des administrateurs des télégraphes, et de leur donner des ordres; ils refusèrent d'obéir. Une heure après ils étaient destitués, M. Marchal chargé de la direction et installé; l'ordre expédié au maire de Montmartre de rétablir le poste de sa commune; la ligne télégraphique fut en mouvement, et en quelques minutes, la victoire nationale put voler à travers la France, de la capitale à Toulon.

«Le rétablissement des mairies fut encore un de nos premiers soins. Cette magistrature po-

pulaire nous était indispensable pour rétablir l'ordre, veiller à la police locale, distribuer des secours aux blessés, et faciliter le service de la garde nationale. Nommer nous-mêmes les maires et les adjoints nous était impossible, le temps nous manquait, et dans l'entraînement des affaires, nos choix n'auraient peut-être pas répondu aux justes exigences de l'opinion. Ici encore l'élection nationale nous parut le meilleur guide. Un arrêté décida que les scrutateurs définitifs des derniers colléges rempliraient les fonctions municipales; celles de maire devant être exercées par le scrutateur qui avait eu le plus de voix; celles d'adjoints par les autres; et comme les arrondissements électoraux de Paris contiennent presque tous deux mairies, un commissaire spécial fut chargé de lever les difficultés. Le zèle des citoyens fit des prodiges. Dès le lendemain de notre installation, ces municipalités soudaines, actives, intelligentes, agirent avec tout l'à-propos d'une administration régulière, et suffirent à tout sans rien négliger. Ce qu'il importe de

remarquer, c'est que les maires ainsi institués ont reçu des actes de l'état civil, prononcé des mariages, créé des familles. Ces actes ne sont pas moins valides que s'ils eussent été reçus dans un temps de calme par une autorité ordinaire. La nécessité, cette loi suprême des états, les protège et les consacre.

«Les affaires, les dépêches qui s'accumulaient à chaque moment, nous firent sentir le besoin de déléguer des commissaires ou des secrétaires-généraux aux départements de la justice et de l'intérieur, de l'instruction publique et des affaires étrangères. Par le même motif, nous avons été forcés de reconstituer le conseil-général du département de la Seine. Dans l'ancien conseil se trouvaient plusieurs membres qui n'avaient jamais cédé aux prétentions du pouvoir absolu, et qui, de plus, avaient la tradition des affaires : nous les avons conservés, en leur adjoignant de nouveaux collègues qu'ils aideront de leur longue expérience.

«Ces grandes mesures d'organisation n'empêchaient pas une infinité de mesures de dé-

tail, de décisions subites. Il fallait agir vite, et peu délibérer : nos ordres étaient brusques, impérieux comme les événements. Dès la journée du 29, la commission s'empressa d'assurer la conservation des bibliothèques, des musées, des établissements publics; mais, nous devons le dire, il suffit de les placer sous la sauve-garde des citoyens; la modération publique les protégea plus encore que les postes qu'on y établit. Les réverbères avaient été brisés par mesure de défense. On ordonna des illuminations, et Paris, tout hérissé de barricades, fut éclairé pendant plusieurs jours par ces signes de victoire. Ce qui demandait surtout notre sollicitude, c'était d'assurer la subsistance d'un grand nombre de citoyens qui combattaient depuis deux jours. La commission ne pouvait disposer d'aucun magasin; de l'argent fut envoyé ; ces braves refusèrent : « Nous nous battons pour la liberté, disaient-ils ; la patrie nous doit du pain, non de l'argent. » Il semblait que l'argent dût souiller leurs mains victorieuses; ils ne voulaient tou-

cher que leurs armes. Ce désintéressement devenait un embarras de plus; dès le lendemain une administration fut organisée, et des bons de fournitures régulièrement délivrés.

« L'approvisionnement de la capitale donnait quelques inquiétudes; mais on apprit que la réserve contenait pour un mois de subsistances. Néanmoins, dans l'incertitude des événements, la commission pensa qu'il fallait s'assurer de plus grandes ressources. Des soumissions offertes furent acceptées; et on engagea l'autorité militaire à débarrasser les grandes lignes de communications, en prenant toutefois les précautions qu'exigeait la sûreté publique. Les besoins du commerce ne furent point oubliés. On était à la fin du mois, époque d'échéances. Chacun veillait à la défense commune, les relations étaient interrompues, les paiements presque impossibles; et cependant les protêts allaient ébranler le crédit d'un grand nombre de maisons. Un de nos honorables collègues vint, au nom du tribunal de commerce, qu'il préside, solliciter de nous

une mesure qui prévînt un si grand mal : un arrêté du 31 juillet prorogea toutes les échéances de dix jours, et défendit toutes poursuites. Plusieurs villes de commerce en ont adopté depuis les dispositions.

«Nous ne parlerons pas des députations, des adresses qui nous arrivaient de plusieurs villes, et qui témoignaient l'enthousiasme universel; des secours urgents distribués aux gardes nationaux et aux blessés; des mesures prises pour assurer des logements à ces braves habitants de la Normandie, qui s'émurent au premier bruit du danger, et qui, partis pour sauver la capitale, arrivèrent au milieu du triomphe.

«Dans le trouble des événements, nous avons été souvent obligés de disposer des deniers publics. Quelques mandats ont été délivrés sur la caisse de la Préfecture de police; mais nos dispositions, toujours faites pour des besoins pressants ou pour ceux de l'état-major-général, ont porté principalement sur les caisses de l'Hôtel-de-Ville. Les paiements ont

eu lieu sur des ordres réguliers; la comptabilité sera facilement établie. Mais sans doute Votre Majesté trouvera juste de ne pas laisser exclusivement la ville de Paris chargée des dépenses faites dans l'intérêt général.

« Ici se présente un autre ordre de choses; et, pour plus de clarté, nous devons revenir sur les dates. Notre position même attirait devant nous la grande question politique qui s'agitait. Dans la journée du 28, sur les deux heures, d'après les ordres des députés réunis, cinq d'entre eux s'étaient rendus auprès du duc de Raguse; ils avaient demandé le rapport des ordonnances, et proposé d'intervenir entre le peuple et l'armée. Le maréchal avait refusé de suspendre les mesures militaires; mais il avait promis son influence auprès du trône, sans dissimuler toutefois son peu d'espérance de réussir. Le président du conseil, présent au quartier-général, avait été plus positif. Il avait fait dire à la députation, sans vouloir l'entendre, que les ordonnances ne seraient pas rapportées. Le lendemain 29, la guerre

avait prononcé. Dans la soirée, une députation, composée de MM. de Sémonville, d'Argoût et de Vitrolles, arriva de Saint-Cloud à l'Hôtel-de-Ville. Le langage n'était plus le même; changement de ministère, rapport des ordonnances, on offrait tout. Mais le peuple avait-il versé son sang pour un changement de ministres? consentirait-il à revoir sur le trône un prince irrité de son humiliation, et qui reprendrait la ruse en attendant qu'il pût de nouveau essayer la force? La commission ne voulut pas décider sur-le-champ ces graves questions, et quoique sa résolution fût arrêtée, il était de la prudence de ménager encore un parti à qui le désespoir pouvait révéler ses forces. Elle renvoya à la réunion des députés les commissaires de Saint-Cloud, qui, du reste, n'avaient aucune pièce écrite, aucune preuve officielle de leur mission.

«Cependant arrivaient de tous côtés des avis alarmants. Paris, disait-on, devait être attaqué dans la nuit : ce qu'il y avait de certain, c'est que quarante pièces d'artillerie étaient

sorties de Vincennes, et qu'un régiment suisse arrivait d'Orléans. Il fallait voir alors comme ce peuple, aussi prudent que brave, veillait sur sa victoire; comme des patrouilles, qui s'étaient organisées d'elles-mêmes, parcouraient la ville en tout sens; comme à la moindre alerte, ces hommes, couchés sur le pavé des rues, se jetaient sur leurs armes et se préparaient au combat!

« Les journées du 30 et du 31 furent encore pleines d'inquiétudes et de troubles. Une foule immense encombrait les rues et les places publiques. Le bruit des négociations s'était répandu; on s'indignait à la pensée d'une régence et d'un enfant sur le trône. Les craintes étaient vives; la situation grave. Un nouveau commissaire était arrivé de Saint-Cloud. Il apportait, il voulait déposer ces ordonnances de révocation que le sang répandu n'avait pu obtenir, mais qu'avait enfin arrachées la peur. La commission n'hésita pas sur sa réponse : il était trop tard; Charles X avait cessé de régner; et dans la personne du lieutenant-général

que venaient de proclamer les députés réunis, la France voyait déjà le souverain à qui elle devrait son bonheur et sa gloire. Cette réponse ne pouvait rester secrète; l'état des esprits ne le permettait pas. Une proclamation fut publiée. Elle eut l'heureux effet de les calmer.

« Des dépêches interceptées avaient appris que le camp de Saint-Omer marchait sur Paris. Il se pouvait que la lutte se prolongeât, et, dans tous les cas, il fallait occuper et nourrir cette population qui venait de vaincre, mais qui ne pouvait encore reprendre ses travaux. La commission ordonna que vingt régiments de la garde nationale mobile seraient créés, avec une solde de trente sous par jour; des registres furent ouverts dans les mairies; des inscriptions reçues en grand nombre. Mais un inconvénient que nous n'avions pu prévoir nous fut bientôt signalé par l'autorité militaire: la plupart des soldats appartenant aux régiments désorganisés venaient souscrire dans la garde mobile, moins attirés sans doute par l'appât d'une solde plus élevée que pressés

d'accourir où se trouvait l'honneur national. Sur la demande de l'autorité militaire les listes ont été closes, et l'abus a cessé. Les promesses faites ont été religieusement tenues et la solde payée, ainsi qu'une indemnité de quinze jours au-delà du service.

« Dès la journée du 30, notre attention fut éveillée sur la conservation des diamants de la couronne. Un officier de la garde nationale, accompagné de M. Bapst, joaillier de la liste civile, fut chargé par nous de vérifier s'ils étaient encore intacts. Le rapport nous apprit qu'ils avaient été enlevés. Nous en instruisîmes l'autorité militaire, et M. le général Lafayette nous proposa de donner, conjointement avec lui, à un de ses aides-de-camp, M. Poque-Beauvais, la mission périlleuse de faire rentrer au Trésor cette propriété nationale. M. Poque fut investi par le général et par nous du droit de requérir toutes les autorités civiles et militaires ; il lui était recommandé de s'emparer, même par la force, des diamants de la couronne, mais en même temps de protéger la retraite de la fa-

mille royale hors du royaume. Ce brave officier s'est acquitté de sa mission avec autant de dévouement que d'intelligence. Il était déjà parvenu à réunir un corps de gardes nationaux assez considérable. Près de Rambouillet, il a été blessé grièvement, contre le droit des nations, dans un moment où il s'avançait en parlementaire. Cet enlèvement des diamants de la couronne a provoqué *la seule mesure arbitraire que la commission se soit permise. Instruite qu'il existait dans une maison, rue de la Chaise, des valeurs considérables appartenant à un des membres de la famille royale, elle y a fait apposer les scellés: inscription sur l'État de* 100,500 *francs a été saisie; elle a été mise à la disposition du ministre des finances, qui statuera.* Au surplus, les diamants sont rentrés au Trésor.

« Charles X, abandonné de la plus grande partie de ses soldats, dont il avait trompé le courage, voulait cependant rester à Rambouillet. La commission fut invitée par l'autorité militaire à mettre cinq cents hommes de

garde nationale par mairie à sa disposition. L'invitation fut reçue à neuf heures du matin; une demi-heure après, les ordres étaient expédiés et parvenus à destination. A onze heures, une force de dix mille hommes était réunie aux Champs-Elysées et se mettait en mouvement, et ce corps était doublé, triplé même avant d'arriver aux Cognères, près Rambouillet. Auprès de Charles X étaient des troupes qui pouvaient résister encore ; le peuple, par sa présence seule, les glaça de terreur ; et celui qui peu de jours avant était roi, fut conduit en prisonnier à Cherbourg.

«Ce que nous venons de rapporter fut à peu près l'ouvrage de trois jours, nous pourrions ajouter de trois nuits. Vous veniez, Sire, d'être proclamé lieutenant-général du royaume ; un pouvoir régulier s'établissait ; celui de la commission n'aurait pu qu'embarrasser sa marche. Le lieutenant-général du royaume lui manifesta cependant le désir qu'elle continuât à s'occuper quelque temps encore de tout ce qui

concernait la sûreté, la tranquillité et les intérêts municipaux de la ville de Paris.

« Sa tâche restait assez grande. Au milieu de l'enthousiasme universel, des esprits généreux, fiers du triomphe de la liberté, la voulaient en France sous sa forme la plus austère ; non certes par éloignement pour le prince que la patrie adoptait ; mais il faut le reconnaître par une noble fierté d'âme, par un pur enthousiasme de la vertu. Dans leurs rangs, se trouvaient ceux qui avaient combattu aux jours du danger, avec le plus d'ardeur et de courage. Faudrait-il cependant nous diviser ; et la France serait-elle assez malheureuse pour voir couler encore le sang de ses enfants ! Notre voix se réunit à celle de ce grand citoyen, aimé du peuple comme la liberté même. Qu'importe et les formes et les mots ? Ce qu'il nous faut, n'est-ce pas d'être libres ? Sous un roi ami de la patrie, nous aurons la meilleure des républiques, et dans la meilleure des républiques le trône le plus solide de l'univers. Ces seules réflexions suffirent pour calmer ces

nobles caractères. On leur demandait le sacrifice de leurs doctrines ; ils l'ont fait à la tranquillité de tous. La charte du 7 août a été publiée, l'ordre s'est rétabli, et la nation s'est empressée de reconnaître un prince dont la gloire immortelle sera d'avoir obtenu la confiance de la patrie, au moment où la patrie venait de reconquérir ses droits.

«Des soins empressés étaient dus à ceux qui venaient de verser leur sang pour le pays. Les mairies ont pourvu aux premiers besoins ; nous avons établi une commission pour régulariser ce service. Les secours venus de toutes parts sont immenses. Tous ont donné, riches et pauvres, Français et étrangers ; et pour qu'il ne manquât rien à notre triomphe, l'Angleterre même s'est déclarée l'amie, l'admiratrice de la population parisienne, et veut partager l'honneur de secourir nos blessés.

«Quant à ceux qui ont succombé, leurs noms seront recueillis et gravés sur le marbre. La postérité la plus reculée les lira avec respect. Nous avons dû ordonner qu'il serait fait une

relation officielle des événements; nous en avons confié la rédaction à un homme qui, nous n'en doutons pas, remplira cette mission avec autant de talent que de conscience. C'était un devoir pour nous de ne pas laisser périr la mémoire de tant de nobles actions; elles appartiennent à la patrie. Jamais la nature humaine ne s'était montrée plus héroïque et plus grande. Au milieu d'un peuple fuyant à l'aspect d'un gros de cavalerie, on a vu un homme s'élancer : il saisit un drapeau tricolore, met un genou en terre, plante, assure son drapeau, et périt écrasé sous les pieds de cent chevaux, en s'écriant : « Voilà comment on meurt pour la patrie ! »

« Combien de traits pareils ne pourrions-nous pas citer !

« Et ces hommages spontanés rendus aux victimes des trois journées! Comme le peuple prend soin de leurs tombes! tous les jours il les couvre de fleurs nouvelles : on dirait qu'il aime à sentir ses frères encore près de lui. Reposez en paix, généreuses victimes; la patrie

doit honorer vos cendres, et vos noms ont des droits à l'immortalité.

« Ici s'est terminée notre tâche. Le roi des Français est proclamé; ses sermens reçus. Nous nous sommes empressés de résigner nos fonctions dans ses mains.

« Dans ce mouvement immense, tous les droits individuels ont été respectés; personne n'a eu à se plaindre, nous le croyons du moins. Le droit des nations a été aussi religieusement gardé. Des dépêches des gouvernements étrangers avaient été interceptées; elles ont été renvoyées non ouvertes aux ambassadeurs.

« Il nous eût été difficile de suffire à des travaux aussi multipliés, si nous n'eussions appelé à nous quelques secours. Le barreau, toujours si dévoué quand il s'agit des libertés publiques, est venu à notre aide. Nous ne saurions trop donner d'éloges et de remerciements a MM. Mérilhou, Odilon-Barrot, Barthe, Isambert, Plougoulm (1), Aylies.

---

(1) M. Plougoulm est le *rédacteur* de ce rapport.

NOUS LES AVIONS TOUJOURS TROUVÉS PRÊTS A NOUS CONSACRER LEUR TEMPS ET LEURS LUMIÈRES. NOUS DEVONS DIRE LA MÊME CHOSE DE MM. BAUDE ET LE COMTE, DONT LA COLLABORATION NOUS A ÉTÉ SI UTILE.

« Quant à nous, Sire, notre vœu était de ne pas rester au-dessous de la tâche que nous avions à remplir.

« Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect,

« De Votre Majesté,

« Les très-humbles, très-obéissants serviteurs et fidèles sujets,

« LOBAU, AUDRY DE PUYRAVAU, DE SCHONEN, MAUGUIN.

« Nos honorables collégues, MM. Laffitte et Casimir Périer, membres de la commission municipale, ont été enlevés à ces travaux par

les services qu'ils ont eu à rendre dans la réunion des députés, et pour la confection du pacte fondamental, services immenses que la France apprécie. Si leur signature ne se trouve pas sur ce rapport, c'est qu'il n'est pas juste de leur imposer une responsabilité que leur absence rendait plus grande encore. »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PALATINE, N. 5.

SAINT-CLOUD, PARIS ET CHERBOURG.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE 1830;

PUBLIÉS

PAR M. ALEX. MAZAS,

SECRÉTAIRE DU DERNIER PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, NOMMÉ PAR LE ROI CHARLES X.

MISSION

DE M. LE DUC DE MORTEMART,

PENDANT LA SEMAINE DE JUILLET.

NOUVEAUX DÉTAILS POLITIQUES SUR LE VOYAGE DE CHERBOURG.

PARIS.

URBAIN-CANEL, 104, RUE DU BAC. | ADOLPHE GUYOT, 18, PLACE DU LOUVRE.

M.DCCC.XXXII.

409 11.

MÉMOIRE

Pour servir

A L'HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION DE 1830.

Dans les premiers mois de l'année 1828, je publiai *les Vies des grands capitaines français du moyen-âge*, ouvrage qui m'avait coûté douze années d'un travail opiniâtre, et pour lequel je venais de voyager pendant deux ans dans les diverses parties de la France. M. le baron de Da-

mas lut mon ouvrage, et m'en témoigna sa satisfaction; j'avais eu l'honneur de servir sous ses ordres en 1816, 17 et 18, lorsqu'il commandait la 8e division militaire, et il ne cessa alors de me traiter avec beaucoup de bienveillance. M'ayant fait appeler en avril 1828, il me proposa de m'attacher à l'éducation du jeune prince, mais uniquement pour rassembler des matériaux propres à composer un grand traité d'histoire; les travaux auxquels je m'étais livré toute ma vie, l'emploi que j'occupais à la bibliothèque de l'Arsenal, me mettaient plus qu'un autre en état de satisfaire M. de Damas; insensiblement mes attributions s'étendirent, et je devins le secrétaire particulier du cabinet de M. le Duc de Bordeaux. Le prince me traitait avec cette bonté dont il usait à l'égard des personnes qui avaient le bonheur de l'approcher; mes fonctions me mirent à même de connaître les choses

les plus intéressantes et dont le souvenir serait fécond si je cherchais à faire de longs récits. J'arriverai donc sans préambule à l'événement important qui forme l'objet principal de ces mémoires.

Le dimanche, 25 juillet 1830, je dînai à Saint-Cloud à la table du jeune prince ; je comptai au moins douze officiers de la garde au nombre des convives : le repas fut triste, je ne sais pourquoi. A l'issue du dîné, M. de Damas me dit : « Vous n'aurez pas besoin de revenir à Saint-Cloud avant jeudi prochain. » Jamais nous ne mettions un si long intervalle dans nos jours de travail.

Nous passâmes dans le salon, où tout le monde resta; le jeune prince entra dans ses appartements ; je l'y suivis. J'aperçus, placé de champ sur une chaise, un dessin magnifiquement encadré; je m'approchai pour l'examiner, ne doutant pas que ce ne fût un paysage d'un grand maître. Quel fut

mon étonnement lorsque je vis un dessin tout-à-fait médiocre. Dans ce moment M. le Duc de Bordeaux me joignit, » Vous regardez ce dessin, me dit-il avec un air triste qui ne lui était pas naturel, c'est tout ce qui me reste de lui.— De qui? — De mon père, ajouta-t-il en baissant extrêmement la voix, et puis il s'échappa. Je demandai une explication de ceci au bon Lavillatte, qui me répondit: Vous savez que les deux fils de M. le comte d'Artois, furent élevés pendant plusieurs années à Turin. Obligés de sortir de cette ville à l'approche de l'armée française, ils y laissèrent une partie de leurs effets; un habitant de Turin a trouvé une malle ayant appartenu aux jeunes princes, et remplie d'objets insignifiants: ce dessin en faisait partie; il l'a envoyé ne doutant pas qu'on n'y attachât beaucoup de prix. Le duc de Berry avait alors douze à treize ans; il a signé de ses initiales comme font tous les élèves.

Le lendemain, lundi, en arrivant à la bibliothèque de l'Arsenal, je lus dans le Moniteur les fameuses ordonnances; le rapport qui servait de préliminaire me parut parfaitement tracé, et je ne doutai point que cinquante mille hommes n'entourassent Paris pour appuyer ce coup d'état.

Je parcourus la capitale; sa physionomie ne m'offrit rien de particulier. Les faubourgs ne bougeaient point; il est vrai que ce lundi était le jour de la fête de la Vilette, l'une de celles qui attirent le plus d'affluence, et chez le peuple parisien le plaisir est plus important que la politique.

Le mardi je me trouvais au Palais-Royal à 10 heures du matin; je lisais un journal, assis sur un banc de pierre attenant aux galeries; au bout de quelques instants j'entendis du tumulte dans le jardin: un groupe considérable se forma sous les arbres en face de moi, et bientôt je distinguai un jeune homme monté sur une

chaise, qui lisait un journal à haute voix et en gesticulant comme un possédé ; cette feuille contenait la protestation d'un grand nombre d'écrivains libéraux. Au bout d'une demi-heure, des gendarmes arrivèrent pour faire évacuer le jardin ; ils trouvèrent une vigoureuse résistance. Il y avait auprès de moi, adossé à la grille, un petit vieillard tout noir; il regardait cet homme monté sur une chaise, lisant le journal ; il se prit à dire : « Voilà comment les choses commencèrent en 1789. » Je ne fis pas trop attention dans le moment aux paroles de mon voisin, mais depuis que les événements ont si bien justifié l'espèce de prédiction de ce petit vieillard, son visage s'est très-souvent représenté à mon souvenir. Enfin les groupes furent dispersés ; les hommes qui les composaient se répandirent dans les galeries en criant : *Vivent les deux cent vingt-un.* Les boutiques du Palais-Royal se fermèrent spontanément.

Je me rendis à la bibliothèque de l'Arsenal; je rentrai chez moi à trois heures par le Luxembourg dans le voisinage duquel je logeais, rue Madame; vers les six heures, j'allai prendre, rue Christine, la voiture de Meudon, où je désirais me rendre pour présenter mes respects à Mme de Labouillerie; je rencontrai dans cette rue un de mes amis. Pendant que nous causions, nous vîmes passer dans la rue Dauphine une trentaine de gendarmes qui battaient en retraite du Pont-Neuf, poursuivis par une foule de peuple; les boutiques se fermèrent de toutes parts, et des bourgeois nous apprirent qu'on pillait les magasins des armuriers; je renonçai à mon voyage de Meudon, et je regagnai ma demeure par la rue Saint-André-des-Arts; cependant, désirant savoir des nouvelles, j'allai passer une partie de la soirée rue Garencière, derrière Saint-Sulpice, chez M. Deleuze, homme de lettres, si connu

par *ses entretiens* d'Eudoxe, *et ses observations sur le magnétisme.* Je trouvai les habitants de la maison dans la plus grande consternation; nous entendions très-distinctement le canon et la fusillade ; mais la lutte ne semblait avoir lieu que sur la rive droite de la Seine. Je sortis à onze heures de chez M. Deleuze; je vis tous les postes sous les armes ; je gagnai bientôt mon domicile et restai à ma fenêtre jusqu'à deux heures après minuit. La fusillade parut alors s'éteindre; je me couchai, mais j'entendis bientôt après beaucoup de vacarme dans la rue : l'on cassait les réverbères sans que personne s'y opposât.

Le mercredi, 28, je sortis à sept heures du matin, les boutiques restaient fermées,

les débris des réverbères couvraient partout le pavé; les groupes se formaient dans les carrefours, mais je n'aperçus aucune démonstration hostile dans les quartiers de la rive gauche; en arrivant sur le trottoir du Pont-Neuf, je rencontrai mon beau-frère, Eugène Devenne, qui me raconta quelques particularités des graves événements de la veille; il m'assura avoir vu porter en triomphe par le peuple un capitaine de la ligne qui avait commandé à ses hommes de ne pas faire feu; cet officier était extrêmement pâle au milieu de son ovation.

Nous passâmes le Pont-Neuf ensemble, mon beau-frère et moi; mais, à peine fûmes-nous à l'entrée de la rue de la Monnaie, que nous nous trouvâmes en face de la révolte armée; des pelotons d'hommes du peuple accouraient du quai de la Féraille; la rue de la Monnaie regorgeait de bandes qui s'avançaient en colonnes ser-

rées ; je vis briser sous mes yeux les insignes des fleurs de lys ornant la porte d'un marchand de tabac. Au même instant des troupes suisses parurent sur le quai du Louvre, alors les insurgés se dispersèrent dans les petites rues qui entourent l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le feu s'engagea entre les Parisiens et les soldats. Je rebroussai chemin, et je me rendis au Luxembourg pour y lire les journaux. A peine étais-je entré dans le jardin, que j'entendis une vive fusillade du côté du Val-de-Grâce, ce qui attestait que la révolte avait gagné la rive gauche du fleuve. Je me hâtai de sortir du jardin, craignant que les grilles ne se fermassent pour long-temps. Une personne me suivait, marchant très-vite ; je me retournai et je reconnus M. de Clermont-Tonnerre, l'ancien ministre de la guerre, dont l'hôtel touche le Luxembourg ; nous passâmes les grilles ensemble. La canonnade et la

fusillade augmentaient de plus en plus; je ne savais en quel lieu me rendre pour me rallier aux défenseurs de l'ordre public. J'imaginai d'aller à la première division militaire, rue de Bourbon, ne doutant pas d'y trouver rassemblés beaucoup d'officiers isolés ou en permission à Paris : je ne rencontrai que le capitaine de planton. Au moment où je sortais de l'hôtel de la première division militaire, je vis courir dans la rue des Saints-Pères des hommes habillés en gardes nationaux, et dans une tenue assez singulière; les soldats de la ligne occupant le poste de l'état-major les accueillirent par un éclat de rire, mais ne les arrêtèrent pas. Ces gardes nationaux gagnèrent le quai Malaquais; je voulus les suivre sans trop savoir pourquoi. Une douzaine de coups de fusil tirés des fenêtres du Louvre nous accueillirent au moment où nous débouchions sur le quai; une malheureuse

femme eut la cuisse cassée à dix pas de moi, sous le portail du n° 17, ancien hôtel Bouillon. Je me jetai dans la boutique à demi-ouverte d'un graveur, ne voulant pas me faire tuer aussi inutilement. J'en sortis au bout d'une demi-heure, et gagnai dans la rue des Saints-Pères la demeure de M. Hennequin, le célèbre avocat. Je trouvai cet excellent homme entouré de sa famille et dans la plus grande exaltation; il m'accueillit avec empressement. « Eh bien, me dit-il, qu'y a-t-il à faire; » depuis hier je demande où je dois aller » pour me réunir aux amis du gouverne- » ment; qu'on m'indique donc le lieu où » je pourrai me faire tuer pour le Roi; » mais personne n'a été prévenu et il » faut se consumer en des vœux impuis- » sants ». En disant ces mots, il bondissait sur le parquet. Ces belles paroles de M. Hennequin sont la meilleure réponse à cette épigramme qui courut après les évè-

nements des trois journées! *Pourriez-vous me dire où étaient les royalistes les 27, 28 et 29 juillet?* Chez eux : s'indignant de manquer de direction, bien décidés à risquer leurs jours pour la défense du trône, mais voulant au moins que leur dévouement servît à quelque chose. Si la garde nationale eût existé, les royalistes auraient eu un centre commun, et les factieux les eussent trouvés en face d'eux.

Je sortis de chez M. Hennequin, pénétré des sentiments si chaleureusement exprimés par ce fidèle serviteur, et ce fut en l'entendant parler que je conçus l'idée de me rendre à Saint-Cloud sur-le-champ, quoique M. de Damas m'eût annoncé que ma présence y serait inutile. J'arrivai au carrefour Bussi ; le peuple, ayant désarmé le poste de l'Abbaye, élevait une énorme barricade à l'entrée de la rue de Seine ; je la franchis avec assez de peine, et je tombai au milieu d'une foule d'hommes

de tout âge qui paraissaient prodigieusement agités ; en m'apercevant, avec mon ruban rouge à la boutonnière, ils crièrent : « Voilà un officier de la garde royale, il faut l'arrêter. » Plusieurs d'entre eux me saisirent violemment, malgré mes dénégations ; je ne sais comment je fis pour m'arracher de leurs mains ; à chaque minute survenait un nouvel incident, et j'en profitai pour gagner la rue du Petit-Bourbon et puis la place Saint-Sulpice ; personne n'avait encore pénétré dans le séminaire. Avant de monter chez moi, je voulus entrer chez un de mes voisins, M. Larivierre, conseiller à la cour de cassation. Je le trouvai dans son jardin, nullement effrayé, et ne doutant pas que cette lutte ne finît par le triomphe de l'autorité ; pendant qu'il me parlait dans ce sens avec beaucoup d'ardeur, la canonnade augmenta d'une manière effroyable ; il s'y joignit bientôt le son du tocsin de

Saint-Sulpice ; j'étais pétrifié. M. Larivierre avait pour locataire un Anglais; cet étranger, fort blond et assez petit de taille, courait çà et là dans le quartier, afin de recueillir des nouvelles ; il venait nous les rapporter ; je n'ai jamais vu un homme dans une telle jubilation ; il semblait dire « *quel bonheur ! le sang français coule à grands flots.* » Malgré ma vive préoccupation, je lui fis d'énergiques observations ; enfin, après plusieurs messages, il nous annonça que l'on venait de proclamer la république avec M. de La Fayette pour président. Ceci est fort remarquable, puisque nous n'étions qu'à la moitié du 28 juillet. Dans la disposition d'esprit où je me trouvais, je pouvais ajouter foi à tout ce que j'entendais, aussi je crus bonnement à la nouvelle donnée par l'anglais.

Je montai chez ma femme et lui annonçai mon intention d'aller sur-le-champ

à Saint-Cloud ; je craignais qu'elle ne voulût me retenir, elle-même étant très-souffrante ; mais elle m'y exhorta en disant : « Votre devoir est d'aller vous ranger auprès des princes, puisqu'ils sont en danger. » J'endossai une veste de chasse à bouton de métal ; je pris la rue Vaugirard et arrivai à la barrière, sans accident, mais toujours poursuivi par le bruit du canon dont le fracas augmentait sans cesse ; je traversai le bourg de Grenelle. On m'y questionna beaucoup sur la situation de Paris ; il y régnait déjà beaucoup de fermentation.

D'après tout ce que j'avais vu dans la capitale, de la vigoureuse résistance que l'autorité y rencontrait, je m'imagi-

nais trouver mille obstacles à surmonter avant d'arriver à Saint-Cloud; raisonnant d'après le peu de notions militaires que j'avais acquises à la guerre, je me disais : « Nécessairement le pont de Grenelle sera occupé par une forte avant-garde ; le parc de Saint-Cloud sera coupé ou défendu par des forces imposantes ; la belle position du château sera couronnée de batteries ; je suis heureusement connu de beaucoup d'officiers de la garde, qui me faciliteront les moyens de parvenir jusqu'au palais. » Je cheminai dans cette conviction. Je ne trouvai sur le pont de Grenelle que deux gendarmes qui me parurent fort inquiets sur le sort de leurs camarades de Paris. Cet abandon d'un poste aussi important me surprit étrangement ; je coupai le chemin de Versailles et gagnai celui de Saint-Cloud ; je ne rencontrai pas un seul homme. Quelques pas avant Auteuil, je vis venir un

peloton de grenadiers à cheval, en tête duquel marchait M. Kameneroski, premier aide-de-camp du maréchal Marmont; je traversai le bois de Boulogne sans faire d'autre rencontre; enfin je parvins à ce pont de Saint-Cloud que je me figurais si formidablement défendu. J'y trouvai un capitaine et une demi-compagnie: l'officier me questionna, mais, le voyant plein de sécurité, je ne lui répondis que quelques mots insignifiants, pour ne pas me faire signaler comme un alarmiste (1).

---

(1) Au premier aspect, cette absence de dispositions militaires peut être regardée comme l'œuvre d'une incurie inexplicable, mais après avoir mûrement réfléchi on se l'explique facilement. Le Roi aurait pu aisément grouper autour de sa demeure quarante mille hommes, puisqu'une grande revue venait d'être annoncée à l'occasion de nos victoires d'Afrique; il aurait pu introduire dans sa capitale des forces considérables; on lui aura vraisemblable-

Je montai la rampe. Les soldats de la garde royale occupaient leur poste accoutumé; la cour d'honneur, ordinairement remplie de voitures, était solitaire. Je me rendis chez M. de Damas par le couloir des offices; je ne vis rien de changé dans

---

ment proposé de prendre toutes ces précautions, mais il les aura jugées inutiles. « Que puis-je craindre des » Français, et des Parisiens en particulier, aura-t-il » répondu, ils jouissent d'un bien-être inconnu jus- » qu'à présent dans les annales du pays. La conquête » d'Alger, le fait d'armes le plus éclatant des temps » modernes, vient de placer la France à l'apogée de la » gloire; les Français seraient des insensés s'ils com- » promettaient leur félicité en s'insurgeant à propos » d'un acte qui m'est dicté par le seul désir d'affer- » mir l'état prospère dans lequel ils vivent tous. Ce » serait leur faire outrage que de m'entourer de » troupes comme un tyran qui tremble au milieu de » ses peuples. » D'après cette interprétation, la seule convenable, cette négligence, loin de paraître stupide, a quelque chose de touchant qui commande le respect.

le service intérieur, seulement je ne rencontrai personne dans ces étroits corridors où les autres jours je ne pouvais passer sans être coudoyé par les allants et venants; j'arrivai aux appartements du duc de Bordeaux : tout y était désert (1). L'huissier parut un peu surpris de la négligence de ma tenue ; me reconnaissant cependant pour être de la maison, il me dit : « Ils sont au Trocadéro. » Je franchis le pont léger qui unit le corps de logis à la colline; après avoir cherché quelque temps M. de Damas dans ce vaste parc, je l'aperçus au milieu d'un parterre planté, au pied de la montagne, derrière les écuries. Le jeune prince jouait avec plusieurs enfants de madame de Damas, qui les regardait, assise sur un

(1) Tous les mercredis M. de Damas donnait un dîner auquel il invitait un certain nombre d'hommes de lettres, et principalement des académiciens : aucun de ces messieurs ne parut ce jour-là.

banc avec la gouvernante de sa fille. M. de Damas se promenait avec M. Duhamel, député de la Gironde, frère du maire de Bordeaux. M. Duhamel, accompagné de son fils, était venu offrir ses services. En m'apercevant, M. de Damas me demanda vivement des nouvelles de Paris; « Les événements de la journée sont fort graves, lui répondis-je; il a fallu que je prisse cette espèce de déguisement pour parvenir jusqu'à vous; la capitale est en pleine révolte; les insurgés ont, je crois, gagné beaucoup de terrain. » Dans ce moment survint le général Crossard, qui arrivait de Paris, pour offrir également ses services; il présenta la situation des choses sous un aspect encore plus sombre que je ne l'avais fait; voici une phrase remarquable de son discours. « Le duc de » Raguse a commis une faute impardon- » nable en engageant ses troupes dans les » rues de Paris; du moment où l'on

» trouve de la résistance au sein des villes, » l'on bat en retraite et l'on ne compro- » met pas ses hommes dans une guerre » de pots de chambre. » M. le général Crossard demanda un uniforme, car il était venu en frac, et s'offrit d'aller porter au duc de Raguse l'ordre d'évacuer tout l'intérieur de Paris, pour concentrer ses forces autour des Tuileries, et attendre ainsi l'arrivée successive des troupes qui arrivaient de toutes les directions.

Madame de Damas avait quitté son banc et nous écoutait avec inquiétude. Tout-à-coup, pendant que nous étions en cercle à parler de choses aussi tristes, le factionnaire placé au-dessus de notre tête, à l'un des angles de la clôture du Trocadéro, fit entendre le cri, *aux armes, aux armes*, comme si l'ennemi eût tourné la position. La foudre tombant au milieu de nous n'eût pas causé plus d'effroi ; M. de Damas

s'élença vers le duc de Bordeaux et l'enleva comme une plume, et, se retournant vers moi, il me dit : « Mazas, prenez ma femme et mes enfans, ne les quittez pas. » Madame de Damas, fort effrayée, saisit mon bras. Je pris par la main la jeune Allix et je gravis à pied le Trocadéro. Nous passâmes le pont suspendu et nous rentrâmes dans les appartements. Tout le monde se mit sous les armes ; on barricada les portes. J'avouerai que, dans ce moment de terreur, je me crus destiné à voir une journée semblable à celle du 5 ou 6 octobre 1789. Les autres personnes du château paraissaient aussi épouvantées que moi ; mais nous ne restâmes pas longtemps sous le poids de cette panique ; nous apprîmes bientôt que le factionnaire, prenant pour des insurgés des hommes qu'il avait vu filer le long du mur, avait donné l'alarme mal à propos. Nous demeurâmes tous réunis dans les apparte-

ments du duc de Bordeaux et collés aux fenêtres. Nous entendîmes fort bien les coups de canon. La nuit étant venue, j'offris à M. de Damas de rester avec lui et de ne point retourner à Paris. « Je l'accepte d'autant plus volontiers, me dit-il, que chacun s'éclipse comme par enchantement; les gens de service même sont introuvables. » Le jeune prince, assez étonné de l'agitation qu'il voyait régner autour de lui, se coucha plus tard qu'à l'ordinaire. Lorsque nous fûmes seuls avec M. de Damas dans son cabinet, il me dit : Voilà beaucoup de lettres restées en souffrance depuis vingt-quatre heures, à cause de ce qui se passe; faites-en le dépouillement, elles contiennent toutes, je pense, des demandes de secours adressées à M. le duc de Bordeaux. » Deux fois par jour l'huissier apportait la levée de la poste. Sur vingt lettres, dix-huit contenaient des demandes de secours, et M. de Damas marquait avec

un crayon la somme qu'il fallait donner (1). Celles que je dépouillai ce soir là étaient de cette nature : des ouvriers sans travail, des indigents de toute espèce, imploraient la commisération du jeune prince. M. de Damas, que rien ne pouvait distraire de l'accomplissement de ses devoirs, marqua, comme à l'ordinaire, sur chacune des pétitions, la somme à donner. Hélas ! peut-être dans ce moment, l'ouvrier à qui était destiné ce secours, égaré par les agitateurs, tirait des coups de fusil contre les troupes royales.

Je passai le reste de la soirée à une fenêtre. La canonnade parut s'éteindre vers une heure du matin ; j'en profitai pour me

(1) J'ai vu maintes fois M. le duc de Bordeaux faire ce noble apprentissage de la bienfaisance. Assis sur les genoux de son gouverneur, il marquait lui-même avec un crayon, d'après les observations de M. de Damas, la somme qu'il fallait donner : ces demandes ainsi apostillées passaient entre les mains du trésorier, qui exécutait les ordres.

jeter tout habillé sur un pliant; je ne pus fermer l'œil. Lorsque le jour commença à poindre, je revins à la fenêtre, j'entendis des coups de fusil lointains (jeudi 29). Je me rendis chez M. de Damas, que je trouvai seul, marchant à grands pas; il avait l'air fatigué, mais point abattu. Je le questionnai assez timidement pour savoir si le roi avait tenu quelque conseil, si l'on s'était décidé à quelque parti vigoureux; il me répondit d'une manière évasive. Faisant allusion à ce qui nous était arrivé la veille lorsque le factionnaire avait donné l'alarme, je dis à M. de Damas : Savez-vous, M. le baron, que le ciel vous destine peut-être à jouer le rôle de Tanneguy Duchâtel. « Je n'ai point de rôle à jouer ici, je n'ai que des ordres à recevoir », me répondit-il sèchement.

Au moyen d'un télescope, nous distinguâmes fort bien un drapeau tricolore sur une des tours de Notre-Dame ; puis ce

drapeau fut enlevé et on ne le vit reparaître que vers midi. M. de Damas m'ordonna de ranger des papiers importants, d'en brûler quelques uns, enfin de prendre les dispositions préliminaires d'un prochain départ. Il entra chez le prince à sept heures du matin, lui fit faire sa prière; puis l'enfant ayant sauté quelques instants, se mit à ses devoirs sous la direction de M. de Barande, sous-précepteur. Vers huit heures, M. de Damas le conduisit chez le roi; le baron me dit : « Vous, descendez dans Saint-Cloud, allez le plus avant possible vers Paris pour apprendre quelque chose de nouveau, mais abstenez-vous d'entrer dans la ville et ne tardez pas à revenir, car j'entrevois que j'aurai grand besoin de vous. » Je traversai Boulogne, le bois et Auteuil; je n'aperçus sur ma route aucun soldat, les habitants me regardaient d'un air animé; une sourde agitation régnait dans les deux villages. Je joignis le chemin

de Versailles, j'y trouvai une file de petites voitures revenant de Paris, où elles n'avaient pu pénétrer; les conducteurs m'apprirent que les barrières étaient fermées par des monceaux de pierres et que nul ne pouvait entrer. J'avançai jusqu'au pont de Grenelle, que j'avais passé la veille; une haute palissade en défendait l'embouchure; une centaine d'hommes sans armes formaient divers groupes sur le chemin; je me mêlai avec eux. Tous vomissaient les plus horribles imprécations contre les ministres et le duc de Raguse. Tout-à-coup je vis sortir d'une maison attenant au pont un homme armé d'un fusil; il portait noué autour de sa ceinture un mouchoir contenant des cartouches. Ce personnage se mit à crier: que les bons garçons me suivent: les royaux attaquent Grenelle, allons les repousser ». Je ne pus m'empêcher de frissonner à l'apparition de cet homme, image vivante de la guerre civile.

Aucun de ceux parmi lesquels je me trouvai ne répondit à son appel. Il sauta par-dessus les palissades et gagna en courant l'autre bout du pont.

Certain que l'on ne pouvait franchir la barrière, je jugeai convenable de revenir à Saint-Cloud; je pris par Sèvres; l'insurrection gagnait déjà ce village. On avait tenté de placer le drapeau tricolore à la porte du parc. J'y appris que les habitants de Versailles imitaient ceux de Paris. Arrivé au bout de l'allée de Breteuil, je trouvai le poste de la garde royale; il ne me parut pas plus nombreux qu'à l'ordinaire; une partie des soldats qui le composaient jouaient aux quilles, et à cinq cents pas d'eux Sèvres déployait l'étendard de la révolte.

Je remontai dans l'appartement de M. de Damas; je lui racontai comment j'avais appris que les Parisiens, maîtres des barrières, en défendaient l'entrée. M. de

Dreux-Brezé et M. le général Vincent parurent peu d'instants après; ils se plaignirent au baron que personne n'organisât une espèce de défense, qu'il y avait absence totale de direction; que le général Bordessoult, à qui on venait de confier le commandement des troupes de Saint-Cloud, était à moitié apoplectique. « Cependant, dirent-ils, le danger devient de plus en plus sérieux, et il est urgent de prendre quelque parti. » « Quant à moi, dit M. de Damas, je ne suis investi d'aucun commandement, tous mes soins doivent se borner à la garde du jeune prince, et dans les circonstances actuelles, cette seule obligation me paraît plus rigoureuse que la défense de ma propre vie. Ces messieurs s'inclinèrent devant de telles paroles. Madame de Gontaut entra au même instant; elle paraissait fort effrayée des événements de Versailles. Cette dame nous apprit l'arrivée des élèves de l'école

militaire de Saint-Cyr; ces jeunes gens, pleins d'ardeur, étaient accourus à Saint-Cloud avec quatre pièces de canon servant à leurs exercices. Comme Vincennes se trouvait à l'autre extrémité de Paris, on n'avait pu faire venir de l'artillerie à Saint-Cloud et les premiers canons dont put disposer, pour sa défense personnelle, Charles X, le plus puissant souverain de l'Europe, furent les canons d'une école, servis par des enfants. Au reste, les élèves de Saint-Cyr montraient tellement d'ardeur pour aller se joindre dans Paris à la garde royale, qu'il fallut, pour les retenir, les enfermer dans une cour attenant aux écuries; je les ai vus pendus aux grilles, criant à tue-tête *vive le Roi!* Singulier contraste avec la conduite des élèves de l'école polytechnique!

Cependant, M. le général Vincent offrit d'aller tout seul à Versailles essayer de faire rentrer cette ville sous l'autorité

du Roi. J'ai su qu'il fut accueilli par une foule en démence, à laquelle cependant il sut imposer par son sang-froid et ses paroles énergiques. « Vous voulez me tuer, eh bien frappez, leur dit-il, en ouvrant son uniforme et présentant sa poitrine couverte de cicatrices; espérez-vous me faire transiger avec mes devoirs par la crainte de la mort. » Il essaya vainement de rappeler ces furieux à l'obéissance, il fut obligé de revenir à Saint-Cloud sans avoir rien obtenu.

Le salon vert de M. le duc de Bordeaux devint le rendez-vous de tout ce qui se trouvait à Saint-Cloud; on y répandait les nouvelles les plus contradictoires. Un officier supérieur, attaché

à la maison du roi, vint annoncer que plusieurs députés de la gauche, et notamment M. Casimir Périer, avaient été fusillés le matin sur la place Vendôme (1). Le jeune prince écoutait avec avidité tout ce que l'on disait, sans cependant témoi-

---

(1) Voici ce qui avait donné lieu à ce bruit. Le soir du mercredi, les Parisiens vinrent par la rue de la Paix assaillir le 5e de ligne stationné sur la place Vendôme. Une compagnie de ce régiment reçut l'ordre de balayer cette rue; au moment où le capitaine faisait apprêter les armes pour coucher en joue les Parisiens, M. Casimir Périer arriva en voiture de la rue des Capucines, et très-vite; si les feux avaient été exécutés, cette voiture les aurait reçus en entier. M. Casimir Périer fit arrêter, et supplia à haute voix, le capitaine de ne pas faire feu. L'officier le reconnut, alla lui parler à sa portière, et, sur les instantes prières de M. Périer, ramena sa compagnie sur la place Vendôme, sans avoir fait usage de ses armes. M. Périer a avoué depuis qu'il devait la vie à ce capitaine et lui en a donné l'attestation. Il le fit nommer chef de bataillon et commandant une place dans le Nord.

gner ni effroi, ni inquiétude. Son gouverneur le tenait constamment par la main, exerçant à son égard la surveillance la plus minutieuse. Il faut que je consigne ici une petite particularité assez remarquable. Vers trois heures après-midi, M. de Damas et le jeune prince se trouvaient auprès d'une fenêtre au milieu d'un groupe de cinq ou six personnes; j'en fesais partie. On déplorait les malheurs de la journée: « Que voulez-vous, dit un officier supérieur de la maison civile du roi, revêtu d'un habit brodé sur toutes les coutures; que voulez-vous, de tout temps la royauté a été battue dans le mois de juillet. » Mais, Bouvines, Monsieur, dit le baron de Damas, avec son sang-froid accoutumé, et les victoires de Taillebourg et Denain, repris-je à mon tour, furent remportées en juillet. L'indiscret observateur se tut. Hélas! dans ce moment où nous parlions, les Parisiens lui

donnaient gain de cause ; mais un dignitaire de la cour devait-il tenir un pareil propos devant le duc de Bordeaux?

Au milieu de ces entretiens divers, j'entendis prononcer le nom du duc d'Orléans. Chacun trouvait étonnant que ce prince ne fût pas venu se ranger auprès du roi; l'on disait hautement qu'il fallait s'assurer de sa personne, et l'on désignait même l'officier des gardes-du-corps que l'on croyait propre à remplir cet office par la fermeté de son caractère ; je tairai son nom.

De moment en moment, les nouvelles devenaient plus sinistres ; l'on assurait que le régiment des lanciers avait été anéanti en entier ; enfin, on eut la triste certitude que les troupes royales évacuaient Paris et se repliaient sur Saint-Cloud. Aussitôt cette nouvelle connue, les préparatifs de départ devinrent plus actifs. Madame de Damas voulut se mettre

en route pour la Touraine avec ses enfants; mais son cocher refusa tout net d'atteler ses chevaux. Vers les quatre heures après-midi, l'on apprit qu'il venait d'arriver des envoyés de Paris pour faire des ouvertures d'accommodement : ceci calma l'effroi général. La confiance rentra dans tous les cœurs, et l'on se remit à babiller de plus belle. Jamais je n'ai entendu proférer autant d'injures contre M. de Polignac que dans ce moment; moi qui ne le connaissais nullement, j'en étais pétrifié. Celui qui a vu la cour ces trois jours-là doit en être dégoûté pour la vie.

En montant chez M. de Damas, je vis l'appartement du général Trogof ouvert: j'entrai. M. le général Trogof, que je vis fréquemment dans ces deux jours, fut du très-petit nombre des gens qui surent conserver, dans ces moments difficiles, le ton et le maintien convenables : du calme, de la résolution, mais sans forfanterie et

surtout sans récriminations inutiles. J'aperçus dans un coin de son appartement une pile d'exemplaires des mémoires de Maria Stella, libelle fort bizarre et fort extraordinaire, publié contre le duc d'Orléans : « Que faites-vous de tous ces exemplaires de la même brochure ? » demandai-je au général. « Le roi m'a ordonné, répondit-il, de saisir tous les volumes de ce genre que je trouverais dans le château de Saint-Cloud ; il ne veut pas permettre qu'un libelle publié contre le duc d'Orléans puisse circuler dans sa demeure. » Depuis les événements de juillet je me suis bien souvent rappelé cette particularité, surtout lorsque j'entendais publier dans les rues et principalement au Palais-Royal les infamies les plus atroces contre les princes de la branche aînée. Je pensais alors au chagrin que Louis-Philippe devait éprouver en se voyant dans l'impuissance de réprimer de pareils attentats.

M. le chevalier de Lasalle entra dans ce moment chez M. de Trogof; il nous apprit que MM. de Vitrolle et de Semonville venaient d'arriver de Paris pour négocier un arrangement. Je fus surpris de voir ces deux noms accolés ensemble.

A cinq heures, la garde royale battant en retraite repassa le pont de Saint-Cloud; je la vis défiler tambour battant. Quel spectacle! Les hommes paraissaient exténués de fatigue, mais ils conservaient une attitude fière et même passionnée; les bataillons du 15e léger me frappèrent surtout par l'exaltation que l'on voyait peinte sur la figure de chaque soldat. Leur colonel, M. de Perregaux, passa à côté de moi, portant le drapeau de son régiment; il vint mettre pied à terre au perron de l'Horloge. Il y avait quelque chose d'héroïque dans toute sa personne; il montait, autant que je puis me le rappeler, un cheval gris pommelé, fort beau. La

vue de ce colonel, rapportant le drapeau à son roi dans ce moment solennel, frappa singulièrement mes esprits ; je ne puis exprimer ce que moi, vieux soldat, éprouvai à l'aspect de ces grenadiers qui venaient de se battre, au milieu de la capitale de leur pays, contre des Français révoltés ; je les plaignais, je les admirais. Les troupes arrivant de Paris manquaient de vivres depuis vingt-quatre heures : l'on ramassa tout le pain que l'on put trouver dans Saint-Cloud ; on mit également à contribution les cuisines et les différentes tables du château ; l'on ne voyait dans les corridors que des valets de pied chargés de miches de pain ; une partie des rôtis et autres mets passèrent en un clin-d'œil dans les bivouacs établis au milieu du parc ; j'avais ma place à la table de M. de Damas que le jeune prince présidait ; on y invita beaucoup d'officiers qui nous arrivèrent encore tout noirs de poudre. Quelqu'un

vint dire qu'il y avait au pied de l'Orangerie une compagnie de grenadiers qui n'avait absolument rien à manger; aussitôt M. de Damas fit enlever de dessus la table la majeure partie des plats, ainsi que les bouteilles de vin. Le duc de Bordeaux, encore plus animé que son gouverneur, prit lui-même plusieurs plats d'argent fort lourds et les enleva au-dessus de sa tête pour que les gens de service les descendissent aux soldats; enfin, il y eut une telle abnégation de soi-même qu'il ne resta plus rien sur la table, ce qui causa un mouvement d'hilarité.

Après ce singulier repas, qui, à vrai dire, n'en fut pas un, nous montâmes au Trocadéro suivant la coutume adoptée pour la promenade du prince, car

dans la maison des rois le lendemain ressemble toujours à la veille, à moins que la foudre ne vienne interrompre le cours de ces uniformités. Les esprits paraissaient plus calmes; un accommodement prochain semblait être assuré. On s'accostait sur les terrasses pour se communiquer mutuellement ce que l'on avait appris : j'allai offrir mes hommages à Mme de Rivera, sous-gouvernante de *Mademoiselle*, qui venait d'arriver au Trocadéro avec la jeune princesse ; cette dame me dit : « Eh bien! vous savez, Monsieur, ce qui se passe. — Non, Madame. — C'est une chose bien triste pour un homme que vous aimez bien, M. le duc de Mortemart (1). — Quoi donc! deman-

(1) Je n'avais eu jusqu'alors avec M. le duc de Mortemart que des relations de société : la littérature en fut le principe ; on sait que dans sa famille l'on

dai-je fort effrayé. — Les députés réunis chez M. Lafitte mettent pour condition à l'accommodement la nomination de M. le duc de Mortemart comme premier ministre. — Mais il n'est point à Saint-Cloud. — Vous vous trompez; aussitôt qu'il a connu la gravité des événements, il a quitté Neauphle pour venir prendre son service de capitaine des gardes; je l'ai même reçu chez moi; sa nomination est faite, et déjà tout le château crie haro contre lui; de ce que les députés le demandent pour premier ministre, on le

---

accueillit toujours avec distinction les hommes de lettres; M. de Mortemart s'intéressa vivement à la composition de mon ouvrage, *l'Histoire des grands Capitaines français du moyen-âge;* il voulut bien me fournir quelques notes militaires et, dans une course qu'il fit en Poitou, il leva, lui-même, exprès pour moi, le plan du terrain sur lequel fut livrée la bataille de Poitiers, en l'accompagnant d'une dissertation fort lumineuse.

signale ici comme chef de parti, et vous savez aussi bien que moi si M. de Mortemart est chef de parti. » Mme de Rivera s'interrompit pour me faire remarquer *Mademoiselle*, qui avait chargé sa délicieuse tête d'un petit kolbak de chasseur. Le duc de Bordeaux réunissait ordinairement après son dîner tous les petits garçons du château pour jouer avec eux; il les affublait d'un iformes, il en avait de toute sorte dans son arsenal. Quoique par son sexe *Mademoiselle* dût être exclue de ces jeux militaires, elle y prenait part très-souvent. Ce jour-là cette réunion d'enfants se partagea en deux divisions: le duc de Bordeaux, habillé en grenadier de la garde, commandait les soldats royaux, et *Mademoiselle* les insurgés parisiens, et, pendant que nous tous parlions tristement de l'avenir de la France, ces jeunes enfants, que l'exil attendait, jouaient innocemment à la guerre civile,

passaient et repassaient au milieu de nous en poussant des cris aigus.

La nuit approchait, nous entrâmes dans les appartements. La première personne que je trouvai chez M. de Damas, fut M. de Montbel ; je l'accostai. Il ne me parut changé ni de manières, ni de maintien ; les seuls mots que j'eus le temps d'obtenir de lui, relativement aux événements, furent ceux-ci : « Il y a eu défection de la part d'une partie de la ligne, et panique du côté des Suisses. » M. de Damas étant survenu, je me retirai par discrétion ; je passai dans le salon vert. A peine y étais-je assis, causant avec M. de Labouillerie, qu'un huissier de la maison de *Mademoiselle* vint me demander : je sortis. En descendant le grand escalier, je rencontrai quatre ministres, MM. Capelle, Peyronnet, Chantelause et Guernon-Ranville ; ils étaient en frac et fort en désordre ; ils paraissaient profondément

abattus ; je me rangeai pour les laisser passer, ils me saluèrent.

L'huissier de *Mademoiselle* me conduisit dans les appartements de madame de Rivera. J'y trouvai M. le duc de Mortemart a demi étendu sur un canapé ; il était revêtu de son uniforme de capitaine des gardes avec les insignes de tous ses ordres. « M. de Mortemart, ayant appris » que vous étiez à Saint-Cloud, me dit » madame de Rivera, a témoigné le désir » de vous voir, je vous ai fait appeler, je » vous laisse maintenant avec lui ; je vais » joindre *Mademoiselle.* » M. de Mortemart me dit à son tour : Je suis extrêmement souffrant, j'arrive de Neauphle pour prendre mon service auprès du roi et s'il le faut, le défendre de ma personne dans ce pressant danger ; mais un plus grand malheur vient de m'atteindre : les députés réunis chez M. Lafitte m'ont demande pour premier ministre ; je ne puis reculer

cette fois ; je vais partir pour Paris et j'ai désiré vous voir un instant. « Si je puis » vous être de quelque utilité, Monsieur » le duc, lui dis-je, disposez de moi en- » tièrement : je sais que vous n'avez amené » personne. — J'accepte vos services, me » dit le duc en se levant, je vais partir, » j'ignore comment nous ferons pour » percer dans Paris au milieu de la » nuit, à travers une population sou- » levée ; mais, c'est égal, nous irons tou- » jours, je suis décidé à tout affronter » pour accomplir ma mission. Je n'ai à » vous offrir, quant à présent, que des » coups de fusil, mais nous les connaissons » l'un et l'autre, ainsi nous les partagerons » ensemble. Vous m'appartenez dès ce » moment ; je vais descendre chez le Roi » en attendant l'arrivée de M. de Girardin, » qui, étant parti pour Paris avec les deux » négociateurs, est chargé de les ramener : » aussitôt son retour nous partirons. Ce

» sera peut-être dans une heure, peut-être
» avant. Allez chercher dans le bivouac
» de ma compagnie M. Peney, l'officier
» trésorier, j'ai des ordres à lui donner:
» vous viendrez tous les deux m'attendre
» dans le salon rond. » Je remontai sur le champ chez M. de Damas, et lui demandai la permission de le quitter en lui expliquant pour quel objet M. de Mortemart m'emmenait à Paris: « Allez, mon cher, me dit M. de Damas; dans les circonstances difficiles, il faut que chacun paye de sa personne, et, si vous pouvez être utile à la chose publique, employez-y tous vos soins et votre vie s'il le faut, l'honneur vous en fait une loi; » nous nous séparâmes en nous embrassant.

Je descendis au bivouac des gardes à pied, où je trouvai M. Peney; il arrivait de Paris, désirait ardemment parler à M. de Mortemart, et, comme il se trouvait dans une mise pitoyable, il n'osait pas aller

chercher le duc à travers les appartements du château; je m'en chargeai, quoique je ne fusse guère mieux *atourné* que lui; j'arrivai dans le salon où se tiennent les officiers de service; j'y trouvai M. Diesbach, un des officiers supérieurs des gardes à pied. Vous cherchez sans doute M. de Mortemart, il est auprès du Roi, me dit-il en me montrant la porte du salon toute ouverte. J'avançai avec l'intention d'entrer, car je tenais beaucoup à m'acquitter de ma commission; mais l'huissier m'arrêta, et me fit observer assez timidement que dans la tenue où j'étais (en petite veste) je ne pouvais entrer. Le motif me parut assez juste, quoique les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions fussent de nature à légitimer les exceptions. « Eh bien! dis-je à cet huissier, ayez la bonté de faire sortir M. le duc de Mortemart, nous le voyons d'ici. » Je restai sur le seuil de la porte, et

considérai avec beaucoup d'attention la scène qui s'offrait à mes yeux.

Dans l'angle droit de l'appartement, M. le Dauphin causait avec un officier général en regardant une carte géographique. Le Roi était assis à une table avec madame la duchesse de Berry, et M. de Duras. Je ne reconnus pas la quatrième personne, car elle tournait le dos à la porte. A l'occasion du jeu de wisk, le procureur général, lors du procès des ministres, adressa à Charles X des reproches tellement solennels, que l'historien qui écrira la vie de ce monarque se croira obligé de consigner ce trait; mais si l'historien est du nombre de ceux qui approfondissent les choses, il sera bientôt convaincu que le rapporteur avait attaché beaucoup d'importance à une chose qui en méritait fort peu, et qui d'ailleurs était à peu près inexacte. Pendant deux ans, j'ai vainement espéré que ce fait serait éclairci par un

ami de la vérité. Je vais accomplir ce devoir.

Il existe dans les cours une uniformité accablante que rien ne peut changer, parce qu'une foule d'intérêts privés s'y rattachent. Charles X ne disait pas : Allons, voyons, je veux jouer, que l'on dresse une table. Il la trouvait dressée, et le premier gentilhomme de la chambre lui disait : Sire, c'est l'heure du jeu, votre partie est arrangée. Le mercredi 28, on le lui dit également, et il s'assit machinalement à la table de jeu où il s'asseyait chaque jour ; les habitudes deviennent invincibles quand l'homme arrive à un âge avancé. Mais le canon grondait, mais on entendait le fracas de la guerre civile, et Charles X ne resta point sur son siége, il ne mêla point les cartes, et passa tout le temps sur le balcon, regardant Paris avec douleur. Je me promenais dans la cour avec quelques officiers tout le mercredi

soir ; je vis le Roi revenir plus de vingt fois à son balcon. Les personnes qui se trouvaient avec moi firent la réflexion naturelle : *On voit bien qu'il n'a pas le cœur à jouer.* En effet, il rentra dans son appartement plus tôt qu'à l'ordinaire, et nous salua même du haut de son balcon. Le jeudi soir, le premier gentilhomme de la chambre s'abstint pour cette fois d'annoncer au Roi que sa partie était arrangée. Le canon ne grondait plus, le sang français avait cessé de couler, un nouveau président du conseil venait d'être nommé ; personne ne doutait au château que M. de Mortemart ne pût s'installer le lendemain à l'hôtel des affaires étrangères comme ses prédécesseurs. Un arrangement paraissait assuré. Le Roi pouvait bien partager la confiance générale, et s'il ne l'avait pas lui-même, il devait la montrer pour l'inspirer à tout ceux qui l'entouraient. Cependant le Roi

ne s'assit devant une table que pour avoir un maintien. Lorsque je pus considérer le tableau que m'offrait l'intérieur de cet appartement, je vis bien qu'on ne jouait pas, je n'aperçus pas de cartes entre les mains des personnes désignées. Le Roi causait fort sérieusement avec M. de Mortemart, qui s'était penché pour l'écouter; madame la duchesse de Berry parlait avec beaucoup de chaleur à M. de Luxembourg. M. le duc de Duras s'entretenait fort bas avec d'autres personnes. Voyant cette scène, il ne me vint pas dans l'idée de trouver déplacé que le Roi fût assis à cette table, quoique les circonstances politiques m'eussent singulièrement disposé au blâme. Telle fut cette partie de wisk, l'objet de tant de récriminations; elle finit du reste plutôt que de coutume, et, au bout de quelques minutes d'attente, je vis venir M. de Mortemart; je l'arrêtai au passage. Nous nous rendîmes ensemble au bivouac des

gardes à pied, et puis dans l'appartement de M. de Cossé, que l'on avait cédé pour le moment à M. de Mortemart. M. de Cossé était alors aux eaux de Plombières.

M. de Mortemart ôta son brillant uniforme, passa une redingote bleue et changea entièrement de tenue : « Décidément, » me dit-il, malgré mes pressantes obser- » vations, l'on ne veut pas que je parte » avant le retour de M. de Girardin ; il » règne dans Paris une confusion épou- » vantable ; le parti des gens sages désire » un arrangement, mais celui de la gau- » che le repousse ; nous ignorons jusqu'à » présent lequel des deux est le plus puis- » sant, de sorte que j'ai besoin d'être

» éclairé à ce sujet par M. de Girardin,
» qui a reçu mission de s'enquérir de la
» situation des affaires, et de ramener les
» deux négociateurs; on l'attend d'un
» moment à l'autre : mettez-vous à cette
» fenêtre, et vous m'avertirez lorsque
» vous entendrez une voiture. » Je m'y plaçai, ne doutant pas que M. de Girardin n'arrivât incessamment. Une heure se passa ainsi dans l'attente. M. de Mortemart souffrait encore plus d'impatience que de sa migraine; il m'apprit que plusieurs officiers de la garde nationale devaient se trouver à la barrière de Passi pour l'y recevoir à son arrivée, le protéger, le conduire chez M. Lafitte, et puis à l'Hôtel-de-Ville; il ajouta que les députés n'avaient désigné pour la composition du nouveau ministère que trois personnes : MM. de Mortemart, Casimir-Périer et Gérard, laissant toute liberté pour le choix des autres membres du conseil

Nous nous mîmes à faire des ministres ; ce ne serait pas le cas, dit M. de Mortemart, de prendre des hommes de la cour. Beaucoup de noms furent prononcés, je ne me les rappelle pas.

Le temps se passait; je revenais sans cesse à cette fenêtre donnant su r a première cour; M. de Mortemart paraissait consterné de ces retards : dans cet intervalle, M. de Mortemart me communiqua un ordre du jour de M. le duc de Raguse. Le maréchal y disait qu'il ne fallait pas regarder la retraite sur Saint-Cloud comme le résultat d'une défaite, ni les dispositions qu'il faisait prendre comme les préliminaires d'une prochaine attaque contre Paris; que des négociations étaient ouvertes depuis le matin; que M. le duc de Mortemart, nommé premier ministre, partait à l'instant pour Paris afin d'y mettre la dernière main. Après avoir pris connaissance de cet ordre du jour, je priai

M. de Mortemart de me dire depuis combien de temps il se trouvait à Saint-Cloud, et comment il avait été nommé premier ministre; voici le sens de sa narration.

« Je partais pour les eaux; je me trouvais déjà, hier mercredi, à deux heures de Neauphle, sur la route de Paris, lorsque le trésorier de ma compagnie fit arrêter ma voiture, et m'apprit les événements en m'annonçant que les gardes à pied étaient réunis à Saint-Cloud; je fis monter cet officier avec moi. A Versailles, je laissai mes chevaux pour prendre ceux de la poste; mais le peuple ayant su que nous appartenions à la maison du roi, nous assaillit à coups de pierres; ma calèche en fut couverte et mon domestique blessé. L'officier qui m'accompagnait a reçu un pavé sur la cuisse, et moi-même j'ai été frappé dans le dos, mais au travers de la capote. Cependant un peloton de garde na-

tionale est venu me dégager et m'escorter jusqu'à la grille. Enfin je suis arrivé à Saint-Cloud vers les dix heures du soir ; je désirais voir le roi pour l'instruire de la situation de Versailles ; mais, comme il allait se coucher, il m'a fait dire qu'il me recevrait aujourd'hui bon matin ; j'ai dépêché dans la nuit mon domestique à Paris pour aller prendre mes uniformes ; je n'en avais pas emporté, puisque je me rendais aux eaux. A peine le jour avait paru ce matin que beaucoup de gens de la cour sont venus me parler pour m'exciter à me rendre chez le Roi, et à lui faire sentir le danger de la position où nous nous trouvons. Le Roi, peut-être mal instruit, s'était refusé à croire à la gravité du mal; je me suis rendu chez lui vers les six heures ce matin (jeudi), je l'ai entretenu de ce que j'avais vu à Versailles, de ce que je savais de Paris, en le suppliant, au nom de son propre intérêt, de prendre quelque nou-

velle mesure, car je croyais le trône fortement compromis. Le Roi m'a répondu en me caressant de la main : « Vous êtes un honnête et loyal serviteur, je sais vous apprécier ce que vous valez ; mais vous êtes encore jeune ; né dans la révolution, vous voyez les choses d'après les nouvelles idées, et le moindre bruit vous étonne ; quant à moi, je n'ai point oublié comment les événements se sont passés il y a quarante ans; je ne veux pas, comme mon frère, monter en charrette, je veux monter à cheval.— Je crois, Sire, que le moment n'est pas éloigné où vous serez obligé d'y monter. — Nous verrons ; nous verrons. » En même temps il m'a congédié (1).

---

(1) Voici sur quoi s'appuyait la malheureuse confiance du Roi ; une heure avant son entrevue avec M. de Mortemart, le jeudi très-grand matin, il avait reçu une dépêche dans laquelle M. de Polignac an-

» J'ai rejoint ma compagnie et y suis resté constamment, envoyant des détachements sur tous les points où l'on en demandait. Vers les trois heures après midi, l'on m'a fait appeler de la part du prince de Polignac, que j'ai été fort étonné de voir à Saint-Cloud. M. de Polignac m'a appris que M. de Sémonville et M. de Vitrolles étaient venus comme conciliateurs, annonçant que la composition d'un nouveau ministère, dont M. de Mortemart serait le chef, pourrait amener un arrangement. « En conséquence, m'a-t-il dit, le Roi est décidé à vous nommer chef d'un nouveau cabinet. Veuillez

---

nonçait que la nuit s'était bien passée; que les Parisiens manquaient de poudre (ce qui était vrai), et qu'il avait tout lieu d'espérer de pouvoir dompter la rébellion, et que d'ailleurs les chefs du parti libéral avaient fait plusieurs tentatives pour entrer en accommodement.

bien lui dire, ai-je répondu, que je défendrai Sa Majesté à la tête de ma compagnie jusqu'à la dernière goutte de mon sang, mais que je ne veux me mêler d'aucune affaire politique, et encore moins de celle-ci que de toute autre. »

» En disant ces mots je l'ai quitté, et, sans perdre un instant, j'ai pris le chemin de *la porte jaune*, qui ferme l'extrémité du Trocadero. On annonçait que les insurgés voulaient l'attaquer; une partie de ma compagnie s'y trouvait déjà pour la défendre; je voulais partager les périls de mes gardes, et en même temps me soustraire aux sollicitations de M. de Polignac. Je n'avais pas encore atteint *la porte jaune*, que je me suis entendu appeler par plusieurs valets de pied et un maréchal-des-logis du palais. Ils couraient après moi depuis long-temps; ils m'ont intimé l'ordre très-impératif de la part du Roi de me rendre incontinent auprès de sa per-

sonne : j'ai obéis en gémissant. Le Roi m'a paru tout autre, non pas de physionomie, car elle n'a cessé d'être fort calme, mais de sentiment. « Vous aviez raison, m'a-t-il dit : la position est plus difficile que je ne le pensais ce matin ; on croit qu'un ministère dont vous seriez le chef pourrait tout arranger ; je vous ai nommé. — Je ne me crois pas capable, Sire, de remplir vos vues ; je prie Sa Majesté de choisir une autre personne. »

» Le Roi n'a pas accepté mon refus : j'ai insisté pendant un quart d'heure ; alors le Roi a tiré de sa poche un papier. « Voilà, a-t-il dit, votre nomination, contresignée par M. Chantelauze ; dès ce moment vous êtes ministre des affaires étrangères et président du conseil. » J'ai refusé de prendre ce papier ; le Roi m'a pressé en s'approchant de moi pour me mettre la nomination dans la main ; je me suis reculé à plusieurs reprises, tellement que

je touchais la tapisserie. Le Roi me suivait toujours : me voyant réellement au pied du mur et tenant constamment les bras collés près du corps, il m'a passé le papier dans ma ceinture d'officier-général; je l'en ai retiré brusquement pour le rendre. « Vous refusez donc, Monsieur, me dit le Roi, de sauver ma couronne et la tête de mes ministres! — Je ne puis » résister à de telles paroles, je garde ma » nomination. Que Sa Majesté n'oublie » jamais ce que j'ai l'honneur de lui dire : » si je réussis à rétablir dans Paris l'auto- » rité royale, ce ne pourra être qu'au » prix des plus pénibles concessions, ar- » rachées par la nécessité. Nul doute qu'on » me rendra responsable des suites qu'el- » les pourront avoir. Si j'échoue dans ma » négociation, je ne serai pas moins à » plaindre, et trop heureux si l'on ne dit » pas que j'ai trahi! Voilà comment je » me trouve revêtu de cette dignité de

» premier ministre ordinairement si enviée. »

Nous attendîmes encore bien long-temps après que M. de Mortemart eut terminé sa narration. Enfin, vers les deux heures et demie du matin, l'on frappa rudement à la porte de l'appartement : nous ouvrîmes. Parurent M. de Vitrolles et M. d'Argout : ce dernier avait remplacé M. de Sémonville que la fatigue de plusieurs voyages mettait hors d'état de marcher. Ces messieurs venaient chercher M. de Mortemart, en disant qu'il n'y avait pas un moment à perdre. Je me retirai pour les laisser seuls avec M. le duc ; leur conversation dura trois quarts d'heure. M. de Mortemart se rendit chez le Roi avec M. de Vitrolles. Pendant ces allées et venues,

le jour commençait à poindre (vendredi 30 juillet). M. de Mortemart revint tout haletant, et me dit : il s'agit de se mettre à l'ouvrage; trouvez de l'encre et du papier. Je fus en chercher chez M. de Damas. Je pris dans le cabinet ou je travaillais ordinairement, plusieurs cahiers de grand papier empreint du médaillon royal. J'établis notre chancellerie au milieu de la salle à manger de M. de Cossé, sur une table ronde qui servait à déposer les plats. MM. d'Argout et de Vitrolles s'assirent auprès de moi en me répétant qu'il n'y avait pas un moment à perdre. M. de Vitrolles avait amené un grand jeune homme, M. Langsdorf, qui s'offrit pour m'aider; il faisait déjà assez jour, et l'on pouvait écrire sans flambeau.

M. d'Argout me dicta la formule de plusieurs ordonnances, car il avait été reconnu de nécessité absolue que le nouveau président du conseil fût porteur en

arrivant à Paris des ordonnances principales. On décida d'en faire six ; elles avaient pour objet : 1° le retrait des ordonnances du 25 ; 2° le rétablissement de la garde nationale de Paris ; 3° la nomination du maréchal Maison au commandement de cette garde ; 4° la nomination de M. Casimir Périer comme ministre des finances ; 5° celle de M. le général Gérard comme ministre de la guerre ; 6° celle relative à l'ouverture des chambres.

M. de Mortemart s'était rendu une seconde fois chez le Roi. Pendant que j'écrivais, MM. d'Argout et de Vitrolles demandèrent du pain ; on leur apporta des cuisines une grosse miche ronde et une bouteille de vin comme à des maçons. Ils se jetèrent sur ce pain et le dévorèrent. De temps à autre M. de Vitrolles s'approchait de moi pour examiner s'il ne se glissait pas quelque faute dans la rédaction, et à la première vue il en aperçut une bien

grossière. Telle était la préoccupation de mon esprit, car on bavardait beaucoup dans cete salle, que j'avais écrit le mot *session des chambres* par un *c*. Il est à présumer cependant que je savais comment le mot s'écrivait. M. de Vitrolles, mettant le doigt dessus, me dit en me regardant d'un air colère avec ses gros yeux à fleur de tête : « Mais, Monsieur, vous vous êtes trompé, le Roi n'a encore fait aucune *cession* de ses droits. » Il appuya fortement sur le mot *cession*. « J'aime à le croire, Monsieur, lui répondis-je, je vais corriger ma faute. » En effet, je parvins à faire très-proprement une *s* majuscule du fatal *c*.

Nous venions de finir les ordonnances. Il était près de cinq heures du matin lorsque M. de Mortemart reparut, agité comme une personne qui vient de discuter avec chaleur ; il me dit d'une voix étouffée en me montrant sa bouche : « Je n'ai plus

de salive, je viens de parler au Roi pendant une heure pour le déterminer à faire des actes dont au fond du cœur je déteste moi-même la nécessité : quelle affreuse position ! » En effet, le Roi ne voulait plus composer un nouveau conseil.

Malgré son extrême agitation, M. de Mortemart lut avec attention les ordonnances que je venais de terminer, les compara, comme un homme accoutumé à traiter les grandes affaires ; il les trouva convenables. Sur les six, quatre étaient de mon écriture et deux de l'écriture de M. Langsdorff. M. d'Argout fit observer à M. de Mortemart que la nomination de M. le maréchal Maison au commandement de la garde nationale de Paris pouvait ne pas convenir aux députés réunis, et qu'il valait mieux le passer sous silence pour le moment. Cette observation fut goûtée et l'on supprima la nomination de M. le maréchal Maison. M. de Mortemart emporta

les ordonnances chez le Roi, où il resta encore une demi-heure. Dans cet intervalle, parut au milieu de la salle le prince de Polignac ; il portait l'uniforme d'aide-de-camp du Roi, habit bleu, passe-poil amarante et les épaulettes de maréchal-de-camp. Il se mit à causer avec M. le duc de Maillé. Sa physionomie paraissait fort calme.

Le duc de Mortemart reparut avec les ordonnances signées par le Roi; il me les remit en me disant : « Je vous les confie. » Après avoir examiné pendant quelques instants la signature du Roi, je les pliai, les mis dans la poche de côté de ma veste, et je les y fixai avec une épingle, de peur qu'elles ne glissassent. M. deMortemart garda par-devers lui l'ordonnance qui le nommait ministre des affaires étrangères. Dans ce moment, M. de Polignac s'approcha de M. de Mortemart, et, le prenant par le coude, il l'emmena dans

la galerie couverte qui tourne autour de la salle à manger de M. de Cossé. Ils causèrent ensemble quelques moments. Je m'approchai d'eux pour annoncer à M. de Mortemart que sa calèche venait d'arriver au pied de l'escalier. J'entendis M. de Polignac, dire en tournant ses regards vers Paris, cette phrase remarquable : « Quel malheur que mon épée se soit brisée dans mes mains ! Si j'avais réussi, j'établissais la charte sur des bases indestructibles. »

J'entendis ces mots assez confusément, quoique j'eusse fort bien saisi sa pensée ; mais, comme ils avaient piqué ma curiosité, je priai M. de Mortemart de me les redire ; M. de Mortemart, s'écartant avec moi dans un angle de l'appartement, m'en rapporta l'expression littérale : ce sont des mots tracés avec un fer rouge et qui ne s'effacent jamais de la mémoire ; au reste, je suis dans l'intime conviction

que M. de Polignac était de bonne foi. On sait que le gouvernement représentatif était sa monomanie.

Enfin, nous quittâmes l'appartement de M. de Cossé (sept heures du matin, vendredi 30 juillet). Nous montâmes dans la calèche de M. de Mortemart, lui, M. d'Argout, M. Langsdorff et moi : M. de Vitrolles resta à Saint-Cloud ; nous descendîmes rapidement la rampe et arrivâmes à la porte du bois de Boulogne, gardée par un fort détachement de la garde royale, qui, depuis le matin, tiraillait dans le bois avec les Parisiens. Je n'ai jamais vu des soldats et des officiers aussi animés que ceux de cette compagnie (1) ; ils ne voulaient pas nous ou-

(1) M. le capitaine Piard commandait cette compagnie de voltigeurs du 6e régiment d'infanterie de

vrir la grille ; nous insistions vivement ; il s'attroupa beaucoup de monde autour

---

la garde royale; il sut contenir les Parisiens toute la journée.

Je ne puis passer sous silence un incident qui eut lieu à cette porte de Boulogne, 4 heures après notre départ ; je le mentionne dans le seul but de montrer à quel degré d'exaltation la politique peut porter la tête des jeunes gens. Vers les midi, le vendredi, se présenta au poste commandé par M. Piard un élève de l'Ecole de droit ; il annonça que le bois de Boulogne regorgeait de Parisiens qui allaient fondre en masse sur la garde : eh bien ! qu'ils viennent, nous les recevrons ! dirent les voltigeurs. Cet étudiant se mêla parmi les soldats, leur adressa des exhortations patriotiques ; il employait tous les raisonnements qu'il lisait chaque jour dans les feuilles libérales, pour engager ces militaires à ne pas recevoir à coups de fusil les Parisiens, ses compagnons ; un vieux sergent lui fit cette réponse remarquable : « Jeune homme, vos compagnons se battent pour des idées, et nous pour nos devoirs. » Malgré l'invitation qu'on lui faisait de se retirer, l'étudiant restait collé après les soldats ; il s'enflammait extrêmement en parlant, la chaleur du jour le mettait dans une sorte de délire : « Eh bien ! dit-il aux voltigeurs, puisque je ne puis

de nous, et l'on nous assura unanimement que nous ne pourrions pas faire cent pas dans le bois sans être criblés de balles. Parmi les personnes qui nous regardaient passer se trouvait M. de Lourdoueix : j'ignore s'il était porteur de quelques notifications politiques. Nous prîmes le parti de suivre en dehors les murs de clôture, et nous parvînmes ainsi jusqu'au chemin de Versailles. Nous y rencontrâmes une assez grande quantité d'hommes, d'ouvriers venant de Sèvres ; les uns armés de fusils, de sabres, et les au-

---

vous empêcher de combattre vos frères, et qu'il vous faut du sang, je vais vous donner le mien. » En disant ces mots, il tire de sa poche un couteau, et s'en frappe deux fois, mais d'une main tellement mal assurée, qu'il ne se fit que de très-légères blessures. Cependant son sang coula sur ses habits ; le commandant du poste le fit conduire chez un pharmacien de Boulogne, où on le soigna ; le soir même il put regagner Paris. Cette scène ne fit aucune sensation sur l'esprit des soldats.

tres de bâtons. Notre voiture attira leur attention, et nous comprîmes que nous ne pourrions plus la garder; nous en descendîmes tous quatre, ainsi que le valet de chambre de M. de Mortemart, habillé en veste ronde; nous nous séparâmes des deux côtés de la route, et nous prîmes rang dans les files de ces hommes allant à Paris. J'ôtai ma veste et ma cravate pour mieux me déguiser; M. Lansgdorff et le chasseur en firent autant; M. de Mortemart garda sa redingote et M. d'Argout son frac noir : ce dernier portait une énorme canne.

Nous cheminâmes ainsi silencieusement jusqu'à une petite allée qui conduit à Auteuil, et à l'entrée de laquelle se trouve l'habitation de M. Palamède de Forbin-Janson, beau-frère de M. de Mortemart; nous y entrâmes afin de dérouter ceux qui nous auraient observé de trop près. D'ailleurs M. de Mortemart

tenait beaucoup à voir M. de Janson, qui, étant venu la veille au soir à Saint-Cloud, avait été envoyé à Paris vers M. Lafitte. Nous demeurâmes chez lui au moins une demi-heure; dans ce moment je pris la liberté d'ouvrir un avis; je dis: « L'on sait depuis hier que M. de Mortemart doit rentrer dans Paris par la barrière de Passy, puisque des officiers de la garde nationale l'y attendent pour l'escorter; mais ne pourrait-il pas arriver que le parti qui ne veut pas d'arrangement ne tentât un guet-apens sur M. de Mortemart, afin de rompre par le fait les négociations? Je propose donc d'éviter la barrière de Passy, et de rentrer dans Paris par le pont de Grenelle. » Cet avis fut adopté. Nous nous remîmes en route; M. de Forbin voulut accompagner son beau-frère. Nous franchîmes les barricades qui fermaient le pont de Grenelle, et nous rencontrâmes M. le général Tro-

melin, qui causa un instant avec M. de Mortemart sur la situation de Paris. Nous arrivâmes sans encombre sur la place des Invalides; en rasant les fossés de l'hôtel, nous vîmes rangés le long des pièces de canon les soldats invalides; ils nous considérèrent en silence avec des yeux inquiets; on les aurait pris pour des ombres regardant les passants du haut des murs d'un cimetière. La porte de l'hôtel était barricadée : on avait brisé en mille pièces l'énorme fleur de lys formant la principale décoration de la fontaine qui se trouve au milieu de la place. Nous arrivâmes au pont Louis XVI par le quai; il faisait très-chaud. Le soleil, à demi-voilé, jetait une clarté verdâtre comme dans un jour d'éclipse. Nous commençâmes à rencontrer du monde; nous vîmes plusieurs peronnes de notre connaissance, qui nous regardèrent sans nous parler. La terreur semblait peinte sur leurs

visages. Le souvenir des horreurs de 93 vint frapper mes esprits et me représentait notre position beaucoup plus périlleuse qu'elle ne l'était réellement; il me semblait que chacun lisait sur mon front que je portais dans mes poches des ordonnances signées par Charles X. Au milieu du pont Louis XVI, M. de Mortemart fut accosté par M. le colonel Charles d'Hautefeuille, qui le retint sur le trottoir quelques minutes. Le premier drapeau tricolore qui apparut à mes regards fut celui que l'on avait planté sur le monument élevé à la mémoire de Louis XVI. Au moment où nous traversions la place, deux brancards chargés de blessés passèrent à côté de nous en se dirigeant vers l'hôpital du Gros-Caillou; le sang coulait encore des plaies sur le pavé.

Nous entrâmes dans la rue Royale; les portes et les fenêtres de toutes les maisons étaient fermées. (Huit heures et demie

du matin); on n'apercevait, ni chevaux, ni voitures et presque pas d'habitants. « Quel calme! » dis-je à M. de Mortemart. « C'est le calme de la force, » me répondit-il; ce mot plein de profondeur me frappa dans une pareille circonstance. En arrivant à la Madeleine, nous aperçûmes un drapeau tricolore sur le fronton de l'église. Lorsque je traversais la rue Saint-Honoré, je vis des deux côtés au moins huit ou dix barricades; en arrivant sur les Boulevards, un spectacle nouveau vint augmenter notre étonnement; tous les arbres du côté gauche se trouvaient abattus et jetés en travers de la chaussée, de manière à former des barricades admirables. Nous les franchîmes pour gagner la rue Godot. M. d'Argout avait décidé M. de Mortemart à se rendre chez M. Lafitte avant d'aller à l'Hôtel-de-Ville; en passant près la rue Duphot, j'aperçus une affiche placardée fraîchement et autour de

laquelle s'attroupait déjà beaucoup de monde ; elle était signée *Lafayette ;* le général y annonçait qu'il prenait le commandement de la garde nationale de Paris: ceci me parut un fâcheux présage.

Après plusieurs détours, nous parvînmes à la rue des Mathurins ; partout nous trouvions les portes et les fenêtres fermées, ce qui donnait à la ville un aspect étrange. Après avoir parcouru le tiers de la rue des Mathurins, nous nous trouvâmes en face d'un petit groupe de personnes dont la mise différait totalement de celle des hommes au milieu desquels nous marchions : je reconnus aussitôt dans ce groupe M. le capitaine Christian Dumas, avec son père le général Mathieu Dumas, et M. Bérard, son beau-père ; je fus à lui ; en même temps M. d'Argout ayant reconnu M. Bérard, lui présenta M. le duc de Mortemart. A ce nom M. Bérard s'empara de M. le duc avec beaucoup de chaleur, et lui dit:

« Où allez-vous ? — Chez M. Lafitte. — Chez M. Lafitte ! » Et l'entraînant il le fit entrer dans sa maison, vis-à-vis de laquelle nous nous trouvions précisément (n. 21). »

A peine étions-nous entrés dans la cour, que M. Bérard dit à M. le duc : « il ne faut pas aller chez M. Lafitte ; il y va de la sûreté de votre personne ; au reste, vous venez pour traiter d'un accommodement, *eh bien ! c'est trop tard.* » Ce mot me fit frissonner, il me semblait que je sentais battre sous ma main la dernière pulsation de la monarchie ; au reste, M. Bérard prononça ce terrible mot avec une douleur très-marquée ; le visage de M. le général Mathieu Dumas portait l'empreinte du chagrin ; et, quoique l'opposition dont ces deux députés faisaient partie, triomphât d'une manière éclatante, cependant on voyait clairement qu'ils déploraient cette victoire. Sans doute ils prévoyaient ce qu'elle allait coûter à la patrie !

Nous restâmes quelques instants dans la bibliothèque. M. Christian Dumas me dit en particulier : « Il est bien heureux que nous ayons rencontré M. de Mortemart; un rassemblement assez considérable l'attend devant la maison de M. Lafitte, où il est annoncé; on veut lui faire un mauvais parti et rompre ainsi tout projet d'arrangement. » J'appris un peu plus tard d'une source assez certaine, que ce rassemblement avait pour chefs des personnes éminentes qui annonçaient hautement l'intention de livrer à la fureur populaire M. de Mortemart comme pair de France, en expiation de la mort du maréchal Ney, condamné par la chambre des pairs. On leur fit observer que M. de Mortemart n'avait pas figuré dans le procès du maréchal Ney, attendu qu'il était trop jeune pour siéger à la chambre des pairs; ces personnes n'en persistèrent pas moins dans leur résolution, malgré les

vives représentations de M. Lafitte, qui désapprouvait très-fort un semblable dessein.

Pendant que je causais avec M. Christian Dumas; son beau-père, M. Bérard, démontrait avec beaucoup de feu les fautes commises en si peu de jours, et le retard que l'on avait mis à entrer en négociations. Il nous apprit qu'il sortait de chez M. Lafitte, où s'étaient réunis un assez grand nombre de députés; que cette assemblée dont faisait partie M. Casimir Périer et ses frères, se montrait assez disposée en faveur de la légitimité, bien différente de celle de l'Hôtel-de-Ville, où MM. Lafayette, Lobau, Mauguin, Odilon-Barrot et Puyraveau, avaient formé une espèce de gouvernement provisoire, dont tous les actes tendaient à l'établissement de la république. M. Bérard finit par annoncer que les députés réunis chez M. Lafitte avaient décidé de se rassembler au palais du corps législatif, et de s'y constituer

pour former un contre-poids au parti républicain, dont ils ne voulaient pas M. Bérard exprimait son opinion, à cet égard, en termes fort énergiques.

Malgré la phrase terrible : *C'est trop tard*, de M. Bérard, M. de Mortemart ne s'en montra pas moins décidé à tenter tous les moyens pour accomplir sa mission. Nous sortîmes de chez le député de Seine-et-Oise au bout d'une heure environ ; nous nous arrêtâmes devant la porte quelques instants pour nous concerter sur ce qu'il y avait à faire : l'affluence avait augmenté, nous ne pouvions dire une parole sans être entendus des voisins. Je pressai les ordonnances royales contre ma poitrine, craignant qu'elles ne tombassent de ma poche. Dans ce moment je commis une

bévue qui pouvait avoir des conséquences graves, je dis à M. de Mortemart en élevant la voix : « Eh bien ! que faisons-nous ici ? me renvoyez-vous à Saint-Cloud pour les informer de ce qui se passe ?—En entendant cette phrase, M. d'Argout me regarda d'un air furieux; « mais, Monsieur, me dit-il en se renversant en arrière, vous voulez donc nous faire massacrer ? » Je sentis ma faute et ne soufflai mot. Quelques-uns de nos voisins nous regardèrent avec étonnement, sans nous rien dire cependant. Après être restés immobiles plusieurs minutes comme des termes pour laisser passer le fâcheux effet de mes paroles, nous continuâmes à cheminer dans la rue des Mathurins. Enfin, ayant sauté une douzaine de barricades, nous arrivâmes dans la rue du Mont-Blanc; la foule y était plus considérable et plus menaçante. Ces Messieurs s'arrêtèrent et décidèrent de se séparer, attendu que nous

attirions trop l'attention publique en marchant tous les six réunis. M. de Mortemart me prit les ordonnances et me commanda de le quitter, ainsi qu'à son beau-frère et au valet de chambre. Il me prescrivit de me rendre à sa demeure, rue de Bourbon, de n'en point bouger pour y être constamment à sa disposition : Je vais porter les ordonnances à l'Hôtel-de-Ville si je puis y arriver. « Prenez garde, lui répondis-je, de vous faire écharper. » Il éleva les mains vers le ciel comme quelqu'un qui a déjà fait le sacrifice de sa vie ; je me séparai avec beaucoup de peine de ces Messieurs ; je suis sûr que M. d'Argout ne fut pas fâché de se voir débarrassé de moi.

Je gagnai les Bains chinois, et je suivis ensuite les boulevards jusqu'à la rue de Richelieu. Le spectacle qui me frappait le plus, c'était de voir toutes les maisons fermées comme au milieu de la nuit. Ma première pensée fut d'aller tranquilliser ma

famille sur mon compte; j'avais à marcher bien long-temps pour arriver rue Madame; en traversant la rue Saint-Honoré pour entrer dans celle du Coq, j'aperçus une de ces énormes diligences de Lafitte et Caillard, renversée sur le côté et formant à elle seule une excellente barrière. Je trouvai la grille du Louvre fermée et défendue par des gardes nationaux; je m'échappai au travers du tourniquet de la rue de la Bibliothèque; je sortis par le guichet du Musée et parvins jusqu'au pont des Arts; il n'y existait plus de bureau de péage. Je ne pus m'empêcher de frissonner en voyant le péristyle de l'Institut criblé de balles et de boulets. Dans ma longue course, je n'aperçus pas une seule petite rue qui ne fût coupée par plusieurs barricades.

Je frappai en tremblant à ma porte; je trouvai ma femme dans un état pitoyable; on lui avait dit la veille que l'on venait de

massacrer à Saint-Cloud toutes les personnes qui entouraient la famille royale ; depuis ce moment elle n'avait cessé de pleurer. Après être resté assez de temps pour la rassurer, je me hâtai de me rendre à l'hôtel Mortemart pour y attendre les ordres du duc. Je pris par la rue Cassette et coupai le faubourg Saint-Germain en biais. En traversant la rue du Bac, je me trouvai au milieu d'une alerte causée par l'arrivée d'une bande considérable d'insurgés venant de la rue de Sèvres. Ces gens traînaient une pièce de canon sur l'avant-train duquel ils avaient attaché deux malheureux artilleurs de la garde; les vainqueurs criaient *vive la république!* ils étaient dans un désordre effroyable, presque nus et couverts de sang; ils menaçaient grossièrement les gens qui les regardaient passer. Les deux artilleurs, fort pâles et meurtris à différents endroits, paraissaient des victimes que l'on mène

au sacrifice: c'est la scène la plus hideuse qui ait frappé mes regards dans cette révolution. Un élève de l'école polytechnique conduisait cette bande, il ne mêlait pas sa voix aux vociférations de ces étranges soldats, il se tenait sérieux et impassible sur son grand cheval baî.

J'arrivai à l'hôtel Mortemart. Le concierge, fort effrayé, me dit que des troupes de dix et de quinze hommes étaient venues demander son maître à plusieurs reprises; ils paraissaient fort mal intentionnés et faisaient mine de vouloir fouiller l'hôtel. Je recommandai au concierge de dire à tout le monde que M. le duc n'était point à Paris. Je montai dans les appartements et j'y trouvai M. le marquis de Rougé, cousin-germain de M. de Mortemart. Des fenêtres du salon qui donnent sur le quai d'Orçay, nous vîmes défiler pendant trois heures des colonnes de Parisiens poussant tous les mêmes cris, *Vive*

la république. Ces bataillons se dirigeaient vers Saint-Cloud : chacun d'eux avait pour commandant un élève de l'Ecole polytechnique à cheval, et qui allaient fréquemment de la tête à la queue pour faire régner l'ordre dans la colonne, et, chose remarquable ! ces gens obéissaient comme des moutons à un jeune homme de 18 à 20 ans.

J'attendis M. de Mortemart jusqu'à sept heures du soir ; je rentrai chez moi en amenant le valet de chambre du duc pour qu'il sût bien ma demeure dans le cas où M. de Mortemart aurait besoin de mes services. Rentré chez moi, mais ne pouvant tenir en place, j'allai courir les nouvelles ; j'appris que la déchéance du roi avait été prononcée à l'Hôtel-de-Ville. Alors me revint à l'esprit la phrase que M. de Vitrolles m'avait adressée au sujet de *la cession des droits du Roi*, ce jour même à Saint-Cloud.

Voici comment, d'après ce que j'appris, M. de Mortemart employa les instants de cette journée du vendredi depuis notre séparation ; il se dirigea vers le Pont-Neuf pour gagner ensuite le Luxembourg, où il savait être attendu par M. de Semonville et quelques pairs ; l'entretien qu'il venait d'avoir avec M. Bérard lui fit abandonner le dessein de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, comme il en avait formé le projet en partant de Saint-Cloud ; il passa difficilement le Pont-Neuf, prit la rue Dauphine et arriva au Luxembourg. Dans ce trajet il rencontra plusiers députés, notamment M. Lepelletier-d'Aulnay ; il leur annonça qu'il venait d'arriver à Paris avec des pouvoirs du Roi, qu'il allait les signifier d'abord au Luxembourg, puis à l'Hôtel-de-Ville et ensuite à la chambre des

députés. Il les pria de rassembler le plus possible de leurs collègues. M. Bérard avait également promis, de son côté, qu'il s'y rendrait avec M. Mathieu Dumas et les députés qu'il pourrait recruter. M. de Semonville, prévenu de l'arrivée de M. de Mortemart, avait réuni vingt et quelques pairs : MM. Les duc de Coigny, Massa, de Valmy, de Tarente, de Broglie, de Choiseul, de la Roche-Aymon, le maréchal Maison, MM. Fabre de Laude, Dreux-Brezé, Louvois, Rougé, Collin de Sussy, d'Aussonville, d'Imecourt, d'Houdetot, Pasquier, Pastoret, Molé, Donatien de Sesmaisons, Germini et Glandevez. Ce dernier avait donné au duc de Raguse, le mercredi soir, le conseil de faire arrêter le prince de Polignac et les autres ministres et de les faire conduire au donjon de Vincennes, de publier le retrait des ordonnances, etc. : le duc de Raguse s'y refusa.

MM. Les pairs furent unanimes sur ce

point, qu'il serait opportun que M. de Mortemart s'établît en permanence au Luxembourg : il leur annonça que son projet était d'aller porter les ordonnances royales à l'Hôtel-de-Ville, et les supplia de l'aider de leurs conseils pour remplir cette mission avec quelque succès. La majeure partie des Pairs, et principalement M. Collin de Sussy, déclarèrent qu'ils regardaient comme impossible qu'il pût aller lui-même à l'Hôtel-de-Ville notifier les ordonnances ; que sa qualité d'envoyé de Charles X non seulement le placerait vis-à-vis le peuple dans la position la plus périlleuse, mais encore ferait échouer toute espèce de négociation. M. Collin de Sussy s'offrit pour porter les ordonnances royales à M. de Lafayette. M. de Mortemart, ne voulant pas se dessaisir des autographes, en remit des copies certifiées ; mais M. de Sussy fit observer que ces copies seraient insuffisantes, et que si, contre toute attente,

M. de Lafayette et les autres chefs réunis à l'Hôtel-de-Ville consentaient à traiter, ce ne serait que sur le vu des pièces originales. M. de Mortemart, vaincu par ces raisons, les remit et supplia M. de Sussy d'en retirer un reçu très-circonstancié. M. Collin de Sussy se rendit d'abord au Palais-Bourbon, où il laissa une copie certifiée des ordonnances royales; il fut chargé de dire à MM. les députés, que le Roi désirait ardemment un arrangement, qu'il avait ordonné à ses troupes de s'abstenir de toute espèce d'hostilité et renvoyé M. de Polignac, ainsi que les autres ministres, dont les pouvoirs étaient absolument révoqués. M. de Sussy put remplir sans obstacle sa mission auprès de MM. les députés, puis il partit pour l'Hôtel-de-Ville.

M. de Mortemart ne se rendit pas lui-même à la chambre des députés, jugeant convenable de rester en permanence au

Luxembourg, pour qu'on pût le trouver dans tous les moments; puis il tenait à s'y livrer d'une manière patente à des actes d'administration. M. de Sémonville mit à sa disposition tous les secrétaires de la chambre. M. de Mortemart envoya chez M. Sauvo, directeur du Moniteur, pour lui intimer l'ordre de publier les ordonnances dans le plus court délai, et en demi-feuille. M. Sauvo fit répondre qu'il ne le pouvait pas, attendu que ses bureaux étaient envahis et gardés par des gens armés, venus au nom de la commission de l'Hôtel-de-Ville pour l'empêcher de publier aucun acte émanant de l'autorité royale. M. de Mortemart envoya chez plusieurs autres journaux et même chez des imprimeurs particuliers, principalement chez M. Didot, imprimeur de la chambre des pairs. Il trouva partout un refus obstiné, inspiré par la crainte de voir briser les presses.

M. de Mortemart se mit en rapport avec le corps diplomatique (1). Il essaya d'organiser des ateliers d'urgence pour donner du travail au peuple, mais les éléments lui manquèrent. Il eut la douceur de réussir dans une autre tentative, hélas sa satistfaction fut de courte durée. Quoiqu'il n'eût pas reçu les pouvoirs nécessaires, il leva l'état de siége mis sur la ville de Paris : il en signa l'ordonnance et en envoya une expédition avec copie des ordonnances royales à tous les présidents, avocats-généraux et procureurs du roi, en leur annonçant que, dès ce moment, la juridiction des tribunaux ordinaires devait reprendre son cours habituel. Tous les présidents et les chefs des parquets accusèrent réception

(1) Les rapports que le corps diplomatique eut dans ces dernières journées avec le gouvernement de Charles X, seront dans la suite une partie très-importante de l'histoire de cette révolution dont toutes les particularités ne sont pas encore rassemblées.

de cette ordonnance, en annonçant qu'ils s'y conformeraient. En effet, le lendemain samedi, les tribunaux se rouvrirent, l'on commençait même à instruire des causes, lorsque le peuple, excité par les agitateurs, se porta aux salles d'audience, les envahit et contraignit les magistrats à lever le siége.

M. de Mortemart se hâta de dépêcher à Saint-Cloud vers le Roi trois personnes; un de ses parents, et deux garçons de bureau du secrétariat des pairs, les seules personnes dont il pût disposer (1).

Au moment où M. de Mortemart était le plus occupé à signer des ordres, à se concerter avec MM. les pairs sur les moyens à prendre pour sauver la chose publique, des huissiers vinrent annoncer qu'une foule de jeunes gens remplissaient la

---

(1) Aucune de ces trois personnes ne parvint à sa destination.

grande cour, portant en triomphe M. de Châteaubriand, en criant : *vive le défenseur de la liberté de la presse*. Quelques instants après, M. de Châteaubriand passa dans la salle et confirma le rapport des huissiers. Il paraissait profondément ému ; l'ovation dont il venait d'être l'objet, avait agité tous ses sens et remué son âme au dernier degré. Il s'assit et resta assez long-temps absorbé dans ses réflexions sans prononcer un mot, écoutant avec indifférence les avis que chacun émettait. La discussion générale roulait sur l'importance qu'il y avait à ce que M. de Mortemart continuât à redoubler d'effort pour faire sentir l'action du pouvoir royal. M. de Châteaubriand prit brusquement la parole, et dit : « Eh messieurs, de quoi vous occupez-vous donc là ; songez plutôt à sauver la liberté de la presse. » — « Mais la légitimité, Monsieur, lui dit un pair. » — « Sans doute, reprit M. de Châteaubriand,

elle me touche plus que personne ; mais avant tout, sauvons la liberté de la presse qui me paraît aujourd'hui en grand péril, puisque nul n'a le courage d'imprimer les ordonnances royales, et si vous sauvez cette liberté de la presse et que la légitimité soit renversée, je ne vous demande qu'une plume et deux mois pour relever le trône (1). »

Pendant que cette scène avait lieu au Luxembourg, il s'en passait une encore

(1) M. de Châteaubriant se trouvait à la campagne quand la lutte des trois journées commença; il arriva à Paris lorsqu'elle était à peu près terminée; il se hâta d'écrire au Roi pour lui offrir ses services. La lettre parvint assez tard. Le Roi lui fit répondre de s'entendre avec M. de Mortemart; mais les destinées du trône étaient déjà accomplies; ni le génie, ni le talent, ni la fidélité, ne pouvaient rien pour cette fois.

plus grave à l'Hôtel-de-Ville. M. Collin de Sussy parvint avec beaucoup de peine jusqu'auprès de M. de Lafayette qui se tenait renfermé dans le cabinet rond voisin de la grande salle où s'assemblent les membres du conseil-général les jours de travail. M. de Lafayette reçut le messager avec sa politesse accoutumée et, entendant prononcer le nom de M. de Mortemart, il dit : « Ah ! nous sommes un peu parent, cependant je ne suis pas tout-à-fait aussi royaliste que lui. » M. de Sussy commença à exposer l'objet de sa mission. MM. de Lobau, Mauguin et Puyraveau, comprenant sur-le-champ ce dont il s'agissait, repoussèrent tout d'abord les ordonnances ; M. Puyraveau surtout cria à plusieurs reprises : « c'est trop tard, c'est trop tard ! » M. de Lafayette montra beaucoup plus de modération, c'est dans les habitudes de sa vie. Il examina fort posément les ordonnances, et, sur les instantes prières

de M. de Sussy, il écrivit à M. de Mortemart la lettre suivante :

MONSIEUR LE DUC,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tous les sentiments que votre caractère personnel m'inspire depuis long-temps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire ; j'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressiez (1) à beaucoup de personnes qui m'entouraient ; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission alors peu nombreuse (2) qui se trouvait à l'Hôtel-de-

(1) Les ordonnances royales.

(2) Cette commission siégeait dans le cabinet du secrétaire-général de la préfecture de la Seine, situé à l'autre extrémité de la grande salle, et dont la porte se trouve en face du cabinet dans lequel se tenait M. de Lafayette.

Ville. Il a vu M. Lafitte (1) qui était alors avec plusieurs de nos collègues; et je remettrai au général Gérard, aussitôt que je le verrai, les papiers (2) dont il m'a chargé; mais les devoirs qui me retiennent ici (3), rendent impossible pour moi d'aller vous chercher. Si vous veniez à l'Hôtel-de-Ville (4), j'aurais l'honneur de vous y

---

(1) Ici se trouve une très-forte rature.

(2) Copie de l'ordonnance royale qui nomme M. le général Gérard au ministère de la guerre, et une lettre dans laquelle M. de Mortemart suppliait M. le général Gérard de lui fournir les moyens de s'entendre pour le service de l'Etat.

(3) M. le duc de Mortemart avait chargé M. le comte de Sussy d'insister fortement pour engager M. de Lafayette à venir ou au Luxembourg ou au Palais du Corps Législatif, pour conférer ensemble: M. de Mortemart voulait tirer M. de Lafayette de l'Hôtel-de-Ville.

(4) M. de Lafayette voulait à son tour attirer M. de Mortemart à l'Hôtel-de-Ville, sans doute pour rendre plus éclatante la défaite de la royauté; mais l'Hôtel-de-Ville était le centre de la violence, le siége d'un

recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collègues.

Agréez l'assurance de ma haute considération (1).

LAFAYETTE.

Hôtel-de-Ville, 30 juillet 1830.

Après avoir écrit cette lettre, M. de Lafayette sortit de son cabinet, dont il laissa la porte ouverte, et entra dans la grande salle remplie de gens de toute es-

---

pouvoir illégal : ce n'était donc pas la place d'un ministre du Roi.

(1) On retrouve dans cette lettre, écrite péniblement par un vieillard, toute l'orthographe de l'*ancien régime*, même le *tréma* sur le mot *juillet*. Au reste, cette lettre présentée isolément ne dit absolument rien; elle manque de cette franchise que l'on attribue aux républicains. Elle est tout-à-fait diplomatique, et serait inintelligible pour les personnes qui ignoreraient les circonstances au milieu desquelles cette lettre fut écrite.

pèce, dont les murmures confus causaient beaucoup de bruit. M. de Lafayette s'étant placé devant la grande cheminée qui touche presque la porte du cabinet, il lut une des six ordonnances ; à peine l'eut-il terminée, que l'assemblée couvrit la voix du général par une explosion de murmures. M. de Lafayette s'interrompant, demanda impérativement qu'on lui prêtât attention jusqu'au bout, et que l'assemblée serait libre alors de manifester son opinion. Il continua sa lecture, et, à peine en prononçait-il les derniers mots, que les vociférations les plus terribles se firent entendre: « Quel est le scélérat, quel est l'infâme qui » a porté ces ordonnances ? il faut le jeter » à la Seine ; plus de Charles X, plus de » Bourbons, plus d'ordonnances! » Après avoir écouté fort tranquillement pendant quelques instants ces violentes manifestations, M. de Lafayette rentra dans le cabinet où il retrouva M. de Sussy tout cons-

terné; il lui dit : « vous avez entendu et vu l'effet que produit la simple lecture des ordonnances; vous pouvez maintenant rapporter ma réponse à M. de Mortemart. » Néanmoins le général ne voulut pas se désaisir des ordonnances revêtues de la signature autographe du Roi. Elles sont restées déposées aux archives de l'Hôtel-de-Ville. J'ai dit qu'elles étaient de mon écriture. M. de Sussy quitta M. de Lafayette sur les une heure après midi, vendredi.

Vers les deux heures, quatre députés, MM. Benjamin Delessert, Sébastiani, Augustin Périer et Guizot, arrivèrent du Palais-Bourbon au Luxembourg. Ils annoncèrent à M. de Mortemart, que les députés réunis à Paris avaient jugé convenable de se constituer, qu'ils avaient reçu les ordonnances royales, et que sur l'avis de la majorité, l'on allait nommer M. le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. M. de Mortemart leur dit

vivement : « Je proteste contre cet acte, de toutes mes forces; comme Français, je puis l'approuver en ce qu'il est de nature à mettre un frein à l'anarchie, mais en ma qualité de ministre du Roi, je le regarde comme illégal et attentatoire à la majesté du trône. » Pendant que le duc de Mortemart discutait avec les quatre députés, arriva un huissier du Palais-Bourbon, porteur d'une lettre pour ces Messieurs. M. Augustin Périer reçut la lettre. Les quatre députés se retirèrent dans une embrasure de la fenêtre. Après avoir pris connaissance de l'écrit, ils revinrent vers M. de Mortemart et lui dirent : « Nous connaissons » trop la loyauté de votre caractère pour » croire que vous vouliez nous tromper, » cependant ce qui se passe ne s'accorde » guère avec ce que vous nous avez fait » dire. — Comment? — On nous a assuré » de votre part qu'il ne serait point fait » d'acte hostile à main armée, et que M. de

» Polignac ainsi que les autres ministres
» n'étaient plus auprès du Roi. — Sans
» doute, je l'affirme une seconde fois. —
» Eh bien, voyez ce que nos collègues
» nous mandent : Les promesses de M. de
» Mortemart sont mensongères ; les trou-
» pes royales attaquent Versailles (1) dans
» ce moment, et M. de Polignac, joint à
» ses collègues, sont rassemblés en conseil
» auprès de Charles X. — C'est impossible!
» s'écria M. de Mortemart, c'est un rap-

---

(1) Voici ce qui donna lieu à ce rapport : un assez grand nombre de garde-du-corps rentrèrent dans Versailles pour enlever des quartiers le reste de leurs effets ; le peuple voulut s'y opposer, il s'en suivit quelque perturbation et quelques coups de feu : cette escarmouche n'eut point de suite ; les gardes-du-corps se retirèrent aussitôt.

Quant à la présence des ministres à Saint-Cloud, elle y était naturelle. L'intérêt de leur personne commandait qu'ils ne s'éloignassent pas du Roi : où auraient-ils pu se cacher dans ce moment d'exaspération ?

» port fait dans l'intention de provoquer » la rupture des négociations. » Les quatre députés se retirèrent immédiatement, et on les entendit dire en s'éloignant : « Il est dupe. » Cet incident fut certainement une des causes principales du non-succès de la mission de M. de Mortemart. Aussitôt que MM. Sébastiani, Augustin Périer, Guizot et Benjamin Delessert eurent rejoint leurs collègues, la chambre des députés procéda à la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume, malgré l'opposition de quelques membres, notamment MM. de Murat et Lepelletier d'Aulnai; puis l'assemblée envoya chercher le prince à Neuilly.

Cependant la lecture des ordonnances que M. de Lafayette avait faite dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, les rendit publiques. Les gens du parti anarchique en conçurent de la rage; ils se mirent à la recherche du nouveau président du conseil; ils se rendirent à son hôtel pour se saisir de sa personne; ne l'y ayant pas trouvé, ils vinrent au Luxembourg, forcèrent les grilles et pénétrèrent dans la grande cour; M. de Sémonville descendit, les harangua en leur assurant que M. de Mortemart n'était point dans le palais. Ces hommes se retirèrent, et M. de Mortemart se vit obligé de se cacher dans une pièce écartée du Luxembourg. Je reprends ma narration personnelle.

La fatigue m'accablait; j'avais passé sur pied les deux nuits et les deux jour-

nées précédentes; je me couchai vers dix heures, et je dormais avec l'opiniâtreté d'un homme qui n'a pas reposé depuis long-temps, lorsque je me sentis fortement secoué: j'ouvris les yeux, et je vis devant moi le visage de M. de Rougé tenant une lanterne; je n'avais jamais eu l'honneur de recevoir monsieur de Rougé chez moi, je crus rêver et je repris position pour dormir, mais je me sentis secoué une seconde fois: « Monsieur, me dit M. de » Rougé, je viens vous chercher de la part » de M. de Mortemart, mon cousin; il faut » que vous veniez lui parler sur-le-champ. » Je m'habillai aussitôt, et je suivis M. de Rougé qui ne me disait point en quel lieu nous allions. Le valet de chambre de M. de Mortemart avait mené M. de Rougé chez moi; il portait une lanterne. On ne pouvait s'en passer puisque les reverbères n'existaient plus. Je fus assez étonné de voir entrer mon conducteur au Luxem-

bourg : le concierge lui parla mystérieusement. Nous montâmes plusieurs étages; enfin je trouvai dans un petit entresol, M. le duc de Mortemart : ses traits étaient fortement altérés comme ceux d'une personne qui a beaucoup souffert moralement et physiquement. « Depuis notre séparation, me dit-il, j'ai été traqué comme » une bête fauve (1), je me suis vu trop » heureux de trouver un asile chez M. de » Sémonville; au reste, le public ignore » que je suis caché au Luxembourg. Voici » pourquoi je vous ai fait appeler : plu- » sieurs personnes ont été envoyées par » moi à Saint-Cloud pour instruire le Roi

(1) En passant devant la Banque, il fut reconnu vraisemblablement par quelqu'un; car cinq ou six hommes s'élancèrent aussitôt vers lui, mais il parvint à leur échapper en s'enfonçant dans ces petites rues qui entouraient la grande poste; puis il gagna la halle, et arriva jusqu'au Pont-Neuf, où la foule l'arrêta pendant long-temps.

» de ce qui se passait ; je crains que ces
» émissaires n'aient pu y arriver, puisque
» toutes les routes sont occupées par les
» Parisiens, et que les barrières sont fer-
» mées d'après un ordre de M. de La-
» fayette. Il est cependant de la plus haute
» importance qu'il connaisse notre situa-
» tion ; il faut absolument que vous don-
» niez une nouvelle preuve de votre zèle
» en vous rendant à Saint-Cloud. M. de
» Damas vous introduira facilement au-
» près du Roi. » — Je désire cependant, lui dis-je, être porteur d'un signe quelconque qui puisse attester que je viens de votre part. Alors M. de Mortemart déchira un coin d'un *Moniteur*, il y écrivit au crayon ces mots : *toute confiance au porteur du présent, duc de Mortemart.* Je plaçai ce petit morceau de papier grand comme deux doigts dans le nœud de ma cravate.

« Vous annoncerez au Roi, me dit M. de

» Mortemart, que l'on a violemment re-
» poussé les ordonnances royales à l'Hôtel-
» de-Ville ; la réunion qui s'y tient en per-
» manence a prononcé la déchéance du
» Roi ; j'ai encore quelque espoir de traiter
» à l'aide de la chambre des pairs. Il existe
» une assemblée assez nombreuse de dé-
» putés qui s'est constituée au Palais-Bour-
» bon : elle est très-distincte de celle de
» l'Hôtel-de-Ville et beaucoup mieux dis-
» posée ; mais la force du gouvernement de
» fait réside dans les mains de M. de La-
» fayette, qui, de sa propre autorité, s'est
» déclaré commandant de la garde natio-
» nale ; il faut donc, pour que mes démar-
» ches soient couronnées de succès, que le
» roi ne bouge pas de Saint-Cloud, qu'il
» y prenne toutes les dispositions pour s'y
» défendre jusqu'à la dernière extrémité.

» En conséquence, vous insisterez pour
» que les ponts de Saint-Cloud et de
» Sèvres soient rompus incontinent ; il

» est urgent que l'on dépêche des émis-
» saires pour presser la marche des
» troupes composant le camp de Saint-
» Omer et de Lunéville; Saint-Cloud est
» une médiocre position militaire; cepen-
» dant l'on peut fort bien la défendre
» contre des insurgés; annoncez au Roi
» qu'il sera attaqué demain matin, mais
» que ce ne peut être sérieux; vous répéte-
» rez jusqu'à satiété que je conserverai
» des chances tant que le roi sera à Saint-
» Cloud, mais que je ne puis plus rien
» s'il en sort, allez partez. » M. de Mortemart me donna ces instructions avec une exaltation qui contrastait avec son sang-froid habituel; il m'embrassa et je partis plein d'une nouvelle ardeur; à peine étais-je à la porte que je m'entendis rappeler: « Vous n'oublierez pas de dire au
» Roi, surtout, qu'il ne serait pas sage
» d'exposer toute la famille royale à une
» attaque de vive force, il serait opportun

» de faire partir M. le duc de Bordeaux
» cette nuit même pour un lieu sûr, le
» château de Saumur, par exemple ». Je compris qu'on m'eût rappelé pour une addition aussi importante.

Lorsque je sortis du palais, l'horloge du Luxembourg sonnait les trois quarts avant une heure; je regagnai ma demeure; j'endossai une seconde fois une veste de chasse, je partis. Ma pauvre femme me dit tristement : « Vous me quittez encore. » Je la laissai à genoux priant le bon Dieu. J'avais perdu à peu près une demi-heure dans mon trajet du Luxembourg chez moi et dans mes apprêts, de sorte qu'il était près d'une heure et demie lorsque je me remis en route. L'on va

voir pourquoi j'insiste sur ces détails de cadran.

Je repris la rue Vaugirard : les pavés semés çà et là, que l'obscurité de la nuit m'empêchaient de bien distinguer, retardaient ma marche, quoique je misse beaucoup d'ardeur à doubler le pas : je traversai plusieurs groupes considérables formés sur la place des Invalides ; l'hôtel de ces vieux guerriers était fermé comme le matin : mais je distinguai de la lumière dans chaque chambre. Arrivé à la barrière, je fus arrêté par la foule qui l'obstruait, il fallut attendre un quart d'heure pour qu'elle s'écoulât ; les gens qui entraient me parurent plus nombreux que ceux qui sortaient ; je trouvai les trottoirs du pont de Grenelle couverts d'hommes de tout âge, la plupart armés de fusils et de sabres. En descendant du pont, je tournai à gauche pour suivre le chemin de Versailles, car je désirais gagner

Saint-Cloud par l'allée de Breteuil, le chemin que je connaissais le mieux; mais je me vis arrêté tout-à-coup par environ six cents insurgés, partagés en différents groupes; cette rencontre me contraria beaucoup, mais ne me surprit pas, attendu que, pendant trois heures, j'avais vu filer des bandes sur le quai d'Orsai, et que M. de Mortemart venait de m'assurer que le roi devait être attaqué ce matin même. Ces braves gens avaient envahi un cabaret, qui occupe le rez-de-chaussée d'une fort belle maison neuve; j'y entrai : le maître s'était enfui, il ne restait que deux femmes, que l'on rudoyait passablement pour avoir du vin; un élève de l'école polytechnique survint, la tête enveloppé de bandages; il commanda aux femmes d'illuminer le devant de la boutique et les étages supérieurs. Dès que je vis paraître ce jeune homme, je sortis, car je craignais qu'il ne m'a-

dressât quelques questions; j'en eus été fort embarrassé; ma position était assez difficile. Je revins sur le chemin en filant d'un groupe à l'autre; ces hommes, couchés le long des haies ou dans les prairies, criaient à tue-tête en s'appelant entre eux : je reconnus à leur ignoble facon de qu'ils appartenaient à la plus vile populace, principalement à cette classe qui garnit le parterre et le paradis de l'Ambigu ou de la Gaîté : leur langage ne ressemblait en rien à ce babil spirituel, qui charme les oreilles dans un camp de soldats français : j'étais le seul sans armes apparentes; j'en éprouvai beaucoup d'embarras, heureusement que l'obscurité de la nuit me protégeait; mes compagnons proféraient les plus horribles imprécations contre la garde royale et Charles X; à plusieurs reprises un ou deux de ces hommes vinrent me parler, puisqu'ils me voyaient mêlé avec eux; je ne sais trop

ce que je leur répondis, mais je suis certain d'avoir lâché force jurons.

Pénétré du désir de remplir ma mission, je me coulai le long des haies; je fis ainsi un quart de lieue depuis le cabaret : je fus obligé de m'arrêter quelques instants, car je rencontrai sur la chaussée un peloton assez considérable avec une pièce de canon; enfin, après avoir couru plusieurs fois d'un bord à l'autre, pour ne pas être trop remarqué, j'arrivai à cette réunion de maisons que l'on nomme le *Point du Jour :* le devant du rez-de-chaussée de chaque maison était garni de chandelles allumées: tous les cabarets se trouvaient envahis par les Parisiens; j'en vis sortir plusieurs portant des seaux pleins de vin (1); ils couvraient la lar-

(1) Un habitant de ce village à qui j'ai parlé de mon voyage et de ce vin que j'avais vu enlever avec des seaux, m'a assuré que les cabaretiers du Point

geur du chemin ; j'observai qu'ils parlaient moins que ceux dont je venais de quitter la société ; on leur imposait silence lorsqu'ils criaient trop fort : je restai convaincu que la tête de la colonne n'allait pas au-delà du *Point du Jour,* et que les chefs de ces bandes se trouvaient établies vers les dernières maisons ; je compris que je ne pouvais les dépasser sans être questionné par eux sur ma position ; cet obstacle me parut d'autant plus insurmontable, que l'on entendait des coups de fusil lointains. Je pris aussitôt la résolution de me jeter dans les prairies du côté gauche de la route, de côtoyer la rivière, et de me procurer une barque, pour me conduire jusqu'à Saint-Cloud. Au moment où j'allais mettre mon

---

de Jour avaient été indemnisés assez faiblement par le gouvernement, un an après les événements de juillet.

projet à exécution, il s'éleva une rumeur extraordinaire en tête de la colonne; je m'avançai, poussé par la curiosité; je questionnai les uns et les autres; enfin, après un quart d'heure d'attente, j'entendis un mot qui passait de bouche en bouche : *il est parti, il est parti;* on annonçait ainsi que le Roi avait quitté Saint-Cloud; quelque temps après, je distinguai une voix très-forte qui criait : garre! garre! c'était celle d'un homme monté sur un bidet de poste, mais habillé autrement qu'un postillon; il paraissait pressé d'arriver à Paris; il disait à tous : *Charles X a quitté Saint-Cloud.* Chacun recevait cette nouvelle avec des transports de joie; les uns sautaient, les autres frappaient la terre avec la crosse de leurs fusils. Le jour semblait vouloir paraître.

J'avais laissé ma montre chez moi, je désirais savoir l'heure qu'il était; je le demandai à plusieurs de mes compagnons

qui ne purent me satisfaire. Je découvris dans la boutique d'un petit épicier, débitant d'eau-de-vie, une mauvaise pendule; elle marquait trois heures un quart; le maître me dit : *elle retarde.* Je jugeai que cette pendule ne devait pas s'écarter beaucoup de la verité, en calculant d'après toutes mes courses depuis mon départ de la rue Madame, et les obstacles que j'avais rencontrés. A force de questions, j'appris que le Roi, en sortant de Saint-Cloud, avait pris le chemin de Ville-d'Avrai.

Bien des gens de la nature de ceux qui parlent des événements politiques dans leur cabinet, lorsque les orages ont cessé de gronder depuis long-temps, diront qu'à ma place ils n'auraient pas fait aucune difficulté de poursuivre leur chemin vers Saint-Cloud ; j'avoue que je ne le fis pas, que la nouvelle du départ du Roi, dont je calculai sur le champ toutes les conséquences, éteignit totalement mon

énergie ; je vis un fait accompli, un malheur irréparable. Je n'eus pas même l'idée de calculer si M. le Dauphin, ou quelqu'un de la famille, était resté dans la demeure royale. Saint-Cloud, sans le Roi, ne me paraissait d'aucune importance. Charles X en sortit vers deux heures et demie du matin. Dans les temps ordinaires, j'avais souvent fait le trajet de la rue Madame à Saint-Cloud, par le pont de Grenelle, en cinq quarts d'heure avec un cabriolet de place, et en deux heures un quart à pied marchant très-vite. Abstraction faite des obstacles de force majeure que je rencontrai à chaque pas, je ne pouvais arriver avant quatre heures moins un quart du matin, c'est-à-dire, cinq quarts d'heure après le départ du Roi. Pouvais-je espérer de rejoindre à pied le Roi parti depuis plus d'une heure avec les meilleurs chevaux de France ? savais-je vers quel point il s'était dirigé ? Toutes ces réflexions qui se

pressaient dans mon esprit, me firent regarder comme inutile d'aller plus avant.

Ayant acquis la certitude que le Roi avait quitté Saint-Cloud, je considérai tout le reste avec indifférence. L'espèce de fièvre qui me soutenait une heure auparavant, fit place à une extrême lassitude. Je me traînai vers Paris sans crainte d'être reconnu ; il faisait grand jour lorsque j'arrivai devant la barrière de Grenelle, un fort piquet de gardes nationaux ne laissaient entrer personne. En effet, un ordre du général Lafayette prescrivait de ne laisser entrer ni sortir ; je m'assis sur un banc ; au bout d'une heure on leva la ridicule interdiction, il me fut libre d'entrer. Je me dirigeai vers le Luxembourg, mais le concierge me repoussa en me disant qu'il ne connaissait pas le duc de Mortemart ; le brave homme craignait de se compromettre vis-à-vis le garde national en faction. Désespéré de ce contre-

temps, car je voulais au moins rendre compte de ma déconvenue, je montai chez M. d'Argout, que je savais rester dans le voisinage, rue Garancière; il me reçut dans sa bibliothèque. Je lui demandai de me procurer les moyens de parvenir jusqu'auprès de M. de Mortemart, renfermé au Luxembourg.— « Il n'y est plus, me dit M. d'Argout; on l'y savait caché, et il s'est vu obligé de chercher un autre asile. —M. de Mortemart m'avait chargé d'une mission auprès du Roi, mais Sa Majesté a quitté Saint-Cloud. — Oui vers minuit (1). — Ainsi cette triste nouvelle m'avait précédé. — J'aurais voulu au moins rendre à M. de Mortemart le mot d'ordre qu'il m'avait confié. — Voyons-le. » Je dénouai ma cravate et lui montrai le morceau du *Moniteur* : « Diable, dit-il, il

(1) On avait induit M. d'Argout en erreur. Il se trompait de plus de deux heures.

y a de quoi vous faire mettre en pièces par le temps qui court, il faut brûler cela. » A l'instant il alluma un flambeau au moyen d'un briquet phosphorique et livra lui-même ce bout de papier à la flamme de la bougie. A peine le sacrifice était-il consommé que j'en éprouvai un vif regret, quoique l'obligeance seule eût guidé M. d'Argout en cette occasion; mais je regrettai infiniment la perte de ce morceau de *Moniteur*, qui dans mes mains devenait une pièce historique du plus grand intérêt.

Je quittai M. d'Argout vers huit heures du matin, samedi 31 juillet. J'allai prendre quelque repos; la plupart des personnes que je rencontrai portaient un nœud de ruban tricolore.

J'ai appris ensuite que plus de deux heures après mon départ du Luxembourg, dans la nuit, un envoyé du duc d'Orléans se présenta chez M. de Sémonville, et lui demanda de le mettre en rapport avec M. de Mortemart, pour lequel il avait une mission. M. de Sémonville le fit conduire dans le petit entresol. Cet envoyé annonça qu'il venait, de la part de M. le duc d'Orléans, pour supplier M. de Mortemart de se rendre auprès de lui dans l'intérêt de la cause du Roi : cette dernière considération détermina M. de Mortemart ; sa qualité de ministre l'aurait sans doute retenu, s'il se fût agi d'un tout autre motif. L'officier ajouta qu'il était chargé de le conduire dans le lieu où se trouvait le prince ; ils sortirent tous les deux du Luxembourg vers trois

heures du matin (1); les approches du Palais-Royal étaient encombrés de bandes armées, bivouaquées sur la place, dans les cours et dans les rues adjacentes; tout ce quartier, éclairé par les lampions placés aux fenêtres des maisons et sur les barricades, offrait un spectacle horrible et singulier. Le jour commençait à poindre. M. de Mortemart a raconté à ses collègues de la chambre des pairs, qu'il fut introduit d'abord dans l'appartement de M. Oudart, secrétaire du prince; tout y avait été brisé par les balles (2); puis M. Berthois, aide de camp de M. le duc d'Orléans, vint prendre M. de Mortemart, et l'introduisit, après bien des détours, dans une pièce où se tenait le prince, qu'ils

---

(1) Ceci expliqne comment M. d'Argout m'avait annoncé que M. de Mortemart n'était plus au Luxembourg; mais M. d'Argout se méprenait sur la véritable cause de cette absence.

(2) Cet appartement forme le coin de la rue St.-

trouvèrent exténué de fatigue, accablé de chaleur et à moitié vêtu. Le duc d'Orléans, en apercevant M. de Mortemart, lui dit vivement : « Duc de Mortemart, si vous voyez le Roi avant » moi, dites-lui qu'ils m'ont amené de » force à Paris ; mais que je me ferai » mettre en pièces plutôt que de me » laisser poser la couronne sur la tête ; le » Roi m'accuse sans doute de ce que » je ne suis pas allé à Saint-Cloud. J'en » suis fâché ; mais j'ai été instruit que dès » mardi soir l'on excitait le Roi à me faire » arrêter, et je vous avouerai que je n'ai » pas voulu aller me jeter dans un guê- » pier ; d'une autre part, je redoutais éga- » lement que les Parisiens ne vinssent me » chercher ; je me suis renfermé dans une

---

Honoré et de la rue de Richelieu, au-dessus de l'ancien café du Roi, aujourd'hui fermé.

» retraite sûre et connue seulement de
» ma famille (1); mais, hier au soir, une
» foule d'hommes ont envahi Neuilly, et
» m'ont demandé, au nom de la réunion
» des députés. Sur la réponse que j'étais
» absent, ces hommes ont déclaré à la
» duchesse qu'elle allait être conduite à
» Paris avec tous ses enfants, et qu'elle
» restait prisonnière jusqu'à ce que le duc
» d'Orléans reparut. La duchesse, effrayée
» de sa position, tremblant pour ses en-
» fants, m'a écrit un billet très-pressant
» avec prière de revenir le plus tôt pos-
» sible : cette lettre m'a été portée par un
» homme dévoué; je n'ai plus balancé en le
» recevant, et je suis arrivé pour délivrer
» ma famille; ils m'ont amené ici fort
» avant dans la soirée. »

---

(1) Le prince, m'a-t-on dit, passa deux jours chez un employé de son administration forestière : il l'a depuis magnifiquement récompensé de ses soins.

M. le duc d'Orléans après avoir annoncé à M. de Mortemart que la réunion des députés l'avait nommé lieutenant-général du royaume, comme un moyen d'empêcher M. de Lafayette de proclamer la république, lui demanda si ses pouvoirs s'étendaient jusqu'à la faculté de le reconnaître dans ses fonctions; M. de Mortemart répondit qu'il ne le pouvait pas, qu'il avait même protesté, comme ministre, contre cet acte la veille au Luxembourg, quoique en sa qualité de français, il le jugeât très-propre à sauver la patrie en mettant un frein à l'anarchie.

Pendant que ces deux importants personnages agitaient d'aussi graves questions, il se fit autour d'eux un tumulte effroyable qui augmentait graduellement, et qui semblait s'approcher de cet appartement; enfin, M. Berthois entra : le prince lui demanda la cause de ce fracas. « C'est une foule d'hommes qui veulent vous

voir.—Mais est-ce une députation des écoles? une députation de gardes nationaux?—Pas du tout, ce sont des gens du peuple ; ils disent qu'ils veulent vous voir, et si vous ne paraissez pas, ils bouleverseront tout et arriveront vraisemblablement jusqu'ici. »Le duc d'Orléans dit à M. Berthois: « Annoncez-leur que je suis exténué de fatigue et déshabillé, que je ne puis les recevoir, mais que je parlerai à leur chef, amenez-le moi ». Cet incident rompit la conférence. M. de Mortemart se retira en annonçant au duc d'Orléans qu'il allait chercher les moyens de faire connaître au Roi la situation des affaires, et la nécessité dans laquelle il se trouvait d'être revêtu de pouvoirs plus étendus pour entamer de nouvelles négociations, et les amener à un résultat satisfaisant.

L'on m'a assuré que l'orateur populaire, amené par M. Berthois devant le prince, ressemblait admirablement à un

conspirateur de mélodrame, et qu'il était dans un désordre effroyable : « Nous sommes venus ici, dit-il, pour te nommer Roi, mais nous ne voulons que toi; nous ne voulons, surtout, ni pairs, ni députés, ce sont des gueux tous; tu es un bon prince, tu gouverneras bien, et cela nous suffit. (1) »

Le duc d'Orléans, extrêmement étonné et du ton et des paroles de l'orateur, lui répondit que si jamais il devenait Roi, il ne voudrait l'être qu'à condition d'avoir au contraire des pairs et des députés. L'homme du peuple reprit la parole, en s'abstenant toutefois de tutoyer le prince; il insista vivement pour qu'on envoyât promener *ces gueux de pairs et de députés;* nouveau refus du duc d'Orléans : « Eh bien! arrangez cela comme vous l'entendrez, mais nous vous voulons pour Roi. »

---

(1) Comme rien n'est surprenant de la part des

Il se passa ensuite des choses fort importantes et même honorables pour le duc d'Orléans, mais des considérations d'un ordre supérieur peuvent m'empêcher de les révéler.

Décidé à épuiser tous ses efforts pour remplir sa mission, M. de Mortemart se rendit au palais du corps législatif vers les deux heures après midi, dans l'espoir de rallier les opinions à l'autorité royale; on l'accueillit mal; on paraissait singulièrement indisposé de ce que le Roi continuât à consulter M. de Polignac et les autres ministres, restés exprès auprès de lui. M. de Mortemart soutint avec une nouvelle énergie que la malveillance semait à dessein ces faux bruits.

Voici un fait qui justifie pleinement

---

hommes, peut-être nos enfants verront-ils les peuples s'insurger pour avoir des rois absolus, et traiter de tyrannique le gouvernement représentatif.

l'assertion de M. de Mortemart : M. le marquis de Vérac, au milieu de cette perturbation générale, avait su par sa fermeté conserver intact le château de Versailles, dont il était gouverneur ; c'est d'après ses avis que le Roi s'arrêta plutôt à Trianon qu'à Versailles même. Le Roi l'appela dans la journée du samedi, vers 9 heures du matin ; M. de Vérac, en traversant les appartements pour arriver jusqu'au cabinet du Roi, aperçut M. de Polignac et les autres ministres disséminés dans les différentes pièces : cette vue l'étonna ; il le dit au Roi, en assurant que leur présence auprès de sa personne produirait un fâcheux effet : « Eh, puis-je les renvoyer, s'écria le Roi, ce serait les livrer à la fureur de la populace ; d'ailleurs ils ne sont plus rien, je ne les consulte pas, et dans ce moment ils sont remplacés par ceux que M. de Mortemart a nommés à Paris. » Le Roi donna à M. de Vérac la

mission de se rendre auprès de M. de Mortemart pour s'enquérir de l'état des choses, et lui recommanda de revenir à Trianon dès qu'il aurait vu le nouveau président du conseil.

En sortant du Palais-Bourbon, M. de Mortemart passa à son hôtel pour avoir des nouvelles de son fils Arthur, page du Roi, dont il était fort inquiet (1); le concierge lui annonca qu'à diverses reprises des troupes d'hommes étaient venus le demander avec menace de fouiller la maison de force. M. de Mortemart, au lieu de monter dans ses appartements, resta dans la loge; il y était de-

(1) Le jeune Arthur de Mortemart avait couru les plus grands dangers a Versailles; les pages furent assaillis par la populace et obligés de s'échapper de leur hôtel. Arthur fit quatre lieues à travers champ avec six de ses camarades, pour aller se réfugier à Neauphle auprès de sa mère.

puis un quart-d'heure, lorsque dix ou douze individus pas trop mal couverts, demandèrent rudement : « M. de Mortemart est-il chez lui ? — Il est absent ; je ne l'ai vu depuis long-temps, répondit le portier sur un signe de son maître. — Vous dites cela, mais nous allons monter. — Montez, Messieurs, si vous le voulez ainsi. » M. de Mortemart, entendant ce colloque, s'arma de résolution ; il sortit de la loge, traversa posément le groupe et franchit le seuil de la porte sans que ces hommes se fussent doutés d'être aussi près de lui ; il ne craignait pas qu'on exerçât des voies de fait sur sa personne, mais il avait lieu de penser qu'on ne vînt au moins l'arrêter au nom de la commission de l'Hôtel-de-Ville, et c'était manquer à sa mission que de s'exposer à passer son temps dans une prison. Il parvint sans accident chez M. de Rougé, rue de Varennes, et le trouvant chez lui, il le supplia de partir sur-le-champ pour Tria-

non, afin d'instruire le Roi de la situation des affaires. M. de Rougé partit aussitôt; mais, arrivé à Sèvres, il tomba au milieu des mêmes insurgés parmi lesquels j'avais passé une partie de la nuit; ils avaient eu à soutenir de grand matin contre les lanciers de la garde une petite escarmouche dans laquelle plusieurs lanciers furent mis hors de combat; M. le duc d'Esclignac, commandant cet escadron, reçut à la jambe une blessure qui nécessita l'amputation. Ces Parisiens fort échauffés rudoyèrent extrêmement M. de Rougé, qui fut signalé comme un officier de la maison du Roi. Ils le poursuivirent en divers lieux; enfin il parvint à s'échapper au travers le jardin de madame la princesse Charlotte de Rohan: le concierge eut la charité de le soustraire à toutes les recherches, et le soir lui fournit les moyens de regagner le faubourg Saint-Germain.

Cependant M. de Vérac, après bien des

difficultés, arriva à Paris, joignit M. de Mortemart chez M. de Sémonville, et s'acquitta auprès de lui de la mission qu'il avait reçue du Roi; il allait repartir avec la réponse de M. de Mortemart, lorsque l'on jugea convenable de le retenir au Luxembourg, attendu qu'il était de la plus haute importance de grossir le nombre des Pairs; car leur réunion défendait seule la légitimité. M. de Labourdonnaie fils s'offrit pour partir à la place de M. de Vérac. M. de Mortemart dépêcha également une heure après M. de Makau.

J'avais été informé que M. le duc d'Orléans devait aller à l'Hôtel-de-Ville; je voulais le voir; je me dirigeai en conséquence vers le pont au Change; dans le trajet, j'aperçus, surtout dans les quartiers de la rive gauche et dans les rues voisines du Louvre et du Palais-Royal, des proclamations, ou plutôt des avis sans signatures, dans lesquels on exhortait les offi-

ciers et gardes nationaux de se rendre au Palais-Royal, pour former le cortège du prince. On y recommandait surtout d'y aller sans drapeau et *sans cocarde*. La majeure partie de ces avis étaient lithographiés et tracés à la main et d'une écriture fort menue. Cette pièce me frappa; elle attirait beaucoup l'attention publique ; j'en décolai une, mais je la perdis plus tard.

M. le duc d'Orléans se rendit à l'Hôtel-de-Ville ; j'accourus pour le voir passer; je le saluai par mes acclamations, car je le regardais comme un médiateur; il ne portait point les couleurs tricolores; je remarquai très-bien qu'il n'y avait pas unanimité dans les applaudissements; j'aperçus beaucoup de groupes très-menaçants, et qui criaient avec violence : *A bas les Bourbons ! plus de Bourbons ! vive la liberté !* Le prince avait le visage altéré. Il marchait très-lentement à cause

des barricades. Un seul aide de camp, M. Berthois (1), l'accompagnait; mais un très-grand nombre d'officiers de la garde nationale l'entouraient.

Je distinguai dans le groupe qui accompagnait le prince plusieurs députés, notamment M. Viennet. A mesure que le cortége approchait de la place de Grève, les cris devenaient plus hostiles. Je me plaçai sur une barricade près le pont d'Arcole : M. le duc d'Orléans mit pied à terre ; il monta lentement l'escalier ; personne ne vint au-devant de lui ; il fut accueilli en entrant dans la grande salle par des vociférations et par des reproches adressés à la famille des Bour-

---

(1) MM. Athalin, de Rumigni, Berthois et les autres aides-de-camp étaient chez eux à la campagne, de sorte que le prince se serait trouvé sans aucun officier de sa maison, si M. Berthois ne fût venu en toute hâte du département de .....

bons. Le prince, passablement ému, agitait sa main pour qu'on l'écoutât; ayant entendu dire par une voix très-forte qu'il fallait qu'il se retirât, s'il venait au nom de Charles X *le parjure*, il dit : « Vous vous trompez, Messieurs, le Roi n'a jamais eu la pensée de violer la constitution. » Voilà quel fut, m'a-t-on dit, le début de M. le duc d'Orléans en arrivant à l'Hôtel-de-Ville; puis à force de s'exprimer avec chaleur, l'ivresse le gagna, il parla de son père.....

En rentrant chez moi vers six heures du soir, je trouvai M. de Conny : rien ne peut rendre le désespoir que lui causaient les événements politiques qui se passaient. Il m'informa qu'il avait eu le matin un moment d'entretien avec le roi à Trianon, et que Charles X l'avait chargé d'un message oral pour M. de Mortemart; je suis venu le trouver, me dit-il, attendu que le concierge de son hôtel m'a assuré que vous seul étiez en état de m'indiquer

le lieu où je pourrais le rencontrer. Je lui dis comment j'avais perdu la trace de mon patron ; « au reste, ajouta-t-il avec beaucoup de découragement, ce que j'ai à dire au duc n'est pas tellement important que vous ne puissiez le lui dire vous-même dès que vous le verrez. » En effet, ce message devait être bien peu essentiel, puisque, malgré la bonté de ma mémoire, je ne puis aujourd'hui m'en rappeler l'objet. Dans la soirée de samedi, j'appris que la déchéance du Roi était déjà un fait accompli; mais toutes les personnes que je vis ne doutaient pas que nous conserverions le duc de Bordeaux.

Le dimanche, 1er août, je sortis de chez moi à neuf heures du matin ; je me rendis à l'hôtel Mortemart pour tenter encore

une fois de voir M. le duc; le concierge m'annonça que je le trouverais dans le salon avec un assez grand nombre de pairs; en m'apercevant, M. de Mortemart sortit précipitamment, il me dit : « Eh bien, vous êtes arrivé trop tard hier dans la nuit; le Roi avait quitté Saint-Cloud avant que vous ayez pu arriver; vous savez que les députés ont prononcé la déchéance du Roi; j'ai résisté autant que j'ai pu au torrent, il m'a renversé : j'espèrecependant qu'à l'ai de de la chambre des pairs je pourrai faire triompher les droits du duc de Bordeaux, j'ai tout lieu de croire que nous le conserverons; revenez me voir vers les trois heures, j'aurai besoin de vous faire écrire. »

Je me retirai et je me rendis chez M. Hennequin, que je n'avais pas vu depuis le mercredi ; en m'apercevant il courut au devant de moi : « Eh bien ! me dit-il, que de malheurs n'avons-nous pas à dé-

plorer, enfin *un de ces Bourbons nous reste encore ; de cet enfant jaillit un dernier rayon de salut public.* »

Je revins chez M. de Mortemart avant trois heures, je le trouvai prêt à sortir ; il m'apprit qu'il se rendait chez le duc d'Orléans, qui le faisait demander *dans l'intérêt du Roi.* Voici, d'après ce que j'ai appris, quel en était le motif. Des personnes fort attachées au Roi, mais faciles à s'alarmer et surtout mal instruites, vinrent annoncer au duc d'Orléans que le Roi courait à Rambouillet le plus grand danger (1) ; que les populations des lieux environnants s'étant insurgées, et menaçaient de massacrer la famille royale. Le duc d'Orléans, fort effrayé en enten-

(1) Le Roi était arrivé à Rambouillet le samedi, vers 4 heures de l'après-midi. Avant de quitter Trianon, le Roi tint un conseil auquel furent appelées les personnes qu'il croyait le plus capables de l'éclairer ; M. Latour-Dupin Gouvernet y siégea.

dant ce rapport, fit appeler M. de Mortemart dans l'intention de se concerter avec lui pour sauver les princes de ce nouveau danger. M. de Mortemart accourut, et l'on décida de nommer des commissaires qui se rendraient sur-le-champ à Rambouillet pour protéger la famille royale, la faire respecter et lui remettre l'argent dont elle pouvait avoir besoin. Il fallait choisir d'abord des personnes en qui le Roi pût se confier sans nulle crainte, et les joindre à des hommes dont le nom fût assez populaire pour avoir action sur les masses soulevées ; en conséquence, M. de Mortemart choisit, de son côté, M. le duc de Coigny, qui a le bras coupé, aide-de-camp de M. le duc de Bordeaux : il n'avait cessé de déployer beaucoup de zèle à la Chambre des Pairs ; le duc d'Orléans choisit le maréchal Maison, M. de Schonen et M. Odilon-Barrot. M. de Mortemart remit à M. de Coigny une très-longue dépêche pour le

Roi, dans laquelle il lui rendait compte de tout ce qu'il avait fait, des difficultés insurmontables qu'il avait rencontrées, et la position désespérante dans laquelle il se trouvait. Les quatre commissaires arrivèrent à Rambouillet dans la nuit; ils trouvèrent le Roi fort calme, nullement inquiété; il refusa l'argent qu'on lui apportait, en disant qu'il n'avait besoin de rien, et qu'il attendrait patiemment le résultat des négociations entamées par M. de Mortemart. MM. les commissaires, bien assurés qu'on avait donné une fausse alarme, se retirèrent et reprirent le chemin de Paris.

Je présume que c'est après avoir vu M. de Coigny, que le Roi se détermina à l'abdication, et qu'il créa de son autorité suprême le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, dont la nomination parut à Paris le lendemain.

Le mardi matin, 3 août, je me rendis à l'hôtel Mortemart. Le concierge m'annonça que son maître était au Luxembourg, mais qu'il avait donné rendez-vous à beaucoup de Pairs pour six heures et demie. Je revins au moment indiqué : M. de Mortemart me dit : Vous savez ce qui se passe ; le duc d'Orléans a été nommé par le Roi lieutenant-général du royaume. Mes pouvoirs sont annulés par le fait ; je suis affranchi de mon fardeau : le Roi et M. le Dauphin ont abdiqué ; la famille royale désire se retirer en Italie ou en Autriche ; nous garderons M. le duc de Bordeaux que l'on veut, dit-on, faire élever d'une manière plus conforme aux institutions qui nous régissent. »

En sortant de chez M. de Mortemart, je courus chez M. Hennequin pour l'informer de ce que je venais d'apprendre; dans les moments difficiles on éprouve le besoin de s'épancher et de communiquer ses propres impressions à des personnes dont les opinions sympatisent avec les nôtres; M. Hennequin me reçut dans son cabinet; nous nous réjouissions de la tournure satisfaisante que prenaient les affaires, lorsque la porte s'ouvrit avec fracas; parut M. Stassart, un ami de la famille Hennequin; il jeta avec colère son chapeau sur une table, et dit: Savez-vous ce qui se passe; Charles X révoque son abdication et veut réprendre le pouvoir; il se fortifie dans Rambouillet; à cette nouvelle le peuple de Paris s'est soulevé; il se rassemble de toutes parts pour marcher contre les troupes royales et assaillir Charles X dans sa retraite; je prévois de grands malheurs ». Ce discours nous terrifia.

Je sortis précipitamment de chez M. Hennequin ; je vis, en effet, courir sur les deux quais beaucoup d'individus, mais isolés; la masse de la population ne prenait aucune part à cette agitation : la saine partie des habitants de Paris, revenue de son exaltation, calculait déjà les maux qu'elle s'était préparés. Je passai le Pont-Royal, et j'aperçus cinquante fiacres environ, et plusieurs omnibus chargés d'hommes du peuple criant *à Rambouillet! à Rambouillet!*

Je n'ai jamais douté que ce mouvement ne fût un coup fort adroitement monté de longue main par le parti qui voulait obstinément l'exclusion des Bourbons de la branche aînée : les commissaires du gouvernement (1), qui précédaient les colon-

(1) Aussitôt que M. le duc d'Orléans eut avis des premiers symptômes du mouvement préparé à son insu, dont lui-même ignorait le véritable but, il envoya, pour protéger la famille royale, les mêmes

nes, semaient eux-mêmes l'effroi, pour qu'il gagnât de proche en proche : cette marche des Parisiens sur Rambouillet était une copie de celle des patriotes sur Versailles, en octobre 1789. Il était naturel que l'on craignît un semblable dénouement. Le Roi s'informa auprès d'un des commissaires, à combien on pouvait évaluer le nombre des Parisiens qui arrivaient. Au moins à 80 mille, répondit le commissaire, qui parlait en chef de parti et non comme un ami de la vérité : savait-il ce que sont quatre-vingt mille hommes ! songeait-il aux difficultés de réunir spontanément dans Paris une telle

---

commissaires qui s'étaient rendus à Rambouillet le dimanche. Mais M. le duc de Coigny ne se méprit point sur la position : il comprit que ces commissaires allaient servir cette fois à *mener* le Roi jusqu'aux frontières de France; ne voulant pas remplir un tel office, il laissa partir MM. Maison, Odillon-Barrot et Schonen.

masse d'individus? Mais il fallait à tout prix déterminer le Roi à s'éloigner sur-le-champ, à prendre l'irrévocable résolution de quitter le sol français; ceci se combinait avec les événements d'une autre nature que l'on préparait au palais du Corps-Législatif. Ce commissaire fut assez heureux pour qu'on ajoutât foi à ses paroles; il dût s'applaudir de son stratagême, car le départ du Roi pour Cherbourg devint un coup de partie (1).

Dès ce moment le drame fut terminé. Qu'il me soit permis d'en récapituler les principaux évènements dans un ordre chro nologique

Lundi, 26 juillet, paraissent les or-

---

(1) L'on pourrait citer dix personnes qui ont entendu dire à Charles X ces paroles, lorsqu'on l'exhortait à se défendre dans Rambouillet: « Je ne veux point recommencer une nouvelle lutte; assez de sang français a été répandu.» M. le Dauphin tenait le même langage.

donnances ; aucun trouble n'a lieu, car le peuple buvait aux guinguettes, d'ailleurs c'était la fête de la Vilette.

Mardi 27. Les journalistes libéraux publient leurs protestations contre les ordonnances. Les commissaires de police tentent inutilement de mettre les scellés sur les presses. Mouvement subit à cette occasion. Vers les 4 heures les armuriers sont pillées. La lutte s'engage. Une partie de la ligne refuse d'y prendre part ; l'insurrection devient générale sur la rive droite ; le feu augmente d'une manière terrible vers les dix heures du soir. Il se prolonge fort avant dans la nuit. La destruction des réverbères devient une mesure générale adoptée par la révolte.

Mercredi 28. Des chefs ont fait des dispositions pour organiser l'insurrection ; la lutte recommence le matin ; les cris de *vive la Charte* de la veille sont remplacés par ceux de *mort aux Bourbons* ; ce n'est

plus une question de ministère, mais une question de dynastie. On brise les emblêmes de la maison royale. Paris est mis en état de siége. La garde, venue de Saint-Denis, de Courbevoie, les Suisses principalement deviennent l'agent principal de l'autorité; ils occupent la place de l'Hôtel-de-Ville avec du canon. Les ministres, rassemblés aux Tuileries, refusent de voir M. Lafitte et M. Casimir-Périer; les barricades s'établissent sur tout Paris avec la rapidité de l'éclair; il y a scission dans la réunion des députés, dont la majorité veut faire une adresse respecteuse au Roi; le soir les Parisiens manquent de poudre. Le combat s'éteint presque entièrement; M. de Polignac en conçoit une fausse sécurité qui se communique à Saint-Cloud, où l'on ignorait absolument la gravité du mal.

Jeudi 29. Une grande quantité de poudre provenant des magasins d'Essonne (1)

(1) Quarante gendarmes auraient suffi pour dé-

arrive aux Parisiens : le combat recommence avec plus de fureur; les troupes royales abandonnent l'Hôtel-de-Ville; jusqu'alors il n'avait pas été pris par les Parisiens. M. Audry-de-Puyraveau, le général Dubourg et plusieurs autres chefs du parti républicain, s'y établissent. M. de Lafayette vient les joindre et s'érige en dictateur : il prend les mesures nécessaires pour organiser l'attaque. Les Parisiens deviennent agresseurs; ils enlèvent successivement le Louvre et les Tuileries. Cette victoire enfle tellement le cœur des chefs de l'Hôtel-de-Ville qu'ils ne cachent plus l'intention de proclamer la république. Les députés réunis chez M. Lafitte ne désirent au con-

---

fendre la poudrière d'Essonne, mais il ne s'y trouvait que les employés de l'établissement; dans leur empressement, les Parisiens ne prirent aucune des précautions que l'on observe ordinairement pour l'enlèvement des poudres; ils les chargèrent tout simplement dans des sacs, comme de la farine; il n'arriva cependant aucun accident.

traire qu'un arrangement avec le gouvernement royal, moyennant le retrait des ordonnances et un nouveau ministère dont ils désignent quelques membres ; ils font des ouvertures dans ce sens ; mais du jeudi au vendredi ces sentiments s'altèrent parmi les membres de cette réunion ; ils font de la déchéance du roi une de leur condition, sans cependant écarter entièrement le principe de la légitimité.

Vendredi 30. M. de Lafayette, de son autorité privée, rétablit la garde nationale parisienne : c'est la plus grande faute qu'il put commettre comme chef du parti républicain : car il est incontestable que la garde nationale de Paris a été l'obstacle le plus direct à l'enfantement de la république. M. de Lafayette disposant des faubouriens, des élèves des écoles, de tous les combattants enfin, pouvait sans obstacle le vendredi matin donner la vie à cette chère république qu'il couve

dans son sein depuis 40 ans (1). Il perdit un jour, et le lendemain on lui dit à son tour *c'est trop tard*, comme on l'avait dit la veille au ministre de Charles X. Ainsi, pour 24 heures, la légitimité et la république manquèrent leur existence.

---

(1) Toutes les fois que M. de Lafayette s'est trouvé mêlé à quelque convulsion politique, il n'a cessé de montrer de l'audace pour provoquer le mouvement, mais il a constamment manqué d'énergie pour en déterminer les résultats ; c'est ce qui lui arriva en cette circonstance : il agit d'une manière si molle au milieu de ses immenses succès, qu'il inspira des soupçons, même à ses plus chauds partisans. Il paraît constant qu'une réunion de cinq ou six républicains exhaltés mirent en délibération, dans la journée du vendredi, s'ils brûleraient la cervelle à M. de Lafayette, persuadés qu'il n'agissait pas franchement dans les intérêts révolutionnaires, et qu'au moment d'assurer un triomphe définitif au parti populaire, il reculait devant un tel résultat, en réminiscence de son origine féodale, dont le souvenir ne s'éteint jamais entièrement dans le cœur d'un gentilhomme français.

Le duc de Mortemart arrive le 30, vendredi matin ; la réunion des pairs reconnaît ses pouvoirs, et le seconde de tous ses moyens ; l'Hôtel-de-Ville le repousse avec fureur (1) ; la réunion des députés, dominée par des sentiments divers, répond d'une manière évasive ; M. de Mortemart lève l'état de siége mis sur la ville de

(1) J'ai entendu reprocher à M. de Mortemart de n'avoir pas été à l'Hôtel-de-Ville, mais il ne le devait pas, puisque c'était le siége de la violence. J'ai vu beaucoup de gens, des personnes politiques, des pairs, des députés, des journalistes vouloir me raconter ma propre histoire, me soutenant que M. de Mortemart était arrivé le jeudi matin à Paris, et qu'il aurait pu arranger les affaires ; ils bâtissaient là dessus les accusations les plus absurdes et les plus folles. C'est avec beaucoup de peine que j'ai pu leur faire comprendre que le jeudi matin M. de Mortemart était à Saint-Cloud à la tête de sa compagnie, qu'il n'était seulement pas question de le nommer ministre, et qu'il ne pouvait donc pas être à Paris. La France est le pays où l'on sait le moins bien les choses ; chacun parle d'un ton capable, croit savoir tout et se trouve constamment à côté de la vérité.

Paris, fait rouvrir les tribunaux; les députés s'emparent du pouvoir gouvernemental, comme M. de Lafayette s'était arrogé le pouvoir matériel; ils nomment M. le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume uniquement pour empêcher l'Hôtel-de-Ville de proclamer la république; M. de Mortemart proteste en sa qualité de ministre contre un acte dont il sent cependant comme Français la nécessité. Il envoya plusieurs personnes vers le Roi pour l'exhorter à se défendre dans Saint-Cloud. Charles X quitte Saint-Cloud avant leur arrivée. Incident capital (1).

Samedi 31. De grand matin le duc d'Orléans déclare au ministre du Roi qu'il

---

(1) Plusieurs personnes connaissent les véritables motifs du départ précipité du Roi, je ne les dirai point; mais ce que j'appris à cet égard quelque temps après diminua le poignant chagrin que je ressentais de n'avoir pu remplir ma mission; mon arrivée à Saint-Cloud deux heures plutôt n'aurait rien changé.

a été amené de force à Paris, et qu'il mourra plutôt que de se laisser poser la couronne sur la tête ; tous les actes émanent du lieutenant-général du royaume. M. de Mortemart lutte vainement contre le torrent ; la chambre des Pairs reste constamment fidèle au principe de la légitimité; elle est effacée par la réunion des députés ; l'opinion générale disposée la veille en faveur de l'Hôtel-de-Ville, s'en détache ; elle se rallie à la réunion des députés et du lieutenant-général que celle-ci a nommé.

Le duc d'Orléans se rend à l'Hôtel-de-Ville, et dissout par ce seul fait le gouvernement provisoire, né des barricades ; cette démarche doit être regardé comme un acte décisif et d'un grand courage; il est évident qu'en le faisant le duc d'Orléans sauva le principe monarchique, le principe d'ordre.

Les chefs du parti républicain, indignés

de se voir vaincus par la portion des députés réunis au palais du Corps-Législatif et par le duc d'Orléans, qu'ils avaient nommé, voulurent se venger d'une manière éclatante de l'un et de l'autre; en conséquence, ils renchérirent sur ce que la réunion du palais du Corps-Législatif venait de faire : elle avait nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, eux le nommèrent roi, en déclarant qu'ils ne se rallieraient à ce prince qu'à la condition qu'il prendrait la couronne ; en même temps, ils lui tracèrent impérativement la ligne politique qu'il devait suivre. Le duc d'Orléans parut acquiescer à ces conditions, nullement écrites, et seulement verbales; elles furent appelées, assez ridiculement, le Programme de l'Hôtel-de-Ville. Dès ce moment le duc d'Orléans fut roi aux yeux du parti de l'Hôtel-de-Ville; c'est ce qui explique comment le républicain, M. Odillon-

Barrot, en adressant une lettre à ce prince, écrivait *votre fidèle sujet*, le 6 août, trois jours avant son appel au trône.

Le lundi, 2 août, les députés, séant à l'Hôtel-de-Ville avec M. Lafayette depuis mercredi soir, viennent au palais du Corps-Législatif se réunir à leurs collègues; ils impriment à l'assemblée une marche irrévocablement hostile à la branche aînée des Bourbons. Dès ce moment le petit nombre de députés défendant le principe de la légitimité, se virent écrasés par une majorité aussi nombreuse que passionnée.

Le duc d'Orléans est nommé dans la soirée par Charles X lieutenant-général du royaume; il portait ce titre, et en avait l'autorité depuis trois jours : les pouvoirs de M. de Mortemart cessent par le fait. Les choses prennent un cours régulier. Le duc d'Orléans exerce la suprême puissance de fait et de droit.

Ces Mémoires survivront peut-être à l'époque où ils furent écrits, à cause de l'importance du sujet qu'ils traitent; les personnes qui les parcourront, voudront sans aucun doute être fixées sur deux points essentiels: en premier lieu, savoir si la conduite du maréchal Marmont fut exempte de blâme; ense cond lieu, si Charles X pouvait réellement, à Rambouillet, reconquérir sa couronne, comme beaucoup d'écrivains l'ont avancé: mon opinion ne sera de quelque poids qu'en raison de ma position, qui me permit de voir les événements de fort près; je me permettrai donc de l'exposer sans ambiguité.

Premier point. Depuis plusieurs siècles nos annales présentent une particularité qui s'offre sans cesse sous la même forme:

à chaque désastre militaire paraît un traître comme dans un mélodrame ; ce traître est toujours l'auteur immédiat de la défaite des Français : ainsi à la bataille de Créci, c'est le duc d'Alençon ; à celle de Courtrai, le connétable Raoul de Nesle ; à Poitiers, le grand sénéchal d'Aquitaine ; à la fatale journée d'Azincourt, le connétable d'Albret : voilà pour le moyen-âge. Dans les temps modernes, nous voyons le général Miranda faire perdre, par sa trahison, la bataille de Nerwinde ; l'amiral Villeneuve, celle de Trafalgar ; le général Dupont, livrer son armée à Baylen ; enfin, M. de Bourmont amener le désastre de Waterloo. Après avoir bien approfondi les faits, on reste convaincu que toutes ces accusations sont entièrement dénuées de fondement ; cependant elles se sont accréditées dans l'intérêt de l'amour-propre français. M. le maréchal Marmont eut sa part de ces injustices nationales :

il fut accusé, en 1814, d'avoir livré Paris par une honteuse capitulation ; il fallait bien trouver un moyen d'adoucir l'amertume que l'on ressentait à l'aspect de la capitale de l'empire occuppée par l'étranger. M. le maréchal Marmont n'était pas plus coupable que ses devanciers ; malgré que sa conscience ne lui reprocha rien, il parut vivement affecté de cette calomnie: il essaya de s'en laver dans les affaires de Lyon (1817), mais il ne parvint qu'à mécontenter tous les partis.

Pour son propre malheur et pour celui de la monarchie, M. le maréchal Marmont venait de prendre le service depuis le 1er juillet, en sa qualité de major-général de la garde. Il s'acquitta de son devoir, mais il le fit mal et surtout à contre cœur; toujours poursuivi par le souvenir du passé, il manifesta un très-vif regret d'être obligé de se battre contre ces Parisiens, qui depuis 16 ans lui reprochaient d'avoir

livré leur cité à l'ennemi. Ces regrets, exprimés par le maréchal aux officiers qui l'entouraient, furent répétés par ceux-ci avec plus d'amertume; ils passèrent bientôt de bouche en bouche dans les rangs des soldats qui en furent démoralisés sur-le-champ : c'est ce qui explique le défaut d'ensemble qui ne cessa de régner dans les opérations.

Voici un trait qui prouvera que dans les journées de juillet les régiments ne furent pas les maîtres de déployer tous leurs moyens pour résister aux Parisiens. M. Collavier d'Albizi, colonel du 5e de ligne, se trouvait dans une des principales rues de Paris, avec une portion de son premier bataillon. Au bout de quelques minutes, il vit mettre hors de combat, à ses côtés, huit ou dix soldats qui venaient d'être frappés par des balles parties d'une grande maison en face de laquelle le régiment se trouvait en ba-

taille. Le colonel indigné s'avance auprès du général qui commandait la colonne, lui raconte le fait en déclarant qu'il va ordonner à ses sapeurs de jeter bas les portes de cette maison et de mettre le feu dans l'intérieur. Le général, effrayé, lui dit : « Mais pas du tout, colonel, vous êtes fou », et il s'opposa vivement à l'exécution de cet ordre, quoique les balles continuassent à pleuvoir des fenêtres de cette maison : ce général était un officier de l'émigration, homme bon et doux; si c'eût été un général de l'empire, toute la rue eût été livrée aux flammes. Au reste, sait-on ce qui advint? c'est qu'à la suite de plusieurs incidents de cette nature (1), les soldats du 5e, dégoûtés de voir tomber leurs camarades sans qu'il fût permis de riposter, mirent la crosse en l'air, et finirent par ne plus vouloir se battre.

---

(1) Voyez page 111.

Six mois après, les mêmes événements se reproduisirent à Lyon : les officiers-généraux chargés de dompter la rébellion, ayant encore devant les yeux ce qui venait de se passer à Paris, montrèrent de la mollesse et de l'hésitation : les soldats les comprirent fort bien ; ils reculèrent devant leur devoir ; la garnison fut battue et chassée de la ville.

Les généraux commandant les troupes de Lyon, se rappelaient ces paroles répétées avec douleur en juillet par le maréchal Marmont : « *Que je suis malheureux de combattre mes concitoyens, mes frères*; elles honoraient son cœur, mais elles étaient impropres dans la bouche d'un chef d'armée. Lorsque, en 1791, M. de Lafayette, alors monarchiste, foudroya les faubouriens de Paris réunis au Champ-de-Mars autour de l'autel de la Patrie, il le fit sans se lamenter sur le malheur d'être obligé de canoner *ses concitoyens, ses*

frères; les artilleurs voyant que leur général agissait franchement, en agirent de même. Trois ans après, Bonaparte, exécutant les ordres de la Convention, mitrailla également, sans sourciller, les bons Parisiens, *ses concitoyens, ses frères.* La gloire de ce grand homme n'en a pas été obscurcie.

Lorsque, dans le mois de juin 1832, Louis-Philippe voulut faire danser les patriotes au son du canon, il eut la sagesse de choisir pour commandants de l'expédition, des hommes en position d'obéir sans arrière pensée, sur la tête desquels il ne pesat aucune accusation nationale. D'abord M. le maréchal Lobau, chef d'état-major de Bonaparte, et qui jadis, sur un ordre bien précis de Napoléon, eût écrasé de bombes toutes les villes de France; puis M. le comte Pajol, excellent général de cavalerie, et qui, au moindre signe de l'empereur, aurait fait sabrer tous les Pa-

risiens depuis le plus petit jusqu'au plus grand. L'un et l'autre s'acquittèrent de leur devoir dans toutes les règles; eux et leurs aides-de-camp n'allaient pas criant dans les rangs des soldats : *qu'il est cruel de se battre contre des concitoyens, contre des frères;* quoique les patriotes renfermés dans l'église Saint-Méry, les élèves des écoles polytechnique et ceux de l'école d'Alfort qui les aidaient, fussent bien les *compatriotes et les frères* de MM. les généraux Lobau et Pajol; les soldats voyant que leurs chefs ne se lamentaient point, frappèrent fort et même avec passion. Les gardes nationaux, eux-mêmes, furent les plus ardents à défendre l'honneur de l'habit militaire qu'ils portaient ce jour-là. Ils comprirent qu'il n'y aurait pas de gouvernement possible si les gens chargés de faire respecter les actes de l'autorité s'occupaient à les discuter au milieu des Jérémiades quand il s'agit de défendre l'ordre

public ; si l'on admettait ce principe d'examen, demain les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau pourraient s'insurger, former un gouvernement provisoire au nom de la république ou de quelque autre chimère, et lorsque la force armée arriverait pour les rappeler à l'ordre, les faubouriens crieraient : Prenez garde, nous allons vous fusiller, tuer vos soldats, quant à vous, ne tirez pas, car nous sommes *vos concitoyens, vos frères.* »

Ainsi, nous le répétons, nous sommes convaincus que le maréchal Marmont agit sans arrière pensée dans le mois de juillet 1830, il ne cessa d'être loyal; mais, comme militaire, il dirigea les opérations on ne peut pas plus mal. Si le maréchal Soult eût commandé à sa place, les vainqueurs de juillet ne porteraient pas aujourd'hui de décoration.

Second point. Depuis deux ans bien des gens éloignés de la scène où se passaient

les événements, ont répété maintes fois : « Charles X avait encore à Rambouillet 12,000 hommes de troupes d'élite, 40 pièces de canon, et comment n'a-t-il pas attendu les Parisiens? Pourquoi n'a-t-il pas marché sur sa capitale révoltée au lieu de prendre la route de Cherbourg?

Il est exact que le Roi eut 12,000 hommes à Rambouillet : 8000 autour du château, et 4000 dans un rayon de 2 lieues (1); il est également hors de doute qu'il eut battu ce ramas de braves gens arrivant en fiacres, en omnibus; une seule charge fournie en plaine par sa cavalerie eût suffi pour les disperser, car ils n'auraient pas trouvé des pavés à lancer du haut des toits; et, dans le cas où la cavalerie n'eût pas suffi, il est évident que toute l'infanterie serait venue à bout de gens mal ar-

(1) M. le général Montgardé avait amené de Chartres un régiment de hussards.

més, sans discipline, accourant tout haletant. Mais après cette victoire, qui n'aurait pu être remportée sans répandre du sang, que serait-il arrivé? Pouvait-on espérer de réduire Paris? Mais avec 100,000 soldats (français bien entendu) on n'y serait pas parvenu. Cent mille soldats! vous riez. Je ne dis pas cent mille Prussiens, ou Autrichiens; il faudrait un nombre bien moins considérable de soldats étrangers pour affamer Paris et l'obliger à capituler; mais ignore-t-on que dans les querelles civiles les habitants d'un pays conçoivent fort peu de crainte à l'aspect de soldats qu'ils savent être leurs compatriotes; que s'il faut en venir aux mains avec eux ils le font bien plus courageusementque s'il s'agissait de repousser des légions étrangères.

En 1814, sur soixante mille gardes nationaux parisiens (hommes d'une tenue admirable, ayant presque tous servis), il n'en

sortit hors des barrières pour marcher contre les alliés, que trois cents, commandés par un cafetier, Fitz-James, qui se fit tuer. Des bataillons innombrables auraient couru au-devant de Charles X s'il avait marché sur Paris après sa victoire de Rambouillet; il y aurait eu répulsion. Il faut avoir vu les événements de ses propres yeux pour pouvoir les apprécier à leur juste valeur.

Ce n'était pas les Parisiens seuls que le Roi avait contre lui dans ce moment, mais la France révolutionnaire. Que penser d'un pays où il suffit qu'une diligence arrive surmontée d'un drapeau tricolore pour que tout se mette en insurrection? Rappelons-nous que, dès le 29 juillet, les environs de la capitale dans un rayon de vingt lieues étaient soulevés; que les habitants de Saint-Cloud, de Boulogne, de Sèvres, de Meudon, touchant l'habitation royale, ne vivant absolument que de la présence des princes dans ces lieux, furent

les plus ardents à la révolte; que la ville de Versailles, sans industrie aucune, ne subsistant que par le séjour des gardes-du-corps, de la garde royale et des employés de la maison du Roi, se souleva à la première nouvelle de l'insurrection des Parisiens.

Mais les camps de Saint-Omer et de Lunéville qui arrivaient à marche forcée? s'écriera un militaire indigné. Il s'y manifesta un tel esprit parmi les troupes que l'on jugea convenable, après quelques jours de marche, de renvoyer les régiments (1) dans leurs garnisons respectives. A la nouvelle des événements, M. le général Canuel partit de Bourges avec deux régiments d'infanterie, dans le dessein d'aller joindre à Tours le général Donadieu. Les soldats et les officiers l'abandonnèrent sur la route; la vigueur de

(1) Les colonels Chateaubriant et Noinville se conduisirent admirablement; le premier brisa son épée.

caractère ne lui manquait certes pas plus que le dévouement : doit-on s'étonner de ces défections quand on a vu, pendant quinze ans, répandre dans les journaux les opinions les plus subversives à l'égard de la discipline militaire ; quand on a vu ces feuilles parler sans cesse de l'intelligence des bayonnettes, publier des articles insidieux afin d'exciter la jalousie des sous-officiers contre les officiers, des régiments de la ligne contre les régiments de la garde. Ces pernicieuses doctrines étaient jetées à la tête de l'armée sans que les lois eussent le pouvoir de punir de tels crimes.

Eh la Vendée ! s'écriera un loyal légitimiste : la Vendée ! quel appui pouvait-elle offrir ! Ignorez-vous que durant toute la restauration, les ministres des Bourbons, sans en excepter peut-être trois, ne cessèrent d'abreuver ce peuple de héros d'affronts, d'injustices et d'humiliations ; savez-vous que l'apparition d'un uniforme

vendéen faisait bondir d'effroi les courtisans des Tuileries, à tel point qu'il finit par être condamné à ne plus paraître dans le palais de nos rois. Je me hâte de dire que ces sentiments étaient fort éloignés du cœur de nos princes; car, à Saint-Cloud, dans le cabinet du roi, l'on voyait les portraits des principaux chefs vendéens, peints en grand. C'est le seul hommage que l'on osa rendre à la nation vendéenne.

Vous ignorez que les ministres de la restauration ne cessèrent de travailler avec une ardeur impie à extirper de la Vendée les sentiments de fidélité; qu'ils employèrent les moyens les plus odieux pour anéantir cette réserve du royalisme. Je fus témoin du voyage que madame la duchesse de Berry fit dans ces contrées en 1828; ce que je vis alors est fabuleux : les préfets, les sous-préfets, tous les fonctionnaires publics enfin, pâlissaient de terreur en entendant les députations des

communes exprimer à la princesse leur dévoûment avec une énergie que l'on n'entendait plus nulle part. Chacun de ces fonctionnaires craignait de recevoir sa destitution, si l'on apprenait à Paris qu'un canton avait crié un peu trop fort : *Vivent les Bourbons.* Des maires m'ont dit à moi, qu'on les avait instamment suppliés d'empêcher les paysans d'adresser des discours à Son Altesse Royale.

Ainsi, pour conclure, je dirai que le Roi se conduisit à Rambouillet, non-seulement avec humanité, mais encore avec sagesse, et qu'il comprit admirablement sa position (1) : il aurait eu à combattre

(1) Conçoit-on qu'elle eût été la situation de Charles X, si, au moyen d'un arrangement quelconque, son autorité eût été rétablie dans Paris après le déploiement du drapeau tricolore, après la mise en état de siége de la capitale, après la lutte de la garde avec la population parisienne? Quelle concession n'eût-il pas été obligé de faire? où se seraient arrêtées les exigences des vainqueurs? Le Roi eût été

corps à corps la révolution tout entière. Ce qu'il pouvait faire de mieux vis-à-vis les Français, et les Parisiens en particulier, c'était de les abandonner à eux-mêmes en quittant le sol de la patrie; si son âme est accessible au plaisir de la vengeance, elle doit être satisfaite.

Gardons-nous de croire que les ordonnances du 25 juillet firent à elles seules la révolution de 1830; elle était faite depuis long-temps dans toutes les têtes; elle aurait jailli quinze jours plus tard à propos de rien, à propos d'une ordonnance de police qui eût prescrit d'assommer les chiens errants. Les Bourbons avaient le grand tort

---

obligé de donner de sa propre main les croix de juillet, de licencier sa garde, sa maison militaire; rien n'eût été respecté. Quelle eût été l'irritation des partis? Et puis les journaux versant des flots de vitriol sur les plaies de la patrie; quelle existence pour le chef de la maison de Bourbon! Que d'insultes on eût prodigué à sa vieillesse!

de durer depuis quinze ans; les Français et les Parisiens principalement étaient blasés sur le bonheur; il fallait des événemens qui réveillassent le goût émoussé par une trop longue prospérité. Mais, croyons-le, cet esprit de vertige est dans les décrets de la Providence; que serait-il de la France si, avec les richesses du sol, son climat tempéré, ses grands fleuves, ses ports, ses frontières si bien dessinées, elle avait pour habitants des gens sages à demi, des gens éclairés sur leurs véritables intérêts: elle parviendrait à un degré de félicité qu'il n'est pas donné aux hommes d'atteindre.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

MÉMOIRE

Pour servir

A L'HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION DE 1830.

SECONDE PARTIE.

NOUVEAUX DÉTAILS POLITIQUES SUR LE VOYAGE DE CHERBOURG.

Nous sûmes le 4 août que Charles X allait définitivement s'embarquer à Cherbourg; je pris alors la résolution de me rendre dans cette ville pour saluer une

dernière fois cette royauté trahie par la fortune; offrir mes hommages à cet enfant *duquel jaillissait encore un rayon de salut public;* je désirais aussi recevoir les adieux de ce bon et digne M. de Damas.

Je me rendis, le 5 août, à la préfecture de police pour prendre un passeport; j'étais presque seul dans cette immense salle ordinairement si remplie. Le passeport que l'on me délivra portait en tête, *au nom du lieutenant-général du royaume*; c'était une pièce historique fort curieuse; je m'en séparai avec beaucoup de regret lorsqu'il fallut le déposer un an après pour le renouveler. En sortant de la préfecture de police, je me rendis rue . . . . . pour aller prendre chez M. Hothinguer un petit coupon sur une maison de Londres dans le cas où je m'embarquerai. Il régnait une assez grande rumeur dans les bureaux de ce banquier; j'en demandai la cause. L'on m'apprit que les garçons de

caisse sortis depuis le matin pour faire la recette, venaient de rentrer, et que sur quatre-vingt mille fr. de valeurs échues dont ils étaient porteurs, ils n'avaient pu réaliser que mille écus. Les conséquences de la révolution de juillet se faisaient déjà sentir. Ce qui me surprit le plus, ce fut l'étonnement des gens de ce bureau. Je n'entendais que ces mots : *mais ce n'est pas croyable ; cette maison est très-bonne, il s'est donc passé quelque chose d'extraordinaire.* Il ne s'était passé qu'une révolution. Ces braves Parisiens s'imaginaient que l'on renversait impunément une dynastie ; ils croyaient que la chûte d'un trône ne causait pas plus d'embarras que la chute d'un ballon. Il fallait voir sur le devant de leurs portes tous ces boutiquiers la bouche béante, fort étonnés que personne n'entrât plus chez eux : leur étonnement dure encore. On ne voyait du monde que dans les comptoirs des

changeurs qui vendaient leur or à quarante et cinquante francs le mille.

Comme il régnait beaucoup d'incertitude à l'égard de la route que la famille royale allait tenir, je pris mon passeport pour Bayeux, avec l'intention d'attendre dans cette ville les princes ou de les précéder à Cherbourg. Je ne remarquai aucune agitation pendant mon trajet; plus je m'éloignai de Paris, plus l'exaltation des esprits diminuait. Cependant l'on vivait partout dans l'intime conviction que M. de Polignac (nominativement) était l'auteur des incendies qui désolaient la Normandie. Aucun raisonnement ne pouvait tirer le peuple d'une erreur aussi stupide.

La ville de Bayeux avait reçu le contre-coup de Paris, mais ce ne fut qu'un éclair, et lorsque j'arrivai je n'y vis aucune manifestation révolutionnaire : tout m'y parut morne et inquiet. Déjà les colpor-

teurs vendaient dans les rues, en beuglant selon leur coutume, le récit *des glorieuses journées;* je ne vis pas une seule personne acheter de ces bulletins. Les habitants de Bayeux ignoraient absolument par quelle route la famille royale devait arriver à sa destination; cependant ils m'assurèrent que l'on faisait des préparatifs pour la recevoir à Cherbourg. Je me dirigeai vers cette ville avec l'espoir d'y précéder les princes, que je savais marcher à petites journées.

La voiture que je pris contenait beaucoup de monde. Je me trouvai placé en face d'un monsieur fort poli, que je n'avais jamais vu; nous nous fîmes des prévenances comme des gens bien élevés, et pendant quelque temps nous cherchâmes réciproquement à connaître le motif qui nous faisait aller l'un et l'autre à Cherbourg; enfin nous acquîmes la certitude que nous pourrions sans danger nous con-

fier nos secrets : j'aurais passé sous silence cet incident, s'il ne renfermait un trait fort remarquable et qui honore à la fois le cœur humain et les hommes du parti royaliste.

« Je me nomme M. de Fajac, me dit mon compagnon de voyage, je suis de Toulouse. Je me trouvais à Paris pendant les affreux événements dont cette ville vient d'être le théâtre; voulant être de quelque utilité en cette circonstance, je me rendis dès le mercredi à Vincennes, dont le gouverneur, M. de Puyvert, est allié à ma famille. Je courus lui offrir mes services; il les accepta avec empressement; il régnait déjà de l'agitation parmi les soldats de la garnison. M. de Puyvert me dit à la fin de la journée du mercredi : « Je suis fort embarrassé, n'ayant point été prévenu; je n'ai ni assez de vivres pour nourrir mes hommes, ni assez d'argent pour leur acquitter le prêt. Il est cependant urgent

que la solde se paye régulièrement dans ce moment-ci; je n'ai pas cinq cents fr. chez moi, et nous sommes bloqués en quelque façon par une population prête à se soulever. Seriez-vous assez déterminé pour aller exposer au Roi, ou à M. le Dauphin, l'embarras dans lequel je me me trouve, et les supplier de m'envoyer l'argent nécessaire pour payer au moins le prêt courant ». Je ne balançai pas de me charger d'une mission aussi délicate; je sortis de Vincennes de grand matin, je traversai avec beaucoup de peine le faubourg Saint-Antoine; les habitants de ce quartier travaillaient à dépaver les rues, ils poussaient les plus horribles clameurs, criant fréquemment: Vive la liberté, vive la république! Je fus arrêté sur la place des Victoires; le peuple en furie voulait me pendre; on m'avait signalé, je ne sais comment, pour un homme qui venait examiner, de la part de l'autorité militaire,

ce qui se passait au centre de Paris; l'on m'a conduit dans un corps-de-garde des Petits-Pères; je n'ai dû la vie qu'à la fermeté d'un officier de la garde nationale dont je regrette infiniment de ne savoir pas le nom et que je ne retrouverai peut-être jamais plus. Enfin on me laissa aller; je suis sorti par la barrière Saint-Denis, et, après la marche la plus pénible et la plus longue, je suis arrivé dans la nuit à Saint-Cloud. Un officier des gardes-du-corps de mes amis m'a fait introduire auprès de M. le Dauphin, qui venait de prendre le commandement général des troupes; j'exposai au prince l'objet de ma mission; il m'écouta fort attentivement, et me chargea de dire à M. de Puyvert de tenir jusqu'à la dernière extrémité; pour de l'argent nous en avons fort peu, dit-il; cependant l'objet est si important qu'il faut en trouver à tout prix; il dit quelques mots à un officier général qui se trouvait avec

lui, je ne le connais pas; ce général me mena dans un autre appartement, m'y laissa quelque temps, puis il revint. Ayant calculé à quelle somme pouvait s'élever le prêt de la garnison de Vincennes, il me remit six mille fr. en billets de banque, disant que cette somme suffisait pour quatre jours environ. Je demandai dix mille francs, mais il ne voulut jamais me les donner. Je repartis le vendredi matin et je parvins à gagner Vincennes; M. de Puyvert m'avait indiqué dans les fossés une porte secrète par laquelle je pourrais entrer; il y avait placé un homme de confiance pour me recevoir.

« En arrivant, je trouvai M. de Puyvert dans le plus grand désespoir. Les soldats ne veulent plus obéir, me dit-il; le général Gourgaud a pénétré dans la forteresse et a soufflé parmi les artilleurs l'esprit de révolte. En ce cas, répondis-je, il est inutile de leur payer le prêt, et,

comme je n'ai apporté de l'argent qu'au péril de ma vie, je ne le laisserai point sortir de mes mains. M. de Puyvert n'insista point. Je quittai Vincennes le plutôt possible et rentrai dans Paris assez souffrant. Je me suis vu obligé de garder le lit plusieurs jours, désolé de ne pouvoir aller joindre les princes à Rambouillet; mais, ayant eu la certitude qu'ils se rendent à Cherbourg, j'y vais en toute hâte, d'abord pour leur présenter mes derniers hommages, et puis pour remettre à M. le Dauphin les six mille fr. dont je suis resté le dépositaire.» En même temps M. de Fajac me montra dans son portefeuille les billets de banque en me disant : Puisque nous servons la même cause, vous pourrez, en cas d'accident, remplir ma commission.

Nous arrivâmes le 8 août à Cherbourg, on y prenait déjà des mesures de police fort sévères à l'égard des passeports; j'étais très-curieux de savoir quelles étaient

les dispositions des habitants de cette cité : je les trouvai frappés d'étonnement (1) et de stupeur; on ne se faisait pas à l'idée de la chûte du trône. Le 64e régiment d'infanterie, en garnison dans cette ville, témoignait, sans détour, un vif mécontentement de ce qui venait de se passer à

---

(1) Cet étonnement fut partagé par toutes les personnes que leur position ou des affaires particulières tenaient, à cette époque, éloignées de Paris. M. le maréchal Soult se trouvait alors dans ses terres, près Saint-Amand, département du Tarn. Pendant plusieurs jours il refusa d'ajouter foi à ce que l'on racontait; enfin, il partit pour la capitale. Etant arrivé à Limoges, il entra dans la grande salle à manger de l'Hôtel des diligences, principale auberge; il écoutait, les mains derrière le dos, les nouvelles que donnaient les voyageurs venant de Paris. A l'issue d'un de ces rapports, M. le maréchal dit : Eh la légitimité, qu'en ont-ils faite?—Ils l'ont mise de côté.— Ah, ils l'ont mise de côté! eh bien nous verrons. —La pairie aussi a été mise de côté, ajouta-t-on; et vous n'êtes plus pair. — Ah, je ne suis plus pair! nous verrons.

Paris; plusieurs officiers, notamment le capitaine Granet, avaient donné leur démission pour ne pas prendre la cocarde tricolore. Les ouvriers des chantiers, la plupart étrangers à la ville de Cherbourg, ne montraient pas des dispositions aussi favorables, sans cependant manifester une hostilité ouverte. D'ailleurs, ils étaient excités par une nuée de commis-voyageurs, dont le nombre augmentait à chaque instant; il semblait qu'on leur avait prescrit de se rendre de tous les coins du royaume au port de Cherbourg pour assister à l'embarquement de la famille royale. On sait que pendant plus de quinze ans, les commis-voyageurs furent les troupes légères du comité-directeur. Il n'était pas possible de tenir des discours plus détestables et plus subversifs du bon ordre qu'ils le faisaient à Cherbourg. Au milieu de leurs folies, ils poussaient des cris de joie, assurant que le

commerce allait prendre un essor prodigieux. Je voudrais savoir si, depuis deux ans, les carnets de ces messieurs sont bien chargés de commandes.

Ces commis-voyageurs avaient, pour auxiliaires, une légion d'Anglais, la plupart mal tenus, et d'une toute autre apparence que celle des hommes riches de leur nation. Je ne sais d'où ils sortaient; ils remplissaient les rues, vaguant comme des chiens malades. Ils essayaient de parler français pour mieux faire comprendre les injures qu'ils adressaient à nos princes; ce baragouin donnait une expression satanique à leurs infâmes paroles. (1)

---

(1) On sait que le premier coup de feu tiré le mardi sur la garde, partit des mains d'un Anglais, M. Fox, le neveu du fameux ministre, logé rue Saint-Honoré, n° 193. Cet étranger, armé d'un fusil, et aidé de deux domestiques, se délectait à lancer des ballees sur les troupes royales; les soldats n'avaient point encore fait usage de leurs

Pour ne pas me trouver dans les auberges avec messieurs les Anglais et leurs compagnons, je pris gîte dans une maison particulière. Le jour même de mon arrivée, M. Collart, maire de la ville de Cherbourg, publia une proclamation pour annoncer à ses administrés qu'ils allaient recevoir Charles X dans leurs murs. Le langage de ce magistrat était noble et généreux; il savait que c'était ainsi répondre à la pensée de la majorité des habitants (1).

---

armes lorsque plusieurs d'entre eux furent frappés par ce groupe d'Anglais; indignés, ils ripostent par un feu de peloton. M. Fox est tué avec ses deux domestiques.

(1) Voir les pièces justificatives, à la fin du volume.

Au bout de deux jours, l'inquiétude me gagna, car personne ne savait si réellement la famille royale venait à Cherbourg. Les nouvelles les plus bizarres circulaient par la ville ; l'on disait que les princes avaient été ramenés à Paris, qu'ils avaient pris la route de la Vendée, qu'on les conduisait prisonniers à Besançon ; je me trouvais dans une perplexité cruelle. Le 11 août, au soir, un Anglais entra dans l'auberge où je prenais mes repas et annonça avec beaucoup de fracas que le duc d'Orléans venait d'être proclamé *empereur des Gaules* comme Julien l'Apostat. En révolution toutes les extravagances sont croyables, aussi ne mis-je aucun doute à la nouvelle donnée par le breton : le lendemain, les journaux nous apprirent que le duc d'Orléans s'était contenté du titre de *Roi des Français*. Le premier sentiment qui s'empara de moi en parcourant le journal qui contenait la nouvelle officielle, fut

un sentiment de commisération pour le duc d'Orléans, condamné à nous gouverner; au reste, je ne fus pas le seul en France qui ressentît cette espèce de pitié pour le chef de la maison d'Orléans; je vous plains, Monseigneur, lui dit M. de Sémonville le matin du 9 août; je vous pleins, on va placer sur votre tête une couronne qui sera une couronne de fer rouge.

Dans la nuit du 11 août, j'entendis un vacarme effroyable; les tambours battaient de toutes parts; on ne voyait courir dans les rues, malgré une pluie très-abondante, que gardes nationaux. Enfin, la troupe de ligne, une partie de la garde nationale et des ouvriers du port sortirent de la ville au pas de course; j'étais fort inquiet, je craignais quelque catastrophe pour nos pauvres princes; je m'habillai à la hâte, je parcourus la ville, je questionnai les différents groupes : personne ne

savait le vrai motif de ce brusque départ. Je rentrai chez moi sans avoir rien appris de satisfaisant : le lendemain au soir, nous vîmes rentrer les troupes composant cette colonne, les gardes nationaux ayant reçu la pluie pendant trente-six heures, arrivaient dans un état pitoyable; l'abattement remplaçait le peu d'ardeur belliqueuse qui les animait à la sortie de leurs foyers. Enfin, à force de questions, nous apprîmes que M. le général Hulot, venu de Caen, avait, de son autorité privée, ordonné aux troupes de ligne et aux gardes nationales de se réunir à Carentan pour aller au-devant de la famille royale, et obliger l'escorte des gardes-du-corps, des gendarmes de chasse et des officiers de toute arme de rebrousser chemin et d'abandonner les princes, mais que, sur un ordre exprès du maréchal Maison (1), le général Hulot

(1) L'on m'a assuré que M. le maréchal Maison

avait été obligé de renoncer à ce dessein, de renvoyer les gardes nationales dans leurs villes, et les troupes de ligne dans leurs garnisons respectives, ce qui expliquait le retour précipité du 64e et de la garde nationale de Cherbourg. J'avouerai que le mouvement ordonné par le général Hulot n'a cessé d'être pour moi une énigme, je ne pourrai jamais croire qu'il fût commandé dans un but hostile.

M. Hulot n'était que chef d'escadron en 1814; son titre de beau-frère du général Moreau avait causé sa disgrâce. A son entrée dans Paris, l'empereur Alexandre le nomma *général major* (maréchal de camp). M. Hulot porta pendant quelques jours l'uniforme et la cocarde russes; mais, au bout d'une semaine, Louis XVIII reconnut ce grade de maréchal de camp,

---

avait menacé le général Hulot de le faire fusiller s'il n'obtempérait pas sur-le-champ à ses ordres.

et lui fit prendre rang dans l'armée française. Les Bourbons le créèrent ensuite chevalier de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, commandeur du même ordre; le chargèrent, en 1819, d'une mission fort honorable auprès de l'empereur de Russie, le nommèrent administrateur général du canal du Midi, comblèrent sa sœur de biens et d'honneurs. Aussi, je ne doute pas qu'au milieu de la confusion des événements, les intentions du général Hulot n'aient été mal comprises.

Après quatre jours passés à Cherbourg, j'ignorais encore l'époque réelle de l'arrivée du Roi; j'allais fréquemment pour en savoir quelque chose chez M. Pouyet, intendant général de la marine; j'y fus le 12 août, et je rencontrai auprès de sa porte, prêt à entrer, M. le général Girardin (1), en

(1) Il venait remplir une mission au nom du lieutenant-général du royaume.

grande tenue, soigné, tiré, parfumé comme à son ordinaire ; il fredonnait un air du siége de Corinthe.

J'appris chez M. Pouyet que les deux paquebots destinés à transporter la famille royale venaient d'entrer dans le port, et que je pourrais les voir ; j'y courus : ces deux navires portaient pavillon américain. Quelle sensation j'éprouvai en parcourant ce petit espace, qui allait renfermer tant d'illustres passagers ! On travaillait beaucoup dans l'intérieur des paquebots ; on disposait pour le Roi une cabine un peu plus grande que les autres. Il était juste que les capitaines de ces navires fissent quelques frais pour recevoir à leur bord le prince dont la famille avait aidé, d'une manière si généreuse, si efficace, les Américains à conquérir leur indépendance. Que de réflexions pénibles ne faisais-je pas à cette occasion !... quels rapprochements !...

Une flottille française, chargée d'escorter, ou plutôt de *mener* la famille royale, se tenait à l'ancre, en face de l'entrée du port. M. le capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville la commandait ; il allait remplir sur mer le même office que MM. Maison, Schonen et Odillon Barrot remplissaient sur terre.

En revenant de cette visite, je parcourus les chantiers que je ne connaissais pas ; je m'arrêtai devant un vaisseau colossal en construction ; un écriteau placé sur la crète de la couverture, portait ces mots : *le duc de Bordeaux.* Pendant que je contemplais ce magnifique navire, paré d'un nom qui allait être proscrit, je vis grimper une foule d'ouvriers avec des échelles ; ils détachèrent ce malheureux écriteau pour le remplacer par un autre, que l'on hissait avec des cordes : cette manœuvre me serra le cœur ; cependant je restai, car j'étais curieux de savoir comment on

allait baptiser ce navire. Je m'attendais à un *Lafayette* ou à quelque chose de semblable, lorsqu'enfin je pus lire le glorieux nom de *Friedland*. Je tressaillis de plaisir; à la bonne heure, dis-je tout haut, celui qui a ordonné une pareille chose, est un bon Français et un homme d'esprit. Un bourgeois qui regardait ainsi que moi, eut la bonté de me donner une petite explication, qui redressa mon jugement et éclaircit la matière : «Ce vaisseau, » me dit-il, fut commencé peu de temps » après le gain de la bataille de Friedland, » il en reçut le nom; mais à la nais- » sance du fils de Napoléon, on y sub- » stitua celui de *Roi de Rome*. Enfin, » lorsque le fils du malheureux duc de » Berry vint au monde, on changea en- » core le nom du navire, et on le décora » de celui de *Duc de Bordeaux*. Il a paru » tout simple de revenir au titre pri- » mitif, ce qui aura au moins le mérite

» de ne fâcher personne et d'éviter les » équivoques. » — C'est juste, répondis-je.

L'écriteau orné de fleurs de lys aux quatre coins, fut descendu et posé à terre : « Vous ne le déchirerez pas, dit le chef des charpentiers à ses ouvriers, serrez-le, il pourra servir plus tard. » Le visage de l'homme qui prononçait cette singulière amphibologie, écartait tout soupçon de malice.

Le 13 août, au matin, je me promenais sur le quai, lorsque je vis venir un groupe de personnes qui suivaient, en criant, un officier supérieur d'état major, ou des maréchaux des logis, je ne sais lequel, car les deux uniformes se ressemblaient beaucoup. Cet officier côtoyait avec son cheval le quai de manière à n'être pas cerné de tous côtés : il se dirigeait vers le port, sans doute pour remplir une mission au sujet de l'embarquement ; il por-

tait à son chapeau la cocarde blanche. Le groupe qui le harcelait était composé en entier de politiques de café, tous voyageurs étrangers à la ville; ayant vu venir de loin cet officier, ils avaient quitté les cafés qui bordent le quai pour se trouver sur son passage. Lorsqu'ils furent près de moi, je les entendis crier : ôtez la cocarde blanche, en le menaçant. Le groupe se grossissait de curieux. Non, je ne l'ôterai pas, disait l'officier. Otez-la! à l'eau. Mettez celle-là, lui disait un autre, en présentant une cocarde tricolore. L'officier marchait toujours en résistant de tout son pouvoir; enfin, se voyant serré de trop près, il prit son chapeau et le lanca dans la mer.

Chacun resta stupéfait à ce trait de fermeté, et il lui fut libre de continuer son chemin. J'entendis même quelques applaudissements, auxquels je joignis les miens de bon cœur. J'ignore le nom

de cet officier; je le regrette infiniment.

Enfin, le 14 au matin, je vis arriver M. Bougon, médecin de M. le Duc de Bordeaux; et je le connaissais particulièrement; il m'annonca que la famille royale coucherait le soir même à Valognes, où elle devait passer deux jours. « Elle ne fera que traverser la ville de » Cherbourg, me dit-il, et s'embarquera » sur-le-champ. Ainsi, dans le cas où vous » l'attendriez ici, vous ne pourriez que la » voir passer en voiture. » Un quart-d'heure après mon entretien avec M. Bougon, j'étais sur la route de Valognes avec M. de Fajac. Nous arrivâmes dans cette ville à six heures du soir; il pleuvait à verse. Chaque bourgeois avait pris dans sa maison un garde-du-corps ou une personne de la suite du Roi, que je trouvai bien plus considérable que je ne me l'imaginais. Les princes logeaient tous ensemble dans une maison très-vaste ap-

partenant à M. Du Menildot, et offerte par lui. Je m'y rendis sur-le-champ avec M. de Fajac, qui avait hâte de remettre son dépôt. Nous apercûmes rangés des deux côtés de la cour trois grandes voitures, trois caissons et deux chariots. La voiture de Madame la Dauphine et celle de Madame la Duchesse de Berry conservaient l'empreinte de leurs armes, mais l'écusson de la voiture du Roi se trouvait grossièrement barbouillé de blanc.

Je vis beaucoup de personnes aux fenêtres de l'hôtel, et je distinguai sur-le-champ M. le général Trogoff; je montai pour l'embrasser, et lui demandai de fournir à M. de Fajac, mon compagnon de voyage, les moyens de remplir sa mission d'honneur. M. de Trogoff, touché du motif qui faisait agir M. de Fajac, le conduisit sur-le-champ chez M. le Dauphin, à qui la remise des billets fut faite inconti-

nent. Dans d'autres circonstances, M. le Dauphin, sans aucun doute, aurait laissé cet argent entre des mains aussi désintéressées (1), mais la pénurie (2) dans laquelle se trouvait la famille royale ne lui permettait pas un pareil sacrifice ; cependant le prince voulut que M. de Fajac prît la somme nécessaire pour regagner son pays.

Lorsque je revins à Paris, je demandai à plusieurs personnes de Toulouse si elles connaissaient M. de Fajac. Ah, oui, nous le connaissons, me répondit-on, c'est une tête brûlée. J'ignore si vous dites vrai, repris-je à mon tour ; quant à moi, je suis persuadé que très-peu de gens à tête froi-

---

(1) Les événements de juillet venaient d'anéantir l'existence de M. de Fajac comme celle de tant d'autres.

(2) A Maintenon, la famille royale se vit réduite à payer avec de l'argenterie des fournitures faites aux gens de sa suite.

de se seraient donnés la peine de faire, dans un temps de révolution, 75 lieues, et autant pour le retour, uniquement pour rendre un argent que personne n'aurait certainement pas réclamé.

Comme la famille royale avait désiré habiter la même maison pour ne pas se séparer, il était difficile que l'hôtel de M. du Menildot pût loger commodément tous les princes. Le Roi et Madame la Dauphine se trouvaient très-convenablement; Madame la Duchesse de Berry et Mademoiselle assez bien; M. le Dauphin assez mal, et M. le Duc de Bordeaux le moins bien de tous. Il occupait, au-dessus des remises, un petit entre-sol composé d'une anti-chambre dans laquelle M. de Lavillate se plaça, d'une pièce à alcove qui fut la chambre de M. de Damas, et dans l'angle de cette chambre, auprès du lit, d'un petit cabinet éclairé par une demi-fenêtre à barreaux de fer,

donnant sur un jardin ; il s'y trouvait un lit fermé par de vieux rideaux en damas vert. C'est dans ce réduit que fut placé cet *enfant royal duquel jaillissait encore un dernier rayon de salut public.*

Après avoir conduit M. de Fajac auprès de M. Trogoff, ma première pensée fut de me rendre chez M. de Damas. Un garde-du-corps en faction devant la porte du petit entre-sol refusa de me laisser entrer; heureusement la porte était entr'ouverte, mon visage n'échappa point au regard percant du jeune Duc de Bordeaux, qui se trouvait au fond de la pièce ; l'enfant se mit à crier : *Laissez-le entrer, c'est un de mes bons amis ;* et d'un bond il se trouva sur mes épaules. M. de Damas venait de sortir pour aller chez le Roi. Il y avait dans la chambre M. Barande, sous-précepteur, M. de Maupas, sous-gouverneur, et M. de Fraguier, officier des gardes-du-corps que le prince affectionnait beaucoup.

M. le Duc de Bordeaux s'assit sur mes genoux et y resta deux heures au moins, soit à me questionner pour savoir ce que j'étais devenu depuis le 29 juillet, soit pour me raconter les principaux incidents de son voyage ; il témoignait avec beaucoup de chaleur à M. de Maupas le plaisir qu'il avait éprouvé en entendant crier la veille au matin : *Vive le Duc de Bordeaux !* dans une petite ville qu'on avait traversé ; c'est je crois Montte-Bourg. Le changement de fortune n'avait altéré en rien le caractère du jeune prince ; toujours la même gaîté. Pendant les 3 jours que je le vis à Valognes, il ne lui échappa ni plainte, ni regret, ni récrimination. Sur dix-neuf domestiques attachés à son service à Paris, on n'en avait amené que trois, quoique tous voulussent suivre à pied.

M. de Damas rentra deux heures après de chez le Roi ; ma vue lui causa un mou-

vement très-vif de satisfaction. Sa nouvelle situation n'avait influé en rien sur le ton de sa physionomie. Toujours sévère, toujours bon. Après avoir causé avec moi quelques instans, il nous congédia tous, attendu l'heure du coucher du prince. « Soyez ici à cinq heures du matin, car nous avons beaucoup à travailler, » me dit-il.

Le Roi avait chargé M. de Damas de tous les détails administratifs pendant ce triste voyage; il était encore ministre, et j'allais être encore le secrétaire d'un ministère bien court : il paraît que c'est dans ma destinée.

Comme toutes les maisons avaient été envahies avant mon arrivée, je me trouvai fort heureux de pouvoir me coucher dans un grenier à foin; j'en sortis le lendemain à cinq heures du matin, le dimanche. Je me rendis chez M. de Damas; je le trouvai levé et occupé à écrire. Il m'an-

nonça que M. le duc de Bordeaux voulait absolument m'emmener avec lui. « Vous conviendrait-il de vous attacher à sa personne. — Très-fort, lui répondis-je; je ne recule jamais devant le dévouement. »

M. de Damas me dicta plusieurs lettres qui nous occupèrent jusqu'à sept heures. Dans ce moment le jeune prince s'éveilla, et, d'une voix éclatante, appela M. de Damas : j'allai ouvrir la porte du cabinet. En me voyant, l'enfant se mit à rire, et m'accueillit avec la phrase qu'il employait toujours à mon égard : *Contez-moi une histoire.* M. de Damas avait adopté la bonne manière de partager l'intervalle des leçons, soit par des jeux, soit par des instructions orales : aussi mettait-on à contribution les personnes attachées à l'éducation, pour raconter des histoires propres à instruire le jeune prince. J'avais eu quelque succès dans mes narrations : je n'ai garde d'oublier le sujet de cette his-

toire, hélas! la dernière que je lui contai: c'était le trait de cet Ismaël-Baühl, le bossu, Esope oriental, qui, par un apologue ingénieux raconté au sultan Soliman, sauva la ville d'Ancyre, sa patrie, condamnée à la destruction.

Mon récit divertit beaucoup le prince, qui, me prenant par le cou, voulait mettre ma tête sur son oreiller. En me retirant pour me dégager, je sentis derrière moi une résistance; je me retourne, je vois le Roi qui nous regardait jouer. « Ah! bon papa, s'écria l'enfant, allez vous-en, il y a des puces ici, mais il y en a! » En effet, son lit était un vrai chenil. « Que veux-tu, mon enfant, répondit le Roi, tu en sentiras bien d'autres.

Madame la duchesse de Berry, madame la Dauphine et M. le Dauphin vinrent successivement s'informer de la santé du duc de Bordeaux, contre la règle accoutumée, car à Paris ou à Saint-Cloud, le jeune

prince se rendait le matin cher chacun de ses parents pour leur offrir ses devoirs; mais, dans ce moment, un incident survenu la veille, avait changé l'ordre accoutumé des choses : le duc de Bordeaux avait mangé dans la journée précédente des fruits verts; il s'en était suivi une petite dyssenterie et des vomissements qui alarmèrent singulièrement l'auguste famille. Le repos de la nuit fit disparaître entièrement ces désordres, et l'équilibre se rétablit. Je me remis à l'ouvrage au milieu des allants et venants : enfin l'heure de la messe étant venue, M. de Damas nous quitta, mais n'amena pas le jeune prince, condamné à garder la chambre ce jour-là. *Mademoiselle* arriva quelques moments après avec Melle Vachon, sous-gouvernante; elle désirait tenir compagnie à son frère. Jamais je ne l'ai vue aussi ravissante; c'était le type de la grâce française; elle portait une petite robe d'été rayée de

rose et blanc ; ses cheveux blonds noués négligemment sur le sommet de la tête, rendaient sa physionomie encore plus piquante. Il y avait pour le moment dans cet appartement M. le duc de Bordeaux, *Mademoiselle*, mademoiselle Vachon, M. Barande, M. Bervanger, M. de Fajac, une autre personne dont je ne me rappelle pas le nom, et moi. *Mademoiselle* se mit à parler avec une aisance admirable, tour à tour l'anglais, l'italien et le français, suivant les interlocuteurs, et souvent en s'interrompant brusquement d'une langue à l'autre. Elle parlait l'italien principalement avec mademoiselle Vachon ; cette langue si gracieuse dans la bouche d'une femme rendait encore plus charmante la jeune française.

Les deux enfants déjeunèrent ensemble, Louise avec du chocolat, et Henri avec du bouillon, l'un et l'autre debout devant une petite table à demi cassée, et

dont un pied était plus court d'un pouce que les trois autres, ce qui la faisait clocher très-fort; chaque fois que ces enfants appuyaient sur ce meuble, ils le mettaient en mouvement; et la secousse dérangeait l'économie de leur déjeuner. Henri et sa sœur riaient beaucoup en disant : Oh, la singulière table! Il est vrai qu'ils n'en avaient jamais vu de semblable chez leurs parents. Ce petit repas étant fini, M. le duc de Bordeaux m'arracha mon papier et ma plume et m'obligea de causer avec lui; il s'assit entre mes jambes, la conversation devint générale; les deux enfants possédaient l'art de l'animer. J'ignore ce qui donna lieu à agiter la question de savoir combien de temps durerait le nouvel exil des Bourbons. « Je suis sûre, dit *Mademoiselle*, que nous reviendrons dans deux ans. » « Dans deux ans! dit M. Bervanger, je ne doute pas, *Mademoiselle*, que nous

ayons le bonheur de vous revoir au bout de six mois. » Dans ce moment, le duc de Bordeaux fit un mouvement très-brusque d'impatience pour marquer son incrédulité. M. Barande s'en aperçut ; et vous, petit seigneur, lui dit-il, quel est votre avis ; vous abonneriez-vous à revenir vers la fin de l'olympiade ? « L'olympiade! répondit le prince, après avoir rêvé un instant ; ah ! je sais, cinq ans. Eh bien, oui, je serais on ne peut pas plus content si j'étais sûr que nous devons revenir dans cinq ans. » C'est de la raison, j'espère.

Il faudrait un volume tout entier pour rendre un compte détaillé de cette journée de dimanche 15 août, passée à Valognes. Il ne pleuvait plus depuis trois heures du matin, le temps était devenu

magnifique; aussi la ville se trouvait-elle encombrée de paysans accourus des villages environnants. Si quelque chose avait pu consoler la famille royale, c'eût été l'attitude de ces braves gens; l'étonnement et le regret principalement paraissaient sur tous les visages; pas le moindre propos désagréable. Quelle différence entre la physionomie douce et calme de ces bons Normands et la figure torturée des Parisiens!

Tous les habitants de Valognes, depuis le plus riche jusqu'au moins aisé, se disputèrent le plaisir de loger, de nourrir les gardes-du-corps et les personnes de la suite du roi; on ne voyait dans la ville entière qu'un seul drapeau tricolore, celui qui flottait devant la porte de la mairie: il ne faut pas l'attribuer à la délicatesse des libéraux. Si la ville de Valognes en eût renfermé beaucoup, ils ne se seraient point gênés pour manifester leurs senti-

ments, comme ils le firent à Dreux, à Verneuil et à Condé.

Les fenêtres et les toits des maisons voisines de l'hôtel où logeait la famille royale, refluaient de femmes et d'hommes fort désireux de voir les princes et surtout le duc de Bordeaux. J'ai tenu ce prince debout plusieurs heures sur le devant d'une fenêtre qui formait l'angle de la rue la plus fréquentée de la ville. Cet empressement plaisait beaucoup à l'enfant. A chaque minute il arrivait des députations de huit ou dix personnes demandant la faveur d'être présentées au jeune Henri et à sa sœur; chacune de ces visites devenait l'occasion d'une scène d'attendrissement.

Je m'échappai un instant pendant ces nombreuses réceptions, et je descendis dans la cour de l'hôtel ; il s'y trouvait beaucoup de monde : des officiers généraux, des colonels, des officiers de toute

arme. J'ai su qu'il en était venu en poste des eaux de Barrèges, pour avoir l'honneur de suivre les princes. Je fus étonné du nombre considérable des personnes qui accompagnaient le Roi, et je m'en réjouis pour l'honneur de mon pays. J'aperçus parmi ces nobles courtisans du malheur, M. d'Estourmel, préfet du département de la Manche, mais il ne portait pas l'uniforme administratif, car il abandonna ses fonctions à la nouvelle de l'abdication du Roi. M. d'Estourmel portait alors l'habit de gentilhomme ordinaire de la chambre, bleu-clair. Auprès du péron, se tenait un militaire qui fixait tous les regards, à cause de son uniforme, mais il méritait bien qu'on le remarquât pour lui-même. Cet officier dont je regrette de ne pas savoir le nom, sans doute gentilhomme normand, était en tenue de volontaire royaliste de 1815, verd et passepoil blanc, avec épaulette de chef

d'escadron; il venait pour offrir ses services à la famille royale. On sait qu'en 1815, M. le duc d'Aumont organisa dans la Normandie une légion de volontaires royalistes qui montra beaucoup de zèle; cet officier venait après quinze ans, étaler la livrée d'une fidélité constante. A l'époque du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, les légitimistes eurent vingt jours devant eux pour se préparer à donner des témoignages de leurs sentiments. Aussi se forma-t-il des volontaires royalistes à Paris au sein de toutes les écoles; il s'en forma également dans la Normandie, dans la Bretagne et dans tout le midi; l'on pût ainsi lutter pendant quelque temps contre la puissance magique du nom de Bonaparte; il y eut encore à Gand, en comptant la maison militaire du Roi, près de six mille Français, et cependant les Bourbons ne régnaient en France que depuis neuf mois. Si le roi Charles X, en pu-

bliant les ordonnances de juillet 1830, avait véritablement eu la pensée d'attenter à la constitution, il n'en aurait pas formé le projet sans comprendre qu'il allait trouver une résistance opiniâtre; et, dans ce cas, il se serait préparé à soutenir la lutte d'une manière vigoureuse: il aurait fait d'avance un appel au vieux royalisme, qui se serait réveillé à sa voix. Les royalistes eussent surgi en tous lieux, l'armée n'eût pas été prise au dépourvu et battue sans avoir fait usage de ses armes; il serait devenu facile de remonter son moral, de la soustraire aux influences du parti libéral : mais deux heures avant l'apparition des ordonnances, personne au ministère de la guerre ne se doutait qu'elles allaient voir le jour. La réserve dont le Roi et ses ministres usèrent à cet égard atteste qu'ils regardaient ce coup d'état comme un acte parfaitement légal et conforme à l'esprit de la constitution;

ils ne l'enveloppèrent de mystère que dans la seule pensée de rencontrer moins d'obstacles dans l'exécution ; ainsi le secret qui est ordinairement, de la part des gouvernants, une véritable habileté, perdit, en cette circonstance, le Roi et la monarchie.

Parmi les personnes qui se promenaient dans la cour de l'hôtel de M. Du Menildot, j'aperçus M. le général Kintzinger, avec qui j'étais très-lié ; nous sentîmes vivement l'un et l'autre le plaisir de nous retrouver. M. le colonel Fontenilles, M. le général Crossard (1) et d'autres officiers

---

(1) J'ai dit dans les premières pages de ces mémoires que je trouvai M. le général Crossard à St-Cloud, le mercredi 28 juillet : j'ignorais ce qu'il était devenu. Cet officier général avait fait toutes les campagnes de l'émigration avec une distinction peu commune ; il publia, en 1829, des *Mémoires militaires*. Le dernier volume de cet ouvrage parut en 1830, au moment des événements. M. le baron Crossard disait dans son discours préliminaire :

supérieurs vinrent bientôt nous aborder ; il se forma autour de moi un cercle assez nombreux ; l'on me questionna avec beaucoup d'intérêt sur l'état de Paris et sur les dispositions dans lesquelles j'avais trouvé la ville de Cherbourg, de laquelle je sortais ; je satisfis à toutes ces questions, et à mon tour je m'informai avec beaucoup de soin des incidents remarquables du voyage du Roi, depuis son départ de Saint-Cloud jusqu'à son arrivée à Valognes : voici le résumé des renseignements que tous ces officiers me fournirent en masse.

« Maintenant que l'abîme des révolutions est comblé, que nos princes sont pour toujours assis sur » le trône de leurs ancêtres, je puis suspendre mon » épée devenue inutile. »

En quittant Saint-Cloud, le Roi se rendit à Trianon, où il arriva vers cinq heures du matin; la marche fut très-lente à cause des embarras inséparables d'un tel départ. Le château de Saint-Cloud offrit dans ce moment le spectacle le plus triste et le plus hideux. La famille royale se tint durant tout le trajet au milieu des escadrons des gardes-du-corps.

Les Parisiens, après avoir occupé Boulogne, Saint-Cloud et Sèvres, continuèrent à suivre l'arrière-garde soutenue par le Dauphin, à la tête d'un corps d'élite. L'approche des Parisiens propageait l'insurrection; les paysans des environs de Versailles vinrent tirailler avec les avant-postes: quelques balles tombées

dans les allées de Trianon blessèrent des chevaux et des palfreniers. Cet incident fit prendre au Roi la résolution d'abandonner Trianon pour gagner Rambouillet. Dès que cette détermination fut connue, le peu de courtisans qui avaient poussé le dévouement jusqu'à suivre le Roi pendant quelques heures, disparurent; plusieurs d'entre eux passèrent la nuit, cachés dans les taillis du parc, ils gagnèrent ensuite Paris le lendemain, où on les vit se promenant dans les principales rues, avec des floches de rubans tricolores (1). M. de Polignac quitta également Roi à Trianon, mais par un autre motif. Ayant appris que sa présence auprès du Monarque pouvait devenir un obstacle

(1) L'on me dit le nom de plusieurs de ces messieurs, et je me rappelai fort bien d'en avoir aperçu deux ou trois le 1er août, rôdant autour du Luxembourg, et parés des couleurs nationales.

aux arrangements entamés; il se retira quoique le Roi voulût le garder pour le garantir des dangers qui allaient menacer sa tête. La noblesse de cette conduite n'a pas besoin de commentaire.

Le Roi et sa famille sortirent de Trianon vers les 4 heures du soir, le 31 juillet. Ils trouvèrent, auprès de Saint-Cyr, rangés en bataille, sept cents hommes de la gendarmerie de Paris, ayant à leur tête leur colonel, M. de Foucault: ces braves soldats, qui avaient fait, pendant 15 ans, dans la capitale le service le plus pénible et le plus actif, devinrent le principal objet de la fureur populaire dans la lutte des trois jours. En apercevant le cortége du Roi ils lui rendirent les honneurs militaires, en poussant des acclamations de dévouement: ces cris, proférés par les voix graves de ces vieux guerriers, produisirent un effet lugubre et solennel. Le Roi avait insisté fortement auprès de M. le colonel Fou-

cauld, pour que ces braves gens, la plupart mariés, ne l'accompagnassent point, et qu'ils rejoignissent leur famille. Comme le Roi avait conservé une partie de ses chevaux, et que son escorte se composait des gardes-du-corps et des gendarmes de chasse, il put hâter sa marche. En effet, il arriva à Rambouillet vers les neuf heures du soir, 31 juillet; mais la garde et les débris des régiments de ligne composant l'armée sous les ordres de M. le Dauphin, ne purent opérer leur mouvement avec la même diligence : ces troupes se mirent en marche à la tombée de la nuit; il régna un grand désordre parmi elles jusqu'à Trappes, où l'armée fit halte vers minuit. Le lendemain matin, 1er août, la garde, abandonnée entièrement par la ligne, se remit en marche pour Rambouillet. Son passage dans ce pays n'avait été signalé par aucun désordre, et cependant plusieurs soldats français, s'étant

écartés pour aller acheter du pain dans les fermes, furent assassinés impitoyablement par les paysans, qui agissaient envers des militaires, leurs compatriotes, comme les Espagnols en usaient à l'égard des Français en 1810; les Espagnols pouvaient du moins invoquer pour excuse la défense de leur pays, et les excès souvent bien abominables de nos soldats et de nos officiers.

La colonne de la garde arriva en assez bon ordre à Rambouillet. Le 6e régiment, d'après son rang de bataille, fermait la marche. Tous les colonels étaient présents, ainsi que les deux aides majors-généraux, M. le général Gréssoit et M. le général Auguste de Choiseul (1). Ces trou-

(1) Tous les régiments d'infanterie de la garde se trouvaient rassemblés à Rambouillet, sauf le 5e, en garnison à Rouen, trop éloigné pour suivre le mouvement.

pes arrivèrent à Rambouillet dans la soirée. La cavalerie prit des cantonnements dans les villages environnants, et l'infanterie établit ses bivouacs dans le parc et dans les jardins. Le matin de ce dimanche fut signalé par un incident qui resta couvert d'un voile mystérieux pour beaucoup de monde. L'ambassadeur d'une des grandes puissances de l'Europe arriva à Rambouillet vers les six heures du matin, et demanda à être introduit auprès du Roi ; n'ayant pu être admis sur-le-champ, il se retira et disparut à tous les yeux : on ne vit ni ses chevaux ni sa voiture. L'extrême simplicité de sa mise semblait avoir été adopté par lui comme un moyen d'arriver sans être aperçu. Il revint une heure après, et fut reçu ; il resta enfermé avec le Roi près de trois-quarts d'heure ; en se retirant, il gagna les bivouacs de la garde et disparut une seconde fois. L'entretien secret que le Roi eut avec cet

ambassadeur fut-il de quelque poids dans la résolution prise par le monarque d'abdiquer : l'on sait que cette résolution fut arrêtée dans cette même journée. Le lundi, vers 9 heures du matin, l'on vit arriver à Rambouillet madame la Dauphine, venant des eaux de Vichi ; l'apparition de cette auguste princesse produisit un effet magique sur les troupes. Officiers, soldats, accouraient sur son passage, pendant qu'elle traversait les bivouacs, et par leurs acclamations témoignaient le vif attachement que ses vertus et ses malheurs avaient su inspirer à tous les bons Français.

Madame la Dauphine avait couru de grands dangers pendant son voyage ; elle fut protégée d'abord à Dijon par le corps d'officiers du 11e de chasseurs, et puis vers Tonnerre par M. le duc de Chartres, venant de Joigny avec son régiment de hussards. Madame la Dauphine se plaisait à louer la conduite chevaleresque que le

jeune prince avait tenue à son égard dans cette circonstance.

Aussitôt après l'arrivée de madame la Dauphine, la famille royale se rassembla pour tenir conseil, auquel fut admis M. de Damas et le duc de Luxembourg. L'on agita dans cette réunion la question de savoir si l'on devait envoyer sur-le-champ M. le duc de Bordeaux à Saumur, comme M. de Mortemart l'avait conseillé dans ses messages. Madame la duchesse de Berry déclara qu'elle accompagnerait son fils en tout lieu. Un détachement de gardes-du-corps fut composé : on choisit à cet effet des hommes d'action montés sur les meilleurs chevaux des compagnies : on devait leur adjoindre des cavaliers de la garde. Il fut décidé que le jeune prince serait porté en croupe ou sur le devant de la selle, soit par M. de Damas, soit par M. de la Villatte, soit par un officier supérieur. On se hâta de dépêcher à Sau-

mur vers le commandant de la citadelle un officier d'état-major fort intelligent, qui devait en même temps s'assurer des dispositions de l'école de Saumur.

A la fin du lundi, 2 août, une malle-poste venant de Paris traversa Rambouillet, portant sur le haut de la voiture un énorme drapeau tricolore : ces couleurs offusquèrent tout le monde. On arrêta la malle-poste, et un personnage très-éminent, en rendant compte au Roi de cet incident, lui proposa de s'emparer des dépêches du gouvernement provisoire, ainsi qu'on en use en temps de guerre ; mais le Roi repoussa cet avis avec une sorte d'indignation, en disant que ce serait violer la foi jurée, et qu'il fallait attendre le résultat des négociations suivies par M. de Mortemart, dont il venait de recevoir des nouvelles directes et fort importantes.

Dans la nuit du dimanche au lundi, la

division de grosse cavalerie de la garde partit par escadrons sans en avoir reçu l'ordre du Roi; et, chose extraordinaire, la division de cavalerie légère, dont les grenadiers et les cuirassiers traversaient les bivouacs, ne bougea point : pas un seul homme ne manqua à l'appel. La journée du lundi s'était passée fort tranquillement; celle du mardi, 3 août, ne fut marquée d'abord que par la mort de M. Lainé. Cet officier, ancien lieutenant-colonel de la gendarmerie de Paris, avait été persécuté de la manière la plus atroce par M. Decases et par M. Anglès, qui lui enlevèrent violemment son emploi. Profondément dévoué à nos princes, il voulut les accompagner; il sortit le 3 août de Rambouillet, monté sur un cheval très-rétif, et se dirigea vers le village du Perey, qu'un régiment de la garde venait d'abandonner. Son cheval s'étant cabré le jeta à terre devant des paysans armés. Ces hom-

mes, au lieu de l'aider à se relever, le tuèrent à coups de fusil (1). Vers sept heures du soir, à l'issue du dîner de la famille royale, le mardi, arriva en toute hâte une estafette apportant la nouvelle de la marche des Parisiens sur Rambouillet. Cet envoyé annonça que trois commissaires du gouvernement provisoire précédaient de quelques lieues la colonne des Parisiens : en effet, à neuf heures arrivèrent MM. Maison, Schonen et Odillon Barrot. La nouvelle de l'approche des Parisiens

---

(1) Comme dans un gouvernement représentatif le monarque se trouve impuissant pour réparer les injustices de ses ministres, Louis XVIII ne put faire rendre à M. Lainé son grade de lieutenant-colonel; mais, voulant reconnaître le dévouement de ce fidèle serviteur, il le nomma héraut d'armes, emploi rétribué par la liste civile. On assure que les enfants de M. Lainé reçoivent actuellement une pension de la famille royale, qui, dans sa gêne extrême, n'a cependant pas voulu abandonner ces malheureux.

fut reçue par les troupes de la garde avec une vive satisfaction et avec une grande terreur de la part des hauts employés civils de la maison du Roi. Ceux qui avaient eu l'héroïsme d'accompagner le prince jusqu'à cette résidence, disparurent comme par enchantement. Dans leur précipitation, plusieurs oublièrent leurs chapeaux montés à plume blanche avec ganse plate brodée sur velours noir : ceci est très-exact. Ayons assez de pudeur pour taire le nom de ces messieurs; l'honneur national nous fait un devoir de tirer le rideau sur ces turpitudes.

Immédiatement après son entretien avec les trois commissaires, le roi prit la résolution d'abandonner Rambouillet et d'aller s'embarquer à Cherbourg, sans cependant perdre l'espoir de voir admettre le principe de légitimité représenté par son petit-fils le duc de Bordeaux. La défection subite de la division de grosse ca-

valerie, jointe à la nouvelle de l'approche des Parisiens, rompit le projet formé par la famille royale d'envoyer M. le duc de Bordeaux à Saumur. Ce projet avait-il transpiré? les princes furent-ils trahis? les Parisiens se mirent-ils en mouvement dans le but de s'opposer au départ du jeune prince? tout cela est croyable (1)? Le roi laissa le gros de ses équipages à Rambouillet et ne prit que deux voitures pour son service personnel; il partit à neuf heures du soir, escorté par les gardes-du-corps et les gendarmes-des-chasses. Il insista vivement auprès du maré-

(1) Il paraît que l'officier d'état-major envoyé à Saumur y parvint sans obstacle, après avoir bien exploré le chemin que le Duc de Bordeaux et son escorte devaient tenir. Le commandant de la citadelle, loyal militaire autant que sujet fidèle, M. Demorand, se montra tout disposé à servir la cause du Roi; il s'occupa sur-le-champ de ramasser des vivres; mais son zèle devint superflu. Il fut un des commandants de place que l'on remplaça les premiers.

chal Marmont, pour qu'il prît le premier rang parmi les officiers qui l'accompagnaient, lui faisant sentir le danger qu'il pouvait courir en France après les événements de Paris ; dès ce moment, il fut convenu que le maréchal s'embarquerait avec les princes. Le Roi arriva vers deux heures du matin au château de Maintenon, appartenant à M. le duc de Noailles; sur la route qu'avait tenue la famille royale depuis Saint-Cloud, il s'était trouvé quantité de châteaux dont les maîtres occupaient à la cour des places éminentes, ou qui tenaient leur fórtune de la restauration, toutes leurs portes restèrent soigneusement fermées; personne ne parut sur le seuil pour offrir quelque hommage ; ainsi n'agit pas M. le duc de Noailles : il accueillit le monarque fugitif, comme si le prince eût été entouré des pompes royales, enfin, comme on avait jadis reçu Louis XIV dans ce même châ-

teau. M. de Noailles ne fut retenu par aucune de ces considérations qui arrêtent les hommes vulgaires; il avait cependant à craindre de payer cher sa magnanimité; l'insurrection se propageait, les paysans montraient depuis quelques jours les intentions les plus malveillantes; les Parisiens arrivaient, et ils pouvaient laisser dans le magnifique château de Maintenon des traces de leur passage plus significatives que celles du Roi (1).

Les princes et leur suite trouvèrent dans

(1) M. le duc de Noailles n'occupait aucun emploi à la cour, et n'en reçut jamais aucune grâce; il y tenait le rang auquel lui donnaient droit sa naissance et sa fortune; il avait fait la campagne d'Espagne de 1823, en qualité d'officier d'ordonnance; il siégeait à la chambre des pairs depuis la mort de son grand-père; son âge l'empêchait de voter, mais heureusement qu'il lui permettait de parler; et quelques mois après, il en usa pour défendre avec une rare éloquence l'honneur du monarque qui avait été son hôte pendant un jour.

l'habitation de M. de Noailles les ressources qui leur manquaient depuis Saint-Cloud, mais ils ne purent y rester que huit heures environ ; les commissaires surent déterminer Charles X à se séparer de sa garde, et à ne conserver pour escorte, jusqu'à Cherbourg, que sa maison militaire. La présence des commissaires avait altéré les sentiments des soldats ; le Roi jugea convenable de suivre ce conseil. On adressa un ordre du jour aux troupes : le roi y exprimait sa satisfaction pour le dévouement et la noble conduite de la garde ; il lui ordonnait de se rendre à Paris pour faire sa soumission au lieutenant-général du royaume.

Le 4 août, vers 10 heures du matin, les princes quittèrent le château de Maintenon ; la jeune duchesse de Noailles versait d'abondantes larmes en accompagnant ses hôtes illustres jusque sur le seuil de sa porte.

Toute la garde se trouvait rangée en bataille sur le chemin de Dreux. Le Roi et les princes lui firent leurs adieux d'une manière extrêmement touchante. Il y eut, dans ce moment, parmi les soldats une explosion d'enthousiasme dont les commissaires eux-mêmes parurent fort émus. Beaucoup d'officiers s'approchèrent des voitures pour baiser la main des princes. Plusieurs d'entre eux brisèrent leur épée sur des bornes, en jurant de ne jamais servir d'autre souverain. Madame la Dauphine ne pouvait retenir ses pleurs. *Soyez heureux, mes bons amis*, disait-elle à plusieurs reprises aux officiers qui se pressaient autour de sa voiture (1).

---

(1) Voir les pièces justificatives.

M. le Dauphin voulant laisser un souvenir à M. le baron Revel, colonel du 6e de la garde, qui s'était fait remarquer jusqu'au dernier moment par sa tenue et son dévouement absolu, lui fit présent d'un beau cheval blanc, que le prince avait long-temps monté dans les jours de parade (1).

Le cortége prit la route de Dreux; il

---

(1) La garde fut licenciée par une ordonnance de Louis-Philippe, en date du 11 août. Il est certain que le parti de l'Hôtel-de-Ville, alors le plus puissant, demanda violemment le licenciement de la garde, contre le gré du nouveau roi et du maréchal Gérard; ce dernier présageant que la guerre allait avoir lieu contre une partie de l'Europe, regardait comme indispensable de mettre à la tête de l'armée des corps d'élite, dont l'utilité est incontestable en campagne; le projet du maréchal Gérard était de conserver la garde, la cavalerie principalement, en faisant subir quelques changements à l'uniforme, et en défendant aux régiments l'entrée de Paris pendant plusieurs années; mais les exigences du parti exalté l'obligèrent à y renoncer.

arriva aux portes de cette ville vers les quatre heures du soir. Les habitants, parés avec profusion de rubans tricolores, sortirent au devant des princes, et annoncèrent hautement vouloir s'opposer au passage du Roi. Il fallut entrer en pourparlers avec eux : les commissaires firent entendre leurs voix ; M. le maréchal Maison ne put contenir son indignation en voyant élever de pareilles difficultés ; il traita fort militairement les gardes nationaux qui paraissaient les plus récalcitrants : enfin on s'apaisa de part et d'autre. Il fut permis au Roi de passer la nuit dans la petite ville de Dreux. Les gardes-du-corps bivouaquèrent autour de la maison où fut reçue la famille royale ; le service intérieur se fit par eux avec un zèle aussi fervent qu'au château des Tuileries.

Les désagréments essuyés par le Roi à son arrivée à Dreux faisaient pressentir qu'ils se reproduiraient dans d'autres vil-

les, ce qui allait rendre le voyage fort pénible. Cependant ces craintes ne se réalisèrent pas les cinq premiers jours. Le cortége logea le 5 à Verneuil, le 6 à Laigle, le 7 à Melleraut. Les habitants de ces trois petites villes reçurent les princes avec des visages hostiles, mais la sagesse des magistrats et plus encore l'attitude imposante des gardes-du-corps empêcha les avanies. A Laigle, pendant la nuit, des gens fort mal intentionnés abîmèrent, sans qu'on s'en aperçût, les panneaux de la voiture du Roi, dont on essaya de gratter les fleurs de lys : c'est un exploit bien digne de figurer dans l'histoire d'une cité aussi importante que Laigle.

Jusqu'alors il avait fait une chaleur insupportable : depuis six semaines on était privé d'eau dans les provinces qui en manquent le moins ordinairement. Le 9 août il plut à verse toute la journée. Que ne pleuvait-il ainsi à Paris, les 27, 28 et 29

juillet! un incident aussi simple aurait pu calmer les têtes et changer la direction des esprits.

La ville d'Argentan reçut fort bien le Roi et sa suite. Les gardes-du-corps furent accueillis avec beaucoup de bienveillance. Les bonnes dispositions que montraient les habitants déterminèrent le Roi à séjourner parmi eux le 9 août, afin de donner quelque repos à l'escorte, qui en avait un extrême besoin. Un courrier arrivé dans la nuit du 9 au 10, apporta la nouvelle de l'événement le plus important de l'époque; il annonça aux magistrats que le duc d'Orléans avait été proclamé roi par les chambres, sous le nom de Philippe Ier. Les habitants d'Argentan manifestaient un vif chagrin de ce que la famille royale eût appris dans leur ville un semblable événement. On était curieux de voir sur le visage des princes l'impression qu'il leur avait causée; aussi la foule

se pressa-t-elle sur leur passage lorsqu'ils montèrent en voiture; mais elle put se convaincre par ses propres yeux que la physionomie de l'auguste famille n'en était point altérée. M. la duchesse de Berry était la seule dont les traits paraissaient contractés par le déplaisir : tous ses mouvements marquaient une impatience chagrine.

Les scènes qui avaient eu lieu à Dreux se reproduisirent avec plus de violence lorsque le Roi arriva devant la petite ville de Condé-sur-Noireau. On craignit un instant un mouvement populaire. Les gardes-du-corps, les gendarmes des chasses et les officiers isolés qui accompagnaient les princes déclarèrent avec énergie aux commissaires du gouvernement provisoire qu'ils se feraient tous tuer jusqu'au dernier plutôt que de permettre que le Roi et sa famille eussent à essuyer la moindre insulte. Les commissaires parlementèrent;

les gardes nationaux consentirent à laisser entrer le cortége; mais ils annoncèrent fièrement y mettre pour condition, que la garde nationale resterait l'arme au pied sur le passage du Roi, et qu'elle ne rendrait point les honneurs militaires. Un officier des gardes-du-corps qui s'était avancé avec les commissaires, M. de la Maisonfort, dit aux parlementaires : C'est précisément ce que le Roi vous demande.

Le Roi prit gîte avec sa famille dans une fort belle maison. Le propriétaire s'était empressé de l'offrir; mais il croyait que ses hôtes illustres se trouveraient fort mal chez lui, parce qu'il était de la religion réformée; il en témoigna même sa crainte au Roi en lui disant : « Sire, je suis protestant. — Mais Henri IV le fut », répondit le prince avec son amabilité accoutumée.

A peine le Roi fut-il établi dans son logement, qu'une violente rumeur se fit en-

tendre au sein de la ville. En voici la cause : M. le maréchal Marmont venait d'être reconnu dans la rue par un ancien militaire qui avait été blessé (1) à la ba-

---

(1) Le maréchal Marmont avait été lui-même blessé très-grièvement dans cette bataille, qu'il perdit par un concours de circonstances malheureuses qu'il ne pouvait prévoir, car il avait manœuvré pendant huit jours d'une manière fort habile pour rejeter les Anglais au-delà des frontières du Portugal.

Un an après la formation de la garde, le maréchal Marmont, se trouvant de service, passa en revue au Champ-de-Mars les deux régiments d'infanterie désignés pour rester à Paris pendant les trois mois. Après avoir vu en détail les soldats, il questionna les officiers sur leur position respective. Il s'adressa au capitaine de la première compagnie de grenadiers. — Depuis combien de temps servez-vous? — Depuis tant d'années. — Combien de campagnes? — Tant. — Avez-vous été blessé? — Oui, M. le maréchal. — A quelle affaire? — A la bataille de Salamanque. M. le maréchal fait un léger mouvement de tête. Il passe à un autre officier; mêmes questions, mêmes réponses. Enfin le hasard voulut que sur douze officiers qu'il questionna à la suite l'un de l'autre, huit eussent été

taille de Salamanque. L'on sait que M. le duc de Raguse commandait l'armée française dans cette malheureuse journée. Une foule considérable s'ameuta devant la maison où logeait le maréchal; elle voulait y mettre le feu. Quelques hommes criaient qu'il fallait traiter le duc de Raguse comme l'on avait traité le maréchal Brune : la position devenait identiquement la même. L'on fit sortir secrètement le maréchal de son logement. Le marquis Maison parvint, avec beaucoup de peine, à dissiper ce rassemblement. Il régna cependant toute la nuit une grande fermentation parmi la population : les gardes-du-corps demeurèrent sur pied jusqu'au jour.

Le lendemain, les commissaires du gouvernement annoncèrent au Roi que le cortége allait traverser un pays qui venait

---

blessés à Salamanque. M. le maréchal Marmont quitta le terrain d'impatience. On le conçoit fort bien.

d'être désolé par les incendies, et que les habitants, fort exaspérés, montraient les dispositions les plus hostiles; ils l'exhortèrent à prendre plusieurs mesures de précaution, par exemple, celle de faire quitter aux gens la livrée galonnée dont la vue pouvait offusquer les paysans; d'après cette observation, les domestiques quittèrent l'habit qu'ils portaient depuis quinze ans, et se procurèrent avec beaucoup de peine des vêtements bourgeois avec lesquels ils arrivèrent à Valognes.

Le Roi sortit de la ville de Condé le 11 au matin; l'escorte marcha d'abord par peloton et dans un ordre serré, pour être plus à même de repousser toute espèce d'agression dirigée contre les princes. Vire ne manifesta point de sentiment; il n'y survint aucun incident remarquable. Le cortége passa devant la magnifique terre de Thorigni, appartenant à M. le prince de Monaco; personne ne parut aux grilles

du parc pour rendre quelques hommages au monarque que l'on adulait naguère dans son palais avec tant d'obséquiosité. Tous les grands seigneurs ne sont pas des ducs de Noailles!

Le 12, le Roi arriva à Saint-Lô, après une journée extrêmement forte, et qui fut la plus pénible de toutes. Il paraît que le projet d'envoyer le duc de Bordeaux à Saumur avait été ébruité; aussi les commissaires alarmés, pressés même par les hommes du mouvement qu'ils retrouvaient à chaque pas, reçurent l'ordre d'accélérer la marche des princes; en conséquence, ils firent doubler les distances marquées sur l'itinéraire.

La famille royale fut logée à l'hôtel de la préfecture; M. d'Estourmel, qui venait de donner sa démission, la reçut en habit de gentilhomme ordinaire de la chambre, et déploya un zèle d'autant plus remarquable, qu'il contrastait avec l'attitude

presque menaçante des habitants de Saint-Lô, dont plusieurs eurent la générosité de venir faire entendre sous les fenêtres des princes des cris propres à leur déchirer le cœur. Ceci était d'autant plus extraordinaire, que l'année précédente, Madame la Dauphine avait fait un voyage à Saint-Lô et qu'elle y avait été reçue au milieu des plus vives acclamations; chacun montrait beaucoup d'empressement: les notables de la ville accouraient à chaque instant du jour pour offrir leurs hommages; c'est qu'alors la Fille de France était heureuse et puissante, que sa recommandation était utile, et que ces prévenances pouvaient obtenir en échange quelque faveur, quelque bienfait. Quoique Madame la Dauphine ne se fît point illusion sur le dévouement des hommes, cependant un changement si subit dans les dispositions des habitants de Saint-Lô, l'étonna singulièrement; elle ne put s'em-

pêcher d'en témoigner une affliction profonde. A quoi attribuer ces variations si subites que nous voyons depuis 30 ans chez les Français, jadis réputés pour leur désintéressement? l'altération du caractère national tient-elle à la nouvelle éducation? Est-ce une infirmité de l'espèce humaine?

Le Roi et sa famille furent logés très-commodément à la préfecture. M. le comte Hoquart, le seul maître-d'hôtel qui l'eût suivi, réglait les détails du service de la table; il y mit le même soin que si le Roi eût été au château des Tuileries (1).

Les gardes-du-corps ne furent point

---

(1) M. le comte de Cossé prenait les eaux à Plombières au moment des événements de juillet; l'incertitude où tout le monde se trouvait à l'égard de la route tenue par le Roi, l'empêcha de venir prendre son service; s'il eût été présent, il n'aurait pas cédé à un autre l'honneur de remplir une telle obligation.

accueillis dans la capitale de la Manche, comme ils venaient de l'être à Argentan (1); ils s'en affligèrent pour les princes qu'ils escortaient, mais point pour eux, car ils se livrèrent à toute la gaîté de leur âge. La bizarre disposition des rues de Saint-Lô leur causait des rires inextinguibles; cet air joyeux étonna singulièrement les habitants de Saint-Lô, trop matériels pour comprendre que les militaires français éprouvent une vive satisfaction lorsque l'accomplissement de leurs devoirs est mêlé de quelques rigueurs et de quelques périls. De nouvelles inquiétudes vinrent augmenter le chagrin que causait déjà aux augustes voyageurs l'attitude hostile de la population de Saint-Lô. Les commissaires eux-mêmes, fort alarmés, vinrent annoncer au Roi que tous les

(1) Ils s'en vengèrent noblement quelques jours après; nous le dirons en temps et lieu.

gardes nationaux du Cotentin se levaient en masse et marchaient avec du canon au-devant des princes pour les obliger à rétrograder, ne voulant pas leur permettre de s'embarquer (1) à Cherbourg. Le Roi s'informa avec soin de la manière dont s'était formé ce rassemblement et du

---

(1) Les gens du parti exalté de la Basse-Normandie se réunirent à Caen ; les principaux chefs tinrent des conciliabules; M. de la Pommeraye y assista ; on agita dans cette assemblée le projet d'arrêter la famille royale, et en même temps d'envoyer à Paris une députation pour engager le gouvernement de Louis-Philippe d'enfermer dans une forteresse les princes comme prisonniers, pour qu'ils servissent d'ôtages en cas d'agression étrangère ou de guerre civile. La nouvelle courait que le général Avizard, commandant le département du Finistère, tenait encore à Brest avec le drapeau blanc; ceci inquiétait singulièrement les libéraux. La proposition fut accueillie avec chaleur; mais la fermeté des commissaires empêcha que ce projet n'eût un commencement d'exécution. Des patriotes normands l'ont reproché maintes fois à M. de Schonen.

nom de ceux qui l'avaient provoqué : on lui désigna le général Hulot comme dirigeant le mouvement ; c'est, je crois, dit le prince, le frère de madame la maréchale Moreau, que nous aimions beaucoup : il ne témoigna ni surprise ni chagrin. « Je vous laisse le soin, continua-t-il, en s'adressant à messieurs les commissaires, d'achever avec honneur la tâche que vous avez commencée ; je ne puis croire que mes enfants et moi soyons en péril au milieu de Français. » Il paraît que ces paroles touchèrent les commissaires. M. le maréchal Maison principalement se montrait indigné que les régiments de ligne eussent été mis en mouvement sans en avoir reçu le commandement du ministre de la guerre.

Usant de l'autorité que lui donnait sur les militaires la dignité de maréchal de France, il intima au général Hulot l'ordre de faire rentrer les régiments dans leurs

garnisons respectives ; de son côté, M. Odillon-Barrot, représentant la garde nationale, porteur des pouvoirs revêtus de la signature de M. le général Lafayette, empêcha que la garde nationale de Saint-Lô allât joindre à Carentan le rassemblement ; il envoya plusieurs officiers de la milice citoyenne vers les chefs supérieurs des autres gardes nationaux du Cotentin, pour les inviter à reconduire leurs camarades dans les villes et villages.

Ces diverses dispositions occupèrent les commissaires toute la nuit ; comme il est très-agréable de rendre justice aux hommes lorsqu'ils le méritent, il faut ajouter que MM. Maison, Schonen et Odillon-Barrot, redoublèrent de soins et de prévenances chaque fois que l'effervescence des populations rendait la position de la famille royale plus critique.

S'étant assuré par eux-mêmes que

le passage de Carentan ne se trouvait plus occupé par les gardes nationaux, ils vinrent l'annoncer au Roi, qui donna l'ordre du départ. Le monarque, craignant qu'il n'arrivât quelque chose de fâcheux au duc de Raguse, voulut qu'il fût logé dans la même maison que la famille royale. Le cortége arriva à Carentan, petite place forte, la clef du Cotentin. Le commandant de la place, M. le capitaine de Busselot, fit mettre sous les armes le détachement d'infanterie de ligne composant la garnison, et alla rendre personnellement ses devoirs à la famille royale. M. le Dauphin le reconnut pour être un des serviteurs les plus zélés de la maison de Bourbon. Hélas! sa fidélité lui avait été fatale comme à tant d'autres. Depuis longues années il vivait relégué dans un des plus minimes commandements du royaume sans avoir jamais pu obtenir de l'avancement. Des marques de petite vérole fort

prononcées et plusieurs cicatrices provenant du métier des armes, rendaient très-sévère le visage de cet officier. M. le Dauphin lui adressa quelques paroles d'amitié en le louant de la persévérance qu'il mettait dans sa conduite. Il y répondit modestement et par des protestations de dévouement, tenant constamment la main à sa croix de Saint-Louis. Plusieurs officiers attachés à la personne du Dauphin voulurent joindre des louanges à celles du prince, en disant qu'ils le connaissaient depuis long-temps M. de Busselot, et qu'ils n'avaient jamais douté de son honneur. Alors celui-ci changea de ton, et, prenant l'accent de l'indignation, il dit d'une voix terrible : vous me reconnaissez donc, Messieurs, au jour de l'infortune! Puisque vous n'ignoriez pas les droits que j'avais à la bienveillance de M. le Dauphin, pourquoi m'avez-vous constamment repoussé lorsque je me suis

présenté aux Tuileries pour faire valoir mes services? Pourquoi n'ai-je pu obtenir de vous la faveur d'approcher le prince? Il ajouta d'autres paroles fort dures, et finit par accuser les courtisans de tous les malheurs qui venaient de fondre sur la famille royale. Cette scène fit frémir tous les spectateurs. M. de Busselot eut la délicatesse d'agir de manière à ne pas être entendu du Roi, dont le cœur eût été déchiré par de telles plaintes. Quelle leçon, bon Dieu (1)!

Après avoir passé Carentan, les princes rencontrèrent une population bien différente de celles dont ils avaient traversé le pays: une foule considérable de villageois accourus de cinq lieues à la ronde les attendaient à Montebourg, et leur firent

---

(1) M. de Busselot, ayant été conservé pendant quelques mois dans son commandement de Carentan, fut ensuite remplacé par M. le capitaine Allissant.

l'accueil le plus cordial. Le respect et la bienveillance se mêlaient à leur curiosité ; ils se pressaient autour de la voiture des princes; quantité de ces braves gens pleuraient à chaudes larmes : les deux princesses en furent extrêmement touchées. Chacun de ces villageois voulait surtout voir et toucher les mains du duc de Bordeaux ; ils criaient : *On nous a dit qu'il fallait bien se garder de crier vivent les Bourbons ; mais nous nous en moquons ; et vivent les Bourbons, vive le duc de Bordeaux. Revenez bientôt, mon bel enfant,* disaient les femmes. Cette scène causa un extrême plaisir au jeune Henri (1); elle dédommagea la famille royale des désagréments éprouvés en d'autres lieux. Pourquoi cette différence chez les hom-

(1) On a vu qu'il en témoignait sa satisfaction avec beaucoup de joie le lendemain, dans le petit entresol de Valognes.

mes ? On en devine la cause facilement. De quelles gens se composait ce rassemblement formé à Montebourg ? de paysans qui avaient vécu heureux sous les Bourbons, qui, ayant vu prospérer leur pays pendant tout le règne fortuné de nos princes, se croyaient obligés de venir leur en témoigner de la gratitude au moment où l'adversité pesait sur ces têtes royales. Il est vrai que la lecture des journaux ne formait pas leur principale occupation, tandis que les habitants de Dreux, de Condé, de Laigle et de Saint-Lo étaient de gros bourgeois, politiques de café, lisant régulièrement cinq ou six journaux par jour, dans lesquels ils avaient sans doute appris que, pour être bon patriote, il faut bien accueiller les princes lorsqu'ils arrivent entourés de toute la pompe de la puissance, et leur prodiguer des insultes quand ils arrivent sous l'escorte du malheur.

Enfin le Roi parvint à Valognes le 14, vers deux heures après midi.

M. de Kintzinger et les autres officiers qui venaient de me conter ces détails intéressants, ajoutèrent que, lorsque le temps le permettait, les deux princesses marchaient à pied, et qu'alors la plupart des gardes-du-corps descendaient de cheval; madame la Dauphine et madame la duchesse de Berry causaient, en marchant, avec les officiers de différentes armes; elles riaient les premières de la négligence de leur mise, avouant que les gens de leur service n'avaient pas trouvé le moyen d'emporter du linge et des vêtements, qu'elles en manquaient totalement, de sorte qu'il fallut à chaque ville acheter quelque petite chose en objets fort sim-

ples. Des domestiques chargés de leur apporter une partie de leur garde-robe, arrivèrent à Valognes le samedi soir.

Ce que mes amis me racontèrent de la *prudence* d'une foule de dignitaires de la cour, qui se hâtèrent d'abandonner le Roi pour aller saluer l'astre nouveau, alluma mon indignation. Mais enfin, leur dis-je, sans doute les princes trouvèrent de loin en loin, sur leur route, des fidèles qui venaient les remercier de leurs bienfaits. — Aucun, me répondirent-ils.

« Il y avait assurément, ajoutai-je, quelques-uns de ces hommes *suffisants et insuffisants,* que les Bourbons tirèrent de la poussière pour les faire ministres, pairs, ducs, pour les combler d'honneurs et de biens.

» Il n'y en avait pas un, me dit-on.

» Mais vous avez vu au moins quelques-uns de ces pairs à qui les Bourbons donnèrent en belles espèces, de leur liste ci-

vile, 400, 500 mille francs pour former des majorats?

» Pas un.

« La reconnaissance aura sans doute amené sur cette route de l'exil plusieurs de ces chefs de fabrique à qui M. de Labouillerie envoyait, par ordre du Roi, 200, 400 mille francs pour empêcher leur ruine et soutenir l'honneur de la maison.

» Pas un.

» Avez-vous aperçu quelques-uns de ces barons ou vicomtes plébéiens qui avaient sollicité, pendant plusieurs années de la manière la plus pitoyable pour obtenir du Roi un titre féodal, dont ils sont encore si fiers?

» Pas un.

» Vous m'accorderez, au moins, que vous avez vu quelques-uns de ces artistes,

peintres, musiciens, compositeurs, sculpteurs, graveurs, à qui M. Sosthènes de Larochefoucaud prodiguait les trésors de la liste civile, à qui le Roi donnait avec profusion des croix de la Légion-d'Honneur et des cordons de Saint-Michel ; les beaux-arts disposent l'âme aux sentiments généreux ; tous ces grands artistes seront demeurés fidèles à celui de la reconnaissance.

» Quelques-uns de ces hommes de lettres pensionnés par le Roi avec tant de munificence, se sont, j'en ai la conviction, se sont joints, dis-je, aux artistes pour grossir le noble cortége.

» Pas un artiste, me répondit-on, pas un homme de lettres, pas un poète n'a paru sur la route pour saluer le petit-fils de Louis XIV, le prince qui s'était montré aussi généreux dans ses encouragements que le grand roi, son aïeul ; mais ne les condamnons pas : ces hommes livrés à

des habitudes douces et paisibles, tout étourdis du fracas de la tempête, n'ont pu, au milieu des clameurs populaires, manifester encore leurs véritables sentiments; dans peu vous les entendrez élever des voix généreuses pour chanter la grandeur des bienfaits. Aux époques les plus malheureuses, notre pays a vu les hommes de lettres, les poètes surtout, rester fidèles au malheur, leurs chants s'en sont même anoblis. Les accents de Delille et de Ducis retentissent encore à l'oreille de leurs élèves, ils les échaufferont; et les plumes se briseront plutôt que de produire des écrits flétris d'avance par l'ingratitude.

» Ainsi, dis-je, tout attristé, pendant ce long trajet nul français ne s'est présenté pour présenter de pieuses offrandes capables de consoler les cœurs de nos malheureux princes!

Ne vous affligez pas, il s'en est pré-

senté ; réjouissez-vous, au contraire, car les seuls hommes qui sont venus offrir quelques hommages, portaient l'épée au côté : des militaires enfin. Ne nous en étonnons pas, car s'il ne restait dans notre malheureuse patrie qu'une parcelle d'honneur, on la trouverait encore dans le cœur d'un soldat!

» De distance en distance, on voyait arriver des officiers tout haletants, revêtus de leur ancien uniforme, qui accouraient saluer le monarque et sa famille; le chagrin le plus amer paraissait peint sur leurs visages. Hier encore, au dernier jour de marche, il en parut deux auprès de Carentan, M. d'Argenton et M. de Parfourru, l'un et l'autre chevaliers de Saint-Louis ; le premier, vieil officier de l'empire. A la nouvelle que le Roi pouvait courir quelque danger par suite du rassemblement tumultueux de Carentan, MM. d'Argenton et de Parfourru

étaient accourus de dix lieues, à cheval, afin de grossir l'escorte des princes et les défendre au péril de leurs jours. Ils s'approchèrent de la voiture du Roi et offrirent leurs hommages au monarque avec cette chaleur que de loyaux militaires mettent à exprimer leur dévouement. Le Roi fut touché des paroles de M. d'Argenton, et lui dit, en serrant sa main : « Messieurs, gardez, gardez ces bons sentiments pour ce jeune enfant, qui seul peut vous sauver tous. » En disant ces mots, il montrait le jeune Henri, qui passait sa jolie tête blonde par la portière d'une autre voiture.

Quelles paroles! quelle portée n'ont-elles pas? Ainsi ce prince, sur le seuil de l'exil, oubliait sa propre position pour ne s'occuper que de l'avenir des Français qui l'expulsaient de sa patrie; les événements qui se sont passés dans notre pays, depuis deux ans, ont sin-

gulièrement grandi Charles X et la restauration.

Mon entretien avec M. le général Kintzinger, le colonel Fontenilles et les autres officiers durait encore lorsque les gendarmes-des-chasses, qui faisaient le service à la porte extérieure, ouvrirent la grille (assiégée par les paysans du Cotentin) pour laisser entrer une colonne de gardes-du-corps, marchant par quatre, les officiers et les étendards en tête ; leur tenue me parut aussi sévère qu'aux plus beaux jours de leur service à Paris lorsqu'ils traversaient la cour du Carrousel pour monter dans les appartements du Roi ; nous nous rangeâmes avec respect.

Les douze plus anciens gardes de chaque compagnie, joints à tous les offi-

ciers, venaient remettre leurs étendards au Roi; M. le duc de Luxembourg et M. le prince de Croï marchaient en tête de la colonne, la canne de commandement à la main. Je distinguai parmi le groupe d'officiers supérieurs (1) M. de Bonneval, M. Ducosquer, M. du Roure, M. de Montmort, M. de Sainte-Aldegonde, M. de Naylies, M. de la Maisonfort, M. de la Bretonnière, M. de Fraguier, M. le prince de Lucinge, M. de Bizemont et le vénérable comte de Pellan, l'un des doyens des officiers des gardes-du-corps, et qui, malgré son grand âge, avait voulu accomplir son devoir jusqu'au bout. L'étendart de la compagnie de Croï

(1) M. le duc de Grammont, dangereusement malade aux eaux, se trouvait éloigné de Paris au moment des événements, bien d'autres officiers des gardes-du-corps se trouvaient en congé, et voyageaient hors de France, ce qui les empêcha d'accompagner le Roi.

était porté par M. Dumesnil, celui de la compagnie de Grammont par M. de Brancion, celui de la compagnie de Noailles par M. de Chabrignac, celui de la compagnie de Luxembourg par M. de Suze.

Connaissant le motif pour lequel les états-majors des gardes-du-corps se rendaient chez le Roi, je désirais vivement savoir comment la scène allait se passer; je me mis à la queue de la colonne pour monter dans les appartements; personne ne me repoussa, quoique je ne fusse pas en uniforme; à quoi pouvait servir les règlements vis-à-vis d'hommes fidèles comme nous.

La colonne parcourut l'étroit couloir qui conduisait au grand escalier, elle monta silencieusement les degrés dans le plus grand ordre; on n'entendait que le bruit des talons des bottes frappant sur les larges dalles. La colonne se déploya par portion dans deux grands salons tendus

en jaune ; je ne pus pénétrer que dans le second ; mais, à l'aide d'un tabouret sur lequel je montai, je trouvai moyen de voir un coin du tableau ; je vis très-distinctement la vénérable tête du Roi ; le monarque avait quitté l'uniforme bleu qu'on lui avait vu pendant si long-temps ; il portait un frac de la même couleur avec des boutons de métal, sans plaque ni décoration ; il tenait par la main M. le Duc de Bordeaux, dont je n'apercevais que le sommet de la tête. Madame la Dauphine se trouvait placée à la droite du Roi ; je ne pus voir ni M. le Dauphin ni Madame la Duchesse de Berry ni Mademoiselle, quoiqu'ils fussent tous présents. Je pus distinguer dans le groupe placé derrière le Roi, le maréchal Marmont, le baron de Damas, M. de La Rochejaquelin, les généraux Gressot, Choiseul, Trogoff ; MM. de Ogherty et de Beaufremont.

La députation des gardes-du-corps n'aborda pas le monarque avec de ces allocutions fallacieuses dont on avait fatigué ses oreilles pendant quinze ans. Lorsque cette députation et la famille royale furent en présence, il se fit un instant de silence : ce moment fut immense; je retenais ma respiration de peur d'en troubler la solennité. Tout-à-coup les sanglots éclatèrent parmi les gardes-du-corps, les rangs se rompirent, et chaque garde se précipita sur les mains des princes pour les arroser de larmes ; la vue de tous ces casques s'inclinant devant un vieillard, devant des femmes et des enfants, me mit dans un véritable délire. Je chancelai et je tombai à terre, honteux d'être si élevé, lorsque tout se courbait autour de moi.

« Allons, mes amis, dit le Roi, cal-
» mez-vous ; faudra-t-il que ce soit moi
» qui vous console. »

Après ce premier mouvement d'émo-

tion, les gardes reprirent leurs rangs; chaque porte-étendart s'avança l'un après l'autre et remit entre les mains du Roi le drapeau de la compagnie; le Roi en toucha la soie, et un officier, que je ne distinguai point assez, les soutint tous les quatre. Le Roi, élevant la voix, dit: « Messieurs, je prends ces étendards, vous » avez su les conserver sans tache; j'es- » père qu'un jour mon petit-fils aura le » bonheur de vous les rendre (1). »

---

(1) On décloua la soie des bâtons, on les roula; elles furent placées le lendemain dans la propre voiture du Roi.

Aussitôt que la remise des étendards eut été effectuée, les rangs se rompirent de nouveau; les princes se virent entourés de toutes parts; il régna en un clin d'œil autour d'eux une confusion qui certainement ne leur déplaisait pas. Les voix s'élevaient; on entendait des échanges de témoignages, de dévouement et de félicitations sur la belle conduite que les gardes-du-corps avaient tenue jusqu'alors, et qu'ils promettaient de tenir toujours. Quel touchant spectacle de voir cet enfant, l'héritier de tant de Rois, passer de main en main, recevoir les étreintes de bras si fidèles! Le duc de Bordeaux ne perdra jamais le souvenir d'une pareille journée; car sa jeune raison était déjà trop formée

pour qu'il ne fût pas sensible à de pareils transports. Le Roi, M. le Dauphin, les deux princesses, trouvaient pour chacun de ces gardes un mot affectueux, empreint de sensibilité ; j'entendis Mademoiselle dire à un officier des gardes-du-corps d'un certain âge, que je ne connaissais point (1), j'entendis cette charmante personne demander à ce vieux soldat qui s'inclinait pour l'écouter : *Venez-vous avec nous?* Cette question fit crisper le visage de l'officier, il resta interdit; je ne pus saisir les mots qu'il murmurait.

---

(1) L'on aura remarqué dans le cours de ces Mémoires des omissions de noms et de lieux; ces omissions sont naturelles. L'auteur ne s'attendait pas à publier ce livre. Lorsque, par les circonstances, on se trouve placé dans une situation à voir les choses qui se rattachent aux grands événements politiques, on se trouve dans l'impuissance de saisir les détails accessoires, on ne peut agir comme les journalistes qui vont au théâtre dans l'unique but de faire le feuilleton du lendemain au sujet de la pièce nouvelle.

Au bout d'une demi-heure environ, les officiers des gardes-du-corps firent former les rangs, et la députation se retira; mais elle ne garda point un ordre aussi sévère qu'à son arrivée. Les imaginations, enflammées par un spectacle aussi solennel, erraient librement; on entendait dans ce grand escalier de l'hôtel du Menildot un tonnerre de paroles incohérentes.

Les gardes-du-corps représentaient en quelque façon l'armée, puisque sur vingt d'entre eux quinze provenaient des sous-officiers de l'arme de cavalerie, et même des régiments d'infanterie; il aurait été difficile de trouver des hommes qui soutinssent avec plus d'éclat l'honneur militaire.

La députation des gardes-du-corps quitta les appartements vers deux heures après-midi; après son départ, le Roi et les princes reçurent individuellement les officiers de différentes armes que le dé-

vouement avait conduits jusqu'à Valognes, à la suite de la famille royale : on en voyait de tous les régiments, et, quoique la division de grosse cavalerie eût quitté en masse le Roi à Rambouillet, cependant plusieurs officiers de grenadiers à cheval et de cuirassiers voulurent le suivre jusqu'à Cherbourg : je citerai plus particulièrement comme étant de ma connaissance M. Laroche-Fontenille, colonel du 1er de grenadiers ; le comte Alfred de Damas, frère du baron, chef d'escadron au 2e de grenadiers ; MM. de Laigle et de Fontenay, capitaines au même régiment. L'on me montra un officier-supérieur d'infanterie légère arrivé la veille de Nanci.

Il n'y eut pas jusqu'à cette Ecole polytechnique, dont les élèves avaient dirigé les barricades de Paris, qui ne fût représentée à Valognes ; l'apparition de cet uniforme, au milieu de tant de gardes-du-corps, fut singulièrement remarqué ; mais plus il

surprenait, plus celui qui le portait devait paraître respectable. L'élève qui en défendait l'honneur était le jeune Barande, frère du sous-précepteur de M. le duc de Bordeaux. Après l'embarquement des princes, il quitta la France et alla prendre du service en Russie ; au reste, il ne fut pas le seul de toute l'Ecole polytechnique qui fît scission avec ses camarades; trente élèves environ déclarèrent pendant les trois journées ne pas vouloir sortir du quartier ; la plupart retournèrent dans leurs familles.

M. de Damas, m'ayant aperçu dans le grand salon du Roi, mêlé avec les gardes-du-corps, ne put s'empêcher de rire; il m'annonça que nous aurions beaucoup à travailler dans la soirée, et qu'il était

nécessaire que j'allasse reprendre sur-le-champ mes fonctions de secrétaire. Je me rendis en toute hâte dans le petit entre-sol composant l'appartement du duc de Bordeaux; ce jeune prince rentra quelques instants après moi, accompagné du baron de Damas et de M. le vicomte de Fraguier, officier des gardes-du-corps, encore tout ému de la scène touchante dont il venait d'être le spectateur, et où il avait aussi figuré par l'expression chaleureuse de son dévouement et de ses regrets.

Le duc de Bordeaux refusa de descendre dans le jardin de l'hôtel, où l'appelait sa sœur; il préféra examiner un dessin fort beau représentant le débarquement de l'armée d'Afrique à Sidi-Feruch; M. le baron d'Haussez, ministre de la marine, le lui avait offert deux jours avant les événements de juillet; ce dessin, emballé par hasard, échappa ainsi à la dévastation. Pendant que l'enfant royal faisait un si

noble usage de ses loisirs, M. de Damas se mit à travailler; il me remit une épreuve imprimée pour la corriger. Elle contenait l'ordre du jour publié par le major-général, en l'honneur des gardes-du-corps. Le Roi voulait qu'on en remît une expédition à chaque garde (1); cette disposition occasiona des allées et des venues. Les deux capitaines présents, M. le duc de Luxembourg et M. le prince de Croï-Solre, vinrent plusieurs fois chez M. de Damas; le Roi y parut également, et chaque fois il donna quelque nouvelle caresse au Duc de Bordeaux, qui la recevait avec une expression de gratitude angélique et un ton de douceur qu'il ne conservait qu'à l'égard de son auguste aïeul, et de Madame la Dauphine, sa tante, qu'il aimait singulièrement, et dont il était chéri à un degré extrême. Madame la Dauphine ne

(1) Voir les pièces justificatives.

le tutoyait point, quoique tous les autres membres de la famille en eussent contracté l'usage. L'ordre du jour composé par M. de Damas fut tiré à mille exemplaires : il aurait été difficile de parler un langage mieux approprié à la circonstance; le Roi en fit remettre un exemplaire à chaque garde-du-corps.

L'affaire de l'ordre du jour étant parfaitement terminée, M. de Damas me donna à transcrire des lettres et des pièces de la plus haute importance. Il me fit sentir que la confiance qu'il me montrait en cette circonstance devait suffire pour payer mon dévouement et me dédommager de mes fatigues. Je ne croirai point manquer à mon devoir en parlant d'une particularité dont je garderai le souvenir toute la vie.

Le baron de Damas plaça sur ma table deux lettres autographes du Roi, avec ordre de copier l'une et l'autre le mieux possible. Elles étaient adressées au roi d'An-

gleterre et à l'empereur d'Autriche; elles remplissaient en entier la page d'un grand papier. Une simplicité antique régnait dans toutes les expressions; il ne s'y trouvait ni plainte contre la fortune, ni regret du passé. Dans celle adressée à S. M. Guillaume IV, le Roi demandait un asile temporaire pour lui et sa famille; il parlait *de ses pauvres petits enfants* d'une manière si touchante, que j'en fus ému au plus haut degré. Tout en écrivant, je laissai couler quelques larmes sur la pièce originale; je séchai le papier de mon mieux, cependant d'une manière assez imparfaite, et lorsque le Roi de la Grande-Bretagne aura ouvert la lettre de *son frère*, il aura pu voir encore la trace des pleurs d'un Français fidèle.

Il est dans l'ordre que la personne éminente chargée de remettre à un prince la lettre autographe d'un autre prince, pour des affaires aussi graves, soit porteur

d'une copie de cette lettre, qu'il remet ordinairement au premier ministre du roi vers lequel il est envoyé. M. le général Kintzinger avait été choisi pour remplir cette mission importante auprès de S. M. l'empereur d'Autriche (1). M. le général Auguste de Choiseul, aide-major général de la garde, allié par sa femme à une famille considérable de l'Angleterre, fut chargé de présenter la lettre du Roi à S. M. Britannique. C'est un homme très-bienveillant, de formes polies et d'un très-beau caractère. Il était convenu qu'il partirait avant la famille royale pour qu'il arrivât à Londres en même temps que les

---

(1) M. le gén. de Kintzinger a un frère, M. l'abbé de Kintzinger, ancien chanoine de Saint-Denis, l'un des hommes les plus remarquables du clergé français par son éloquence et son vaste savoir, et qui a été le précepteur pour les hautes études de M. le prince de Metternich. MM. Kintzinger frères jouissent à la cour de Vienne d'une grande considération.

princes aborderaient en Angleterre. En conséquence, il avait frété un petit navire à Cherbourg, et depuis le matin il faisait ses préparatifs de départ.

M. de Damas m'avait quitté pour aller embrasser sa mère qui venait d'arriver; il rentra, prit les copies que j'avais terminées; il revint une demi-heure après, rapportant la lettre pour S. M. Britannique et la copie cachetée séparément avec de la cirenoire et les armes de France. La suscription de la première, écrite de la main du Roi, portait : *au Roi d'Angleterre.*

M. de Damas me les remit avec ordre d'aller les remettre sur-le-champ à M. de Choiseul, en m'indiquant le lieu où je pouvais le trouver, me recommandant bien de ne laisser ces deux plis qu'au général lui-même, que je connaissais depuis long-temps. Je sortis aussitôt, et, après quelques courses, je parvins à joindre M. de Choiseul, entre les mains de qui je dépo-

sai les lettres. Il partit une heure après pour Cherbourg ; il fit une telle diligence, qu'il arriva à Londres et remplit son message auprès du roi d'Angleterre et de lord Wellington le lendemain de l'arrivée des princes à l'île de Wight.

M'étant acquitté de ma commission auprès de M. de Choiseul, je revins en toute hâte chez M. de Damas. J'y trouvai réunis, M. le duc de Bordeaux, Mademoiselle, la gouvernante de cette princesse, MM. les colonels de Maupas et de Barbançois, sous-gouverneurs. M. de Damas m'ayant donné d'autres écritures à expédier, se rendit chez le Roi ; et, comme notre modeste chancellerie ne pouvait être établie que dans cette pièce, attendu que

nous n'en avions pas d'autre, je me voyais réduit à travailler au milieu d'une conversation générale, et j'étais souvent heurté par les deux enfants qui jouaient autour de ma table. Il s'éleva entre eux une discussion assez vive au sujet d'un fait dont je pouvais être juge aussi bien que les autres personnes présentes. Il s'agissait de savoir l'époque précise de la fête donnée à Bagatelle par les enfants de France aux élèves de la Maison royale de la légion d'honneur de Saint-Denis (1). Mademoiselle

---

(1) Les enfants de France avaient visité la maison royale de Saint-Denis au commencement de juillet 1830. Pour reconnaître le bon accueil qu'ils y avaient reçu, on donna une fête à Bagatelle pendant le jour; on y invita la surintendante, *les principales dames* et vingt demoiselles de chaque section; on pria également deux cents personnes de la cour; M. de Damas reçut un nombre considérable de lettres écrites par des gens qui le priaient de les porter sur la bienheureuse liste. Je fus chargé de la

soutenait qu'elle avait eu lieu le 15 juillet, et M. le duc de Bordeaux disait avec raison que la fête avait été donnée le samedi, c'est-à-dire un mois complet jour par jour avant l'arrivée de la famille royale à Valognes. Au reste, ces enfants parlaient de cette circonstance sans regret, sans amertume, quoique Louise répétât plusieurs fois qu'elle s'y était fort amusée en jouant avec toutes ces demoiselles. Hélas! il avait suffi d'un mois pour passer du riche et somptueux pavillon de Bagatelle au petit entresol de Valognes. Quelles réflexions cet incident ne faisait-il pas naître! Quel est l'heureux de la terre qui, au récit de tels revers, ne soit disposé à l'humilité! Le moindre mot prononcé par ces enfants

---

dresser. Quels hommages je vis rendre aux enfants de France ce jour-là dans le parc de Bagatelle! quelles adulations! Je gagerais que, des deux cents personnes inscrites sur la liste de Bagatelle, il ne s'en trouvait pas six à Valogne.

aurait pu servir de leçon: chacune de leurs réflexions me torturait en me causant des distractions dont je ne pouvais me défendre.

L'arrivée de Madame la Dauphine vint encore les augmenter; je me levai avec respect. « Ne vous dérangez pas, Monsieur, me dit-elle, les affaires avant tout, comme on dit; vous avez beaucoup écrit depuis ce matin. » Cette princesse questionna avec beaucoup de sollicitude le duc de Bordeaux sur sa santé; elle s'informa auprès de M. de Barande et des autres personnes attachées au jeune prince si les désordres qui, la veille, avaient causé tant d'inquiétude à la famille royale duraient encore; elle apprit avec satisfaction qu'il n'en restait point la moindre trace.

Madame la Dauphine causait à voix basse avec le duc de Bordeaux, sans doute pour lui donner des conseils relatifs à sa santé, lorsque M. de Lavillate entra

vivement dans l'appartement, tenant sous le bras un paquet bien enveloppé; les enfants l'accueillirent avec ce bonheur qu'ils ressentaient à l'apparition du digne ami. L'un et l'autre lui reprochèrent d'être resté absent aussi long-temps; en même temps ils voulurent prendre ce qu'il portait sous le bras; mais ils ne purent s'en rendre maîtres, car, lorsque M. de Lavilatte tient quelque chose, il n'est pas facile de le lui ravir de force; enfin il fallut qu'il montrât ce qu'il cachait: il fit paraître à leurs regards une grosse paire de souliers. Les deux enfants éclatèrent de rire. « Vous riez, mais je viens de courir toute la ville pour me les procurer, je n'ai pu rien emporter de Saint-Cloud (1), et je manque de chaussures : »

(1) Voici comment on peut expliquer cette particularité. Il régna beaucoup de désordre au départ de Saint-Cloud dans la nuit du vendredi au samedi;

le duc de Bordeaux et Mademoiselle disaient à plusieurs reprises : Comment, vous n'avez pas de souliers? ils ne pouvaient pas comprendre qu'on n'en eût pas. Mme la Dauphine contemplait cette scène en silence, l'étonnement de ces enfants la faisait sourire; pour sa propre part, elle comprenait fort bien qu'on n'eût pas de souliers; la petite-fille de Marie-Thérèse avait fait de bonne heure, dans la tour du Temple, l'apprentissage de la gêne (1); et quelle est la femme qui,

---

et, en cette occurrence, M. de Damas, M. de Lavilatte et les autres officiers attachés à la personne du jeune prince ne furent occupés que d'une seule pensée, celle de veiller sur un dépôt aussi précieux; tout entiers à ce soin, ils ne songeaient à rien de ce qui leur était propre : leurs gens n'y pensèrent pas, ou les abandonnèrent, de sorte que tous ces messieurs manquaient des choses les plus indispensables.

(1) Naguère encore, Madame la Dauphine était arrivée à Rambouillet dans le plus grand dénûment.

après un tel exemple, ne se consolerait pas d'être obligée, dans un revers de fortune, de se servir elle-même. Les Bourbons ont tout illustré jusqu'à la pauvreté.

Madame la Dauphine nous quitta au bout de quelques instants à mon grand regret, quoiqu'elle me causât des distractions involontaires; je l'écoutais attentivement parler ; les mots qu'elle prononçait étaient choisis quoique familiers. Lorsque cette princesse commence un discours, une question, elle surprend à son début par la gravité de son organe, mais peu à peu sa voix s'adoucit, le timbre en devient plus clair, et sa conversation, pour peu qu'elle soit soutenue, offre beaucoup de charmes.

Une autre dame vint bientôt après remplacer madame la Dauphine dans cette réunion ; ce fut madame la baronne de Damas, mère du gouverneur du duc

de Bordeaux ; madame de Damas venait d'arriver à Valognes ; elle se trouvait dans une de ses terres au fond de la Bretagne lorsque le mouvement de Paris éclata. Tremblant pour ses deux fils, elle partit aussitôt pour venir les joindre, sans trop savoir où elle pourrait les retrouver ; enfin, ayant acquis la certitude que la famille royale allait s'embarquer à Cherbourg, madame de Damas se dirigea vers le Cotentin, et entra dans Valognes un jour après les princes, heureuse de pouvoir embrasser ses deux fils partant pour un nouvel exil.

Madame la baronne de Damas était une des personnes de son sexe que M. le duc de Bordeaux voyait avec le plus de plaisir aux Tuileries ou à Saint-Cloud. Aussi la reçut-il d'une manière toute particulière dans son petit entresol de Valognes; il la pria de lui raconter comment elle avait pu venir de si loin, ce qui lui était arrivé; il fit

à son tour une petite narration de ce qui le regardait, avec une retenue et des formes parfaites, sans plaintes, sans irritation.

Il était plus de cinq heures du soir : M. le baron de Damas rentra. Je lui soumis ce que j'avais fait ; il me donna la permission d'aller dîner, en me prescrivant de revenir aussitôt après mon repas. Mais, comme dans ce moment je paraissais peu empressé de jouir de ma liberté, madame de Damas voulut bien me proposer de l'accompagner dans l'intérieur de l'hôtel pour faire quelques visites aux princesses et aux dames de leur suite. On conçoit que je me trouvai trop heureux qu'elle m'eût donné la préférence. Madame de Damas fut la seule dame française

n'ayant aucune fonction à la cour, qui vînt présenter ses hommages à la famille royale.

Nous allâmes d'abord chez madame de Saint-Maure, qui conduisit madame de Damas chez madame la Dauphine. Je n'entrai point dans le salon où se trouvait la princesse. Madame de Damas en sortit après une assez longue visite, et désira se rendre chez madame la duchesse de Berry. Nous trouvâmes Son Altesse Royale sur le seuil de la porte de son appartement; elle venait de reconduire madame de Charette, qui était accourue lui présenter ses devoirs, accompagnée de son mari. Apercevant madame de Damas, la duchesse de Berry la pria d'entrer, et eut la bonté de me faire la même invitation. Il régnait dans la chambre où nous reçut *Madame* un assez grand désordre, fort naturel au moment d'un pareil départ. Une table ronde qui occupait le milieu de la pièce était couverte de

mille objets divers, et sur le bord de cette table se trouvait posé un sac d'argent dénoué. Madame la Duchesse, tout en parlant à madame de Damas pour lui demander des détails sur les difficultés qu'elles avaient éprouvées avant d'arriver à Valognes, marchait dans son appartement; elle heurta par mégarde ce sac d'argent qui baillait, et en fit tomber quelques pièces de cinq francs. Je me précipitai pour les ramasser; Son Altesse Royale en releva elle-même plusieurs. « Il ne faut pas les perdre, dit-elle en riant, nous n'en avons pas trop. Combien croyez-vous, Madame de Damas, que les bourses réunies de la famille royale peuvent former en masse? » Madame de Damas répondit en désignant une somme de plusieurs centaines de mille francs. Madame la duchesse de Berry sourit, et dit: « Nous possédons tous ensemble quarante mille francs environ » (1). Grande

(1) En arrivant à Cherbourg, les princes trou-

fut notre surprise. Cet aveu pénible ne changea en rien le ton agréable de Son Altesse Royale : elle parla des événements avec vivacité, mais sans amertume. « Je voudrais bien savoir, disait-elle, comment on se trouve actuellement à Paris ? Et mon pauvre Rosni! J'espère qu'il ne lui arrivera pas de malheur ! » Madame de Damas se retira après une visite d'un quart d'heure. Je la reconduisis à son logement situé à l'extrémité de la ville. Un riche habitant de Valognes, chevalier de Saint-Louis, s'était empressé de lui offrir un appartement pour elle et pour son fils Alfred.

J'allai dîner dans une bonne auberge totalement envahie ou par des gardes-du-corps ou par des propriétaires des envi-

---

vèrent six cent mille francs, apportés par M. le général Girardin ; le nouveau gouvernement faisait au Roi cette avance sur la vente de ses bois ; mais il y mit la condition de n'effectuer la remise de ces fonds qu'au moment de l'embarquement.

rons, accourus pour voir la famille royale. J'eus beaucoup de peine à trouver une place; enfin on mit mon couvert sur une petite table occupée par M. Weyler de Navas, sous-intendant de la maison militaire du Roi, le seul du corps des intendants qui accompagna partout le Roi; il accomplit ses devoirs jusqu'au bout (1); il fut le seul, je le répète, de ce corps des intendants militaires qui englobent tout, qui dévorent tout, qui embrouillent tout, enfin les doctrinaires de l'armée. M. Weyler de Navas était une

---

(1) M. le baron de Clarac, intendant de la maison militaire du Roi et député des Basses-Pyrénées, se trouvait dans son département par l'effet des élections, au moment de la révolution de 1830. Certes il eût fait exception, de même que M. Weyler de Navas, s'il eût été à Paris; il accourut à la nouvelle des événements de juillet, vint prendre sa place à la chambre des députés, et défendit avec zèle les droits de la branche aînée des Bourbons.

véritable plante exotique poussée par hasard dans le jardin de l'intendance militaire, il déploya un zèle prodigieux pour les intérêts, non-seulement des gardes-du-corps, mais encore de tous les officiers qui avaient accompagné la famille royale. Dans le courant du voyage des princes, il se rendit à Paris, et sut exposer si bien la situation pénible des gardes, privés de la solde de juillet, qu'il obtînt du maréchal Gérard une somme assez forte pour acquitter une partie de l'arriéré. Les soins et les peines infinies que prit M. de Weyler, stimulé par l'amour du devoir, ne peuvent être appréciés que par les militaires qui ont été assez malheureux pour être mêlés à des commotions politiques.

Je me rendis chez M. de Damas vers les sept heures du soir. Des officiers de toute arme remplissaient la chambre qui servait de salon; la conversation était générale, elle avait pour sujet la remise des éten-

darts des gardes-du-corps. M. le duc de Bordeaux rectifia les expressions que quelques personnes prêtaient au Roi, dans le discours que le monarque avait adressé à la députation des compagnies. M. de Barbançois, qui remplaçait M. de Damas, absent pour le moment, annonça que l'heure du coucher du prince approchait: peu à peu tout le monde se retira; il ne resta que les personnes attachées à S.A. R. Je m'étais assis sur un vieux fauteuil damassé: M. le duc de Bordeaux vint se placer à cheval sur mes genoux pour se faire balancer; je me prêtai à cette fantaisie, qui me rappelait des jeux que je n'ai plus revu. Pendant que je tenais le jeune prince sur mes genoux, je le questionnai pour savoir si le voyage qu'il venait de faire depuis Saint-Cloud avait dérangé les habitudes de sa vie. Il m'apprit que ses études n'avaient jamais été interrompues; que M. Barande continuait

à lui donner des leçons, non-seulement au moment des haltes, mais encore dans la voiture; mais vous n'êtes point astreint, lui dis-je, à ces visites de rigueur, que vous rendiez à différentes heures de la journée au Roi, à M. le Dauphin, à Madame la Dauphine et à Madame la duchesse de Berry, et je sais qu'il fallait être exact. Certainement il fallait l'être, répondit le duc de Bordeaux; d'abord chez le Roi, c'était toujours à l'heure fixe, chez ma tante un peu avant, et chez maman un peu après.

Je restai ébahi en entendant cette réponse, qui peignait d'une manière admirable le caractère des trois augustes personnages; l'enfant n'y mettait pas d'affectation, il y avait en lui trop de naturel. Je n'eus garde de commenter ses paroles, et l'enfant ne se douta point d'avoir dit un mot des plus spirituels.

Notre petit *à parte* fut interrompu par

l'arrivée de Madame la duchesse de Berry et de *Mademoiselle*, qui sortaient de chez le Roi. Madame la duchesse de Berry voulait voir son fils avant de rentrer chez elle; elle lui roula la tête dans ses mains, et l'embrassa d'une manière passionnée. Allons, je suis bien contente, tu te portes mieux que hier matin; mais demain, mon pauvre enfant, tiens-toi bien, car la mer va te secouer. — Maman, M. de Damas m'a dit que, pour résister aux secousses, il fallait vouloir ne pas être malade et rien ne m'empêchera de ne pas vouloir être malade. — Je te le souhaite, Bordeaux, nous verrons. — Dans ce moment, Madame la duchesse de Berry adressa à Mademoiselle, je ne sais pour quel motif, quelques mots en italien; la jeune princesse répondit dans la même langue; en l'entendant, sa mère fit un geste d'impatience : « Ma fille, vous ne pourrez donc jamais prononcer ce mot. » M. Barande

prenant alors la parole : « Je crois, Madame, qu'il y a dans la langue italienne plusieurs mots fort difficiles à prononcer; il en existe un bien célèbre à cause des Vêpres Siciliennes, *Ciceri*, je crois. — Comment, dites-vous, reprit Son Altesse Royale, en riant. — M. Barande répéta le mot. — Ce n'est pas du tout cela : voyons M. de Barbançois, prononcez-le. — *Ciceri*, dit M. de Barbançois. — Oh, que vous en êtes loin. » Mon tour vint également, et je ne fus pas plus heureux que les autres. « Voyons, toi, Bordeaux. — *Ciceri*. — Comment. — *Ciceri*. — Tu le dis plus mal que tous ces messieurs. — Eh bien c'est égal, dit le jeune prince en frappant du pied, c'est un vilain mot. — Oui, certes, mon fils, c'est un vilain mot, un mot affreux, car il servit de signal pour massacrer des français. » Madame la duchesse de Berry prononça cette phrase d'une manière solennelle, comme l'aurait dite

Blanche de Castille. Eh! dans quel moment, bon Dieu!

Les belles paroles que la duchesse de Berry venait de prononcer retentissaient encore, lorsque M. de Damas arriva. Les deux princesses se retirèrent chez elles. M. de Damas me dit: « Mon cher Mazas, je vais vous dire une chose qui vous affligera sans doute; nous ne pouvons vous emmener : les deux paquebots sont beaucoup plus petits que nous l'avions d'abord imaginé, de sorte que la liste des personnes qui doivent s'embarquer a été diminuée de la moitié, et vous avez été compris dans la suppression, comme n'étant pas pour les princes d'une utilité absolue. » Je m'en affligeai; car, ayant déjà fait le sacrifice,

j'avais écrit à ma famille que je suivrais les nobles exilés. Le duc de Bordeaux témoigna des regrets avec une vivacité qui me dédommagea en partie de ma disgrâce.

L'heure du coucher étant venue, l'on se mit à la prière du soir, comme aux Tuileries et comme à Saint-Cloud. Le jeune prince la fit à haute voix : nous étions rangés à genoux autour de lui. La simplicité de cette prière, dans un pareil moment, aux portes de l'exil, me toucha mieux que la plus pompeuse cérémonie : je ressentis une profonde émotion. Le duc de Bordeaux se déshabilla, et alla se coucher dans son petit réduit, en disant plusieurs fois : M. de Damas, *je ne veux pas être malade sur mer, vous verrez.* M. de Damas m'ordonna de revenir le lendemain grand matin.

Je me retirai et allai passer le reste de la soirée chez M. le comte de Trogoff. Je

trouvai chez lui plusieurs officiers généraux, MM. Crossard, de Kintzinger, Gressot, etc. La conversation était fort animée; elle avait pour objet la conduite tenue, dans les circonstances présentes, par les hommes de la cour. M. de Trogoff, avec sa verve pittoresque, foudroyait, en les désignant par leur nom, les personnes qu'il jugeait ne pouvoir se dispenser de se trouver à Valognes, soit par leur naissance, soit par leur emploi, soit par les bienfaits dont ils avaient été comblés. « Je conçois, disait-il, que l'on n'émigre pas, mais au moins fallait-il accompagner le monarque et sa famille jusqu'au navire qui nous les ravira demain : l'amertume du calice eût été adoucie par ce pieux empressement. » Alors tous ces messieurs passèrent en revue les hommes de la cour, que la prudence avait retenus à Paris. Chaque nom provoquait un déluge d'épithètes plus mordantes les unes que les au-

tres ; enfin on prononça le nom d'un personnage fort connu. « Ah, reprit M. de Trogoff, il est si plat, si plat qu'une punaise est relevée en bosse en comparaison de lui. » Ce singulier parallèle nous arracha des rires immodérés : la comparaison était d'autant plus désespérante que l'homme dont on parlait était fort gros.

Je sortis vers dix heures de chez M. de Trogoff, et je pris le chemin d'une auberge dans laquelle j'avais pu me procurer un lit avec bien des difficultés. En traversant la principale rue, je vis tous les cafés remplis de gardes-du-corps et d'officiers de toutes armes. L'on entendait, dans chacune de ces maisons, une vive rumeur causée par les conversations particulières. L'envie me prit d'entrer, quoique mes habitudes m'aient toujours éloigné des cafés ; mais j'étais curieux de connaître l'esprit général qui dominait dans ces conversations.

J'espérais y trouver des personnes de

ma connaissance ; en effet, à peine fus-je entré, que plusieurs officiers et gardes-du-corps vinrent au-devant de moi ; je m'assis avec eux. Il régnait dans cette assemblée une exaltation extrême, non qu'elle fût causée par l'intempérance ; ces officiers ne prenaient rien, ou à peu près ; mais chacun raisonnait sur les événements, et comme j'étais avide de détails, je prêtais une grande attention ; comme tout ce qu'ils disaient se rapportait à l'objet qui m'occupait le plus, le moindre mot devait m'intéresser. Je sortais d'une maison où j'avais vu des hommes d'une position élevée ; dans ces cafés, je retrouvais le peuple de la fidélité, si je puis m'exprimer ainsi ; il faisait pleuvoir les sarcasmes sur les absents de Valognes, mais en termes fort crus ; ces mouvements d'indignation s'adoucissaient cependant par le récit de quelques traits touchant, relatifs au Roi et aux princes : la remise des

drapeaux avait remué au dernier degré les cœurs les plus froids.

J'entendis rapporter une seconde fois des détails qui avaient trait au projet non exécuté, de conduire le duc de Bordeaux à Saumur; on cita même plusieurs officiers des gardes-du-corps désignés pour escorter le prince; j'ai conservé le souvenir de deux noms : celui de M. de Courbon et celui de M. de Naylies; au reste, personne ne disait comment l'exécution de ce projet avait manqué. Un officier raconta qu'un autre parti fut proposé au Roi avant son départ pour Rambouillet; M. le duc de Laval-Montmorenci, ambassadeur à Londres, regagnait le port de Calais lorsque les ordonnances virent le jour. Ayant appris le soulèvement des Parisiens, au moment de s'embarquer, il revint précipitamment sur ses pas, arriva dans la capitale au moment où la retraite des troupes royales assu-

rait le triomphe des Parisiens; il se déguisa et parvint à gagner Trianon dans la journée du samedi; il proposa au Roi de conduire à Paris la duchesse de Berri et son fils, mais seul, sans escorte et sans gardes; le Roi s'y refusa, malgré les vives sollicitations de M. de Laval, que madame la duchesse de Berri elle-même appuyait : le Roi agit prudemment. Dans ce moment d'effervescence, les Parisiens eussent écrasé de pavés l'enfant royal, sa mère et leur noble conducteur. M. de Laval disait que c'eût été d'un bel effet que de voir un Montmorenci ramener le duc de Bordeaux dans la capitale de la France. Sans doute ce spectacle aurait touché quelques âmes, mais ce rêve brillant honorait celui qui venait de le faire et prouvait que M. de Laval connaissait l'histoire de sa famille: chose qui n'est pas commune chez les grands. Il se représentait le connétable Mathieu de Montmo-

renci, ramenant, d'Orléans à Paris, le jeune Louis-IX, qu'un rassemblement formidable de barons rebelles voulait enlever sur la route; mais à cette époque (1227), Mathieu de Montmorenci avait cinq cents vassaux ou arrière-vassaux qui tenaient toujours à son service cinq ou six mille hommes bardés de fer; aujourd'hui tous les Montmorenci réunis ne feraient pas mouvoir un homme; le maire du plus petit village de France a plus d'autorité que les derniers rejetons de cette race illustre : les siècles ont marché. Un Montmorenci ne paraissait jadis que revêtu d'une cotte d'armes, et la tête chargée d'un casque d'acier; maintenant il porte le même frac et le même chapeau que son valet.

Dans un autre groupe, placé à l'extrémité de la salle, je distinguai un garde-du-corps d'une taille fort élevée, qui parlait avec beaucoup de chaleur; ceux

qui l'entouraient semblaient l'écouter avec enthousiasme ; nous nous approchâmes de lui pour grossir le cercle. Ce garde-du-corps se trouvait en congé au moment des événements ; il accourut et arriva à Paris quelques jours après le départ du Roi ; il avait rejoint l'escorte à Saint-Lô, et pris rang dans sa compagnie ; il racontait à ses camarades ce qu'il avait vu à Paris depuis la conclusion des événements. Lorsque je m'approchai, il parlait de l'héroïque conduite du marquis de Latour-Maubourg, gouverneur des Invalides, ancien ministre de la guerre. Ce brave général, disait ce garde-du-corps, a reçu quatorze sommations pour descendre son drapeau blanc ; il l'a conservé jusqu'au départ du Roi pour Rambouillet. Le Roi suivait avec un télescope le mouvement des pavillons ; enfin il vit tous les drapeaux blancs disparaître successivement des divers monuments ; on les rem-

plaçait aussitôt par la flamme tricolore ; un seul restait, celui des Invalides : les vétérans de l'armée devaient donner cet exemple. Le Roi, pénétré d'admiration pour une telle conduite, écrivit au gouverneur une lettre dans laquelle se trouvait cette phrase touchante : « Votre drapeau seul me console, car il reste sans tache. » M. de Latour-Maubourg avait recueilli dans l'hôtel des Invalides les élèves de l'école d'état-major et leur digne commandant, M. le général d'Hautpoul : ces jeunes gens montrèrent beaucoup de dévouement, et lorsque les insurgés du faubourg du Gros-Caillou, joints à des masses de parisiens, eurent forcé les grilles de l'hôtel, les élèves de l'école d'état-major se groupèrent autour du gouverneur pour le défendre. Les insurgés, irrités de la longue résistance du commandant des Invalides, pénétrèrent jusque dans l'intérieur des appartements pour le

chercher et le punir de son courage. M. de Latour-Maubourg, se traînant péniblement sur la seule jambe que les boulets russes lui avaient laissé, vint au-devant des faubouriens, et, comme un nouveau Coligni, les retint par sa noble assurance, en bravant leurs cris féroces. M. le général d'Hautpoul, craignant pour la vie du gouverneur, se plaça devant lui pour le couvrir de son corps : Approchez, misérables, leur dit-il, vous me briserez avant de le frapper. Enfin, le concours d'une masse d'officiers des Invalides et des élèves d'état-major garantirent l'un et l'autre; l'on n'eut pas à déplorer un crime. Les chefs de ces rassemblements d'hommes armés, interpelèrent vivement M. le marquis de Latour-Maubourg. On vous accuse, lui dirent-ils, d'avoir livré vos provisions à la garde. Oui, certes, je l'ai fait, répondit le gouverneur, le seul regret que j'éprouve c'est de n'avoir pu lui en

fournir en plus grande quantité.—Allons, ajoutèrent ces chefs populaires, vous êtes pardonnable puisque vous navez pas tiré sur les parisiens.—Certes, je l'eusse fait si j'en avais reçu l'ordre du Roi. M. Latour-Maubourg se retira immédiatement après que la force matérielle eut placé le drapeau tricolore sur le dôme, il cessa ses fonctions et quitta l'hôtel des Invalides.

Le récit du garde-du-corps transporta d'enthousiasme tous les auditeurs : les belles actions sont toujours fort bien appréciées par les masses. Personne n'ignore que M. de Latour-Maubourg abandonna cinquante mille francs de traitement, quoiqu'il ne fût pas riche, pour rester fidèle à ses serments. L'on sait aussi qu'il se conduisit à la chambre des pairs comme à l'hôtel des invalides.

Au reste, M. Latour-Maubourg ne fut pas le seul qui garda quelque temps son drapeau. Quoique prise au dépourvu,

l'armée n'offrit pas de ces défections notables qui impriment à l'honneur national des taches ineffaçables. M. le général Despinois conserva son drapeau blanc plusieurs jours à Nantes; M. Donnadieu agit de même à Tours, M. le général Partouneaux le conserva à Marseille jusqu'au 7 août, M. Petitjean, au fort Lemalgue, jusqu'au 9; M. de Saint-Belin, colonel du 3e de cuirassiers (le régiment dont le duc de Bordeaux portait l'uniforme), se défendit long-temps à Lille dans ses casernes, ne voulant pas quitter son étendart. M. de Bruc, chef d'escadron au 4e de chasseurs, en fit autant à Verdun. Cet officier-supérieur, aussi déterminé que fidèle, s'enferma dans ses quartiers avec deux escadrons, et conserva pendant plusieurs jours sur sa porte le drapeau blanc malgré toute la population soulevée. Dans la marine, plusieurs officiers se conduisirent avec fermeté. Je citerai, parmi ceux

que je connais, M. Duplessis-Pascau, parent de M. le vicomte de Châteaubriant, capitaine de vaisseau, qui brisa son épée; et M. de Flotte, petit-neveu de l'amiral de Suffren; M. de Flotte était en mer lorsque l'ordre fut porté à son bâtiment d'arborer les couleurs tricolores. Il se démit sur-le-champ de son emploi, et ne consentit à aider de ses lumières le commandant, dans la conduite du vaisseau, qu'a condition qne le drapeau tricolore ne serait pas hissé tant que M. de Flotte serait à bord.

Le récit des belles actions de M. de Latour-Maubourg fut suivi d'un autre moins agréable; la mort tragique d'un garde-du-corps était devenu le sujet d'une nouvelle conversation. Ce militaire, nommé Pichon, le plus ancien de la compagnie de Luxembourg, se laissa tellement frapper de la gravité des événements de juillet, que son moral s'en affecta au point qu'il

mit dans sa conduite une certaine faiblesse. Cependant il suivit jusqu'à Rambouillet, et, s'imaginant que ses camarades le voyaient d'un mauvais œil, il se crut déshonoré pour toujours, et se brûla la cervelle. Il fut enterré à Rambouillet, et les gardes de sa compagnie, sensibles à son malheur, accompagnèrent tous le convoi.

Je quittai ces braves jeunes-gens, et je gagnai mon gîte. Pour clore le récit des événements d'une journée aussi remarquable que celle du 15 août, je dirai que dans la soirée nos princes reçurent des nouvelles directes du Palais-Royal. M. le maréchal Maison eut connaissance de ce fait, mais les deux autres commissaires l'ignorèrent entièrement. Il viendra sans doute un temps, où, dans l'intérêt de la vérité historique, il sera permis de lever le voile qui couvre encore le drame de 1830.

JOURNÉE

DE

L'EMBARQUEMENT.

(16 AOUT.)

Je sortis de mon auberge le 16 au matin, avant six heures ; je trouvai déjà beaucoup de monde dans les rues, et, quoique ce fût un jour ouvrable, fort important pour les habitants de la campagne, les villageois avaient abandonné leurs travaux pour border le chemin par où la famille royale devait passer. Le visage de

ces braves gens respirait un air d'intérêt et même d'affliction, ils avaient conservé leurs habits du dimanche.

Je montai chez M. de Damas; je trouvai le duc de Bordeaux levé. Il venait de commencer sa prière lorsque j'ouvris la porte. Le pauvre enfant baillait, car il n'avait pas assez dormi. J'avais maintes fois assisté aux prières du prince aux Tuileries ou à Saint-Cloud, mais jamais je ne mis autant de ferveur à joindre mes vœux à ceux des personnes qui assistaient à ces pieux exercices: que mon âme était émue en voyant le jeune Henri priant Dieu pour la dernière fois sur le sol de sa patrie. La prière finissait lorsque un officier des gardes-du-corps vint annoncer au baron de Damas que le Roi désirait avoir auprès de lui le duc de Bordeaux pour qu'il assistât à la présentation du corps de la gendarmerie des chasses qui allait avoir lieu. M. de Damas prit par la main son

élève, et je le suivis avec M. de Maupas, M. Lavilatte et M. de Barande.

Le corps de la gendarmerie d'élite présentait à Valognes un effectif de cent soixante dix-sept gendarmes, quarante-trois sous-officiers et huit officiers; le colonel Dandré, le capitaine de Cromières, les lieutenants de Rancogne, de Maignant, d'Estremont, de la Garde, Bidon, Desperriers et l'adjudant Thierry; des hommes en congé, des détachements disséminés dans les résidences royales, étaient venus joindre à marche forcée. La gendarmerie d'élite, constamment chargée de l'arrière-garde pendant les marches, bivouaquait la nuit autour du quartier royal. Le Roi, voulant donner à ce corps un témoignage de satisfaction, ordonna au colonel Dandré de lui présenter non-seulement tous les officiers, mais encore tous les sous-officiers, dont la réunion forma, dans les appartements, un cercle

de soixante vieux militaires; leurs casques à haute crinière les faisaient encore paraître plus grands. Me trouvant derrière cette ligne courbe de colosses, je ne pus voir la scène aussi bien que je l'aurais désiré.

Le Roi, monsieur le Dauphin, madame la Dauphine, madame la Duchesse de Berry, le duc de Bordeaux se placèrent au milieu du cercle; il n'y manquait que *Mademoiselle;* il est vrai qu'il était un peu matin pour une personne de son âge. Le Roi leur dit : « J'ai voulu vous voir, mes amis, je suis reconnaissant de votre dévouement; vous avez accompli jusqu'à la fin et fidèlement un bien pénible service. » Ayant prononcé ces mots, le Roi daigna prendre la main de chacun de ses fidèles soldats sans en excepter un seul ; tous pressèrent avec une vive émotion cette main royale, et beaucoup y déposèrent des larmes. L'un des sous-officiers qui paraissait le plus tou-

ché était le maréchal-des-logis Cleret, vétéran de l'empire; il assista aux adieux de Napoléon à Fontainebleau et suivit le grand homme à l'île d'Elbe. Sa fidélité à ses maîtres lui servait bien d'illustration ; quelles réflexions ne devait-il pas faire en lui-même en rapprochant les deux immenses événements dont le sort le rendait témoin oculaire! dans sa retraite, Cleret pourra dire à ses enfants si les trônes sont fragiles.

Immédiatement après la réception de la gendarmerie d'élite, M. le duc de Bordeaux, son gouverneur et les personnes de sa suite rentrèrent dans l'appartement du jeune prince. A peine y étions-nous arrivés, que toute la famille royale vint s'y réunir; c'est dans ce moment que je pus à loisir considérer ces augustes personnages. Comme la veille, le Roi portait un frac bleu avec des boutons de métal et sans plaque ni rubans; un soin parfait régnait dans toute

sa mise et ce nouveau costume ; pour lui le costume de l'exil le rajeunissait d'une manière sensible. M. le Dauphin portait un frac noir avec un bout de ruban rouge; il s'habillait fréquemment ainsi, surtout dans ses promenades avec madame la Dauphine. La robe de madame la duchesse de Berry était couleur nankin, faite en Amazone;Son Altesse royale l'avait choisie ainsi, sans doute pour monter à cheval si les circonstances le demandaient. Madame la Dauphine portait une robe soie et coton, couleur aventurine, avec un petit chapeau de couleur brune.

M. de Walsh a dit éloquemment dans son itinéraire de Cherbourg que le Roi avait un profond chagrin, mais non pas des remords; j'ajouterai que la teinte du chagrin répandue sur le visage de l'auguste vieillard se trouvait effacée par un calme indéfinissable ; ce n'était pas cette assurance affectée au moyen de laquelle

les parvenus cherchent à déguiser leur désespoir, lorsque des revers viennent les atteindre au faîte de la fortune. On voyait dans les yeux et dans tous les traits de Charles X une résignation que le langage humain ne peut rendre; l'homme n'était plus sur la terre, il était là-haut; le plaindre eût été l'outrager. La même expression respirait dans le visage de madame la Dauphine, mais d'un ton plus sévère, comme chez une personne plus façonnée au malheur.

Madame la duchesse de Berry différait de sa belle sœur par la vivacité de ses mouvements. On voyait que le désir d'affronter les périls la dévorait; au reste, je n'osais pas regarder ces deux femmes, *dont l'une laissait en France les cendres de son père et de sa mère; l'autre, les restes de son époux et le berceau de ses enfants* (1):

---

(1) M. Walsch. *Itinéraire de Cherbourg.*

il me semblait que j'aurais lu quelque infortune dans chacun de leurs traits.

Le Roi et le Dauphin disaient au duc de Bordeaux : « Eh bien, es-tu bien décidé à ne pas être malade sur mer? — Vous verrez, bon papa, que je me tiendrai bien. Lavillatte m'a dit comment il fallait faire (1). » J'ai eu le bonheur de voir plusieurs fois à Valognes la famille royale, soit réunie, soit divisée ; jamais je n'ai entendu sortir de la bouche des princes une parole qui sentît l'amertume, ou qui eût trait au duc d'Orléans : seulement, le dimanche, pendant que *Mademoiselle* déjeûnait chez son frère, en présence d'un très-petit nombre de personnes de l'intérieur, cette princesse, en entendant made-

---

(1) Hélas! le pauvre enfant souffrit beaucoup en mer, malgré son énergie et les petits soins pris à l'avance; heureusement que la traversée fut de courte durée.

moiselle Vachon raconter comment M. le duc de Chartres s'était conduit vis-à-vis madame la Dauphine, dit très-vivement : « C'est égal, c'est égal, je n'aime plus maintenant mon cousin de Chartres, je ne l'aime plus, disait-elle, » en frappant le parquet de son pied divin. Au reste, peut-être n'eût-elle pas prononcé ces mots en présence de ses augustes parents.

Quelques instants après, nous entendîmes passer dans la rue un détachement de gardes-de-chasses qui prenait la route de Cherbourg, où ils devaient précéder le cortége royal et occuper les avenues du port. L'heure du départ approchait; les princes nous quittèrent pour rentrer chacun chez eux, et veiller aux derniers préparatifs.

A peine la famille royale eût-elle quitté l'appartement du duc de Bordeaux, qu'une foule de gardes-du-corps se présenta : on venait de distribuer à chacun d'eux

un exemplaire de l'ordre du jour donné la veille par le Roi. Ces braves militaires accouraient pour obtenir du jeune prince la faveur de mettre sa signature sur cet ordre du jour. Le duc de Bordeaux se fit un plaisir de satisfaire leurs désirs. Il s'établit à la table que j'avais occupée toute la journée précédente; il écrivit son nom et la date du jour dans le coin de chaque exemplaire qu'on lui présentait. Comme il tenait à ce que sa signature fût bien faite, il s'appliquait en sortant sa petite langue, comme font habituellement les enfants et même beaucoup de grandes personnes. M. de Barande et moi nous lui donnions de temps à autre des chiquenaudes sur la langue pour qu'il la rentrât. Je vis beaucoup de ces gardes-du-corps, surtout les plus jeunes, sanglotter pendant que le prince inscrivait son nom sur leur ordre du jour. La majeure partie d'entre eux ne put jouir de cette faveur, attendu que dans

plusieurs compagnies les détachements bivouaqués sur les promenades extérieures se trouvaient fort éloignés de l'hôtel du Menildot, et que l'ordre étant venu de monter à cheval, les escadrons se réunissaient : ils passèrent, quelque temps après, sous les fenêtres de l'appartement. Quelle cavalerie ! quelle charge n'aurait-elle pas fournie en rase campagne contre les ennemis de la France ! quels carrés n'aurait-elle pas enfoncés !

Vers les neuf heures du matin, M. de Lavillate, M. de Maupas et M. de Barbançois emmenèrent le duc de Bordeaux, et le conduisirent chez le Roi; toute la famille royale devait en partir pour monter en voiture. M. de Damas dit aux deux sous-gouverneurs qu'il allait rester quelques minutes avec sa mère et son frère; il me retint, ayant quelques derniers ordres à me donner. Je fus témoin des adieux qu'il fit à sa mère, et je pus me convaincre que

les hommes froids sont aussi chaleureux, aussi expansifs dans les moments solennels que les hommes bouillants. M. de Damas me conduisit dans cet arrière cabinet au fond duquel couchait le duc de Bordeaux ; il me remit un billet de cinq cents francs ; il m'indiqua l'emploi que je devais en faire à Paris ; c'était pour de bonnes œuvres : il se cachait de sa mère et de son frère, tant il mettait de pudeur dans ses bienfaits. Avec ses habitudes austères, M. de Damas ne cessait d'avoir des entrailles pour les malheureux. Quel homme! Lorsque l'on entend prononcer son nom, il faut ôter son chapeau.

Enfin nous nous séparâmes ; il me serra dans ses bras avec une expression qui me fit venir les larmes.

Comme les dispositions étaient prises pour que le Roi, en arrivant à Cherbourg, s'embarquât sur-le-champ sans rester une minute à terre, il fallait que les adieux se fissent à Valognes; les princes employèrent ces derniers loisirs à recevoir les personnes intimes qui devaient les accompagner jusqu'à Cherbourg, sans cependant s'embarquer avec eux. Alors chacun se présenta individuellement; mais, comme l'empressement redoublait, il y eut encombrement dans les appartements, ce qui retarda le départ d'une heure environ. Je montai comme les autres, pour saisir un mot, un signe, un regard des princes, mais il me fut impossible de percer la foule; de désespoir je fus me poster sur

le perron, de manière à bien voir la scène ; plus le moment approchait, plus mon cœur battait avec violence : un long corridor formait le vestibule du rez-de-chaussée, éclairé par de hautes fenêtres donnant sur la cour, et deux grandes portes battantes s'ouvraient sur le perron, au pied duquel la voiture du Roi vint se placer. Quelle différence entre cette voiture et l'éblouissant équipage dans lequel un mois auparavant j'avais vu monter Charles X allant conduire la famille royale de Naples à l'Elisée-Bourbon ! Ce monarque, fier d'être le Roi de France, avait le noble orgueil de vouloir faire honneur à ses sujets ; aussi déployait-il dans les jours d'appareil une magnificence qui rappelait celle de Louis XIV, à la différence près qu'elle coûtait bien moins aux Français. Aucun prince de l'Europe n'avait des voitures et des attelages comparables à celui du Roi de France ; cet ap-

pareil de luxe avait disparu dans la tempête ; la voiture du Roi, abîmée par la route, était l'ombre de ce qu'elle avait été ; elle me fit l'effet d'un char funèbre. Les chevaux, jadis écumant d'impatience, avaient perdu leur brillante allure ; aucun de ces élégants ornements, couleur de feu et d'azur, ne chargeaient ni leur tête, ni leur crinière ; on aurait cru qu'ils comprenaient le triste office qu'ils allaient remplir en déposant le monarque sur les confins de la terre de France. Le cocher, revêtu d'habits bourgeois assez mal en ordre, la tête chargée d'un chapeau rond fort délabré, me parut dans une profonde affliction ; il ressentait sans doute un vif chagrin de se séparer *d'aussi bons maîtres.* Trois autres voitures venaient à la file : celle de madame la Dauphine, celle de madame la duchesse de Berry et celle des enfants de France. Je n'aperçus point ces lourds fourgons pleins d'argent, dont

les journaux de l'époque parlèrent avec tant d'importance. Les gazetiers supposaient ce qui leur paraissait probable suivant les règles ordinaires: comment ne pas croire que des princes qui eurent à leur disposition pendant quinze ans la fortune de la France, n'emmenaient pas des chariots remplis d'or (1). Ils connaissaient mieux que personne cependant l'emploi que les Bourbons faisaient des millions de la liste civile; ils savaient fort bien que la plus douce jouissance de nos princes

---

(1) J'ai entendu des hommes considérables, des hommes politiques, dire, au milieu des reproches amers qu'ils adressaient aux Bourbons. « Au reste, que peut-on attendre de gens qui n'ont pas eu l'esprit d'amasser dans quinze ans de règne, assez d'argent pour exister hors de France dans une grande opulence. » Il faut vivre au milieu d'un siècle aussi particulier que le nôtre pour ouïr des récriminations d'une pareille nature; on n'adressera pas ces reproches à la famille Bonaparte: elle a eu beaucoup plus *d'esprit*.

fut de jeter leur argent aux pauvres, au peuple et aux artistes.

A côté du perron je vis plusieurs chevaux de selle tenus par des domestiques; M. le maréchal Marmont en prit un gris, assez beau, il le monta. Le maréchal portait un uniforme sans broderie, sans plaque; les plumes blanches de son chapeau seules le distinguaient; il avait la figure légèrement altérée. Le bruit courait depuis la veille, que les gens réunis à Cherbourg avaient formé le projet de l'insulter, d'exercer contre lui des violences; et sait-on jusqu'où peut se porter l'effervescence populaire! Le Roi avait offert au maréchal une place dans une des trois voitures; le duc de Raguse refusa, quoiqu'il comprît fort bien le danger de sa position. Quelques instants après, j'entendis descendre le triste cortége, je rentrai dans le corridor et j'aperçus le Roi : il venait de trouver au pied du

grand escalier M. Dumenildot, le propriétaire de l'hôtel. « Ha, monsieur, lui disait-il, je vous cherche depuis si longtemps! » Il lui adressa des remerciements pour l'hospitalité qu'il en avait reçue; j'étais trop éloigné pour entendre ses paroles. M. du Menildot (1) recevait ces remerciements avec une vive émotion; le Roi lui serrait affectueusement les deux mains.

Le Roi et sa famille parurent enfin sur le perron; je me blottis dans l'angle de la porte, bien décidé à ne point quitter cette place, de sorte que je touchais le Roi; il s'arrêta au moins un quart d'heure devant sa voiture avant d'y monter, afin de recevoir ses derniers hommages. La cour de l'hôtel était comble de spectateurs; les fenêtres, les toits refluaient de personnes de tout âge et de tout sexe; la grille, obs-

(1) M. du Menildot me parut être un homme de quarante et quelques années.

truée par des masses de villageois, ne pouvait s'ouvrir ; le Roi avait pris l'attitude d'une personne qui va faire une allocution, mais il ne prononça pas un mot; il contemplait tous ces fidèles qui le dévoraient des yeux ; il semblait dire : Français, moi et les miens, nous avons fait tous nos efforts pour vous rendre heureux, je souhaite qu'un autre s'acquitte de cette tâche mieux que moi.

Une émotion extraordinaire que je n'avais jamais ressentie s'empara de mes sens ; je saisis brusquement la main du monarque (1) et la baisai avec transport ; au même instant une foule de personnes

---

(1) Cette main royale que je venais d'embrasser avec transport ne s'était jamais ouverte pour répandre des grâces sur ma personne; elle ne m'en était pas moins chère. Certes, les princes seraient bien malheureux si on ne les aimait qu'en raison des bienfaits directs qu'on en reçoit. On doit révérer le Roi comme père de la patrie.

s'élancèrent sur le perron pour presser toutes ces mains augustes; il y eut confusion. La famille royale se trouvait enveloppée de manière à ne pouvoir bouger; les princes et les princesses étaient aussi émus que nous. Je considérai le noble visage de madame la Dauphine, et je vis rouler de grosses larmes dans ces yeux qui en avaient déjà tant versé.

Malgré la présence d'un millier de spectateurs, il regnait dans ce moment solennel un silence profond; mais ce silence était brûlant, les sanglots parlaient assez : je suis sûr que si une seule voix eût crié *Vive le Roi!* il en eût résulté une explosion épouvantable d'acclamations dont Valognes n'aurait jamais vu un second exemple; mais l'instinct français, cet instinct si délicat fit comprendre que de telles manifestations n'auraient servi qu'à rendre plus difficile la position de la famille royale, en four-

nissant aux gens exaltés de Cherbourg un prétexte de plus aux outrages qu'ils lui préparaient.

La voiture du Roi se mit en mouvement, et fut suivie de celles des princes. Il fallut du temps pour écarter la masse compacte des villageois qui bouchait la porte de l'hôtel. M. de Damas me fit de sa voiture un signe d'adieu en passant devant le perron : j'en éprouvai un serrement de cœur bien pénible.

Le cortége sortit de Valognes assez lentement (dix heures du matin), toute la population de cette bonne ville se trouva sur son passage. Les gardes-du-corps marchaient par quatre ; la voiture du Roi, dans laquelle étaient montés M. le Dauphin et M. le duc de Bordeaux, se trouvait placée entre deux sections : M. le duc de Luxembourg, M. le prince de Croï, un lieutenant des gardes, et M. le colonel Dandré gardaient les portières. Les compagnies des

gardes-du-corps marchant suivant le numéro d'ordre, celle de Croï tenait la tête de la colonne et celle de Luxembourg formait la gauche. Un détachement de gendarmes d'élite éclairait la route, et le reste des deux escadrons faisait l'arrière garde. J'ai déjà dit, je crois, que le colonel Dandré avait envoyé dans la nuit un détachement pour occuper les avenues du port. Les deux voitures des commissaires, conduites par la poste, ne marchaient jamais dans la colonne, ordinairement elles la précédaient, escortées par trois gendarmes d'élité placés sur le siége. Depuis Saint-Lo, M. de la Pommeraye, député de Caen, s'était joint aux trois commissaires venus de Paris. Le maréchal Marmont se tenait au milieu d'un groupe d'officiers supérieurs de toutes armes.

Aucun incident remarquable n'eut lieu dans le trajet de Valognes à Cherbourg : les villageois, accourus de l'intérieur des

terres, bordaient la route, et ôtaient leur chapeau fort respectueusement en apercevant les voitures de la famille royale. La pensée qui occupait le plus les habitants de Cherbourg, en songeant au spectacle que l'embarquement du Roi allait leur offrir, c'était de voir bien distinctement le visage du duc de Bordeaux. En voici le motif :

Ces étrangers, ces reptiles Anglais, dont l'affluence considérable surprenait les bourgeois de cette ville, avaient pris pour principal texte des diatribes infernales qu'ils vomissaient contre les Bourbons, la prétendue bâtardise du duc de Bordeaux. Ils donnaient à cet égard des détails dont la perfidie ébranlait quelques esprits, et surprenait même ceux qui n'y ajoutaient pas foi; de sorte que chacun désirait s'assurer de ses propres yeux jusqu'à quel point les traits de l'enfant démentaient ces atroces calomnies. Le matin même de ce

lundi, avant l'arrivée du cortége, les cafés retentissaient du cri de cette phrase : *dans quelques heures nous allons voir le petit bâtard.* On aurait pu leur répondre ce joli mot : *Sans doute c'est un bâtard, car il est l'enfant de tout le monde.* L'honneur de ce mot charmant appartient à madame de Ladevèze (1), l'une des femmes les plus agréables et les plus spirituelles de toute la Provence.

La tête de la colonne des gardes-du-corps entra dans Cherbourg vers une heure après-midi ; elle côtoya le quai, qui est fort long. Il faut près de trois quarts d'heure pour aller de la barrière de la ville au port en suivant la mer; on laisse la cité sur la

---

(1) Madame la comtesse de Ladevèze, veuve d'un capitaine de vaisseau, a eu sa part des faveurs du juste-milieu; on a fait chez elle, dans sa maison de campagne de la Busine, une visite domiciliaire fort sévère et sans résultats.

gauche. Pendant ce trajet, la foule qui bordait le chemin ne fit aucune démonstration hostile : la garde nationale avait suppléé aux habits d'uniforme dont elle manquait par un grand luxe de rubans tricolores. On entendit quelques cris fort isolés de *à bas la cocarde blanche*. De loin en loin se trouvaient rangés en bataille des détachements du 64e de ligne (commandé par M. Saint-Aubanet) ; les soldats présentèrent les armes lorsque les princes passèrent : c'étaient les premiers honneurs militaires rendus par la troupe de ligne depuis Rambouillet. Les officiers du 64e baissèrent leur épée en mettant la pointe à terre (signe de deuil).

Les habitants de Cherbourg se pressaient sur le passage de la famille royale ; chacun cherchait surtout à voir le duc de Bordeaux, par le motif ci-dessus indiqué. Certes, si l'on avait arrangé les choses avec intention, l'épreuve n'eût pas été

plus complète. Les deux enfants de France occupaient leur place dans la voiture du Roi, et ils se tenaient à la portière pour satisfaire une curiosité bien naturelle à leur âge. Ces deux petites têtes, placées à côté l'une de l'autre, comme dans un cadre, offraient une ressemblance remarquable par la coupe du visage, le teint de la peau et l'ensemble des traits. Cette identité frappa singulièrement les habitants de Cherbourg; j'en ai vu quelques-uns, depuis cette époque, qui me dirent : « Cette particularité due au simple hasard fit un effet prodigieux sur notre population. »

En se rendant au port, le cortége fut obligé de passer à cinquante pas d'un petit obélisque élevé en mémoire du débar-

quement du duc de Berry à Cherbourg en 1814. Plus les voitures approchaient du port militaire, plus les groupes grossissaient; il s'y faisait sentir de l'agitation. Enfin, arrivées à la grille de fer qui sépare la ville du port militaire, elles y trouvèrent réunie les populaces mutinées que la gendarmerie d'élite contenait avec beaucoup de peine; cependant on parvint à franchir sans accident la grille que l'on referma aussitôt; alors le mouvement devint plus violent; cette foule d'hommes arrivés à Cherbourg, on ne sait comment, tous étrangers à la ville et même à la Normandie, redoublèrent de fureur, faisant des démonstrations pour forcer la barrière qu'on leur opposait; mais une compagnie de grenadiers du 64e arriva au pas de charge, repoussa très-vigoureusement tous les mutins, et se plaça en avant de la grille.

Les quatre compagnies des gardes-du-

corps se rangèrent en bataille, faisant face à la mer. Les voitures s'arrêtèrent devant un petit pont couvert d'étoffe bleue : les princes descendirent. Le roi s'avança vers le petit pont; il se retourna avant de le passer, fit un salut très-froid à MM. de Schonen, Odillon Barrot et La Pommeraye ; mais il invita le maréchal Maison à le suivre. Le roi entra dans le paquebot *Great-Britaint:* le Dauphin le suivit, tenant par la main le duc de Bordeaux. Madame de Gontau, fort souffrante, conduisait *Mademoiselle*; madame la duchesse de Berry s'appuyait sur le bras de M. de Charette, et madame la Dauphine sur celui de M. de Larochejaquelin. C'est dans le malheur que les Vendéens retrouvent leur rang de bataille! elles furent suivies de M. de Luxembourg, capitaine des gardes, qui s'embarquait avec les princes, de M. de Damas, du duc de Raguse, des sous-gouverneurs et du précepteur du

jeune prince. Le second paquebot, nommé *Charles-Carrol*, reçut à son tour les autres personnes de la suite du roi, comme M. le duc Armand de Polignac, M. Ogherthy, madame de Bouillé et M. Alfred de Damas.

Aussitôt que le Roi fut entré dans le paquebot, il conduisit le maréchal Maison dans sa cabine et lui parla en particulier pendant plus d'une demi-heure; le moment vint où il fallut congédier les personnes qui ne s'embarquaient point. En remontant sur la jetée, M. le maréchal Maison dit à haute voix à ses collègues et aux officiers généraux qui revenaient avec lui: « Quel beau caractère qu'a cet homme là (en parlant du roi); il n'est pas possible d'être meilleur et plus digne. »

Au bout d'une heure, le vaisseau ayant déployé ses voiles, appareilla et sortit du port, remorqué par un bateau à vapeur, vers deux heures et demie du soir.

Les gardes-du-corps restèrent constamment l'arme au point; ils sortirent du port par pelotons, et, lorsqu'ils eurent passé la grille, ils rompirent par quatre pour regagner le chemin de Valognes; la multitude, que les gendarmes d'élite et les grenadiers du 64e avaient contenue, s'en vengea en poussant les plus horribles vociférations contre les gardes-du-corps, qui y répondirent par le calme le plus impassible. Les gendarmes d'élite furent ceux que l'on poursuivit le plus long-temps, puisqu'ils formaient l'arrière-garde; on les harcela chaudement.

Les gardes-du-corps couchèrent le même jour dans la ville de Valognes, qu'ils avaient quittée le matin; ils en repartirent le lendemain pour Saint-Lô, où ils devaient être licenciés d'après les ordres du nouveau gouvernement. Ils y arrivèrent le 18 : MM. les commissaires, qui avaient été témoins de la conduite admirable te-

nue constamment par le corps durant sa pénible mission, voulurent lui en témoigner leur satisfaction ; en conséquence, ils publièrent l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR.

« MM. les commissaires délégués pour » accompagner le Roi CHARLES X et sa » famille jusqu'à Cherbourg, éprouvent le » besoin, au moment où leur mission » vient de se terminer, de rendre témoi- » gnage de la conduite loyale et honorable » que MM. les gardes-du-corps ont tenue » dans cette grave circonstance. Appelés » à remplir un devoir d'honneur et de fi- » délité, ils ont su parfaitement concilier » les exigences de ce devoir avec le res- » pect dû au gouvernement établi. MM. les » commissaires se plaisent à déclarer que

» c'est à ce sentiment de réserve et de con-
» venance qu'ils doivent en grande partie
» d'avoir heureusement accompli une
» mission dont l'issue importait tant à
» l'honneur de la France.

» Fait à Saint-Lô, le 18 août 1830. »

Signé, le maréchal marquis MAISON,
DE SCHONEN, ODILLON-BARROT.

Malgré ces témoignages éclatants, les gardes-du-corps furent traités par les habitants de Saint-Lô avec une froideur encore plus marquée qu'à leur premier passage; mais un malheur public arrivé sur ces entrefaites, leur fournit l'occasion de se venger noblement de ces rigueurs. Le 22 août, à neuf heures du soir, le feu éclata dans un quartier éloigné. « Deux cents gardes-du-
» corps et leurs officiers se précipitent sur
» les lieux. Pendant deux heures on les vit
» rivaliser avec les plus audacieux parmi
» les habitants et les militaires du 12e ré-

» giment d'infanterie de ligne. Dix gardes
» sont blessés par la chute des poutres et
» des toits enflammés; enfin on arrête l'in-
» cendie, et trois maisons seulement ont
» été la proie des flammes.

» A l'appel du lendemain, portant sur
» leurs vêtements les traces de leurs travaux
» de la nuit, une souscription est propo-
» sée spontanément en faveur des incen-
» diés; on recueille 2,070 francs: tous
» donnent pour plusieurs; c'était le de-
» nier de la veuve.... Mais un cœur géné-
» reux ne calcule pas. Les autorités s'em-
» pressèrent de le témoigner par l'ordre
» du jour suivant » (1). (Voir les pièces justificatives.)

---

(1) *Relation du voyage à Cherbourg par un garde du corps*, pag. 55.

Cette brochure très-bien faite, est attribuée, dans le monde fidèle, à M. Des Naylies, lieutenant de la compagnie de Noailles.

Les sept escadrons de gardes-du-corps présentaient, en y comprenant les officiers et maréchaux-des-logis, un effectif de huit cents et quelques hommes à cheval. Cent cavaliers d'équipage avaient suivi, montés également; mais comme le nombre se trouvait insuffisant pour soigner tous les chevaux, la plupart des gardes et des maréchaux-des-logis pensèrent les leurs. Deux cent cinquante gardes ou officiers se trouvaient absents, soit pour cause de maladie, soit par congé.

M. le général Gressot, aide-major de la garde, qui avait accompagné le Roi jusqu'à Cherbourg, reçut du ministre de la guerre l'ordre de procéder au licenciement, en s'adjoignant M. Weyler de Naras. L'opération se fit le plus honorablement du monde.

Les gendarmes d'élite ne furent point licenciés à Saint-Lô; ils arrivèrent à Versailles en corps, officiers et soldats, n'ayant

cessé de se faire admirer sur toute la route par leur admirable discipline : ils furent ensuite licenciés à Paris.

Les gardes-du-corps reçurent individuellement des feuilles de route pour rentrer dans leurs foyers et y attendre la destination de leur grade : aucun d'eux ne donna matière à la moindre plainte. Ce corps avait été fort jalousé depuis sa création, comme tous les corps privilégiés ; mais il montra qu'il était digne de ses priviléges, et que, s'il jouissait de celui de garder, plus particulièrement que les autres corps, la personne du Roi, il avait su remplir ce devoir jusqu'à ce que la terre de France eût manqué sous les pas du monarque. Au reste, l'estime publique l'en a bien payé.

Parmi les vertus plus ou moins réelles dont les flatteurs de la nation française lui font honneur, il en est une qu'elle possède au suprême degré, c'est le sen-

timent du beau; il est rare qu'une action généreuse, même en politique, ne soit appréciée à sa juste valeur. Avant la révolution de 1830, l'on ne parlait des gardes-du-corps qu'avec colère, en employant des expressions injurieuses; aujourd'hui, on ne prononce leur nom qu'avec respect, même parmi les dernières classes de la société, dont le langage est la véritable expression des masses. Les gardes-du-corps ont obtenu un suffrage qui seul les valait tous, celui du maréchal Gérard. Voici en quelle circonstance :

Le ministère du Roi Charles X avait laissé partir imprudemment, soit en congé, soit pour les eaux, une quantité d'officiers de gardes-du-corps, de gardes, d'officiers de la garde et de maréchaux-des-logis, ce qui prouve, je le répète, que le Roi et ses ministres n'avaient jamais considéré le coup d'état de juillet

comme une violation de la constitution; parmi les officiers des gardes-du-corps en permission pour aller aux eaux se trouvait M. le baron de Jassaud, lieutenant-major de la compagnie de Croï, à la formation de laquelle il avait concouru puissamment : c'était un de ces officiers dont les talents supérieurs en tous genres jettent de l'éclat sur le corps auquel ils appartiennent ; les eaux de Barèges lui furent ordonnées pour le rétablissement de sa santé ; il apprit aux pieds des Pyrénées les événements de Paris. Il partit sur-le-champ ; mais, arrêté par des obstacles de force majeure, que sa qualité d'officier des gardes-du-corps lui suscitait à chaque pas, il arriva dans la capitale lorsque la famille royale mettait le pied sur le paquebot américain ; il s'y rencontra avec un grand nombre d'autres officiers des gardes-du-corps accourus de différents points, et comme lui

isolés et sans direction (1). Il ne trouva qu'un seul moyen de se consoler de sa disgrâce, moyen digne d'un vieux soldat, ce fut de se vouer à la défense des intérêts de ses compagnons d'armes, dont la conduite, qui n'était pas encore ni bien connue, ni bien appréciée, se trouvait alors l'objet des attaques les plus furibondes; il demanda au ministère de la guerre d'être chargé, en sa qualité de lieutenant-major, du soin de suivre l'opération du licenciement, ce qui lui fut accordé; il débattit avec chaleur les intérêts des gardes de tous les grades, pour assurer l'existence militaire de chacun d'eux. Il fut appuyé, dans ses demandes, par les capitaines des compagnies. M. Wey-

(1) Parmi eux se trouvaient M. le vicomte de Pontac, M. de Nadaillac, M. de Lur Saluce, M. de Berthier, tous désespérés au dernier point d'avoir manqué le voyage de Cherbourg.

ler de Navas le seconda pour les objets relatifs à l'administration. Quelques jours après, le maréchal Gérard le fit appeler afin de vider avec lui quelques difficultés élevées au sujet de la fixation des grades ; M. de Jassaud se rendit chez le maréchal, en frac noir. M. le maréchal le reçut dans un salon où se trouvaient réunis cent officiers-généraux ou supérieurs. En l'apercevant, M. le comte Gérard lui dit d'une voix élevée : «M. de Jassaud, je suis charmé de trouver l'occasion de pouvoir manifester publiquement l'estime particulière que les gardes-du-corps m'ont inspirée par leur *fidélité*, leur tenue, dans des circonstances graves, et leur admirable discipline. » Ces paroles sont consolantes ; elles font espérer que si les destinées de notre pauvre pays devenaient encore plus amères, tous les hommes généreux formeraient faisceau pour sauver la patrie.

M. de Damas m'avait demandé d'accompagner madame sa mère jusqu'à Paris. On conçoit que je reçus comme une faveur une semblable mission. Nous partîmes en poste dans la calèche de madame de Damas le 16 au soir; nous rencontrâmes sur notre route tous les habitants des campagnes profondément émus du spectacle que leur avait offert tant de grandeurs déchues. A notre arrivée à Carentan, nous trouvâmes devant la poste M. le commandant de Busselot, qui, avec son ton sévère, m'annonça qu'on ne pouvait donner de chevaux avant le passage des commissaires qui allaient revenir de Cherbourg. Je suis, me dit-il, responsable de l'exécution de cet ordre. — Cer-

tes, Monsieur, je n'insisterais point si j'étais seul, mais j'ai l'honneur d'accompagner madame la baronne de Damas. — Est-ce la femme de l'ancien ministre de la guerre, aujourd'hui gouverneur de notre duc de Bordeaux ? — C'est madame sa mère, répondis-je. — Ceci est différent ; on ne peut rien refuser à la mère d'un homme comme M. de Damas.

Nous eûmes donc des chevaux ; le petit retard éprouvé à Carentan fut le plus léger désagrément de notre voyage ; nous trouvâmes toutes les villes et les bourgs de la Normandie dans le plus grand émoi; on parlait de M. de Polignac, on assurait qu'il voyageait dans la province en calèche avec une dame (madame Lepeletier Saint-Fargeau) et des domestiques : bientôt notre voiture fixa l'attention de tous les habitants, puisqu'il s'y trouvait une dame, un homme et des domestiques ; on nous arrêtait à chaque relai, on nous

examinait avec beaucoup de soin. A Lizieux les choses devinrent très-sérieuses; nous arrivâmes dans cette ville vers onze heures du soir; les gardes nationaux entourèrent la calèche, en nous présentant le bout de leurs bayonnettes; ils me firent descendre dans le corps de garde; je leur dis : « Je connais le motif de votre sévérité : mais examinez-moi bien et vous verrez que mon visage et toute ma personne sont l'antithèse de l'infortuné que vous cherchez.

Mes paroles et mon assurance convainquirent les gardes nationaux; on nous laissa partir. Madame de Damas n'était pas très-rassurée; elle voulait que nous soupions dans les auberges, et copieusement, quand même nous n'avions pas faim; rendez-moi le service de manger, me disait-elle, car, sans cela, les aubergistes iront nous dénoncer comme des gens suspects. »

J'ai remarqué que la haute noblesse a conservé un reste de l'effroi que la révolution de 1789 lui a si justement inspiré; à la moindre commotion politique, elle croit voir promener des têtes portées sur des piques; les massacres de septembre et les assassinats juridiques de Fouquier Tainville se représentent sans cesse à son imagination alarmée. Que la noblesse se rassure; il est incontestable que les mœurs politiques se sont radoucies; la dépravation a remplacé la férocité. En 93 le sang coulait dans les rues, maintenant c'est autre chose qui tache, mais ne tue point: quelles observations curieuses ne peut-on pas faire sur ces deux époques différentes! Dans les mêmes journées où l'on promenait la tête de madame de Lamballe, où l'on dévorait son cœur, tous les théâtres jouaient des pastorales, *Blaise et Babet, Paméla, la piété filiale, le Devin du village;* aujourd'hui où l'horreur du sang

est générale surtout en politique, la scène n'est occupée que par des cadavres, des gibets et des assassins.

Nous arrivâmes enfin à Paris, et j'eus le bonheur de déposer madame de Damas à son hôtel, sans qu'il lui fût arrivé le moindre accident. J'étais curieux de voir M. le duc d'Orléans sous la livrée royale ; je ne l'avais pas aperçu depuis le 1er juillet 1830, où il vint à Saint-Cloud rendre visite au duc de Bordeaux. Ayant traversé le jardin des Tuileries huit jours après mon arrivée à Paris, je suivais le pont Royal en compagnie de M. le général Peccadeuc, qui a été si maltraité par le nouveau gouvernement à cause de ses opinions. Au même instant parut au bout du pont, Louis-Philippe, venant du Champ-de-Mars avec son escorte. Ce prince rendait tous les saluts, et, comme il était en calèche découverte, et que des embarras de voiture retardaient sa marche, je pus le contempler à mon aise.

Son visage me parut maigri. Déjà les soucis du trône altéraient tous ses traits, et lorsqu'il se découvrit pour saluer quelques personnes qui criaient *vive le Roi*, je distinguai sur son front une raie violette très-marquée, produite sans doute par un chapeau neuf trop étroit. A cette vue, je songeai bien involontairement à *la couronne de fer rouge* de M. de Sémonville. Vers le quai Voltaire, je rencontrai M. de Saint-Belin, colonel du 3e de cuirassiers, le régiment du duc de Bordeaux, dont le jeune prince portait l'uniforme dans les jours de réception. Je connaissais la belle conduite que M. de Saint-Belin avait tenue à Lille lors des événements; je l'en félicitai et lui demandai avec empressement si M**, lieutenant dans son régiment, avait fait preuve de bonne volonté. Il me répondit que M** s'était conduit admirablement: ceci me causa une joie infi-

nie. Je cède au désir de publier le trait suivant :

La dernière fois que je travaillai avec M. de Damas, à Saint-Cloud, le vendredi 23 juillet, je trouvai, en dépouillant les dépêches particulières du duc de Bordeaux, une lettre fort curieuse adressée au prince par un lieutenant du 3e de cuirassiers, en garnison à Lille. Cet officier exposait qu'il avait eu le malheur de perdre son cheval, tombé mort entre ses jambes dans une grande manœuvre : privé de fortune, et ne pouvant remplacer son cheval, il suppliait *son colonel* de l'aider en cette circonstance. La lettre était écrite avec élégance et une sorte de dignité. Elle frappa M. de Damas, qui m'ordonna d'aller chercher dans la grande salle son élève occupé à dessiner. Le duc de Bordeaux voulut bien me suivre, accompagné de M. de Lavillate, *son inséparable.* M. de Damas montra au prince la lettre du lieu-

tenant de cuirassiers, et lui demanda ce qu'il voulait faire. Son élève répondit aussitôt avec sa vivacité accoutumée : « Ce que je veux faire, eh bien, je veux lui envoyer un cheval. » Son gouverneur lui fit observer qu'un cheval ne s'envoyait pas comme une lettre mise à la poste. « Je crois, dit-il, qu'il vaudrait mieux faire présent à cet officier de la somme nécessaire pour acheter un cheval dans le pays. — Bien volontiers ; — Mazas va exécuter vos ordres au même instant. » M. de Damas expliqua en peu de mots au jeune prince comment se faisaient les envois d'argent. Ces détails intéressaient extrêmement l'enfant. Je me rendis aussitôt au trésor, je pris un bon de 700 francs, et l'expédiai à Lille. Au bout de quarante-huit heures, le lieutenant de cuirassiers se trouva en position de remplacer le cheval perdu ; *son colonel* ne lui avait pas failli.

La dernière quinzaine de ce fatal mois

de juillet fut remarquable par une foule de particularités fort curieuses. Le 20 juillet 1830, M. de Damas reçut une lettre d'un capitaine de voltigeurs du 5e de ligne qu'il connaissait depuis le combat de Liers, dans lequel cet officier s'était battu toute la journée sous les yeux de son général qui en conçut pour lui une profonde estime ; ce capitaine annonçait avec désespoir à M. de Damas qu'il venait de perdre au jeu tout ce qu'il possédait, qu'il se regardait comme deshonoré, si quelque homme généreux ne venait à son secours : il implorait l'assistance du baron en des termes fort pressants : il fixait à 900 francs la somme dont il avait rigoureusement besoin. M. de Damas me donna ordre de faire appeler cet officier chez moi, et de lui remettre de sa part les 900 francs : je remplis ses intentions. Deux jours après, je lis dans un journal qu'un capitaine du 5e de ligne s'est brûlé la cer-

velle ; je cours aussitôt au quartier de la rue..... et j'y apprends que le suicidé est ce capitaine ; le malheureux ! que n'attendait-il quelques jours, il aurait pu mourir avec gloire et se faire tuer en défendant son drapeau.

Le lendemain je racontai à M. de Damas cette triste aventure : Ah ! que je suis heureux, me dit-il, d'avoir donné les 900 francs à ce capitaine ; si j'avais agi autrement, j'aurais cru que mon refus avait causé sa mort, et je ne m'enserais jamais consolé.

Aussitôt mon retour à Paris, j'allai reprendre les fonctions bien modestes que j'occupais à la bibliothèque de l'arsenal ; j'espérais que mon obscurité me garantirait de la foudre, j'en fus bientôt dissuadé ; l'on agita la question du serment ; elle fut soulevée par les doctrinaires et soutenue par eux à la chambre des députés. Ce n'est pas le spectacle le moins curieux

de notre siècle que de voir des hommes qui se firent gloire de ne tenir aucun serment, contraindre les autres à en prêter un nouveau. Ce fut une perfidie, un guet-àpens dressé contre tous les honnêtes gens..... je regarde l'affaire du serment comme une des fautes capitales du gouvernement de Louis Philippe, comme celle qui a le plus aliéné de cœurs, sans lui procurer un ami de plus. Le français, placé entre l'honneur et la faim, qui a cédé à l'impérieuse nécessité, doit en garder un profond ressentiment contre ceux qui l'y ont obligé; le français qui a eu le courage de résister, soit que sa fortune le rendît plus indépendant, ou que son âme fût plus fortement trempée, se montrera fier de sa victoire, se mettant ainsi dans le cas de ne jamais revenir sur ses pas. Le gouvernement deLouis Philippe ne pourra compter ni sur les hommes dont on a violenté la conscience,

ni ceux qui ont eu assez d'énergie pour résister à ses injonctions. Napoléon, devenu empereur, demandait-il un serment de fidélité lorsqu'il créait M. de Ségur grand-maître des cérémoies, lorsqu'il nommait aux emplois de ministre, de préfet, de conseillers, des émigrés de Coblentz?

Enfin cette loi du serment, l'œuvre des doctrinaires, soutenue avec chaleur par leurs amis, fut adoptée, après avoir été combattue avec talent par les hommes les plus opposés en opinion politique. Ses conséquence vinrent m'atteindre jusque dans ma position infime. On me présenta la formule du serment; en refusant d'y apposer ma signature, je me privais de l'emploi qui composait toute l'existence de ma famille; cependant j'eus le courage de dire: *Non;* j'eusse été un misérable, si, tout imprégné encore des touchantes sensations éprouvées à Volognes, j'avais trahi mes véritables sentimens pour un peu d'ar-

gent ; Louis-Philippe lui même, saisi d'indignation, eût repoussé mes hommages. En 1815, Napoléon donna la croix de la Légion d'Honneur au seul garde national à cheval, qui ne craignit pas de rester auprès du comte d'Artois en sortant de Lyon, après la défection de toute l'armée.

Douze heures après mon refus, je fus destitué; mais, comme dans les moindres choses humaines il entre toujours un grain de bizarrerie, il fallut que ma destitution fût signée par M. Guizot, mon ancien camarade de Gand. M. Guizot me brisait pour n'avoir pas voulu faire à l'égard de Louis Philippe ce qu'il avait fait de si bon cœur deux fois pour Louis XVIII et sa famille.

Que j'eusse été destitué par M. Odillon Barrot, ou par M. Mauguin, ou par M. Eusèbe Salverte, c'était régulier; j'aurais murmuré contre la fortune sans me plaindre de l'auteur de ma disgrace; mais re-

cevoir ce coup terrible d'un ancien camarade d'émigration, j'avoue que j'en ressentais un vif déplaisir.

En 1815, *Monsieur, comte d'Artois,* logeait à Gand dans un hôtel situé sur la principale place de cette ville : des allées d'arbres magnifiques en faisaient une charmante promenade, qui devint le lieu du rendez-vous de tous les émigrants. Je vis promener bien souvent sur cette place M. Bertin de Vaux avec M. de Châteaubriand. M. Guizot y venait également chaque jour, et, quoique je n'eusse pas l'honneur d'être connu de lui, je l'abordai comme une vieille connaissance. Cependant nous n'étions pas du même état, il portait le frac et moi l'uniforme d'officier de chasseurs. Les Français sont communicatifs dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, de sorte que tous les matins nous nous retrouvions avec plaisir sur cette place de Gand, comme de

vieux rentiers vont au-devant les uns des autres, au Luxembourg ou à la Petite-Provence. M. Guizot parlait fort bien, je l'écoutais comme un oracle. J'étais alors un pauvre malheureux, qui, la tête tournée par l'étude de l'histoire de France, avais imaginé d'imiter les preux de Charles VII, qui préféraient suivre le *roi de Bourges* dans quelque bourgade du Languedoc, que de courir à Paris recevoir les faveurs de Henri VI, *roi de France et d'Angleterre.*

Nous nous promenions sentimentalement, M. Guizot et moi, sur cette belle place de Gand. Quelquefois M. Guizot s'arrêtait et me disait, en me montrant l'hôtel où logeait *Monsieur,* « Je viens uniquement dans l'espérance d'apercevoir un instant ce bon prince, ce vrai chevalier, ce modèle de l'honneur. Ah! les Français ne mériteront jamais le bonheur d'avoir un roi comme lui. (Je ne sais pas trop si M. Guizot ne pleurait pas en prononçant

ces mots, tant il me paraissait ému.) Oui, ajoutait-il, les Français sont de grands coupables; il faut les rendre heureux malgré eux, et pour cela il est nécessaire de les museler, et l'on n'y parviendra qu'au moyen des cours prévôtales. » Je n'avais jamais entendu parler de cours prévôtales dans mon régiment; je priai instamment M. Guizot de m'éclairer à cet égard, et M. Guizot eut l'amabilité de m'apprendre fort en détail comment il entendait les cours prévôtales, dont il me démontra l'excellence. Comme j'étais militaire, je trouvai, ma foi, ce moyen de gouverner tout aussi bon qu'un autre.

Qui m'aurait dit que quinze ans après, moi, devenu homme de bibliothèque, d'officier de chasseurs, je serais destitué par M. Guizot, devenu ministre de l'intérieur de Louis-Philippe d'Orléans, et que je fusse destitué par lui pour avoir voulu rester fidèle à ce comte d'Artois, devant

lequel j'avais vu M. Guizot en adoration contemplative?

Indépendant par infortune, je songeai à conduire dans le Midi ma femme, dont la santé extrêmement délabrée à la suite des secousses qu'elle avait essuyées dans les trois jours de la grande semaine, ne pouvait se rétablir que dans un climat plus pur et plus chaud que celui de Paris; nous prîmes la route de Lyon; j'étais curieux de voir par mes propres yeux l'effet que le retentissement des événements de juillet produisait dans les provinces; je trouvai de la joie parmi les populations des pays arrosés par la Seine et l'Yonne; l'influence de Paris s'y faisait sentir; mais plus je m'éloignai de la capitale, plus ces sentiments s'attiédissaient; les villes manufacturières montraient une satifaction dont je ne comprenais pas bien la vivacité. Les habitants des contrées, livrées entièrement aux occupations agricoles,

paraissaient moins enthousiasmés et laissaient voir beaucoup d'inquiétude pour l'avenir. Enfin, nous arrivâmes à Lyon: la gêne s'y faisait déjà sentir; les commandes avaient cessé; mais la réorganisation de la garde nationale, les fréquentes revues qu'on en passait, l'ardeur que les bourgeois mettaient à se rendre aux exercices, entretenaient un mouvement, une agitation qui masquait admirablement la véritable situation des affaires. Je fus prié à dîner par une maison tenant le premier rang dans le commerce. Je trouvai au nombre des convives plusieurs manufacturiers qui nous arrivèrent avec leurs uniformes de gardes nationales et les épaulettes d'officier supérieur; une satisfaction martiale animait tous leurs regards; ces trois ou quatre chefs de fabrique se mirent à tenir des discours dont l'étrangeté me surprit au dernier point; maintenant, disaient-ils, avec un air de

triomphe, nous allons être les maîtres; nous ne recevrons plus la loi de nos ouvriers; les ministres de l'intérieur ne viendront plus se mêler de nos tarifs et nous obliger à élever les prix ou à les maintenir lorsque nous voudrons les descendre; ces Bourbons étaient d'un despotisme qui méritait un châtiment. » — Ils se frottaient les mains, avalaient des rasades pour célébrer les conséquences de la révolution de juillet, assurant que, grâce à la liberté de tarif dont les chefs de fabrique jouiraient dorénavant, l'industrie manufacturière allait prendre un essor surprenant; quelques mois après, les canuts de Lyon renversèrent tous ces calculs, se révoltèrent et s'emparèrent de la seconde ville du royaume, uniquement pour maintenir le tarif établi sous le règne des Bourbons et maintenu sagement par eux dans les intérêts de la classe ouvrière. Quel croisement de bizarreries!

En quittant Lyon, nous nous rendîmes dans la Provence; à l'approche de la zone méridionale, nous trouvâmes une différence très-marquée dans la disposition des esprits. Les peuples ne se faisaient point à la chute des Bourbons; ils croyaient rêver; personne ne comprenait les événements de juillet : le sentiment le plus général, celui qui paraissait le plus intense, était une colère passionnée contre Paris et la centralisation.

Je m'établis à Grasse, la seconde ville du département du Var. J'y avais séjourné à différentes reprises lorsque je servais dans l'état major du baron de Damas, commandant la 8e division militaire en 1817. Cette ville est située au milieu d'un bassin le plus beau, sans contredit, de toute la France. Les montagnes qui l'environnent sont couvertes d'arbustes odoriférants. Chaque champ, dans un rayon de deux lieues, est entouré d'une clôture

faite de rosiers; les tubéreuses, le jasmin, occupent des quartiers de terre, comme le blé. La réunion de ces parfums variés procure à l'air une pureté que l'on chercherait vainement ailleurs. Depuis cinquante ans, les habitants de Grasse ne se rappellent point avoir vu plus de deux degrés de froid. Dans l'hiver de 1829 à 1830, ils eurent un degré et demi, tandis que Marseille en eut sept, et Toulon quatre. Les médecins de Paris, ne connaissant pas la ville de Grasse à cause de son peu d'importance sous le rapport de la population, envoient à Nice tous leurs malades, qui passent à trois lieues de Grasse, la ville la plus salubre de l'Europe, pour aller dans une ville qui l'est beaucoup moins, à cause de son voisinage de la mer, et qui joint à cet inconvénient celui d'être au-delà des frontières.

Au bout de deux mois de séjour à Grasse, ma femme partie mourante de Paris, re-

trouva sa santé comme si on la lui avait soufflée, en prenant uniquement des bains d'air, sans drogues et sans moyens extraordinaires. Je jouissais avec délice d'un si heureux résultat, vivant dans une maison isolée au bout d'une ville la plus isolée du royaume, sans me douter que je pusse porter ombrage au gouvernement. Tout à coup ma paisible demeure est entourée par la force armée; on envahit mon domicile, et l'on procède à la visite de ma maison et de mes papiers. L'on m'avertit que l'ordre est de m'arrêter sur-le-champ si l'on trouve la moindre pièce suspecte : ceci me rassura. L'on s'empara d'une pile de cahiers pliés avec soin; c'était un cours d'histoire de France, auquel je travaille depuis très-long-temps. Le commissaire de police et les autres personnes chargées de l'investigation s'emparèrent de mes cahiers, et les lurent pendant sept heures : il

paraît que le sujet les amusait, et qu'ils le trouvaient fort bien traité. Au reste, le magistrat municipal qui dirigeait la visite domiciliaire, le fit en homme de cœur, qui sait allier les devoirs rigoureux avec les égards dus à un étranger. Cependant, cette visite domiciliaire eut pour moi le funeste résultat de donner une nouvelle secousse à la santé de ma femme, dont le saisissement fut extrême à la vue de ces hommes armés envahissant notre demeure, et prêts à m'emmener prisonnier. Tous les désordres reparurent avec des complications : le séjour de Grasse nous devint trop pénible, nous allâmes nous réfugier à Marseille dans l'espérance de passer inaperçu parmi sa nombreuse population. C'est au milieu de cette magnifique cité, de ces bons et loyaux habitants, que s'est écoulée une année, la plus douce de ma vie. L'on dit proverbialement que l'esprit court les

rues à Paris; il court également les rues à Marseille; mais c'est de compagnie avec l'honneur, la probité et tous les sentiments généreux.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N. 1.

Situation de la garnison de Paris au 25 juillet 1830. *

	bataillons.	hommes.	escadrons.	hommes.
GARDE ROYALE.				
Infanterie, 3 rég. 1er, 3e et 7e suisse.	8	3800	»	»
Cavalerie, 2 rég., lanciers et cuirassiers	»	»	8	800
Artillerie, 2 batteries (12 pièces.)	»	150	»	»
LIGNE.				
5e, 50e, 53e et 15e léger.	11	4400	»	»
Fusiliers sédentaires, 11 compagnies.	»	1100	»	»
Gendarmerie d'élite et municipale.	»	700	»	600
	19	10150	8	1400

Effectif de la garnison. . . . . 11,550 hommes.

*Nous empruntons ce tableau à la brochure qui a pour titre : *la Garde royale pendant les événements du 26 juillet au 5 août* 1830. — Cette brochure, très-bien faite, est attribuée à M. Bermond, capitaine au 3e régim. d'infant. de la garde.

Suite du tableau de la garnison de Paris.

Mais pour avoir le nombre exact des militaires qui ont pu prendre part aux journées de juillet, il faut déduire, savoir :		
La ligne, qui, par l'attitude qu'elle prit dès le 27, se sépara de la garde.	4400	
Les fusiliers sédentaires, qui livrèrent leurs armes aux premières sommations.	1100	7,350 hommes.
Le service ordinaire fourni par la garde à Paris, St-Cloud, etc. .	1300	
Postes fournis par la gendarmerie, qui eurent le même sort que ceux de la garde, et gendarmes désarmés dans leurs casernes, de 5 à 600.	550	

Restèrent disponibles le 28 au matin. . 4,200 hommes, infanterie, cavalerie et 12 pièces d'artillerie.

Les autres régiments de la garde étaient, savoir :

INFANTERIE.			CAVALERIE.		
Caen.	3	bataill^s.	Compiègne . .	1	esc. de dép.
Rouen.	3	*id.*	Meaux.	6	escadrons.
Versailles.	3	*id.*	Melun.	1	esc. de dép.
Saint-Denis. . . .	2	*id.*	Fontainebleau	6	escadrons.
Vincennes, avec le rég. d'artillerie. .	1	*id.*	Corbeil	6	*id.*
Orléans.	3	*id.*	Versailles. . .	12	*id.*
			Sèvres.	2	*id.*

La maison militaire du Roi à Saint-Cloud, Versailles, Saint-Germain et Paris, 1000 cavaliers et 300 hommes d'infanterie.

Nota. La caserne de Courbevoie ne contenait que le dépôt du régiment qui était à Caen.

Ainsi, en rassemblant tous leurs moyens, la garde et la maison militaire du Roi pouvaient prés nter un effectif de 19 à 20,000 hommes.

Ci.	19,500	25,900, et 36 pièces attelées, qu'on pouvait avoir à Paris en moins de sept ou huit jours.
La ligne.	4,400	
Fusiliers et sous-officiers séd.	700	
Gendarmerie.	1,300	

N. 2.

Dernières ordonnances du Roi Charles X datées de Saint-Cloud, relatives à la nomination d'un nouveau ministère.

Au château de Saint-Cloud, le 29 juillet 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. notre cousin, le duc *de Mortemart,* pair de France, notre ambassadeur à la cour de Russie, est nommé ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères et président de notre conseil des ministres.

2. Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le vingt-neuvième jour du mois de juillet, l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Signé, CHARLES.

Par le Roi : le garde-des-sceaux de France,

Signé, DE CHANTELAUZE.

Au château, etc.

CHARLES, etc.

Sur le rapport du président de notre conseil des ministres,

Nous avons, etc.

Art. 1er. Le lieutenant général, comte

Gérard, membre de la chambre des Députés, est nommé ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

2. Le président de notre conseil, etc.

Donné au château de Saint-Cloud, etc.

Signé, CHARLES.

Par le roi : etc,

Signé, le duc DE MORTEMART.

An château de Saint-Cloud, le 29 juillet 1830.

CHARLES, etc.

Sur le rapport dn président de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le sieur *Casimir Périer*, membre de la chambre des députés, est

nommé ministre secrétaire d'état au département des finances.

2. Le président de notre conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, etc.

Signé, CHARLES.

Par le Roi : le président du conseil des ministres,

Signé le duc DE MORTEMART.

Au château de Saint-Cloud, etc.

CHARLES, etc.

Sur le rapport du président de notre conseil des ministres,

Nous, etc.

Art. 1er. Les ordonnances du 25 juillet relatives à la suppression de la liberté de

la presse, aux nouvelles élections, à la convocation des chambres et aux nominations faites dans notre conseil-d'état, sont rapportées.

2. La session de la chambre des pairs et de la chambre des députés s'ouvrira le 3 août prochain.

Donné au château de Saint-Cloud, etc.

Signé, CHARLES.

Par le Roi : le président, etc

Signé, le duc DE MORTEMART(1).

---

(1) Le Bulletin des Lois contient ces ordonnances dans sa partie additionnelle, mais il omet l'ordonnance relative au rétablissement de la garde nationale de Paris.

N. 3.

Lettre de M. de Lafayette à M. le duc de Mortemart.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tous les sentiments que votre caractère personnel m'inspire depuis long-temps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire; j'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressiez à beaucoup de personnes qui m'entouraient; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission alors peu nombreuse qui se trouvait à l'Hôtel-de-Ville. Il a vu M. Laffitte qui était alors avec plusieurs de nos collègues; et je remettrai au général Gérard, aussitôt que je le verrai, les pa-

piers dont il m'a chargé; mais les devoirs qui me retiennent ici rendent impossible pour moi d'aller vous chercher. Si vous veniez à l'Hôtel-de-Ville, j'aurais l'honneur de vous y recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collégues.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

LAFAYETTE.

Hôtel-de-Ville, 30 juillet 1830.

N. 4.

Proclamation, en date du 29 juillet, de M. de Lafayette.

Garde nationale parisienne,

La garde nationale parisienne est rétablie. MM. les colonels et officiers sont invités à réorganiser immédiatement le service de la garde nationale; MM. les

sous-officiers et gardes nationaux doivent être prêts à se réunir au premier coup de tambour.

Provisoirement, ils sont invités à se réunir chez les officiers et sous-officiers de leurs anciennes compagnies et à se faire inscrire sur les contrôles.

Il s'agit de faire régner l'ordre, et la commission municipale de la ville de Paris compte sur le zèle ordinaire de la garde nationale pour la liberté et l'ordre public.

MM. les colonels, ou, en leur absence, MM. les chefs de bataillon, sont priés de se rendre de suite à l'Hôtel-de-Ville, pour y conférer sur les premières mesures à prendre dans l'intérêt du service.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 29 juillet 1830.

LAFAYETTE.

Pour copie conforme :

Le colonel chef d'état-major,

ZIMMER.

N. 5.

Ordre du jour de M. de Lafayette.

Mes chers concitoyens et braves camarades,

La confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de la force publique. J'ai accepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me sont confiés, et, de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues, aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi : mes sentiments sont connus. La conduite de la population parisienne, dans ces derniers jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble.

Vive la liberté ! Vive la patrie !

LAFAYETTE.

30 juillet 1830.

N. 6.

Acte d'abdication du Roi Charles X, et nomination de M. le duc d'Orléans comme lieutenant-général du Royaume.

Rambouillet, 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondé-
» ment peiné des maux qui affligent ou
» qui pourraient menacer mes peuples,
» pour n'avoir pas cherché un moyen de
» les prévenir. J'ai donc pris la résolution
» d'abdiquer la couronne en faveur de
» mon petit-fils le duc de Bordeaux.

» Le Dauphin, qui partage mes sen-
» timents, renonce aussi à ses droits en
» faveur de son neveu.

» Vous aurez donc, en votre qualité
» de lieutenant-général du royaume, à
» faire proclamer l'avénement de Henri V
» à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs

» toutes les mesures qui vous concernent
» pour régler les formes du gouvernement
» pendant la minorité du nouveau roi.
» Ici je me borne à faire connaître ces
» dispositions ; c'est un moyen d'éviter
» encore bien des maux.

» Vous communiquerez mes intentions
» au corps diplomatique, et vous me
» ferez connaître le plus tôt possible la pro-
» clamation par laquelle mon petit-fils sera
» reconnu Roi sous le nom de Henri V.

» Je charge le lieutenant-général vi-
» comte de Foissac-Latour de vous re-
» mettre cette lettre. Il a ordre de s'en-
» tendre avec vous pour les arrangements
» à prendre en faveur des personnes qui
» m'ont accompagné, ainsi que pour les
» arrangements convenables pour ce qui
» me concerne et le reste de ma famille.

» Nous réglerons ensuite les autres me-
» sures qui seront la conséquence du
» changement de règne.

» Je vous renouvelle, mon cousin, » l'assurance des sentiments avec lesquels » je suis votre affectionné cousin. »

» CHARLES LOUIS-ANTOINE. »

N. 7.

Ordre du jour dans lequel le Roi Charles X fait ses adieux à sa garde.

Maintenon, le 4 août.

« Aussitôt après le départ du Roi, tous les régiments d'infanterie de la garde et de la gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les vivres qui leur seront nécessaires. MM. les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs régiments, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux; qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de leur

belle conduite, de leur dévouement à supporter les fatigues et les privations dont elles ont été accablées pendant ces circonstances malheureuses. Le roi transmet pour la dernière fois ses ordres aux braves troupes de sa garde qui l'ont accompagné, c'est de se rendre à Paris, où elles feront leur soumission au lieutenant-général du royaume, qui a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur bien-être à venir. »

N. 8.

Proclamation du maire de Cherbourg.

« Habitants de Cherbourg,

« Descendu du trône qu'il occupait encore il y a quelques jours, Charles X vient s'embarquer en ce port, pour se rendre avec toute sa famille sur une terre étrangère. Quelles que soient les causes qui ont amené

ce mémorable événement, les habitants de Cherbourg n'oublieront pas que celui qui fut leur roi va être pour quelques instants leur hôte ; qu'à ce dernier titre seul, il aurait droit à leurs égards et deviendrait sacré pour eux, lors même que la pitié qui s'attache naturellement à tant de grandeur déchue ne suffirait pas pour inspirer ces sentiments. A la nouvelle qu'elle viendrait s'embarquer à Cherbourg, il n'est aucun citoyen digne de ce nom, qui ne se soit dit qu'insulter à la position de cette famille, lui causer la moindre injure, ne pas même seconder son départ de tous ses moyens, ce serait souiller la grande victoire, si pure de tout excès, que vient de remporter la nation, et dégénérer du caractère généreux qui distingue si éminemment un peuple qui chérit la liberté autant qu'il hait la licence.

» Les autorités et les citoyens qui, dans ces dernières circonstances, ont de con-

cert uni leurs efforts pour maintenir la tranquillité de cette cité, sont pleinement convaincus que tels sont les sentiments qui animent la population tout entière, et ils se bornent à lui annoncer que Charles X et les membres de sa famille arriveront incessamment, accompagnés des commissaires chargés par le gouvernement de protéger leur départ.

» Cherbourg, le 7 août 1830. »

Signés : COLLART, LAVAL-BOHN, PINEL, NOEL-AGNÈS, BONNISSENT, LEMANSOIS-DUPRÉ, ASSELIN.

N. 9.

Ordre du jour adressé par le Roi aux gardes-du-corps.

« Le Roi, en quittant le sol français, » voudrait pouvoir donner à chacun de ses » gardes-du-corps et à chacun de MM. les » officiers, sous-officiers et soldats qui

» l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau,
» une preuve de son attachement et de
» son souvenir; mais les circonstances
» qui affligent le Roi ne lui laissent pas
» la possibilité d'écouter le vœu de son
» cœur. Privée des moyens de reconnaî-
» tre une fidélité si touchante, Sa Majesté
» s'est fait remettre les contrôles des com-
» pagnies de ses gardes-du-corps, de
» même que l'état de MM. les officiers-géné-
» raux, supérieurs et autres, ainsi que des
» sous- officiers et soldats qui l'ont suivie;
» leurs noms, conservés par M. le duc de
» Bordeaux, demeureront inscrits dans
» les archives de la famille royale, pour
» attester à jamais et les malheurs du Roi,
» et les consolations qu'il a trouvées dans
» un dévouement si désintéressé.

» CHARLES. »

N. 10.

Ordre du jour de MM. les commissaires du gouvernement.

« MM. les commissaires délégués pour » accompagner le Roi CHARLES X et sa » famille jusqu'à Cherbourg, éprouvent le » besoin, au moment où leur mission » vient de se terminer, de rendre témoi- » gnage de la conduite loyale et honorable » que MM. les gardes-du-corps ont tenue » dans cette grave circonstance. Appelés » à remplir un devoir d'honneur et de fi- » délité, ils ont su parfaitement concilier » les exigences de ce devoir avec le res- » pect dû au gouvernement établi. MM. les » commissaires se plaisent à déclarer que » c'est à ce sentiment de réserve et de con- » venance qu'ils doivent en grande partie » d'avoir heureusement accompli une

» mission dont l'issue importait tant à
» l'honneur de la France.

» Fait à Saint-Lô, le 18 août 1830. »

Signé, le maréchal marquis MAISON,
DE SCHONEN, ODILLON-BARROT.

N. 11.

Proclamation des magistrats de la ville de Saint-Lô.

« Hier soir à neuf heures, un incendie
» s'est manifesté d'une manière effrayante,
» dans la rue du Pré-de-Haut, proche le
» carrefour de Ménil-Crocq. On avait à
» craindre que le quartier fût entièrement
» embrasé; mais heureusement des se-
» cours arrivèrent de toutes parts : les ci-
» toyens, MM. les gardes-du-corps et la
» troupe de ligne rivalisèrent de zèle et de
» dévouement.

» A onze heures on était maître du feu.

» La ville avait déjà conçu une haute
» estime pour MM. les gardes-du-corps,
» tous animés du meilleur esprit; mais
» elle a remarqué, avec admiration, le zèle
» qu'ils ont montré dans la circonstance;
» on les voyait, les uns porter les sceaux,
» et les autres lutter avec intrépidité con-
» tre les flammes qui les entouraient. Beau-
» coup ont reçu des blessures graves.

» Les citoyens et la troupe de ligne ont
» montré également le plus grand courage,
» et beaucoup d'hommes ont été blessés.

» La commission s'occupe de rassem-
» bler les faits, afin de consacrer dans le
» procès-verbal qui va être dressé, les
» principaux traits de courage et de dé-
» vouement qui ont signalé les citoyens,
» MM. les gardes-du-corps et la troupe
» de ligne.

» A l'instant, MM. les gardes-du-corps
» sont venus offrir à la commission le ré-
» sultat des souscriptions qu'ils ont ou-

» vertes pour le soulagement des incen-
» diés.

» La compagnie de Croï a offert uue
» somme de. . . . . 500 fr. » c.

» La compagne de Gram-
mont. 460 20

» La compagnie Noailles. 610 »

» La compagnie Luxem-
bourg. . . . . 500 »

TOTAL. . . . 2070 fr. 20 c

» Des souscriptions se font également
» de tous côtés, et un registre est ouvert
» à la mairie, où tous les citoyens sont in-
» vités à se faire inscrire.

» Fait et arrêté en séance, cejourd'hui
» 23 août 1830. »

Les membres de la commission municipale :

CLÉMENT, *maire ;* VIALATTE, G. FOLLIN, VAULTIER, M. VENGEON, CAILLEMER.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Récit des événements des trois journées de juillet, vues d'abord à Paris, puis a Saint-Cloud, et une seconde fois à Paris. . . . . .

Nomination de M. le duc de Mortemart comme président d'un nouveau conseil des ministres. Mission que M. le duc de Mortemart va remplir à Paris en cette qualité. Ses relations avec la réunion des pairs séant au Luxembourg, avec la commission provisoire établie à l'Hôtel-de-Ville, et avec la réunion des députés, séant au palais du Corps législatif. .

SECONDE PARTIE.

Récit du départ du Roi de Rambouillet. Voyage de la famille royale depuis Maintenon jusqu'à Valognes. Séjour dans cette ville. Événements politiques qui s'y passent. Derniers adieux aux gardes-du-corps. . . . . .

JOURNÉE DE L'EMBARQUEMENT, 16 AOUT.

Récit curieux de ce qui se passa à Valognes dans la matinée du 16, avant le départ de la famille royale pour Cherbourg. . . . . .

Situation morale de la ville de Cherbourg. Dispositions générales pour l'embarquement. Arrivée des princes dans le port. Particularités. Embarquement. . . . . .

Les gardes-du-corps à Saint-Lô, leur conduite admirable dans cette ville et dans toutes celles qu'ils traversèrent. Conclusion. . . .

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N. 1. Tableau de la situation numérique de la garnison de Paris au 25 juillet 1830, au moment des événements. . . . . .

N. 2. Dernières ordonnances du Roi Charles X, datées de Saint-Cloud, relatives à la nomination d'un nouveau ministère. . . . . .

N. 3. Lettre de M. de Lafayette à M. de Mortemart, datée de l'Hôtel-de-Ville le 30 juillet.

N. 4. Proclamation, en date du 29 juillet, de M. de Lafayette, annonçant le rétablissement de la garde nationale de Paris. . . . .

N. 5. Ordre du jour du 30 juillet, de M. de Lafayette, adressé à la garde nationale de Paris. . . . . .

N. 6. Ordonnance royale qui nomme M. le duc d'Orléans lieut.-général du royaume, datée de Rambouillet le 2 août 1830. . . .

N. 7. Ordre du jour daté de Maintenon le 4 août, dans lequel le Roi Charles X fait ses adieux aux régiments de sa garde, et leur ordonne de se rendre à Paris pour faire leur soumission au lieutenant-général du royaume.

N. 8. Proclamation de M. le maire de Cherbourg à ses adminisirés, en date du 7 août, au sujet de l'arrivée du Roi Charles X en cette ville. . . . . .

N. 9. Ordre du jour en date du 15 août (Valognes), dans lequel le Roi témoigne aux gardes-du-corps sa satisfaction pour leur belle conduite. . . . . .

N. 10. Ordre du jour de MM. les commissaires du gouvernement, pour exprimer aux gardes-du-corps leur admiration pour la bonne conduite et la discipline que les quatre compagnies ont si bien observé. (18 août 1830). . . . . .

N. 11. Proclamation des magistrats de la ville de Saint-Lô, pour remercier les gardes-du-corps des services qu'ils avaient rendus à l'occasion de l'incendie du 22 août. . . . .

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
261
P78
1830

Poncet de Bermont, Hippolyte
La Garde royale pendant
les évènements du 26 juillet
au 5 août 1830